



GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion  
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Budget général  
Mission ministérielle

## Action extérieure de l'État



2024



## Note explicative

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2024 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2024, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2024 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2024. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2023 peuvent avoir été retraitées.

**Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

### **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :**

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2024, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2023 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

### **Le rapport annuel de performances qui regroupe :**

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Action extérieure de l'État</b>	<b>7</b>
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	13
<b>PROGRAMME 105 : Action de la France en Europe et dans le monde</b>	<b>17</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	21
1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français	21
2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique	25
3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité	30
Présentation des crédits	33
Justification au premier euro	39
<i>Éléments transversaux au programme</i>	39
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	51
<i>Justification par action</i>	54
01 – Coordination de l'action diplomatique	54
02 – Action européenne	62
04 – Contributions internationales	64
05 – Coopération de sécurité et de défense	67
06 – Soutien	72
07 – Réseau diplomatique	83
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	94
<b>PROGRAMME 185 : Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>95</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	96
Objectifs et indicateurs de performance	100
1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France	100
2 – Développer l'attractivité de la France	106
3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export	112
4 – Dynamiser les ressources externes	114
Présentation des crédits	120
Justification au premier euro	126
<i>Éléments transversaux au programme</i>	126
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	146
<i>Justification par action</i>	148
01 – Appui au réseau	148
02 – Coopération culturelle et promotion du français	151
03 – Objectifs de développement durable	158
04 – Enseignement supérieur et recherche	160
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	170
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	171
07 – Diplomatie économique et attractivité	172
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	175
Opérateurs	180
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	180
CAMPUS France	187
Institut Français	194

<b>PROGRAMME 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires</b>	<b>201</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	202
Objectifs et indicateurs de performance	205
1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire	205
2 – Simplifier les démarches administratives	209
Présentation des crédits	210
Justification au premier euro	215
<i>Éléments transversaux au programme</i>	215
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	224
<i>Justification par action</i>	226
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	226
02 – Accès des élèves français au réseau AEF et à la langue française	237
03 – Instruction des demandes de visa	238
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	241

MISSION  
**Action extérieure de l'État**

---

## Bilan de la programmation pluriannuelle

### BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

En 2024, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) a poursuivi, malgré la part qu'il a prise dans les annulations de crédits, la vaste transformation de son appareil diplomatique qu'il a engagée pour mettre en œuvre les priorités fixées à la suite des États généraux de la diplomatie et du discours du président de la République au Quai d'Orsay le 16 mars 2023.

De premiers chantiers de transformation ont ainsi été lancés dans le cadre de l'Agenda de la transformation selon quatre axes prioritaires :

- nous adapter plus rapidement aux changements du monde pour bâtir de nouveaux partenariats et cercles de solidarité ainsi qu'un ordre international nouveau ;
- investir résolument le champ de l'influence ;
- prendre pleinement le tournant des enjeux globaux en affirmant la vocation interministérielle du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à coordonner les compétences diversifiées ;
- rapprocher la diplomatie des Françaises et des Français en faisant davantage, mieux, plus simplement et de manière dématérialisée.

Pour y parvenir, le ministère s'est appuyé sur des moyens consolidés, tant humains que budgétaires, tout en menant une réflexion sur l'efficacité des dépenses engagées.

Trois programmes budgétaires au sein de la mission « Action extérieure de l'État » concourent, à hauteur de 50,5 % des crédits du ministère, à l'accomplissement de ces objectifs :

- Le programme « Action de la France en Europe et dans le monde » (105), pour 64 % des crédits de la mission ;
- Le programme « Français à l'étranger et affaires consulaires » (151), pour 13 % des crédits de la mission ;
- Le programme « Diplomatie culturelle et d'influence » (185), avec 23 % des crédits de la mission.

#### **Action de la France en Europe et dans le monde (105)**

Dans un contexte d'accélération et de multiplication des crises, marqué par l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie, mais aussi les crises énergétique, alimentaire ou environnementale, les crédits dont a disposé le programme ont permis d'assurer la mise en œuvre des priorités du ministère, qui demeurent en 2024 :

- la sécurité et la stabilité par la préservation de la paix, le règlement des crises à l'extérieur de nos frontières et la lutte contre le terrorisme ;
- la poursuite des intérêts économiques, technologiques et stratégiques d'une Europe plus intégrée et unie, indépendante et autonome, pôle de stabilité dans le monde, au service de ses citoyens ;
- notre rôle de puissance d'équilibre, établissant des partenariats de confiance au service d'un multilatéralisme efficace, pour gérer les grands enjeux et biens publics internationaux (sécurité internationale, santé, environnement, énergie...) et défendre la démocratie, les droits de l'Homme et l'état de droit ;
- une diplomatie économique mobilisée pour l'attractivité, la réindustrialisation et la création d'emplois en France ;
- une diplomatie de rayonnement investissant tous les domaines de l'influence au service de nos intérêts géopolitiques, économiques et stratégiques.

Ces priorités s'appuient sur une diplomatie des talents, moderne et efficace avec la création de l'Académie diplomatique et consulaire, lieu dédié à la formation et ouvert sur la société civile.

#### **Français à l'étranger et affaires consulaires (151)**

Chargé d'une mission de service public, le programme 151 anime un réseau de 208 postes consulaires dans le monde, tourné vers un public multiple : une communauté de plus de 2,5 millions de Français établis à l'étranger (dont près 1,7 millions d'inscrits au registre des Français établis hors de France), les très nombreux Français de passage à l'étranger (plus de 15 millions par an), les Français en France ayant eu un épisode de vie à l'étranger pour les sujets d'état civil ou qui souhaitent adopter un enfant à l'étranger, les étrangers demandeurs de visas et les étrangers en

France ayant besoin de légalisation de documents. Le réseau consulaire français se caractérise par un éventail de services proposés particulièrement étendu, notamment en regard de ce que proposent nos principaux partenaires européens : des services essentiels à la communauté française (état civil, délivrance de titres, élections), l'attribution d'aides sociales et d'aides à la scolarité, mais aussi la délivrance de visas avec le ministère de l'intérieur.

Une attention toute particulière est portée à l'exercice de la protection consulaire pour répondre aux situations d'urgence, exceptionnelles ou de danger auxquelles peuvent être confrontés des Français résidents ou de passage à l'étranger. Tout en restant prudents sur notre champ d'action sur le territoire d'États souverains et dans un environnement juridique qui par définition n'est pas le nôtre, un effort particulier a été porté sur l'aide aux Françaises et Français victimes de violences.

La reprise de l'activité du réseau consulaire, observée depuis 2022 en raison du rattrapage post-crise sanitaire, s'est confirmée. La délivrance de documents par les postes consulaires dans le cadre de l'administration des Français a ainsi continué d'augmenter en 2024, en particulier le titre d'identité et de voyage. Par ailleurs, la demande globale de visas a confirmé également cette reprise d'activité.

Par ailleurs, dans un contexte économique mondial marqué par l'inflation, le soutien à nos compatriotes les plus fragiles s'est poursuivi prenant plusieurs formes : attribution d'aides sociales et de bourses scolaires, soutien aux associations venant en aide aux Français, dont les organismes locaux d'entraide et de solidarité et les centres médico-sociaux.

Depuis de nombreuses années, l'administration consulaire est engagée sur la voie d'un recentrage de ses missions, d'une simplification et d'une dématérialisation de ses procédures afin de faciliter les démarches des usagers et de réaliser des gains de productivité, tout en garantissant un service public de qualité. La modernisation de l'administration consulaire s'est ainsi poursuivie, notamment avec l'extension du Service France Consulaire (SFC) à 80 pays européens au 31 décembre 2024, représentant 97 postes consulaires. Le SFC, dont le bilan s'avère déjà très positif, a vocation à couvrir la quasi-totalité du monde d'ici fin 2025. Le projet du registre de l'état civil électronique, dont le déploiement permettra la modernisation de l'outil de gestion de l'état civil et la dématérialisation intégrale d'actes d'état civil, s'est également poursuivi. En 2024, une expérimentation du renouvellement du passeport à distance a été engagée, permettant aux usagers du Portugal et du Canada d'effectuer leur demande de renouvellement sans comparution.

### **Diplomatie culturelle et d'influence (185)**

Le programme 185 porte les crédits destinés à mettre en œuvre la politique d'influence de la France, laquelle couvre aussi bien l'enseignement français à l'étranger que la coopération et/ou la diffusion culturelle, linguistique, universitaire et scientifique ou encore les activités liées à la diplomatie et à l'attractivité économiques.

Mobilisés très majoritairement (à hauteur de plus des 2/3 des crédits hors titre 2) par les trois opérateurs que sont l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), l'Institut français et Campus France, les crédits relevant du programme 185 sont également déployés au sein d'un réseau culturel et de coopération fort de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et 6 services pour la science et la technologie scientifiques (SST) au sein des ambassades, 6 centres culturels franco-étrangers (Niger, actuellement fermé, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau), 122 établissements à autonomie financière (EAF) ainsi que 830 Alliances françaises dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du ministère.

Les moyens mobilisés en 2024 sur le programme 185 s'inscrivent dans la déclinaison des priorités stratégiques pour le réseau d'influence de la France, mettant l'accent sur la langue française, le plurilinguisme, l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche, les industries culturelles et créatives, les médias.

Outre le soutien renforcé aux Instituts français, véritables points d'ancrage pour la structuration des partenariats et relais d'influence incontournables, les crédits additionnels alloués en 2024 ont également permis, malgré les mesures liées au redressement des comptes publics mises en œuvre en cours de gestion, de consolider, dans un contexte de forte compétition internationale, nos politiques d'attractivité, en particulier dans le domaine universitaire et scientifique.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

### OBJECTIF 1 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique (P105)

#### Indicateur 1.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix (P105)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	67	50	8	25	cible atteinte	0
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,1	5	5,2	5,2	cible atteinte	5,2
Pourcentage des événements internationaux pour lesquels l'obtention du label « Évènement égalité femmes-hommes » a été proposée au Secrétaire général de l'évènement	%	Sans objet	Sans objet	40	Non connu	donnée non renseignée	40

#### Commentaires techniques

Source des données : Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie (NUOI).

#### Mode de calcul

**Sous-indicateur 2.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »** : nombre de mandats OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement/nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution du mandat s'apprécie au vu du nombre de personnels en uniforme (effectifs militaires et de police) dont le déploiement est autorisé par le Conseil de sécurité, et non plus au vu du budget de la mission comme présenté antérieurement.

**Sous-indicateur 2.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »** : comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs d'autres États-membres (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Chine, Russie, Inde, Japon). Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations Unies à New York, plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

## ANALYSE DES RESULTATS

### Indicateur 2.1. « Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix »

#### Sous-indicateur 2.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »

L'année 2024 n'a pas connu de nouvelle fermeture d'OMP. La cible a été dépassée car trois mandats OMP étaient en baisse sur l'année 2024. Cela s'explique par le solde de la MINUSMA officiellement fermée depuis le 31 décembre 2023, ainsi que la baisse anticipée des effectifs à la MONUSCO après une phase de retrait réalisée au printemps 2024.

#### Sous-indicateur 2.1.2. « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »

La France, avec 143 cadres, se situe en troisième position derrière les États-Unis (244) et le Royaume Uni (162). Elle est suivie par l'Italie (119), le Canada (114) et l'Allemagne (108).

**OBJECTIF 2 : Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire (P151)****Indicateur 2.1 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur (P151)**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
1. Passeports (réseau)	jours	20	20	18	18	cible atteinte	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	17	16	18	18	cible atteinte	18
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	9	11,5	7	3.5	cible atteinte	5
4. Visas court séjour	jours	13	8	9	7.5	cible atteinte	9

**Commentaires techniques**Source des données :

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Sous-indicateurs 1.2.1, 1.2.2. et 1.2.3. : données extraites de l'infocentre OSCAR

Sous-indicateur 1.2.4. : données communiquées par le service central d'état civil

Sous-indicateur 1.2.5. : données extraites de l'application réseau mondial (RMV) et de France Visas

Méthode de calculs**Passeports et cartes nationales d'identité :**

Les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

**État civil :**

Le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les postes consulaires provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'État civil Consulaire), via l'infocentre OSCAR. Les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le bureau des transcriptions pour le Maghreb (BTM) au service central d'état civil de Nantes (qui traite ainsi plus d'un quart des transcriptions d'état civil relevant du MEAE). Créé au 1<sup>er</sup> septembre 2019, le bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE) a compétence pour la transcription des actes établis au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco et en Suisse (Zurich et Genève).

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent 94.5 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

**Visas :**

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

**ANALYSE DES RESULTATS****DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES DEMANDES DE TITRES**

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient pas toujours pleinement compte des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions très variés, télétravail potentiellement imposé par les confinements locaux). Il est en effet plus

difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération le fait que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services liés à l'information et à l'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

#### **Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)**

En 2024, le délai moyen de fabrication des passeports et CNI s'est maintenu à un niveau identique à l'année précédente alors même que 11 postes supplémentaires ont vu l'instruction de leurs demandes transférée à l'administration centrale à Nantes. Ce nouveau transfert portant à 74 le nombre de postes dépendant du CERT du MEAE n'a donc pas altéré les performances en termes de délais de traitement.

#### **État civil - exploitation des actes (SCEC)**

En 2024, l'utilisateur formulant une demande d'acte a obtenu une réponse dans les 3.4 jours en moyenne, avec une fin d'année complètement au flux (délai de réponse immédiat). La consolidation de l'environnement RECE a favorisé le dépassement de la cible prévue pour 2024 (7 jours).

#### **Visas (réseau)**

La montée en puissance des moyens de traitement est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et s'est poursuivie en 2024 grâce à la création de 17 nouveaux ETPT et à la rationalisation de l'organisation des services de visas entamée en 2023, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport Hermelin. Une nouvelle augmentation des ETPT au 1<sup>er</sup> septembre 2025 devrait permettre une nouvelle amélioration des délais de traitement.

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

#### Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
<b>105 – Action de la France en Europe et dans le monde</b>			
Prévision	2 202 137 746	2 177 563 008	8 213
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	2 265 581 395	2 263 775 608	8 214
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-63 443 649	-86 212 600	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			-1
Exécution	2 119 912 818	2 105 038 840	8 252
<b>185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>			
Prévision	769 177 411	770 813 062	800
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	805 972 195	805 972 195	800
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-36 794 784	-35 159 133	
Exécution	766 901 990	769 581 187	789
<b>151 – Français à l'étranger et affaires consulaires</b>			
Prévision	425 850 916	426 441 322	3 277
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	437 281 702	436 881 702	3 275
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-11 430 786	-10 440 380	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			2
Exécution	415 247 422	413 928 723	3 170
<b>Total Prévision</b>	<b>3 397 166 073</b>	<b>3 374 817 392</b>	<b>12 291</b>
<b>Total Exécution</b>	<b>3 302 062 230</b>	<b>3 288 548 749</b>	<b>12 212</b>

\* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	2 089 889 415 2 024 761 121	2 270 886 190 2 119 912 818	2 088 077 594 1 982 478 807	2 269 080 403 2 105 038 840
01 – Coordination de l'action diplomatique	106 855 766 105 678 762	123 819 010 124 453 701	106 855 766 105 276 585	123 819 010 113 660 972
02 – Action européenne	134 817 096 98 743 150	211 444 199 164 555 182	134 817 096 98 737 940	211 444 199 164 562 182
04 – Contributions internationales	707 469 304 681 115 855	728 878 952 671 144 975	707 469 304 681 115 855	728 878 952 670 894 975
05 – Coopération de sécurité et de défense	115 412 180 88 182 609	119 539 383 91 494 443	115 412 180 89 883 545	119 539 383 90 834 912
06 – Soutien	271 735 014 261 737 894	291 262 702 300 972 786	278 661 029 265 121 610	300 994 751 305 153 428
07 – Réseau diplomatique	753 600 055 789 302 852	795 941 944 767 291 730	744 862 219 742 343 273	784 404 108 759 932 370
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	745 762 450 742 431 353	807 972 195 766 901 990	745 762 450 740 708 265	807 972 195 769 581 187
01 – Appui au réseau	42 345 662 41 309 016	46 095 662 50 253 322	42 345 662 41 365 675	46 095 662 49 815 133
02 – Coopération culturelle et promotion du français	68 410 439 71 062 369	86 340 928 81 335 029	68 410 439 70 858 974	86 340 928 81 535 810
03 – Objectifs de développement durable	2 350 342 1 615 959	2 350 342 1 166 279	2 350 342 1 615 959	2 350 342 1 166 279
04 – Enseignement supérieur et recherche	101 157 003 98 792 856	123 042 038 88 484 207	101 157 003 98 821 388	123 042 038 89 795 927
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger	446 928 726 439 359 376	454 928 726 445 549 840	446 928 726 439 359 376	454 928 726 445 549 840
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671 78 301 330	84 794 416 84 682 884	72 584 671 78 301 330	84 794 416 84 682 884
07 – Diplomatie économique et attractivité	11 985 607 11 990 447	10 420 083 15 430 429	11 985 607 10 385 563	10 420 083 17 035 314
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	391 635 832 389 992 084	437 281 702 415 247 422	391 405 832 390 897 235	436 881 702 413 928 723
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	227 453 663 219 239 309	249 920 789 239 941 826	227 223 663 220 147 990	249 520 789 238 620 898
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française	105 750 000 105 750 000	120 500 000 107 610 000	105 750 000 105 750 000	120 500 000 107 610 000
03 – Instruction des demandes de visa	58 432 169 65 002 775	66 860 913 67 695 595	58 432 169 64 999 245	66 860 913 67 697 825

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
105 – Action de la France en Europe et dans le monde	2 089 889 415 2 024 761 121	2 270 886 190 2 119 912 818	2 088 077 594 1 982 478 807	2 269 080 403 2 105 038 840
Titre 2. Dépenses de personnel	774 711 573 742 542 019	789 227 766 768 754 525	774 711 573 742 542 019	789 227 766 768 754 525
<b>Autres dépenses :</b>	<b>1 315 177 842</b> <b>1 282 219 101</b>	<b>1 481 658 424</b> <b>1 351 158 293</b>	<b>1 313 366 021</b> <b>1 239 936 788</b>	<b>1 479 852 637</b> <b>1 336 284 315</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	344 226 109 376 355 933	388 339 950 398 279 132	351 511 654 371 831 809	396 971 999 392 971 495
Titre 5. Dépenses d'investissement	104 328 853 108 422 524	124 953 080 94 730 423	95 231 487 68 932 983	114 515 244 85 928 054
Titre 6. Dépenses d'intervention	866 622 880 797 248 059	968 365 394 857 976 697	866 622 880 798 979 411	968 365 394 857 212 724
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 192 585	0 172 042	0 192 585	0 172 042
185 – Diplomatie culturelle et d'influence	745 762 450 742 431 353	807 972 195 766 901 990	745 762 450 740 708 265	807 972 195 769 581 187
Titre 2. Dépenses de personnel	72 584 671 78 301 330	84 794 416 84 682 884	72 584 671 78 301 330	84 794 416 84 682 884
<b>Autres dépenses :</b>	<b>673 177 779</b> <b>664 130 023</b>	<b>723 177 779</b> <b>682 219 107</b>	<b>673 177 779</b> <b>662 406 935</b>	<b>723 177 779</b> <b>684 898 303</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	526 247 532 518 934 484	538 447 532 530 342 364	526 247 532 517 428 247	538 447 532 531 980 975
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 0	0 665 494	0 0	0 180 863
Titre 6. Dépenses d'intervention	146 930 247 145 195 439	184 730 247 151 211 249	146 930 247 144 978 588	184 730 247 152 736 465
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 100	0 0	0 100	0 0
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires	391 635 832 389 992 084	437 281 702 415 247 422	391 405 832 390 897 235	436 881 702 413 928 723
Titre 2. Dépenses de personnel	250 332 832 250 368 851	271 654 955 261 083 759	250 332 832 250 368 851	271 654 955 261 083 759
<b>Autres dépenses :</b>	<b>141 303 000</b> <b>139 623 233</b>	<b>165 626 747</b> <b>154 163 663</b>	<b>141 073 000</b> <b>140 528 384</b>	<b>165 226 747</b> <b>152 844 964</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	13 503 000 12 978 902	23 106 747 25 036 726	13 273 000 13 745 135	22 706 747 23 893 903
Titre 5. Dépenses d'investissement	0 1 212 329	0 1 789 569	0 1 461 659	0 1 556 213
Titre 6. Dépenses d'intervention	127 800 000 125 430 582	142 520 000 127 337 367	127 800 000 125 320 170	142 520 000 127 394 848
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 1 420	0 0	0 1 420	0 0
<b>Total</b>	<b>3 227 287 697</b> <b>3 157 184 557</b>	<b>3 516 140 087</b> <b>3 302 062 230</b>	<b>3 225 245 876</b> <b>3 114 084 307</b>	<b>3 513 934 300</b> <b>3 288 548 749</b>
Titre 2. Dépenses de personnel	1 097 629 076 1 071 212 200	1 145 677 137 1 114 521 168	1 097 629 076 1 071 212 200	1 145 677 137 1 114 521 168

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
<b>Autres dépenses :</b>	<b>2 129 658 621</b> <b>2 085 972 357</b>	<b>2 370 462 950</b> <b>2 187 541 062</b>	<b>2 127 616 800</b> <b>2 042 872 107</b>	<b>2 368 257 163</b> <b>2 174 027 582</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	883 976 641 908 269 320	949 894 229 953 658 222	891 032 186 903 005 191	958 126 278 948 846 373
Titre 5. Dépenses d'investissement	104 328 853 109 634 853	124 953 080 97 185 486	95 231 487 70 394 642	114 515 244 87 665 130
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 141 353 127 1 067 874 080	1 295 615 641 1 136 525 313	1 141 353 127 1 069 278 169	1 295 615 641 1 137 344 037
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 194 105	0 172 042	0 194 105	0 172 042

PROGRAMME 105

**Action de la France en Europe et dans le monde**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

### Frédéric MONDOLONI

*Directeur général des affaires politiques et de sécurité*

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Doté de 2,263 Md€ en LFI 2024, dont 789,2 M€ consacrés à la rémunération, le programme 105 a réuni 64 % des crédits et 69 % des emplois de la mission Action extérieure de l'État, soit une part majeure des moyens dévolus au MEAE pour conduire l'action extérieure de la France.

Par application du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits, la dotation du programme 105, hors crédits de rémunération, a été réduite, passant de 1,474 Md€ (en crédits de paiement) en LFI 2024 à 1,344 Md€, soit une baisse de 8,8 %.

Sous l'autorité du directeur général des affaires politiques et de sécurité, ces moyens ont été mis au service des trois objectifs assignés au programme : « renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », « promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe » et « assurer un service diplomatique efficient et de qualité ».

Dans un contexte international de multiplication des crises, marqué notamment par la poursuite de la guerre en Ukraine et les crises au Sahel et au Moyen-Orient, les moyens du programme 105 ont été mobilisés pour mettre en œuvre l'engagement de la France en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du multilatéralisme et du renforcement de l'Europe et assurer l'efficacité de l'outil diplomatique, en administration centrale comme dans le réseau.

### I - Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

La guerre d'agression russe contre l'Ukraine a continué de mobiliser le ministère. Inscrite dans la durée, elle constitue une rupture stratégique fondamentale pour la France et pour tout le continent européen et affecte de nombreux secteurs d'activité.

Ainsi, le soutien résolu de la France à l'Ukraine a été réaffirmé au travers des canaux multilatéraux, notamment la Facilité européenne pour la paix, l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), mais aussi par la coopération bilatérale en matière de sécurité et de défense.

En parallèle, la France a continué d'œuvrer activement à la recherche de solutions politiques à plusieurs crises graves et au renforcement de partenariats et de dialogues multilatéraux contribuant à la stabilité et à la sécurité internationales. Parmi ces crises, on peut souligner les conséquences régionales du conflit israélo-palestinien, les multiples tensions sur le dossier iranien, ainsi que la dégradation politique, sécuritaire et humanitaire au Sahel, au Soudan ou en Haïti, notamment.

Le ministère a mis en œuvre, par l'action de la direction de la communication et de la presse, une stratégie de communication publique pour lutter contre la désinformation et le développement du discours antifrançais, notamment sur les réseaux sociaux et en particulier en Afrique.

Le MEAE a maintenu son fort engagement sur les questions stratégiques et de sécurité, notamment à travers le positionnement de la France au sein de l'Alliance atlantique, sa participation à l'Europe de la défense, l'accompagnement politico-diplomatique de ses opérations militaires extérieures, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la maîtrise des armements, la sécurité des activités dans l'espace, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, ou encore la lutte contre les trafics de drogues. Tout en poursuivant la diversification de ses partenariats et de ses actions de coopération, ainsi que le renforcement de son réseau d'écoles nationales à vocation régionale (ENVR), le ministère a relocalisé quatre établissements initialement implantés en zone sahélienne.

Enfin, des efforts importants ont été déployés pour les opérations d'évacuation qui ont permis le rapatriement de nos ressortissants en Haïti, en Israël et à Gaza.

## II - Promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe

Le contexte d'instabilité géopolitique a nécessité des efforts supplémentaires pour que la France assure son rôle de puissance d'équilibre en continuant de défendre un multilatéralisme efficace face aux défis globaux.

L'effort impulsé en 2020 d'augmentation du volume des contributions volontaires pour conforter l'influence de la France dans le système multilatéral a été maintenu sur le programme 105. En 2024, le programme 105 a ainsi contribué au financement de projets de 100 organisations internationales et européennes, opérations de maintien de la paix et autres instruments internationaux.

Ces contributions obligatoires et volontaires traduisent la volonté française de se maintenir au premier plan d'un système multilatéral efficace, engagé en faveur de la préservation de la stabilité et de la coopération internationales. Par ces contributions, la France marque son engagement en faveur des enjeux globaux (santé, sécurité, environnement, commerce, énergie, climat). En 2024, l'effort de la France a porté sur nos contributions à l'OTAN et au Conseil de l'Europe. Nos contributions volontaires ont soutenu le PNUD au Liban, la mission multilatérale de soutien sécuritaire en Haïti (MMAS) et les projets de l'OSCE en Ukraine. Elles ont permis le renforcement du dispositif des Jeunes experts associés pour accroître la présence de jeunes Français dans les organisations internationales.

## III - Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

La mise en œuvre de l'Agenda de la transformation, adopté à l'issue des états généraux de la diplomatie et du discours du président de la République lors de sa visite au Quai d'Orsay le 16 mars 2023, s'est poursuivie en 2024.

Dès 2024, le renforcement de notre appareil diplomatique s'est concrétisé par la création de 150 ETP pour répondre prioritairement aux orientations fixées par le président de la République, notamment le renforcement des capacités d'analyse politique et de communication stratégique, l'amélioration de la lutte contre la fraude et la poursuite du développement de nos dispositifs d'influence.

La stratégie pluriannuelle pour la transformation numérique, engagée par le ministère depuis 2020, vise à mettre le numérique au service des missions régaliennes du ministère, des usagers via le développement des démarches en ligne, ainsi que des agents du ministère (outils de mobilité, applications métiers internes). En outre, un effort particulier est orienté vers le renforcement de la sécurité des systèmes informatiques dans un contexte de recrudescence des cyberattaques contre le ministère.

Le MEAE conduit une politique immobilière dynamique dans 170 pays, regroupant plus de 2000 bâtiments, reposant sur les orientations fixées par le Ministre et avec pour objectif d'offrir un environnement de travail adapté aux agents et aux missions d'accueil des communautés françaises partout dans le monde. Une quarantaine de chantiers ont été livrés en 2024, parmi lesquels la relocalisation de l'ambassade à Manille, celle du consulat à Tel Aviv, le réaménagement du consulat général à Sao Paulo, la rénovation de l'ambassade à Berlin ou encore les travaux de sécurisation et de mise aux normes de l'immeuble abritant le service de coopération et d'action culturelle à New York. En parallèle, la mise en œuvre du plan de sécurisation des emprises diplomatiques s'est poursuivie, dans un contexte de dégradation sécuritaire.

Dans le cadre de l'Agenda de la transformation, le ministère a par ailleurs déployé des moyens visant à améliorer le quotidien des agents (logements conventionnés, berceaux en petite enfance, mise en place d'une plateforme d'écoute psychologique).

L'année 2024 a enfin été marquée par le lancement de l'Académie diplomatique et consulaire, lieu de formation, initiale et continue, des agents du ministère et à l'interministériel. L'Académie a aussi vocation à nourrir nos partenariats internationaux et à valoriser notre expertise auprès des Français et des territoires.

Les défis qu'ont constitué en 2024 la guerre en Ukraine et les multiples crises aux conséquences régionales et internationales, ont affecté l'exécution du programme 105. Malgré le déploiement de moyens financiers du programme moins ambitieux que prévus dans le contexte de redressement des comptes publics, l'effort en faveur des contributions internationales, de la modernisation de notre outil et de la préservation de l'Agenda de la transformation ont favorisé la modernisation d'une diplomatie influente, efficace et réactive.

---

**RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

---

**OBJECTIF 1 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français**

INDICATEUR 1.1 : Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

**OBJECTIF 2 : Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique**

INDICATEUR 2.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2 : Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3 : Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

INDICATEUR 2.4 : Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales

**OBJECTIF 3 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité**

INDICATEUR 3.1 : Efficience de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.2 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.3 : Efficience de la fonction achat

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

### INDICATEUR

#### 1.1 – Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%	91	94	94	87	absence amélioration	95
Coût unitaire des formations par élève	€	4200	4 750	4 750	5000	absence amélioration	5130
Part de femmes participant aux formations	%	7	8	7,8	8,5	cible atteinte	8

#### Commentaires techniques

Source des données : Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).

Mode de calcul

**Sous-indicateur 1.1.1 « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense »** : nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés.

**Sous-indicateur 1.1.2 : « Coût unitaire des formations par élève »** : budget dédié à la formation rapporté au nombre d'élèves formés. Ce budget comprend les coûts de formation mais aussi ceux liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et, le cas échéant, à la couverture sociale des stagiaires, que la formation ou le stage ait lieu en France (Centres de formation du Ministère des Armées MINARM ou du Ministère de l'Intérieur MININT) ou à l'étranger (Écoles nationales à vocation régionale ENVR).

**Sous-indicateur 1.1.3 « Part des femmes participant aux formations »** : nombre de femmes participant aux formations, rapporté au nombre total de personnes formées, que les formations ou stages aient lieu en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR).

### ANALYSE DES RESULTATS

#### AXE 1 : LE TRAITEMENT DES PRINCIPALES CRISES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

#### Indicateur 1.1 « Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires »

#### **Sous- indicateur 1.1.1 « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense »**

Les actions de la DCSD font l'objet d'une programmation annuelle qui se matérialise notamment par la délégation de crédits aux postes diplomatiques qui auront la tâche d'exécuter cette programmation, au plus près du terrain, selon quatre modalités principales de mise en œuvre qui couvrent la totalité du spectre d'intervention de cette direction : la formation, les stages, les missions d'expertise et l'aide logistique directe.

Pour 2024, le taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense est de 87 %, contre 94 % en 2023. Cette baisse s'explique par une revue en cours d'année des moyens dédiés à la DCSD par rapport au niveau prévu en LFI, compte tenu des annulations de crédits budgétaires liées au décret du 21 février 2024.

**En Afrique subsaharienne**, l'année 2024 fut l'occasion de concrétiser ou de lancer plusieurs projets :

- la relocalisation des quatre écoles nationales à vocation régionale (ENVR) initialement implantées au Burkina Faso et au Niger vers le Togo, le Bénin et Djibouti. Cette manœuvre se justifie par la dégradation de nos relations diplomatiques avec ces deux pays du Sahel ;
- la relocalisation de l'école d'administration des forces de défense à Libreville (EAFDL), au sein du camp de Gaulle dans le cadre de la réorganisation du dispositif militaire des éléments français du Gabon ;
- le développement international de l'Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme (AILCT) implantée à Abidjan qui s'est imposée comme le centre de référence dans ce domaine en Afrique ;
- le développement du projet d'un Institut de sécurité et sûreté maritime de l'Océan Indien (ISSMOI) à la Réunion.

**En zone indopacifique**, l'année 2024 a été marquée par l'inauguration du centre régional d'études maritimes (CREM) au Sri Lanka. Ce centre de formation permettra de répondre aux enjeux forts de la région en matière de sûreté et de sécurité maritimes et d'action de l'État en Mer, et de favoriser l'intégration entre les acteurs de la zone. L'accord de création du CREM a été signé le 4 septembre 2024 et un deuxième coopérant, directeur des études du centre, a été déployé à Colombo. De plus, le projet interministériel d'Académie du Pacifique est en cours de concrétisation afin d'aider les pays insulaires de la région à faire face notamment aux conséquences du dérèglement climatique. Cette Académie devrait s'appuyer, entre autres, sur la Nouvelle-Calédonie et les coopérants déployés aux Fidji et en Australie. Ces deux projets s'inscrivent dans la stratégie indopacifique de la France.

**En Afrique du Nord et au Moyen-Orient**, la DCSD a poursuivi une politique de consolidation de ses points d'appui aux Émirats Arabes Unis (EAU), en Jordanie et au Qatar). Ainsi, un nouveau poste de coopérant a notamment été créé aux EAU auprès de la Garde Nationale. Par ailleurs, la DCSD a continué à soutenir les forces armées et de sécurité intérieure au Liban grâce à un nombre important d'actions de coopération. La coopération avec les pays d'Afrique du Nord a connu diverses orientations en fonction de la qualité des relations diplomatiques : gel avec l'Algérie, réduction avec la Tunisie, densification avec le Maroc. La coopération de défense avec les pays du Golfe, essentiellement centrée sur la relation d'armement est demeurée pérenne, permettant d'envisager de futurs contrats.

**En Europe continentale**, la coopération s'est amplifiée en raison des conflits qui s'y déroulent. Deux postes de coopérants sécurité civile et garde nationale ont été créés en Ukraine afin d'appuyer le pays dans sa résilience face à l'agression russe et dans ses efforts pour répondre aux critères d'adhésion à l'UE. Par ailleurs, un effort a été fait pour développer notre influence dans la région : diffusion de la francophonie, déploiement d'un coopérant militaire pour accompagner la transformation des forces armées arméniennes et d'un coopérant de la gendarmerie nationale pour soutenir la montée en puissance des carabiniers moldaves. L'effort en faveur de la coopération de sécurité intérieure dans les Balkans a été poursuivi et accentué (élargissement du programme de comparaison balistique EVOFINDER à la Moldavie, installation du Centre de Développement des Capacités Cyber C3BO au Monténégro, travail conjoint avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe OSCE).

**En Amérique Latine**, le programme d'appui à la Lutte contre la criminalité Organisée en Région Caraïbes (ALCORCA) a encore pris de l'ampleur grâce à un élargissement géographique (aux Costa-Rica et Panama) et thématique (lutte contre les trafics d'armes et la cybercriminalité). Une réflexion est en cours pour transformer ALCORCA en véritable académie régionale.

#### **Sous-indicateur 1.1.2 : « Coût unitaire des formations par élève »**

La principale modalité d'action de la DCSD consiste en la formation de stagiaires étrangers dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Ces formations et stages sont dispensés tant en France (essentiellement au sein des Écoles des ministères des Armées et de l'Intérieur) qu'à l'étranger. A l'étranger, l'essentiel des formations financées par la DCSD est dispensé au sein du réseau des ENVR. Les objectifs principaux sont le renforcement des capacités des États et le rayonnement du savoir-faire français. Les formations et stages

représentent environ les 2/3 du budget d'intervention de cette direction, soit environ 20 millions d'euros pour 4 000 places attribuées en France.

Cet indicateur vise à évaluer le coût unitaire de chaque bénéficiaire d'une formation ou d'un stage. La réalisation pour 2024 est de 5 000 €, couvrant le coût de formation, la bourse de vie, la couverture santé et le coût de transport.

La DCSD constate depuis 2022, une augmentation générale significative des coûts notamment de transport et a notamment connu, en 2024, une hausse des formations présentes au catalogue de formations des armées (CAF/MINARM), liée à l'inflation (4,9 %).

### **Sous-indicateur 1.1.3 « Part des femmes participant aux formations »**

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la stratégie de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes, et de la mise en œuvre du troisième Plan National d'Action Femmes (PNA), Paix et sécurité 2021-2025, la DCSD a souhaité se doter, depuis 2022, d'un indicateur permettant de mesurer la part des femmes bénéficiant d'un financement pour suivre une formation ou un stage en France (Centres de formation du MINARM ou du MININT) ou à l'étranger (ENVR). Dans son action, la DCSD est concernée par la mise en œuvre du PNA, ce qui s'est notamment traduit en 2024, par la priorité donnée aux candidatures féminines.

Il est constaté en 2024 une augmentation des effectifs féminins (8,5 %) par rapport à 2023 (8 %). La direction constate une réaction très positive des États partenaires à ses incitations à présenter la candidature de femmes au titre des formations financées.

Ainsi, de façon plus ciblée, sur certaines formations comme les sessions internationales de l'IHEDN ou la formation de formateurs au maintien de la paix (programme ToT « *Training of Trainers* » de l'ONU), la part des femmes, tant au niveau des auditrices que de l'équipe pédagogique est en progression significative (à titre d'exemple, 33 % au sein de l'édition 2024 du ToT ONU).

En outre, en 2024 s'est tenue une nouvelle formation « *Leadership* féminin : maîtriser la gouvernance de la cybersécurité pour un monde digital inclusif » qui a enrichi le catalogue de l'ENVR Cybersécurité de Dakar. Cette formation vise, à travers une approche pratique et interactive, à renforcer le rôle des femmes dans la prise de décision, à améliorer leur capacité à sécuriser leurs structures et à promouvoir une culture de cybersécurité inclusive et proactive. 14 stagiaires ont participé à cette première formation, organisée au mois de novembre 2024 (2 stagiaires ivoiriennes, 1 stagiaire ghanéenne, 1 stagiaire guinéenne, 1 stagiaire malgache, 1 stagiaire centrafricaine et 8 stagiaires sénégalaises).

## **INDICATEUR**

### **1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	39 185 000	26 500 000	25 000 000	21 883 082	absence amélioration	25 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	100	97	95	100	cible atteinte	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	secondes	27	146	60	22,14	cible atteinte	2,5

#### **Commentaires techniques**

Source des données : Centre de crise et de soutien (CDCS).

Mode de calcul

**Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' »** : nombre de consultations de la rubrique sur le site France Diplomatie (en raison d'une modification des systèmes, une partie du résultat indiqué pour 2024 est basée sur une estimation, sur la base des tendances des années précédentes).

**Sous-indicateur 1.2.2 « Ratio personnes localisées/personnes signalées »** : pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours.

**Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant »** : nombre de secondes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent.

## ANALYSE DES RESULTATS

**Indicateur 1.2 « Veiller à la sécurité des Français à l'étranger »****Sous-indicateur 1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs' »**

Avec une estimation à 21,9 millions du nombre de consultations des pages « Conseils aux Voyageurs », l'activité de l'année 2024 est en baisse par rapport à 2023, après le pic de consultations de 2021 et de 2022 étroitement lié à la pandémie de Covid-19 et aux besoins accrus d'information des voyageurs sur les conditions d'entrée dans les pays de destination. Toutefois, le nombre de pages vues en 2024 demeure très supérieur à celui des années pré-Covid (6,8 millions en 2018 et 9,4 millions en 2019).

Cette tendance à la baisse constatée cette année pourrait se poursuivre au cours de l'année 2025, dès lors que les motifs liés à la baisse des consultations entre 2023 et 2024 semblent structurelles (baisse de la fréquentation générale du site France Diplomatie par rapport à 2022 et 2023, évolution des usages favorisant les réseaux sociaux par rapport aux sites institutionnels). Dans ces conditions, le CDCS propose de fixer la cible 2025 à 20 millions de consultations, comme cible réaliste au vu de cette évolution tendancielle globale.

Le CDCS souhaite préciser par ailleurs que les modalités de comptage des consultations du site France Diplomatie évoluent pour l'année 2025, du fait de la reprise des outils conseillés dans le cadre de la mise en œuvre harmonisée du Web design de l'État et du projet en cours de refonte générale du site France Diplomatie. Ce nouveau contexte est susceptible de faire évoluer le chiffre pour l'année 2025, sans qu'il soit possible à ce stade d'en estimer l'ampleur.

En 2024, l'audit de suivi AFNOR a maintenu la certification **ISO 9001** pour les procédures liées aux fiches conseils aux voyageurs, qui avait été renouvelée en 2023. La rigueur du processus d'élaboration et d'actualisation des fiches conseils aux voyageurs constitue un élément déterminant pour les usagers, entreprises et opérateurs de voyage, et permet de leur fournir des informations vérifiées et actualisées en permanence, en fonction des événements ou modifications de réglementation. Afin de promouvoir les fiches conseils aux voyageurs, dont la qualité est reconnue et appréciée des usagers (plus de 80 % de satisfaction usagers), le CDCS a noué des partenariats de communication ciblés avec des guides touristiques, mais aussi l'association des Maires de France. Le CDCS est également présent tout au long de l'année sur plusieurs salons spécialisés.

**Sous-indicateur 1.2.2 « Ratio personnes localisées / personnes signalées »**

Cet indicateur constitue un objectif essentiel de la plupart des cellules de crise ; il consiste à localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles.

Pour 2024, sur trois cellules de crise ouverte (Haïti, Liban, Vanuatu), seule la crise pour le Vanuatu a donné lieu à une prise en charge de cet indicateur. En effet, pour les autres crises celles-ci ont concerné l'aide à la mise en sécurité des ressortissants français pour lesquelles seuls les ressortissants volontaires à l'évacuation se manifestaient, aussi cet indicateur n'a pu être renseigné sur ces deux autres crises. Concernant le séisme au Vanuatu, toutes les personnes signalées par des proches ont été retrouvées (100 %).

En 2025, l'objectif demeure d'approcher le taux maximal de 100 %, avec une cible moyenne fixée à 95 %.

### **Sous-indicateur 1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant »**

En 2024, trois crises ont nécessité l'activation d'une réponse téléphonique spécifique par le centre de crise et de soutien, le flux d'appels se révélant trop important pour l'équipe de veille du Ministère ou pour nos postes impactés. La cellule de réponse téléphonique du CDCS a reçu 4 250 appels répartis comme suit :

- 1943 appels lors des troubles sécuritaires en Haïti, soit 45,7 % du nombre total d'appels reçu en 2024, avec un temps d'attente moyen de 26 secondes ;
- 2061 appels suite à l'opération terrestre israélienne au sud Liban, soit 48,5 % du nombre total d'appels reçu en 2024, avec un temps d'attente moyen de 19 secondes ;
- 246 appels lors du séisme au Vanuatu, soit 5,8 % du nombre total d'appels reçu en 2024, avec un temps moyen d'attente de 18 secondes.

**Le temps d'attente moyen pondéré pour l'année 2024 est de 22,14 secondes**, établi selon la formule suivante :  $(26 \times 0.457 + 19 \times 0.485 + 18 \times 0.058) / (0.457 + 0.485 + 0.058) = 22,14$  secondes (0,37 minute).

## **OBJECTIF**

### **2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique**

#### **AXE 1 : LES PRINCIPALES NÉGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES**

Les principales négociations suivies par le MEAE dans le système des Nations Unies comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions relatives au contrôle des armements, à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, à la lutte contre la corruption, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, les questions humanitaires et relatives aux droits de l'Homme, les questions de développement durable, ainsi que les enjeux budgétaires, financiers et de gouvernance.

En 2024, lors de la 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est tenu le Sommet de l'avenir, porté par le Secrétariat Général des Nations Unies. Ce Sommet a permis l'adoption du Pacte pour l'avenir, une déclaration politique majeure pour la réforme du multilatéralisme et l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Les principales autres négociations ont porté sur des sujets environnementaux avec la 6<sup>e</sup> Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-6), la 16<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), la 29<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la 12<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale. La France a également participé aux sessions du Conseil des droits de l'Homme.

Au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, les principales discussions ont porté sur la poursuite de la guerre en Ukraine (résolution pour le retrait russe de la centrale de Zaporizhia) et le conflit israélo-palestinien (6 votes et 2 résolutions du Conseil de sécurité, 4 résolutions de l'Assemblée générale). Les 11 opérations de maintien de la paix existantes ont été suivies lors de consultations régulières et les mandats de 8 d'entre elles ont été renégociés et renouvelés. La France était chargée de la coordination de ce suivi pour la MINUSCA, la FINUL et la MONUSCO.

#### **AXE 2 : LES PRINCIPALES RÉFORMES APPORTÉES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

La France compte parmi les États les plus investis pour améliorer le fonctionnement et l'efficacité des organisations internationales.

Si elle se traduit par un investissement quotidien et transversal, elle s'est illustrée dans les réformes suivantes :

- le renforcement de l'architecture multilatérale de santé, par la révision du Règlement sanitaire international (RSI) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) aboutie en mai 2024, et par une présidence conjointe avec l'Afrique du Sud des travaux sur l'Accord pandémies, pour une conclusion en mars 2025 ;
- le financement durable et pérenne des coordonnateurs résidents, en œuvrant aux côtés des Européens pour la soutenabilité du financement de ce système initié en 2017, qui favorise la bonne coordination de l'action des Nations Unies sur le terrain.

## INDICATEUR mission

### 2.1 – Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	67	50	8	25	cible atteinte	0
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,1	5	5,2	5,2	cible atteinte	5,2
Pourcentage des événements internationaux pour lesquels l'obtention du label « Événement égalité femmes-hommes » a été proposée au Secrétaire général de l'évènement	%	Sans objet	Sans objet	40	Non connu	donnée non renseignée	40

#### Commentaires techniques

Source des données : Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie (NUOI).

#### Mode de calcul

**Sous-indicateur 2.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »** : nombre de mandats OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement/nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution du mandat s'apprécie au vu du nombre de personnels en uniforme (effectifs militaires et de police) dont le déploiement est autorisé par le Conseil de sécurité, et non plus au vu du budget de la mission comme présenté antérieurement.

**Sous-indicateur 2.1.2 « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »** : comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs d'autres États-membres (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Espagne, Chine, Russie, Inde, Japon). Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations Unies à New York, plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

**Sous-indicateur 2.1.3 « Pourcentage des événements internationaux pour lesquels l'obtention du label « Événement égalité femmes-hommes » a été proposée au Secrétaire général de l'évènement »** : L'indicateur n'a pu faire l'objet d'une mesure, compte tenu notamment de l'étroitesse de l'échantillon d'analyse. En effet, seuls un ou deux sommets par an sont d'une ampleur suffisante pour justifier une telle démarche de labellisation. Celle-ci n'aurait pas de sens pour le reste des événements compte tenu de leur organisation et de leur durée. Par ailleurs, les processus de labellisation supposent d'engager des procédures assez lourdes auprès de l'AFNOR, qui nécessitent pour leur mise en œuvre de faire appel à des Assistants à Maîtres d'Ouvrage spécialisés, dont les services sont facturés à des coûts très élevés. La contrainte budgétaire est d'autant plus lourde que, pour la collecte des données, le recrutement d'un ETP supplémentaire en interne au MEAE est indispensable à l'aboutissement d'une procédure de labellisation. Surtout, tous les marchés publics du Protocole comportent obligatoirement des clauses imposant à nos prestataires des obligations en matière de respect d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour mémoire, le MEAE a déjà obtenu le renouvellement du label « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » en juin 2023, et l'initiative du ministère suppose le nouveau dépôt d'un dossier auprès de l'AFNOR.

## ANALYSE DES RESULTATS

### Indicateur 2.1. « Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix »

#### **Sous-indicateur 2.1.1. « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) »**

L'année 2024 n'a pas connu de nouvelle fermeture d'OMP. La cible a été dépassée car trois mandats OMP étaient en baisse sur l'année 2024. Cela s'explique par le solde de la MINUSMA officiellement fermée depuis le 31 décembre 2023, ainsi que la baisse anticipée des effectifs à la MONUSCO après une phase de retrait réalisée au printemps 2024.

### **Sous-indicateur 2.1.2. « Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs »**

La France, avec 143 cadres, se situe en troisième position derrière les États-Unis (244) et le Royaume Uni (162). Elle est suivie par l'Italie (119), le Canada (114) et l'Allemagne (108).

## **INDICATEUR**

### **2.2 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	300	150	150	150	cible atteinte	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	900	1000	1000	1000	cible atteinte	1000
Dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers	Nb	20	20	20	20	cible atteinte	20

#### **Commentaires techniques**

Source des données : Direction de l'Union européenne (DUE).

#### Mode de calcul

**Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »** : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, réponse à une sollicitation des cabinets, instruction pour le Comité politique et de sécurité (COPS) et les groupes du Conseil, flash, note d'entretien, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision, en préparation ou en suivi d'une échéance européenne.

**Sous-indicateur 2.2.2 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »** : est comptabilisé comme un dossier toute fiche, note d'analyse ou de proposition rédigée en prévision ou en suivi d'un entretien bilatéral ou d'une visite bilatérale, ainsi que les dossiers d'agrément pour les ambassadeurs, les correspondances avec les élus et les questions parlementaires, ou encore les dossiers préparés pour des échéances interministérielles.

**Sous-indicateur 2.2.3 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »** : est comptabilisé comme un dossier toute note d'analyse et de proposition rédigée principalement par l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières.

## **ANALYSE DES RESULTATS**

### **AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE**

L'Union européenne (UE) constitue le premier cercle d'influence de la France et une priorité pour le MEAE, notamment pour la direction de l'Union européenne (DUE), dont l'action porte tant sur les travaux des institutions européennes (questions institutionnelles, politiques internes et relations extérieures de l'Union), que sur l'animation de la relation bilatérale avec nos partenaires européens. La direction veille ainsi, dans le cadre de l'agenda de transformation du ministère, à renforcer les synergies entre les volets bilatéraux et communautaires de notre action diplomatique en Europe.

Les principaux sujets traités en 2024 ont été le soutien à l'Ukraine dans toutes ses dimensions, la gestion des crises et la coordination européenne, notamment au Proche-Orient, l'élargissement, le suivi des élections européennes et la préparation du nouveau cycle institutionnel, décliné dans le programme stratégique adopté par le Conseil européen le 27 juin 2024 et dans le programme de travail de la nouvelle Commission. Dans ce cadre, priorité a été donnée à l'autonomie stratégique et au renforcement de la souveraineté et de la compétitivité européennes, dans la continuité de l'agenda de Versailles, du plan franco-allemand de Meseberg, des déclarations de Grenade et de Budapest. La mise en œuvre du pacte Asile-Migrations, des régulations numériques (*Digital Markets Act* et *Digital Services Act*) et plus largement la finalisation des textes de la précédente législature européenne ont également marqué l'année 2024.

Au plan bilatéral, les échanges ont été très denses avec l'ensemble de nos partenaires européens. En particulier, le format Weimar avec l'Allemagne et la Pologne, réuni à plusieurs reprises dans l'année au niveau des chefs d'État et de gouvernement et des ministres, a été relancé. La direction a poursuivi l'agenda de renforcement des relations bilatérales avec les partenaires européens : mise en œuvre des traités bilatéraux d'Aix-la-Chapelle, du Quirinal et de Barcelone avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ; engagement renforcé avec les partenaires d'Europe centrale et orientale (préparation d'un traité bilatéral avec la Pologne notamment) ; renouvellement de nos partenariats avec plusieurs pays européens (Suède, Norvège, Slovaquie, République tchèque, préparation de la visite d'État au Portugal, renforcement des relations avec le Royaume-Uni...).

Deux sommets de la Communauté politique européenne (CPE) ont été organisés, à Blenheim en juillet et à Budapest en octobre, qui ont donné lieu à une coordination renforcée avec le Royaume-Uni et la Hongrie en amont.

## **Indicateur 2.2 « Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux »**

### **Sous-indicateur 2.2.1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »**

Le suivi des élections européennes et de la mise en place des nouvelles institutions, la préparation du nouvel agenda politique et du nouveau programme législatif des institutions européennes, et les nombreuses crises géopolitiques ont généré, pour la direction, une activité intense et soutenue, tant au plan européen que bilatéral, les différentes échéances ayant conduit la Direction à produire et coordonner de nombreux types de production (notes, dossiers, flashes, instructions, briefings, etc.).

### **Sous-indicateur 2.2.2. « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »**

L'activité bilatérale est demeurée soutenue tout au long de l'année, avec plusieurs moments forts : visite d'État en Suède en janvier (et renouvellement du partenariat stratégique), déplacement du président de la République à Prague en mars, visite d'État en Allemagne en mai et visite du Chancelier allemand à l'occasion du 90<sup>e</sup> anniversaire du Débarquement en juin, célébration des 120 ans de l'Entente cordiale en 2024 et visite du président de la République au Royaume-Uni en juillet, Jeux olympiques et paralympiques, visite d'État des souverains belges en octobre, Saison lituanienne de septembre à décembre, visite du Pape en Corse en décembre, relance du format Weimar, préparation de la visite d'État au Portugal, etc. De nombreux entretiens et déplacements bilatéraux, sur l'ensemble de la zone, à niveau politique comme technique, comme de nombreuses échéances électorales chez nos partenaires, ont contribué à maintenir un rythme élevé d'activité (notes d'analyse, flashes, négociations d'accords, préparation des visites et entretiens des autorités françaises, etc.).

### **Sous-indicateur 2.2.3. « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges transfrontaliers »**

L'activité a été dense sur l'ensemble des frontières, avec notamment l'animation des comités frontaliers issus des traités bilatéraux (Aix la Chapelle, Quirinal), la participation aux conférences intergouvernementales sur les infrastructures frontalières, en particulier avec l'Italie, la préparation au fond de la prochaine conférence intergouvernementale avec le Luxembourg ou le suivi d'accords transfrontaliers avec la Belgique et la Suisse. La négociation du nouvel instrument européen « BRIDGEforEU », visant à lever les obstacles administratifs et juridiques dans les zones transfrontalières, aura également marqué l'année 2024.

**INDICATEUR****2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	3,44	3,54	3,33	3,11	absence amélioration	3,30
Pourcentage d'événements internationaux pour lesquels l'obtention de la certification ISO20121 a été proposée au Secrétaire général de l'évènement	%	Sans objet	Sans objet	40	Non connu	donnée non renseignée	40

**Commentaires techniques**

Source des données : Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la Francophonie (NUOI).

Mode de calcul

**Sous-indicateur 2.3.1 « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »** : pourcentage par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées.

**ANALYSE DES RESULTATS****Sous-indicateur 2.3.1. « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux »**

Le volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux décaissées à hauteur de 18,4 M€ est globalement stable par rapport à la prévision 2024.

**INDICATEUR****2.4 – Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations Unies	Nb				Sans objet	donnée non renseignée	
Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales	Nb				Sans objet	donnée non renseignée	

**ANALYSE DES RESULTATS****NOTA :**

L'indicateur 2.4 "Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales" et ses deux sous-indicateurs "Rang de la France dans le classement des organisations internationales du système des Nations Unies" et "Montant des contributions volontaires versées par le MEAE aux organisations internationales" n'ont été introduit sur demande du législateur que dans le PAP 2025, ils n'ont donc pas vocation à apparaître dans le RAP 2024.

**OBJECTIF****3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité****INDICATEUR****3.1 – Efficience de la gestion immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	14,7	14,9	14,9	14,9	cible atteinte	14,8
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	11,20	12,08	11,08	13,54	absence amélioration	10,65
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	21,61	27,74	43,55	28,71	absence amélioration	35,46

**Commentaires techniques**

Source des données : Direction des immeubles et de la logistique, Direction des ressources humaines, Direction des affaires financières

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-19-3083. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 102 705 m<sup>2</sup> se décompose en 41 269 m<sup>2</sup> pour l'administration centrale et 61 436 m<sup>2</sup> pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 126 257 m<sup>2</sup> pour la France et 1 574 171 m<sup>2</sup> pour l'étranger (données CHORUS RE-FX).

**ANALYSE DES RESULTATS****3.3 Efficience de la gestion immobilière****3.3.1 Ratio SUN / Poste de Travail**

Cet indicateur est désormais sans objet suite à l'introduction du ratio unique d'optimisation immobilière SUB/résident (circulaire PM du 8 février 2023).

**3.3.2 Ratio entretien courant / SUB**

Ce ratio qui prend en compte les budgets alloués pour les travaux d'entretien courant et de maintenance en France et dans l'ensemble des postes à l'étranger est en hausse par rapport à 2023 et par rapport à la cible 2024. Ce résultat s'explique principalement par l'accroissement des dépenses à l'étranger ; concernant la centrale, une légère surconsommation est observée (+5 % par rapport à la dotation LFI 2024) qui s'explique par des besoins toujours soutenus sur le périmètre nantais.

**3.3.3 Ratio entretien lourd / SUB**

Le ratio a augmenté, passant de 27,74 €/m<sup>2</sup> de SUB en 2023 à 28,71 €/m<sup>2</sup> de SUB en 2024, sans toutefois atteindre la cible prévue de 43,55 €/m<sup>2</sup>.

A l'étranger, la consommation en CP est de 44,5 M€. La tenue tardive (février 2024) du comité de programmation des investissements immobiliers (CPII), organe ministériel chargé de valider la programmation immobilière annuelle suivi de l'annonce du retrait de crédit de -10 M€ en AE et CP sur les opérations à l'étranger ont conduit à retarder le lancement de certaines opérations structurantes, décalant à 2025 la consommation d'une partie des CP (par exemple, l'opération de restauration du tombeau des rois à Jérusalem ou la mise aux normes SSI de l'ambassade, de la résidence et bâtiment de l'Union à Belgrade). De même des opérations programmées en 2024 ont été annulées ou fortement perturbées dans leur déroulé pour des questions géopolitiques dont :

- Le désamiantage des façades de l'ambassade de France à Caracas (2,6 M€)
- La construction de logements à Ouagadougou (1 M€)

En France, 3,5 M€ de CP ont été consommés. Cette sous-consommation s'explique notamment par le retard pris par certains travaux (rénovation des ascenseurs et des sanitaires du quai d'Orsay, rénovation de l'enveloppe de la RPOCDE, densification des espaces sur le site de Convention et aménagement du site de Spallis à Saint-Denis).

## INDICATEUR

### 3.2 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	29,0	228	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	60,9	118	Sans objet	Sans objet	donnée non renseignée	Sans objet
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	3,5	2	1,3	15,9	absence amélioration	1,3
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	10	22	0	44,4	absence amélioration	0

#### Commentaires techniques

Sources des données : Direction des immeubles et de la logistique

#### Mode de calcul

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

## ANALYSE DES RESULTATS

### 3.2 Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

#### 3.2.1 Projets SIC

Il n'existe plus de projet pertinent au regard de l'indicateur, l'application SAPHIR (Système d'Archivage Pour l'Histoire, l'Information et la Recherche - mise en œuvre d'un système d'archivage électronique maintien) étant sortie de la phase projet en février 2024 (entrée en phase de maintien en condition opérationnelle).

#### 3.2.2 Projets immobiliers

Deux projets supérieurs à 5 M€ sont actuellement en cours et ont vu leur coût et leur montant varier comme suit :

Pays	Projets Initialisation	Initialisation	Coût initial (en M€)	Coût révisé (en M€)	Durée initiale (années)	Durée révisée (années)
Italie	Restauration des façades du Palais Farnèse à Rome	2018	7,4	8,6	5	8
Mexique	Restructuration de l'institut français d'Amérique latine à Mexico	2022	7,7	8,9	3	5

- **opération de réfection des façades du Palais Farnèse à Rome** : l'opération est prévue en 4 phases de travaux, qui ont connu des décalages liés à des complexités techniques, des aléas de chantier et des retard de délivrance d'autorisation d'urbanisme par la ville de Rome (échafaudages), en plein jubilé. La dernière phase de travaux a commencé le 8 janvier 2025 et devrait se terminer mi-2026.
- **restructuration de l'institut français d'Amérique latine à Mexico** : les études ont peiné à démarrer, notamment avec une modification du programme (intégration de salles de classes, création d'une bibliothèque pour le CEMCA, déplacement de l'entrée du bâtiment), des difficultés de production technique par l'architecte local, l'intégration d'une opération de désamiantage et des procédures d'urbanisme lourdes avec la commune de Mexico. La phase projet (PRO) a été validée en mars 2024. L'opération a donné lieu à une labellisation validée en CIME le 21/11/2024.

## INDICATEUR

### 3.3 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	0,7	1,14	1	2,54	cible atteinte	1

#### Commentaires techniques

Source des données : Direction des affaires financières

#### Mode de calcul :

La méthode est fondée sur la **comparaison** entre un **prix de référence** (ou « situation de référence ») et un **prix nouveau** (ou « situation nouvelle »), obtenu suite à la démarche achat.

## ANALYSE DES RESULTATS

La cible d'économie 2024 était de 1 M€.

Les résultats 2024 sont optimisés grâce notamment aux éléments suivants :

- Recours systématique aux marchés interministériels :
  - Les services prescripteurs tels que la DCSD, la Valise diplomatique ont bénéficié de l'ACIM multi-attributaires de la DAE 'Transport-logistique 'sur-mesure'.

Plus de 15 marchés subséquents créés ont permis de remettre en concurrence les 3 titulaires et de sélectionner le 'mieux-disant'.
- Mise en place de nouveaux supports juridiques, mutualisation :
  - Mise en place d'un nouveau marché ministériel pour le service de la Valise Diplomatique ;
  - Mise en place d'un nouveau marché ministériel pour le service du Protocole.
- Optimisation et redéfinition de besoins sur certaines procédures :
  - Deux marchés du Protocole (pavoisement et audiovisuel) ont généré 975 000 €TTC d'économie d'achat grâce à un sourcing efficace, à un allotissement et à l'optimisation de l'annexe financière.
- Pondération du critère « prix » jamais inférieure à 40 % et parfois même supérieure (par exemple, 80 % pour des marchés de fournitures « standards »).

## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Coordination de l'action diplomatique	80 005 426 73 031 680	38 065 772 45 618 553	56 636	5 603 017 5 746 832		<b>123 674 215</b> <b>124 453 701</b>	123 819 010
02 – Action européenne	11 891 587 12 537 082	15 000 6 762		199 537 612 152 011 338		<b>211 444 199</b> <b>164 555 182</b>	211 444 199
04 – Contributions internationales				728 878 952 671 144 975		<b>728 878 952</b> <b>671 144 975</b>	728 878 952
05 – Coopération de sécurité et de défense	80 601 738 55 535 232	4 591 832 7 307 533		34 345 813 28 651 678		<b>119 539 383</b> <b>91 494 443</b>	119 539 383
06 – Soutien	148 769 562 164 915 112	124 043 140 123 165 808	18 340 000 12 747 774	144 093		<b>291 152 702</b> <b>300 972 786</b>	291 262 702
07 – Réseau diplomatique	467 959 453 462 735 419	217 119 411 222 180 476	105 813 080 81 926 013	277 780	172 042	<b>790 891 944</b> <b>767 291 730</b>	795 941 944
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>789 227 766</b>	<b>383 835 155</b>	<b>124 153 080</b>	<b>968 365 394</b>	<b>0</b>	<b>2 265 581 395</b>	<b>2 270 886 190</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+27 481 802 (hors titre 2)			+27 481 802	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-16 127 499		-74 797 952 (hors titre 2)			-90 925 451	
Total des AE ouvertes	773 100 267		1 429 037 479 (hors titre 2)			2 202 137 746	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>768 754 525</b>	<b>398 279 132</b>	<b>94 730 423</b>	<b>857 976 697</b>	<b>172 042</b>	<b>2 119 912 818</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Coordination de l'action diplomatique	80 005 426 73 031 680	38 065 772 34 843 352	39 108	5 603 017 5 746 832		<b>123 674 215</b> <b>113 660 972</b>	123 819 010
02 – Action européenne	11 891 587 12 537 082	15 000 13 762		199 537 612 152 011 338		<b>211 444 199</b> <b>164 562 182</b>	211 444 199
04 – Contributions internationales				728 878 952 670 894 975		<b>728 878 952</b> <b>670 894 975</b>	728 878 952
05 – Coopération de sécurité et de défense	80 601 738 55 535 232	4 591 832 7 151 570		34 345 813 28 148 110		<b>119 539 383</b> <b>90 834 912</b>	119 539 383
06 – Soutien	148 769 562 164 915 112	132 675 189 129 125 839	19 440 000 10 978 788	133 688		<b>300 884 751</b> <b>305 153 428</b>	300 994 751
07 – Réseau diplomatique	467 959 453 462 735 419	217 119 411 221 836 972	94 275 244 74 910 157	277 780	172 042	<b>779 354 108</b> <b>759 932 370</b>	784 404 108
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>789 227 766</b>	<b>392 467 204</b>	<b>113 715 244</b>	<b>968 365 394</b>	<b>0</b>	<b>2 263 775 608</b>	<b>2 269 080 403</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+27 481 802 (hors titre 2)			+27 481 802	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-16 127 499		-97 566 903 (hors titre 2)			-113 694 402	
Total des CP ouverts	773 100 267		1 404 462 741 (hors titre 2)			2 177 563 008	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>768 754 525</b>	<b>392 971 495</b>	<b>85 928 054</b>	<b>857 212 724</b>	<b>172 042</b>	<b>2 105 038 840</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262 72 045 765	23 827 987 29 286 395		4 527 517 4 346 603		106 745 766	106 855 766 105 678 762
02 – Action européenne	12 521 850 12 634 231	15 000 9 216		122 280 246 86 099 703		134 817 096	134 817 096 98 743 150
04 – Contributions internationales				707 469 304 681 115 855		707 469 304	707 469 304 681 115 855
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535 56 110 147	4 091 832 6 773 578		32 345 813 25 298 885		115 412 180	115 412 180 88 182 609
06 – Soutien	145 325 259 138 226 906	110 200 225 120 069 515	15 799 530 3 315 557	125 915		271 325 014	271 735 014 261 737 894
07 – Réseau diplomatique	459 499 667 463 524 971	203 571 065 220 217 230	85 929 323 105 106 966		261 099 192 585	749 000 055	753 600 055 789 302 852
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>774 711 573</b>	<b>341 706 109</b>	<b>101 728 853</b>	<b>866 622 880</b>	<b>0</b>	<b>2 084 769 415</b>	<b>2 089 889 415</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>742 542 019</b>	<b>376 355 933</b>	<b>108 422 524</b>	<b>797 248 059</b>	<b>192 585</b>		<b>2 024 761 121</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de l'action diplomatique	78 390 262 72 045 765	23 827 987 29 005 566		4 527 517 4 225 254		106 745 766	106 855 766 105 276 585
02 – Action européenne	12 521 850 12 634 231	15 000 4 006		122 280 246 86 099 703		134 817 096	134 817 096 98 737 940
04 – Contributions internationales				707 469 304 681 115 855		707 469 304	707 469 304 681 115 855
05 – Coopération de sécurité et de défense	78 974 535 56 110 147	4 091 832 6 613 313		32 345 813 27 160 085		115 412 180	115 412 180 89 883 545
06 – Soutien	145 325 259 138 226 906	117 685 770 120 827 595	15 240 000 5 949 693	117 415		278 251 029	278 661 029 265 121 610
07 – Réseau diplomatique	459 499 667 463 524 971	203 371 065 215 381 328	77 391 487 62 983 290		261 099 192 585	740 262 219	744 862 219 742 343 273
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>774 711 573</b>	<b>348 991 654</b>	<b>92 631 487</b>	<b>866 622 880</b>	<b>0</b>	<b>2 082 957 594</b>	<b>2 088 077 594</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>742 542 019</b>	<b>371 831 809</b>	<b>68 932 983</b>	<b>798 979 411</b>	<b>192 585</b>		<b>1 982 478 807</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommées* en 2023	Ouverts en 2024	Consommées* en 2024
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	742 542 019	789 227 766	768 754 525	742 542 019	789 227 766	768 754 525
Rémunérations d'activité	568 251 278	606 257 460	587 579 921	568 251 278	606 257 460	587 579 921
Cotisations et contributions sociales	167 548 970	178 394 238	173 880 435	167 548 970	178 394 238	173 880 435
Prestations sociales et allocations diverses	6 741 771	4 576 068	7 294 170	6 741 771	4 576 068	7 294 170
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	376 355 933	383 835 155	398 279 132	371 831 809	392 467 204	392 971 495
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	376 355 933	383 835 155	398 279 132	371 831 809	392 467 204	392 971 495
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	108 422 524	124 153 080	94 730 423	68 932 983	113 715 244	85 928 054
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	105 858 758	124 153 080	90 979 706	65 803 232	113 715 244	82 031 924
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 563 766	0	3 750 716	3 129 751	0	3 896 129
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	797 248 059	968 365 394	857 976 697	798 979 411	968 365 394	857 212 724
Transferts aux ménages	3 093 918	5 603 017	3 744 874	4 559 040	5 603 017	3 742 469
Transferts aux entreprises	2 544 097	0	3 241 108	2 464 473	0	3 404 194
Transferts aux collectivités territoriales	776 667	0	0	776 667	0	0
Transferts aux autres collectivités	790 833 377	962 762 377	850 990 714	791 179 231	962 762 377	850 066 060
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	192 585	0	172 042	192 585	0	172 042
Prêts et avances	192 585	0	172 042	192 585	0	172 042
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>2 265 581 395</b>			<b>2 263 775 608</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-16 127 499			-16 127 499	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-47 316 150			-70 085 101	
<b>Total*</b>	<b>2 024 761 121</b>	<b>2 202 137 746</b>	<b>2 119 912 818</b>	<b>1 982 478 807</b>	<b>2 177 563 008</b>	<b>2 105 038 840</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	30 063 280	5 304 795	27 481 802	30 063 280	5 304 795	27 481 802
<b>Total</b>	<b>30 063 280</b>	<b>5 304 795</b>	<b>27 481 802</b>	<b>30 063 280</b>	<b>5 304 795</b>	<b>27 481 802</b>

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		522 965		522 965				
02/2024		315 574		315 574				
03/2024		1 007 605		1 007 605				
04/2024		1 185 996		1 185 996				
05/2024		461 351		461 351				
06/2024		514 914		514 914				
07/2024		782 103		782 103				
08/2024		439 503		439 503				
09/2024		535 446		535 446				
10/2024		399 701		399 701				
11/2024		670 381		670 381				
12/2024		1 404 226		1 404 226				
01/2025		78 769		78 769				
<b>Total</b>		<b>8 318 533</b>		<b>8 318 533</b>				

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		25 895		25 895				
02/2024		54 139		54 139				
03/2024		125 163		125 163				
04/2024		3 077 032		3 077 032				
05/2024		949 582		949 582				
06/2024		2 277 263		2 277 263				
07/2024		2 347 974		2 347 974				
08/2024		1 807 824		1 807 824				
09/2024		1 996 679		1 996 679				
10/2024		203 679		203 679				
11/2024		624 244		624 244				
12/2024		5 673 795		5 673 795				
<b>Total</b>		<b>19 163 269</b>		<b>19 163 269</b>				

## ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/01/2024		21 908 572						
<b>Total</b>		<b>21 908 572</b>						

## ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		10 302 014		11 059 195				
<b>Total</b>		<b>10 302 014</b>		<b>11 059 195</b>				

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2024		15 969 171		21 687 611				
<b>Total</b>		<b>15 969 171</b>		<b>21 687 611</b>				

## DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024					14 436 636	120 039 748	14 436 636	120 039 748
<b>Total</b>					<b>14 436 636</b>	<b>120 039 748</b>	<b>14 436 636</b>	<b>120 039 748</b>

## DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		18 233 742		17 588 742	85 863		85 863	
28/11/2024		11 483 500		4 792 500				
<b>Total</b>		<b>29 717 242</b>		<b>22 381 242</b>	<b>85 863</b>		<b>85 863</b>	

## DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		157 754		157 754				
22/11/2024		50 000		50 000				
06/12/2024					1 605 000		1 605 000	
<b>Total</b>		<b>207 754</b>		<b>207 754</b>	<b>1 605 000</b>		<b>1 605 000</b>	

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024						32 862 957		32 862 957
<b>Total</b>						<b>32 862 957</b>		<b>32 862 957</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>105 586 555</b>		<b>82 817 604</b>	<b>16 127 499</b>	<b>152 902 705</b>	<b>16 127 499</b>	<b>152 902 705</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de l'action diplomatique	80 005 426 73 031 680	43 668 789 51 422 021	123 819 010 124 453 701	80 005 426 73 031 680	43 668 789 40 629 292	123 819 010 113 660 972
02 – Action européenne	11 891 587 12 537 082	199 552 612 152 018 100	211 444 199 164 555 182	11 891 587 12 537 082	199 552 612 152 025 100	211 444 199 164 562 182
04 – Contributions internationales		728 878 952 671 144 975	728 878 952 671 144 975		728 878 952 670 894 975	728 878 952 670 894 975
05 – Coopération de sécurité et de défense	80 601 738 55 535 232	38 937 645 35 959 211	119 539 383 91 494 443	80 601 738 55 535 232	38 937 645 35 299 680	119 539 383 90 834 912
06 – Soutien	148 769 562 164 915 112	142 383 140 136 057 674	291 262 702 300 972 786	148 769 562 164 915 112	152 115 189 140 238 315	300 994 751 305 153 428
07 – Réseau diplomatique	467 959 453 462 735 419	322 932 491 304 556 311	795 941 944 767 291 730	467 959 453 462 735 419	311 394 655 297 196 951	784 404 108 759 932 370
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>789 227 766</b>	<b>1 476 353 629</b>	<b>2 265 581 395</b>	<b>789 227 766</b>	<b>1 474 547 842</b>	<b>2 263 775 608</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-16 127 499	-47 316 150	-63 443 649	-16 127 499	-70 085 101	-86 212 600
Total des crédits ouverts	773 100 267	1 429 037 479	2 202 137 746	773 100 267	1 404 462 741	2 177 563 008
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>768 754 525</b>	<b>1 351 158 293</b>	<b>2 119 912 818</b>	<b>768 754 525</b>	<b>1 336 284 315</b>	<b>2 105 038 840</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+4 345 742	+77 879 185	+82 224 927	+4 345 742	+68 178 426	+72 524 168

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	789 227 766	1 476 353 629	2 265 581 395	789 227 766	1 474 547 842	2 263 775 608
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>789 227 766</b>	<b>1 476 353 629</b>	<b>2 265 581 395</b>	<b>789 227 766</b>	<b>1 474 547 842</b>	<b>2 263 775 608</b>

Aucun amendement n'a modifié le montant des dépenses du programme 105 inscrit dans le projet annuel de performances 2024.

#### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Les crédits du MEAE n'ont pas fait l'objet d'une modification de maquette en 2024.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

### Crédits de titre 2 :

En cours de gestion 2024, le programme 105 a été minoré de -14,44 M€ de crédits de titre 2 au titre de l'application du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits.

En outre, le décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits a diminué de -86 k€ de crédits de titre 2 dont -25 k€ de crédits CAS « Pensions », ce montant correspondant au solde d'un transfert entrant en provenance du programme 212 « Soutien de la politique de défense » relevant du ministère des Armées (+13 k€) ainsi que d'un transfert sortant au bénéfice du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » (-99 k€ dont -25 k€ de crédits CAS « Pensions »).

En fin de gestion, le titre 2 du programme 105 a fait l'objet d'un virement sortant de 1,6 M€ de crédits CAS « Pensions » au bénéfice du programme 151.

### Crédits hors titre 2 :

Trois arrêtés publiés les 26 janvier, 27 janvier et 13 mars 2024 portant report de crédits 2023 sur la gestion 2024 ont ouverts des crédits à hauteur de 48,2 M€ en AE et 32,7 M€ en CP.

**Transferts entrants** pour un montant total de 36,2 M€ en AE et 28,9 M€ en CP :

Pour la contribution à l'amplification de la *campagne Marque France en 2024* en provenance des programmes :

-150 : Formations supérieures et recherche universitaire (1,25 M€) ;

-172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (1,25 M€) ;

-134 : Développement des entreprises et régulations (2,5 M€) ;

-103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi (1,67 M€) ;

-155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail (0,83 M€) ;

-219 : Sport (2,5 M€) ;

-174 : Énergie, climat et après-mines (2,5 M€) ;

-224 : Soutien aux politiques du ministère de la Culture (2,5 M€).

Pour le financement de *l'association CIDEM pour le programme « Citoyens, égalités, droits et valeurs »* en provenance des programmes :

-304 : Inclusion sociale et protection des personnes (0,02 M€) ;

-111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail (0,01 M€) ;

-137 : Égalité entre les femmes et les hommes (0,01 M€) ;

-216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (0,04 M€) ;

-101 : Accès au droit et à la justice (0,02 M€).

Pour le financement des frais de mission dédiés à la mise en œuvre des *actions d'aide et de reconstruction de l'Ukraine* en provenance du programme :

-218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières (0,04 M€).

Pour le financement du fonctionnement de la *Commission pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA)* en provenance du programme :

-144 : Environnement et prospective de la politique de défense (0,03 M€).

Pour le financement du *Sommet international pour l'action sur l'intelligence artificielle* en provenance des programmes :

-216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (0,5 M€) ;

-424 : Financement des investissements stratégiques (1,1 M€) ;

-172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (0,5 M€) ;

-134 : Développement des entreprises et régulations (3 M€) ;

-144 : Environnement et prospective de la politique de défense (1,5 M€ en AE et 0,11 M€ en CP) ;

-214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale (0,5 M€) ;

-217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables (0,01 M€ en AE et 0,05 M€ en CP) ;

-155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail (0,25 M€ en AE et 0,03 M€ en CP) ;

-124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales (0,25 M€ en AE et 0,03 M€ en CP) ;

-224 : Soutien aux politiques du ministère de la Culture (1 M€ en AE et 0,11 M€ en CP).

Pour le financement par le ministère des Armées des dépenses de *fonctionnement et d'équipement des personnels affectés dans les enceintes diplomatiques, ainsi que sa contribution aux travaux sur ces emprises* en provenance du programme :

-144 : Environnement et prospective de la politique de défense (10,63 M€ en AE et 9,99 M€ en CP).

Pour le financement du *Forum de Paris pour la paix* en provenance des programmes :

-134 : Développement des entreprises et régulations (0,25 M€) ;

-144 : Environnement et prospective de la politique de défense (0,25 M€) ;

-217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables (0,25 M€).

Pour la participation du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'opération de *rénovation des façades latérales et des toitures du Palais Farnèse à Rome* en provenance du programme :

-150 : Formations supérieures et recherche universitaire (1,04 M€).

**Transferts sortants** pour un montant total de 6,48 M€ en AE et en CP :

- 6,02 M€ pour des créances aux armées et 0,08 M€ pour le Financement du « Séminaire gardes côtes » en Polynésie Française vers le programme 178 « Préparation et emploi des forces » ;
- 0,38 M€ pour des refacturations informatiques vers les programmes :

129 : Coordination du travail gouvernemental ;

217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;

156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ;

224 : Soutien aux politiques du ministère de la Culture ;

129 : Coordination du travail gouvernemental ;

214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale.

Quatre **virements** d'un montant total de 207 754 € ont été effectués en 2024 dont :

3 virements *entrants* en provenance :

- du programme 209 pour la Conférence Soudan (250 000 €) et pour le financement de l'organisation du salon de l'IA par la DIMED (50 000 €) ;
- du programme 185 pour des frais d'apprentissage d'une apprentie (4 400 €).

1 virement *sortant* vers le programme 185 pour le financement de la Commission France-Cameroun (96 646 €).

Des crédits d'un montant de 152,9 M€ ont été annulés par :

- le décret 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits ;
- la Loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

### Crédits de titre 2 :

Le programme 105 ne comporte aucun fonds de concours ou dispositif d'attribution de produits.

### Crédits hors titre 2 :

Le programme 105 a bénéficié d'ouverture de crédits au titre des fonds de concours d'un montant total de 19 163 269,26 € en AE et en CP se décomposant comme suit :

- 1-1-00637 « Participation de la Commission européenne aux dépenses relatives l'action de la France en Europe et dans le monde » : 4 545 071,53 € ;
- 1-2-00286 « Participation du FIPHFP à l'insertion des personnes en situation de handicap » : 1 479,01 € ;
- 1-2-00289 « Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France » : 285 000 € ;
- 1-2-00641 « Participations diverses aux dépenses du centre de crise et de soutien » : 50 254,15 € ;
- 1-3-00240 « Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger » : 6 995 258,34 € ;
- 1-3-00242 « Participation de tiers étrangers aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France » : 7 003 467,38 € ;
- 1-3-00982 « Participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques » : 282 738,85 €.

Le programme 105 a bénéficié d'ouverture de crédits au titre des attributions de produits d'un montant de 8 138 532,76 € en AE et en CP se décomposant comme suit :

- 2-2-00012 « Produit de la rémunération de certains services rendus par le ministère des Affaires étrangères » : 131 669,62 € ;
- 2-2-00517 « Valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en métropole » : 288 872 € ;
- 2-2-00582 « Produit provenant de la rémunération des prestations de l'Académie diplomatique et consulaire (ADC) » : 169 000 € ;
- 2-3-00001 « Produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger (investissement) » : 5 030 407,96 € ;
- 2-3-00447 « Valorisation du patrimoine immatériel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à l'étranger » : 2 033 448,24 € ;
- 2-3-00778 « Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe (investissement) » : 665 134,94 €.

## RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 946 140	81 199 450	85 145 590	3 946 140	81 100 132	85 046 272
Surgels	14 436 636	71 703 255	86 139 891	14 436 636	71 802 573	86 239 209
Dégels	-14 436 636	-120 039 748	-134 476 384	-14 436 636	-120 039 748	-134 476 384
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>3 946 140</b>	<b>32 862 957</b>	<b>36 809 097</b>	<b>3 946 140</b>	<b>32 862 957</b>	<b>36 809 097</b>

**Crédits de titre 2 :**

Sur le programme 105, un taux de mise en réserve de 0,5 % a été appliqué. La réserve de précaution s'est élevée à 3,95 M€ dont 0,62 M€ de crédits CAS « Pensions ».

Aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a impacté les crédits T2 du programme 105.

**Crédits hors titre 2 :**

En début de gestion la réserve de précaution s'élevait à 81 199 450 € en AE et 81 100 132 € en CP. Après un surgel de 48 840 298 € en AE et 48 939 616 € en CP en février, le décret 2024-124 du 21 février 2024 a annulé des crédits d'un montant de 120 039 748 € en AE et 120 039 748 € en CP laissant une réserve résiduelle de 10 000 000 € en AE et en CP. Un nouveau surgel de 22 862 957 € en AE et en CP intervenu en juillet a augmenté la réserve.

La totalité de la réserve de précaution (32 862 957 €) a été annulée par la loi n° 2024-1167 du 6 décembre de finances de fin de gestion pour 2024.

## EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	2 079,95	2 306,00	-0,58	2 099,77	-205,65
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	1 549,81	1 576,80	0,00	1 539,13	-37,67
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	947,76	594,20	0,00	1 043,05	+448,85
1104 – Militaires	0,00	641,88	640,00	0,00	621,49	-18,51
1105 – Agents de droit local	0,00	2 966,14	3 097,00	0,00	2 948,84	-148,16
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>8 185,54</b>	<b>8 214,00</b>	<b>-0,58</b>	<b>8 252,28</b>	<b>+38,86</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	+8,00	+12,40	+60,37	-47,97
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	+0,35	-11,03	-44,81	+33,78
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	+95,29	+54,60	+40,69
1104 – Militaires	0,00	0,00	0,00	-20,39	-18,55	-1,84
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	0,00	-17,30	-34,49	+17,19
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+8,35</b>	<b>+58,97</b>	<b>+17,12</b>	<b>+41,85</b>

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à 13 761 ETPT en LFI 2024, soit une évolution de +126 ETPT par rapport au plafond fixé en LFI 2023 (13 635 ETPT).

La consommation 2024 du plafond d'emploi ministériel s'élève à 13 683 ETPT, soit 99,43 % du plafond d'emploi autorisé.

Par catégorie LOLF, l'exécution 2024 par rapport au plafond LFI s'établit comme suit :

- catégorie G1 : la consommation se situe à 2 794 ETPT (contre 3 069 ETPT en LFI), soit 91,04 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G2 : la consommation se situe à 2 749 ETPT (contre 2 788 ETPT en LFI), soit 98,60 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G3 : la consommation se situe à 2 714 ETPT (contre 2 271 ETPT en LFI), soit 119,51 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G4 : la consommation se situe à 621 ETPT (contre 640 ETPT en LFI), soit 97,03 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G5 : la consommation se situe à 4 805 ETPT (contre 4 993 ETPT en LFI), soit 96,23 % du plafond d'emplois pour cette catégorie.

Les écarts entre la répartition initiale et l'exécution sur la catégorie G1 ont été compensés par un recours accru aux contractuels (catégorie G3). Il est noté que ces recrutements interviennent plus tard en gestion car ils sont mis en œuvre suite à l'impossibilité de recruter des titulaires tant en interne au MEAE que venant d'autres administrations.

La consommation du programme 105 s'établit au total à 8 252 ETPT pour une dotation de 8 214 ETPT en loi de finance initiale (soit 100,5 %). L'approche par catégorie présentée supra concerne l'ensemble des programmes.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	578,90	117,00	7,42	574,60	0,00	8,38	-4,30	+35,87
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	556,70	0,00	8,55	570,83	0,00	7,95	+14,13	+54,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	724,40	0,00	7,47	827,67	0,00	7,57	+103,27	+20,00
1104 – Militaires	175,44	0,00	8,23	147,34	0,00	7,47	-28,10	0,00
1105 – Agents de droit local	146,89	0,00	7,63	174,89	0,00	7,31	+28,00	0,00
<b>Total</b>	<b>2 182,33</b>	<b>117,00</b>		<b>2 295,33</b>	<b>0,00</b>		<b>+113,00</b>	<b>+109,87</b>

Le schéma d'emplois traduit la hausse du plafond ministériel du MEAE et s'élève à +165 ETP. Le schéma d'emplois du programme 105 s'élève à +113 ETP.

Le schéma d'emploi tous programmes confondus permet de répondre aux priorités fixées par le Président de la République au titre de l'agenda de transformation du ministère :

- Renforcer les capacités d'analyse politique, en centrale comme à l'étranger, avec un accent mis sur l'Asie et l'Afrique ainsi que sur le développement de notre capacité à suivre les enjeux globaux (à titre d'exemple, 5 postes ont été créés dans le réseau dans des pays à fort enjeux comme le Nigeria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Émirats arabes unis et l'Égypte) ;
- Développer les dispositifs de veille et de réponse en matière de communication stratégique, principalement en Afrique où les intérêts du ministère sont exposés à de virulentes campagnes de désinformation ;
- Renforcer la sécurité des moyens de communication comme des emprises du ministère compte tenu des risques auxquels les agents peuvent être confrontés ;

- Appuyer les services consulaires à l'étranger afin d'améliorer la qualité de service rendu aux Français à l'étranger, renforcer les services visas pour faire face aux fortes pressions en Afrique et en Asie et améliorer la capacité du ministère à lutter contre la fraude ;
- Poursuivre le développement des dispositifs d'influence au travers notamment des créations de poste dans le réseau culturel et de coopération en Afrique visant à porter l'agenda transformationnel voulu par le Président de la République ;
- Soutenir les services les plus sollicités, que ce soit les plus petits postes (postes de présence diplomatique, antennes d'ambassade, postes consulaires d'influence) ou les secrétariats généraux d'ambassade.

5 ETP ont par ailleurs été fléchés en soutien à la délégation à l'encadrement supérieur du ministère dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique.

Enfin, 10 ETP ont été fléchés afin de réinternaliser des fonctions numériques actuellement confiées à des prestataires extérieurs afin de renforcer la maîtrise du système informatique et de communication du ministère.

## EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	2 306,00	2 099,77	0,00	0,00	+8,00	+12,40	+60,37	-47,97
Services à l'étranger	4 673,80	4 487,97	0,00	0,00	+0,35	-40,45	-79,30	+38,85
Autres	1 234,20	1 664,54	0,00	0,00	0,00	+87,03	+36,05	+50,98
<b>Total</b>	<b>8 214,00</b>	<b>8 252,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+8,35</b>	<b>+58,98</b>	<b>+17,12</b>	<b>+41,86</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+35,87	2 096,20
Services à l'étranger	+54,00	4 541,52
Autres	+20,00	1 716,10
<b>Total</b>	<b>+109,87</b>	<b>8 353,82</b>

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la catégorie G3 s'élève à 1 879 ETP à l'étranger et à 923 ETP en administration centrale.

Les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » et ceux de la catégorie G4 « militaire » sont inscrits dans la rubrique « autres ».

## REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Coordination de l'action diplomatique	852,00	856,52
02 – Action européenne	106,00	106,68
05 – Coopération de sécurité et de défense	370,00	371,87
06 – Soutien	1 547,00	1 557,59
07 – Réseau diplomatique	5 339,00	5 359,62
<b>Total</b>	<b>8 214,00</b>	<b>8 252,28</b>
Transferts en gestion		-0,58

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
89,00	1,58	0,00

Le Quai d'Orsay s'engage pour la jeunesse en recrutant des apprentis. Les offres d'apprentissage à Paris et à Nantes s'inscrivent dans la volonté du MEAE de faire découvrir aux jeunes Françaises et Français toute une palette de métiers. Il s'agit par ce biais d'offrir des contrats d'apprentissage aux étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) et d'initier les jeunes aux métiers de la diplomatie.

Au 31 décembre 2024, le MEAE accueillait 89 apprentis sur le programme 105 pour un montant d'environ 1,58 M€.

## PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>568 251 278</b>	<b>606 257 460</b>	<b>587 579 921</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>167 548 970</b>	<b>178 394 238</b>	<b>173 880 435</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	119 652 900	176 695 668	121 912 036
– Civils (y.c. ATI)	91 142 258	146 377 777	93 087 264
– Militaires	28 510 642	30 317 891	28 824 772
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	47 896 070	1 698 570	51 968 398
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>6 741 771</b>	<b>4 576 068</b>	<b>7 294 170</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>742 542 019</b>	<b>789 227 766</b>	<b>768 754 525</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>622 889 119</b>	<b>612 532 098</b>	<b>646 842 489</b>
FdC et AdP prévus en titre 2			

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 93,1 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74,6 %) et de 28,8 M€ pour les personnels militaires (calculé sur la base d'un taux de 126,07 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2024 s'élève à 1,96 M€ pour 131 bénéficiaires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2023 retraitée</b>	<b>621,58</b>
Exécution 2023 hors CAS Pensions	622,89
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	-0,06
Débasage de dépenses au profil atypique :	-1,25
– GIPA	-0,20
– Indemnisation des jours de CET	-1,05
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>4,73</b>
EAP schéma d'emplois 2023	1,40
Schéma d'emplois 2024	3,33
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>7,06</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>3,34</b>
Rebasage de la GIPA	0,17
Variation du point de la fonction publique	3,17
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>5,15</b>
GVT positif	6,58
GVT négatif	-1,43
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>1,34</b>
Indemnisation des jours de CET	1,34
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>3,64</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,55
Autres variations	3,09
<b>Total</b>	<b>646,84</b>

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

Le socle d'exécution 2023 hors CAS « Pensions » du programme 105 à hauteur de 621,58 M€ tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), le compte épargne-temps (CET) pour un total de -1,25 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de +4,73 M€ dont 1,40 M€ correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 et 3,33 M€ correspondant au schéma d'emplois 2024. Le montant des mesures catégorielles s'élève à 7,06 M€. Quant à l'impact de l'extension en année pleine de la revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2023 du point d'indice sur les rémunérations, il est de 3,17 M€.

Au titre de l'indemnité de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008), 0,17 M€ ont été versés en 2024 à 345 bénéficiaires.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 105 est évalué à 6,58 M€ (soit 1,02 % de la masse salariale HCAS), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à -1,43 M€ (0,22 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 5,15 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » correspond au rebasage de 1,34 M€ au titre du compte épargne-temps.

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » s'élève à 3,64 M€ et regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale HCAS, notamment les effets du change-prix sur la rémunération des personnels expatriés.

## COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	62 880	63 516	64 151	31 446	31 764	32 081
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	152 390	153 929	155 486	33 597	33 936	34 275
1103 – CDD et volontaires internationaux	85 220	86 081	86 941	38 523	38 913	39 302
1104 – Militaires	127 308	128 594	129 880	35 005	35 359	35 713
1105 – Agents de droit local	29 619	29 918	30 217	25 472	25 729	25 986

## MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						20 812	41 624
Relèvement des bas de grille		G1/G2	B et C	07-2023	6	20 812	41 624
Mesures statutaires						3 305 790	3 305 790
Fluidification du déroulement des carrières		G1/G2	Tous	01-2024	12	290 025	290 025
Création d'un 3ème grade dans le corps des SAE		G1/G2	A	01-2024	12	42 288	42 288
Nomination dans les emplois supérieurs d'adjoint de chef de poste		G2	A	01-2024	12	1 388 548	1 388 548
Attribution de 5 points d'indice		G1/G2	Tous	01-2024	12	1 584 929	1 584 929
Mesures indemnitaires						3 734 550	3 734 550
Majorations familiales		G2	Tous	01-2024	12	1 228 544	1 228 544
Revalorisation de la rémunération des vacataires		G3	Tous	01-2024	12	54 000	54 000
Mesures JOP		G1/G3	Tous	01-2024	12	43 500	43 500
Autres mesures (dont révision de la catographie)		G1/G2	Tous	01-2024	12	182 154	182 154
IRE des SESIC		G2	B	01-2024	12	240 000	240 000
IRE des SCH		G2	B	01-2024	12	91 077	91 077
Revalorisation de la rémunération des ADL		G5	Tous	01-2024	12	1 745 275	1 745 275
Primes des DAC et emplois fonctionnels		G1	A+	01-2024	12	150 000	150 000
<b>Total</b>						<b>7 061 152</b>	<b>7 081 964</b>

L'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles sur le périmètre ministériel a été exécutée à hauteur de 11,46 M€ et a permis de financer en 2024 les principales mesures suivantes.

- La revalorisation des cadres salariaux de certaines ambassades au bénéfice des agents de droit local ;
- La suite du plan de convergence des agents CDD à l'étranger ;
- La revalorisation de la rémunération des agents en contrat court de catégorie C ;
- La mise en œuvre de la convergence interministérielle des CIA de certains emplois supérieurs ;
- La prime JOP ;
- La revalorisation des majorations familiales ;
- Des mesures de fluidification des carrières et de révision de la cartographie des primes ;
- Le coût de l'extension en année pleine de mesures prises en 2023.

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	1 058	1 860 000		<b>1 860 000</b>
Logement	239	1 153 500		<b>1 153 500</b>
Famille, vacances	79	560 779		<b>560 779</b>
Mutuelles, associations	11 819	2 020 000		<b>2 020 000</b>
Prévention / secours	3 441	313 000		<b>313 000</b>
Autres		276 368		<b>276 368</b>
<b>Total</b>		<b>6 183 647</b>		<b>6 183 647</b>

Les dépenses de **restauration** concernent la participation du ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère ainsi que dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en régions parisienne et nantaise. Ces dépenses impliquent également le coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de restauration à Paris ainsi que le renouvellement éventuel de matériels de cuisine pour les restaurants du MEAE.

En 2024, les dépenses se sont élevées à 1,86 M€, montant légèrement supérieur à ce qui avait été consommé en 2023. Ce surcoût est imputable à l'inflation (matières premières et des denrées alimentaires) et à la mise en place ponctuellement d'une convention avec Sodexo pour permettre aux agents du MEAE affectés au COJO (comité d'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques à Saint-Denis) de bénéficier d'une restauration administrative.

Les dépenses de **logement** concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux, et dans une moindre mesure, le paiement de loyers de l'hébergement d'urgence. En 2024, le Département a ainsi dépensé 1,15 M€ afin de pouvoir loger ses agents dans des appartements avec lesquels des conventions ont été signées (Paris-Habitat, RLF, RIVP).

Les **subventions** versées aux associations qui se sont élevées à 819 k€ contre un montant de 626 k€ en 2023. Cette augmentation est notamment liée à la compensation financière accordée à deux associations au titre de la fin des mises à disposition d'agents. Concernant **la mutuelle**, la convention de référencement sur la période 2017-2025, visant à assurer la protection sociale complémentaire pour les risques « santé » et « prévoyance » des agents publics actifs et retraités du MEAE, fixe la contribution à la Mutuelle des affaires étrangères et européennes à 1,2 M€.

Pour la **petite enfance**, le marché crèche, signé en 2023 avec le prestataire « Les Petits Chaperons rouges » (en région parisienne et nantaise) rentre dans sa deuxième année. En 2024, près de 600 k€ ont été investis, doublant ainsi l'offre de berceaux à destination de nos agents, et permettant de répondre à l'ensemble des demandes des familles.

La dotation **prévention / secours** concerne les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départ en poste et le fonctionnement du service de la médecine de prévention. Elle inclut aussi la prise en charge d'éventuels frais médicaux exceptionnels d'agents de droit local (ADL), ainsi que les frais médicaux de ces agents dans 11 pays dans lesquels le système de couverture santé est défaillant.

Les **autres types de dépenses** concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents jusqu'à 12 ans révolus, le paiement des consultants spécialisés (psychologue, notaire, avocat...) mis à disposition des agents par le service social à Paris et à Nantes ainsi que l'adhésion du ministère au CINDEK, organisme permettant aux conjoints d'agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils suivent leur conjoint en poste à l'étranger. Enfin, une nouvelle ligne a été intégrée concernant la qualité de vie au travail qui regroupe les nouvelles attributions dont la DSE a la charge. L'organisation du cycle Cinéma et Diplomatie, la mise en place d'ateliers vélos « cyclocare » ou l'organisation et réalisation des portraits d'agents et des concerts rentrent dans cette catégorie.

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### SAPHIR

Le projet *SAPHIR* (système d'archivage pour l'histoire, l'information et la recherche), qui a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le programme interministériel *Vitam*, est sorti du TOP 50 des grands projets numériques de l'État recensés par la DINUM, à la suite de son entrée en production au printemps 2023.

Il a été lancé officiellement le 9 mars 2015 après l'association des ministères de la culture, des armées, de l'Europe et des affaires étrangères ainsi que les services du Premier ministre en vue de créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. *SAPHIR* permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

En 2024, une nouvelle version 4.5.0. de *SAPHIR* a été déployée en production. Elle s'appuie sur la version 6.2.0. de *Vitam*. Cette version embarque les fonctionnalités dédiées aux agents des centres d'archives et de documentation (CAD), qui permettent un accès aux données, sécurisé et filtré par service producteur. L'accès aux informations sera ainsi possible aux ayants droit sur toute la vie de l'information. Une première version des chaînes versantes dédiée au registre d'état civil électronique (RECE) est également embarquée dans cette version. En août 2024, une version corrective 4.5.2. a été déployée. Il est à noter que ces versions de *SAPHIR* sont basées sur le framework *Hornet* aujourd'hui considéré obsolète, dont la sortie est programmée au profit des interfaces *Vitam UI*.

Une version 8.0 de *Vitam* (back office et front office *Vitam UI*) sera déployée au cours de l'année 2025. Une première version de *SAPHIR RS* devrait également être déployée en même temps, qui embarquera la rénovation technique des chaînes versantes.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

#### COÛT ET DUREE DU PROJET

##### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	4,35	4,22	0,96	0,82	0,77	0,77	0,59	0,59	0,36	0,24	0,53	0,65	0,60	0,60	7,57	7,30
Titre 2	2,55	2,55	0,25	0,25	0,88	0,88	0,08	0,08	0,03	0,03	0,16	0,16	0,16	0,16	4,03	4,03
<b>Total</b>	<b>6,90</b>	<b>6,77</b>	<b>1,21</b>	<b>1,07</b>	<b>1,65</b>	<b>1,65</b>	<b>0,67</b>	<b>0,67</b>	<b>0,39</b>	<b>0,27</b>	<b>0,69</b>	<b>0,81</b>	<b>0,76</b>	<b>0,76</b>	<b>11,60</b>	<b>11,33</b>

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,00	11,33	+126,60 %
Durée totale en mois	45	96	+113,33 %

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015.

Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>1 429 037 479</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>1 404 462 741</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>1 351 158 293</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>1 336 284 315</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>33 754 814</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>74 945 033</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>44 124 372</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>1 261 339 282</b>

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>167 886 626</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>-102 901</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 167 783 725</b>	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>74 945 033</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>92 838 692</b>	
AE engagées en 2024 (E2) <b>1 351 158 293</b>	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>1 261 339 282</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>89 819 011</b>	
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 182 657 703</b>	
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>164 756 281</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>17 901 422</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

## Justification par action

**ACTION**

## 01 – Coordination de l'action diplomatique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	80 005 426 73 031 680	43 813 584 51 422 021	<b>123 819 010</b> <b>124 453 701</b>	80 005 426 73 031 680	43 813 584 40 629 292	<b>123 819 010</b> <b>113 660 972</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	80 005 426	73 031 680	80 005 426	73 031 680
Rémunérations d'activité	54 473 098	55 820 092	54 473 098	55 820 092
Cotisations et contributions sociales	24 764 708	16 518 641	24 764 708	16 518 641
Prestations sociales et allocations diverses	767 620	692 946	767 620	692 946
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	38 210 567	45 618 553	38 210 567	34 843 352
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 210 567	45 618 553	38 210 567	34 843 352
Titre 5 : Dépenses d'investissement		56 636		39 108
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		56 636		39 108
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 603 017	5 746 832	5 603 017	5 746 832
Transferts aux ménages	5 603 017	436 859	5 603 017	436 859
Transferts aux entreprises		733 443		733 443
Transferts aux autres collectivités		4 576 530		4 576 530
<b>Total</b>	<b>123 819 010</b>	<b>124 453 701</b>	<b>123 819 010</b>	<b>113 660 972</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT****Centre de crise**

Consommation AE : 7,65 M€

Consommation CP : 7,50 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement du CDC	3,45	3,45	4,42	4,60
Gestion de crises au CDC	1,50	1,50	3,23	2,90
<b>Total</b>	<b>4,95</b>	<b>4,95</b>	<b>7,65</b>	<b>7,50</b>

Le centre de crise et de soutien (CDCS) veille à la sécurité des Français à l'étranger notamment en intervenant dans le cadre des crises survenant à l'étranger (crises sécuritaires, crises socio-politiques, attentats, risques naturels, climatiques, sanitaires, accidents collectifs, etc.) et en éditant les fiches « Conseils aux voyageurs » dont le processus d'élaboration est certifié ISO 9001.

L'année 2024 a été marquée par une poursuite de l'augmentation des **dépenses de fonctionnement du Centre de crise** (3,7 M€ en 2023 contre 4,6 M€ en CP en 2024) notamment en matière :

- **D'installation et de modernisation des moyens de communication autonomes** utilisés par le réseau diplomatique et consulaire à l'étranger en cas de crise (3,1 M€). Le premier poste des dépenses de fonctionnement concerne, en effet, les moyens de communication autonomes (radio et téléphonie satellitaire), couvrant à la fois la fourniture en matériel et les missions d'audit et d'installation. Dans un contexte de multiplicité des crises internationales et de contraintes toujours fortes liées à la pénurie de semi-conducteurs, à l'augmentation des prix de ces matériels et aux délais d'approvisionnement allongés, le CDCS observe une forte demande d'intervention des postes. Les équipements installés depuis 2010 arrivent progressivement en fin de vie, notamment dans les postes d'Afrique sub-saharienne, et doivent être renouvelés ou réparés, entraînant une hausse des dépenses dans ce domaine. Par ailleurs, depuis la crise ukrainienne, des postes qui n'étaient pas encore dotés de ce type de matériels (Europe), en font la demande ;
- **De fourniture de stocks de sécurité, médicaments et autres matériels** destinés à équiper les points de regroupement des communautés françaises en cas d'évacuations (0,4 M€) ;
- **De formation des ambassades et consulats à la gestion des crises consulaires** (0,1 M€) ;
- **De dépenses de fonctionnement de la cellule de crise** (0,2 M€) : support technique en téléphonie et informatique, transports et repas notamment ;
- **Les frais de fonctionnement divers du CDCS** (équipement des équipes projetées en cas de crise, abonnements, assurances, insertions publicitaires, organisation de la journée des entreprises) s'élèvent à 0,8 M€.

En 2024, la réserve pour **gestion de crises du CDCS**, d'un montant de 1,5 M€, a été abondée par des remboursements de l'Union européenne dans le cadre du mécanisme de protection civile de l'Union européenne (MPCU), à l'occasion d'évacuations menées en 2023 lors des crises au Soudan (331 k€) et au Niger (2,06 M€). Ces crédits ont été dépensés à hauteur de 2,9 M€.

Une seule ouverture de la cellule de crise a été comptabilisée en 2024, pour Haïti du 16 au 31 mars 2024. A l'occasion de cette crise, une évacuation des ressortissants français par moyen militaire a permis à 126 personnes de quitter

l'île. 13 ressortissants européens ont également été évacués, permettant ainsi d'activer le MPCU et d'obtenir une participation européenne de 450 k€, sur une dépense totale de 0,6 M€.

Par ailleurs, un avion militaire affrété par le CDCS a permis le retour en France depuis le Liban de 133 ressortissants pour un montant total de 477 k€. La présence d'un passager européen a également permis d'obtenir une participation financière de l'UE, dans le cadre du MPCU, à hauteur de 238 k€. Cette somme sera versée en 2025). Pour cette évocation, les passagers ont participé au coût du transport pour un montant total de 37 k€.

Le rapatriement des français de Gaza et d'un otage d'Iran (307 k€), la cérémonie d'hommage aux victimes de l'attentat du 7 octobre (167 k€), les campagnes de messages de télé-alerte sécuritaires des postes et la gestion de crises locales de moindre ampleur ont également été imputées sur les crédits de crise du CDCS.

### État-major

Consommation AE : 6,26 M€

Consommation CP : 6,33 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Dépenses fonctionnement de l'hôtel ministre	2,12	2,12	1,99	2,05
Dépenses à l'extérieur de l'HM	0,04	0,04	0,03	0,04
Déplacements ministériels	6,25	6,25	4,24	4,24
<b>Total</b>	<b>8,41</b>	<b>8,41</b>	<b>6,26</b>	<b>6,33</b>

Les crédits de **Fonctionnement de l'hôtel du ministre** sont dédiés au financement de l'activité diplomatique et de représentation, organisée soit à l'hôtel du ministre, soit sur le site de Convention par le ministre, les ministres délégués ou les secrétaires d'État rattachés au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

Les dépenses concernent principalement l'achat de denrées alimentaires, de boissons alcoolisées et non alcoolisées, de fleurs, de frais de sonorisation, de blanchisserie et de personnel intérimaire. Le renouvellement de la vaisselle, de l'argenterie, du linge de table, du petit matériel de cuisine ou du mobilier de réception nécessaires au bon fonctionnement de l'hôtel du Ministre est également inclus dans cette rubrique.

En 2024, l'hôtel du ministre a bénéficié d'une dotation en LFI de 2,1 M€ pour financer ses dépenses de fonctionnement. En gestion, la dotation a été portée à 2,08 M€ en AE et 2,47 M€ en CP.

Pour l'année 2024, la consommation des AE (dont les AE de l'attribution de produits relative à la mise en valeur du patrimoine immobilier de l'État – APIE – compris) s'élève à 2 M€ soit 96 % des crédits disponibles contre 92 % en 2023. La consommation des CP (APIE compris) s'élève à 2,05 M€ (83 %). La différence de consommation entre les AE et les CP s'explique par des restes à payer ainsi que des charges à payer, demandées en report sur la gestion 2025.

Les **dépenses des cabinets à l'extérieur de l'hôtel du ministre** concernent les frais de représentation du ministre, des secrétaires d'État ou ministres délégués et de leurs cabinets à l'occasion d'événements organisés sur le territoire national hors de l'hôtel du ministre. Il s'agit principalement de frais de restaurant. Avec une dotation 2024 de 35 k€, la consommation en AE s'élève à 29,6 k€ (soit 85 % de la dotation) et la consommation en CP s'élève à 37 k€.

L'année 2024 a été caractérisée par une très forte baisse de l'activité s'agissant des **déplacements ministériels** en raison d'un contexte politique incertain ayant notamment entraîné plusieurs remaniements ministériels. Par ailleurs, la nature intrinsèque de ces déplacements, le plus souvent liés à la poursuite ou au surgissement de conflits, de tensions ou de crises, organisés à la dernière minute et composés d'importantes délégations, limite les anticipations en matière de réservations.

En 2024, les déplacements des délégations ministérielles se répartissent comme suit :

- 50 % soit 2,1 M€ sur le marché voyageur, contre 2,9 M€ (60 %) en 2023, ce qui représente une baisse de 26 %. Le recours au marché voyageur concerne les billets de train et les vols commerciaux ainsi que quatre affrètements de jets privés (pour un montant total de 119 k€) ;
- 27 % soit 1,1 M€ par recours aux affrètements publics (16 vols de l'escadron de transport 60 – ETEC) contre 982 484 € (20 %) en 2023 (19 vols ETEC), soit une augmentation de 15 % ;
- 17 % soit 712 k€ de dépenses lors des déplacements à l'étranger et réglés par les postes diplomatiques sans ordonnancement préalable (dispositif des autres dépenses justifiées ou ADJ) contre 752 k€ (16 %) en 2023 (-5 %) ;
- 6 % soit 259 k€ pour les autres dépenses (taxis, états de frais, remboursements à la Présidence, etc...) contre 210 k€ (4 %) en 2023, soit une hausse de 23 %.

## Protocole

Consommation AE : 15,69 M€

Consommation CP : 15,21 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Visites de chefs d'État étrangers	1,63	1,63	1,37	1,45
Accueil de personnalités (aéroports)	0,70	0,70	0,80	0,73
Frais liés aux déplacements à l'étranger du Premier Ministre	0,80	0,80	0,61	0,61
Conférences internationales	13,00	13,00	11,71	11,27
Distinctions honorifiques	0,24	0,24	0,03	0,00
Interprétation et traductions	0,90	0,90	0,71	0,71
Manifestations intermédiaires	0,47	0,47	0,30	0,28
Missions et Voyages officiels	0,37	0,37	0,16	0,16
<b>Total</b>	<b>18,11</b>	<b>18,11</b>	<b>15,69</b>	<b>15,21</b>

Les dépenses liées à l'activité **visites de chefs d'État étrangers** ont progressé de 6 % par rapport à 2023. Elles ont concerné :

- 8 visites d'État : Angola, Chine, Kazakhstan, deux fois le Nigeria, États-Unis, Belgique et Qatar ;
- 14 visites officielles : Timor oriental, Pologne, Allemagne, le patriarche œcuménique, Albanie, Cambodge, Thaïlande, Angola, Ghana, Guinée-Bissao, République démocratique du Congo, Ukraine, Vietnam, Serbie ;
- 55 visites de travail.

En outre, les célébrations du 80<sup>e</sup> anniversaire du débarquement et les cérémonies de Jeux olympiques et paralympiques ont entraîné la venue de nombreux chefs d'État étrangers, pour un montant de 165 k€.

Les dépenses afférentes à l'**accueil de personnalités** sont étroitement liées à l'activité mentionnée précédemment. Elles concernent l'ouverture de pavillons et salons aux aéroports de Paris, de Strasbourg et l'émission de badges d'accès aux aéroports. En 2024, 500 personnalités ont été accueillies aux aéroports de Paris (contre 475 en 2023), 88 à l'aéroport de Strasbourg (contre 114 en 2023) et 526 badges d'accès ont été émis. L'organisation des jeux olympiques et paralympiques a nécessité l'ouverture des salons d'aéroport de Paris, de manière permanente pendant 4 jours, afin d'accueillir les délégations pour un tarif journalier de 60 k€.

Les **déplacements du Premier ministre à l'étranger** (missions de reconnaissance et délégations officielles) ont été plus limités en 2024, dans le contexte de la dissolution. Ils ont concerné l'Allemagne (5 février), les Pays-Bas (6 mars), le Canada (10 au 12 avril) et la Belgique (6 novembre). Quatre déplacements ont été annulés, en Italie, en Pologne, en Estonie et au Maroc.

La principale **conférence internationale** organisée 2024 a concerné l'organisation du XIX<sup>e</sup> sommet de la Francophonie de Villers-Cotterêts du 4 au 5 octobre, pour un budget total de 10,6 M€.

En 2024, des dépenses ont également été engagées (42 k€) pour l'organisation du sommet pour l'action sur l'intelligence artificielle qui s'est tenu les 10 et 11 février 2025 au Grand Palais à Paris ainsi qu'un montant de 417 k€ pour le sommet UNOC 3 qui se tiendra en juin 2025 à Nice.

Par ailleurs, 210 k€ ont couvert les commémorations du 80e anniversaire de la libération en Normandie et en Provence ainsi que celles du massacre d'Oradour-sur-Glane. 347 k€ ont été dépensés pour l'organisation de la conférence de soutien au Soudan du sud (15 avril) et 233 k€ pour la conférence de soutien au Liban (24 octobre).

Une seule commande de **distinctions honorifiques** a été passée à la Monnaie de Paris, titulaire du marché de « Fournitures de décorations honorifiques françaises » qui n'a toutefois pas été en mesure de livrer la totalité des prestations avant la fin de l'année 2024.

**Concernant les dépenses d'interprétations**, 780 prestations en 38 langues différentes ont été livrées par 172 interprètes, pour un montant de 579 k€ Elles ont concerné principalement :

- L'Élysée : pour 54,15 % des dépenses pour 435 prestations (313 k€) ;
- Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères : 39,83 % des dépenses pour 273 prestations (231 k€), dont le Protocole 14,45 % des dépenses pour 92 prestations (84 k€), le Cabinet du Ministre : 7,85 % pour 81 prestations (45 k€) ;
- Le Forum de Paris pour la paix : 4,93 % pour 63 prestations (29 k€) ;
- Matignon : 1,09 % pour 9 prestations (6 k€).

Les dépenses de traductions ont augmenté en 2024. 5 100 demandes de traduction dans 43 langues différentes ont été traitées (13 200 pages traduites et 10 400 pages révisées). Parmi ces traductions, 76 % ont été effectuées en interne et 24 % ont été sous-traitées auprès de prestataires extérieurs.

Le Protocole a organisé seize **manifestations intermédiaires**, concernant pour les principales :

- les jeux olympiques et paralympiques (JOP) : 170 k€ pour cinq briefings à destination des missions diplomatiques étrangères, ainsi que pour les formations des agents de liaison chargés d'accompagner les délégations étrangères pendant le séjour en France des chefs d'État et de gouvernement ;
- le triangle de Weimar (12 février 2024) pour 44 k€ ;
- la réouverture de la cathédrale Notre-Dame de Paris (8 décembre 2024) pour 24 k€.

## Communication

Consommation AE : 16,62 M€

Consommation CP : 6,35 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Acquisition d'information et de documentation	3,04	3,04	2,18	2,03
Actions de communication événementielle	0,63	0,63	0,28	0,26
Autres actions de communication (multimédia, internet...)	2,94	2,94	14,16	4,06
<b>Total</b>	<b>6,61</b>	<b>6,61</b>	<b>16,62</b>	<b>6,35</b>

L'activité **acquisition d'information, de documentation et d'outils de veille** couvre l'achat de titres de presse d'information générale et spécialisée (abonnements pour 0,7 M€ et distribution pour 0,1 M€), l'accès aux dépêches de presse anglo-saxonnes ainsi qu'à plusieurs bases de données, à la production de panoramas de presse (0,1 M€), le paiement des droits de copie afférents (0,2 M€) ainsi que les agences de presse (0,2 M€). Les destinataires en sont les services d'administration centrale et les postes à l'étranger.

Cette ligne comprend également les dépenses liées aux outils de veille et de prestations de veille stratégique externalisées respectivement pour 0,4 M€ et 0,3 M€.

Les dépenses liées à cette activité ont progressé en 2024 de 40 % par rapport à 2023, en raison de la création de la sous-direction veille et stratégie au cours de l'année 2022.

La consommation sur l'activité **actions de communication événementielle** a été conforme à la prévision actualisée. Le principal poste de dépense de cette activité a été la mobilisation des équipes et des crédits autour des JOP. A noter que la conférence des ambassadeurs, initialement prévue en août, a été déplacée en janvier 2025.

Cette activité budgétaire a permis de financer les actions de communication événementielle annuelles notamment les journées du patrimoine, le sommet de la francophonie et préparer le sommet de l'IA. De plus le programme « hors les murs », mis en place en 2016, a participé à l'orientation de la communication vers le grand public, le monde universitaire et l'entreprise.

Concernant les **actions de communication digitale et audiovisuelle**, la principale dépense a concerné la campagne Marque France « *make it iconic* », pour laquelle la quote-part de financement 2024 du MEAE était initialement établie à 2,5 M€. En cours de gestion, le budget de la campagne a été revu à la baisse, en raison du recentrement des objectifs de la campagne.

Les crédits consommés, à hauteur de 12,5 M€ en AE et 1,1 M€ en CP en 2024, se sont traduits par une communication active dans les aéroports, la presse et les réseaux sociaux dans le monde entier, avec un focus dans cinq pays cibles, pour renforcer l'attractivité de la France. 538 k€ ont également été délégués aux postes.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi en 2024 le développement de sa communication numérique, avec l'animation et le pilotage de son site internet France Diplomatie, disponible en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe) qui draine près de 28,9 millions de visiteurs annuels, en hausse de 3 % par rapport à 2023. Sur les réseaux sociaux, on comptabilise plus de 13,4 millions et une progression de 6,6 % du nombre d'abonnés sur tous les réseaux sociaux, soit plus de 839 k abonnés supplémentaires par rapport à 2023.

Dans la continuité du sommet Afrique France à Montpellier en octobre 2021, le financement de la chaîne vidéo de la maison des mondes africains a été réalisé en 2024 après un glissement du calendrier.

La refonte des sites internet France diplomatie et des postes se poursuit pour une finalisation à l'été 2025.

Créé en 2023 à la demande de la ministre, le fonds d'innovation a permis de financer les projets de communication innovants présentés par les postes à hauteur de 500 k€.

## **DÉPENSES D'INTERVENTION**

### **Centre de crise**

Consommation AE : 0,21 M€

Consommation CP : 0,21 M€

Trois **subventions du centre de crise et de soutien** ont été accordées aux associations de victimes et d'aide aux victimes (AFVT, France Victimes et FENVAC).

### **État-major**

Consommation AE : 5,60 M€

Consommation CP : 4,59 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Interventions, dont subventions du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS)	1,22	1,22	0,60	0,60
Programme d'Invitations des Personnalités d'Avenir	1,17	1,17	0,86	0,87
CNEMA	0,08	0,08	0,07	0,07
Subventions des cabinets du MAE	1,38	1,38	1,14	1,19
Autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique	0,69	0,69	2,93	1,86
<b>Total</b>	<b>4,54</b>	<b>4,54</b>	<b>5,60</b>	<b>4,59</b>

Les crédits des **subventions des cabinets du MAE** se composent des subventions du cabinet du ministre (CM), de la direction des affaires politiques et de sécurité (DGP) et du délégué interministériel à la Méditerranée (DIMED).

Les subventions ont été principalement versées à des associations. Cinq grands domaines d'intervention ont caractérisé la politique de subvention du cabinet :

- Le renforcement de l'action diplomatique de la France dans le cadre de relations bilatérales ou en matière de promotion du multilatéralisme : 1,2 M€ versés à l'association du Forum de Paris sur la Paix, 127 k€ versés au groupement d'intérêt public Mission du 80<sup>e</sup> anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire, 94 k€ versés au CIDEM dans le cadre du programme européen Citoyens, égalité, droits et valeurs ;
- La défense des droits de l'Homme et les travaux mémoriels, dont le Prix Simone Veil en faveur de la défense des droits des femmes dans le monde (100 k€), la Fondation nationale pour la mémoire de l'esclavage (50 k€), la Fondation mémorielle IBUKA pour la mémoire et le soutien pour les victimes du génocide Tutsi (30 k€), notre participation au GIP Musée mémorial du terrorisme (338 k€) ;
- Les subventions aux associations se sont élevées à 0,6 M€ pour des projets présentant un intérêt au regard des priorités politiques du MEAE (multilatéralisme, égalité femmes/hommes, maintien de la paix, lutte contre les dérèglements climatiques, contre les inégalités mondiales, promotion des droits de l'Homme...) ;
- Les subventions du délégué interministériel à la Méditerranée se sont élevées à 333 k€ et ont permis de soutenir des projets œuvrant notamment dans le domaine de la culture, de la jeunesse et du développement durable en Méditerranée ;
- Enfin, les subventions de la direction des affaires politiques et de sécurité ont été versées au bénéfice de projets en soutien des intérêts de la France dans le Pacifique, pour un montant total de 40 k€ ;

Des transferts de crédit sont venus abonder cette enveloppe au cours de gestion, notamment les remboursements pour le financement du Forum de Paris sur la Paix (750 k€ des ministères de la transition écologique, des armées et de l'économie et des finances) et pour la CIDEM (94 k€ des ministères sociaux, de l'intérieur et de la justice). Un virement de 0,1 M€ vers le programme 185 est intervenu dans le cadre du financement de la Commission mixte franco-camerounaise sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes d'opposition (1945-1971).

L'activité **autres interventions et prestations au service de l'action diplomatique** nous permet de provisionner des crédits, principalement pour honorer nos commandes de conseils et de représentations juridiques dans le cadre du contentieux arbitral international de la Montagne d'Or en Guyane. Ces crédits n'ont pas été entièrement consommés en 2024 (1,1 M€ en AE et 0,1 M€ en CP consommés) et les décaissements se poursuivront en 2025 sur ce marché public à bons de commande auprès d'un cabinet de conseil. Un remboursement d'un montant équivalent du MEFSIN et du MTE est attendu en 2025. Sur cette activité sont également imputées des dépenses diverses et incompressibles qui s'imposent au MEAE, tels le financement du Forum de Paris pour la paix, les contributions ministérielles aux groupements d'intérêt public (GIP) « Mission Libération » et « Mission de préfiguration du musée-mémorial du terrorisme », ainsi que le financement du prix Simone Veil de la République française pour l'égalité femmes-hommes.

Les **subventions du centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS)**, versées à des *think tanks* œuvrant dans le domaine d'intervention du CAPS, ont représenté 529 k€ en 2024. Les principaux instituts soutenus ont été l'Institut français des relations internationales (IFRI), les activités du Comité des études des relations franco-allemandes (131 k€), le Conseil européen des relations internationales (75 k€), la Fondation pour la recherche stratégique (75 k€) et l'Institut de relations internationales et stratégiques (50 k€). Par ailleurs, le CAPS a assuré la prise en charge de trois experts techniques internationaux placés auprès de *think tanks* à Washington via Expertise France, pour 68 k€.

Les dépenses du **programme d'Invitations des Personnalités d'Avenir** ont été effectuée par le biais de l'établissement public Campus France (768 k€ AE/CP), conformes aux prévisions, ainsi qu'au développement d'une plateforme pour le développement d'un réseau professionnel à destination des anciens participants du programme (9 k€ en CP).

Les dépenses de la **CNEMA** se sont élevées à 65 k€, constituées en grande majorité de contributions au Centre international de déminage humanitaire, pour différents objets (conférence d'Ottawa, convention d'Oslo, *Norwegian People's Aid, International campaign to ban landmine*), ainsi que de frais de missions pour l'ambassadeur thématique.

## Communication

Consommation AE : 0,52 M€

Consommation CP : 0,53 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Invitations de journalistes étrangers	0,82	0,82	0,49	0,50
Subventions aux associations de presse diplomatique	0,03	0,03	0,03	0,03
<b>Total</b>	<b>0,85</b>	<b>0,85</b>	<b>0,52</b>	<b>0,53</b>

En 2024, le **programme d'invitations de journalistes étrangers** a accueilli 64 journalistes et 14 influenceurs/influenceuses dans le cadre de programmes dédiés sur des thématiques diverses telles que les questions de sécurité, d'énergie, d'influence et de désinformation en Europe centrale et orientale, la diplomatie féministe dans les pays du Moyen-Orient, la lutte contre la désinformation. Le PIJE a également accompagné des sommets tels que *Choose France*, la Francophonie, *Ambition* et *Africa*. Enfin, le PIJE a accompagné la couverture des JOP.

Le budget de la ligne a été maîtrisé et a permis de mener l'ensemble des programmes prévus et d'ajouter en fin d'année la couverture de la réouverture de Notre-Dame de Paris sans dépassement de budget.

Une nouvelle convention a été négociée et signée cette année. Conformément à la convention, les frais d'invitation sont réglés par appels de fonds quadrimestriels auprès de l'opérateur Campus France en février (30 %), mai (30 %) et octobre (40 %) sur la base du relevé des dépenses effectives.

Trois **subventions associations de presse diplomatique** ont été octroyées pour un montant total de 31 k€ :

- 15 k€ ont été versés à la maison des journalistes étrangers afin de soutenir l'accueil de journalistes exilés dans le cadre du dispositif Ukraine-MDJ ;
- 8 k€ ont été accordés à l'association de la presse diplomatique française (APDF) ;
- 8 k€ Pour Russie-Libertés.

**ACTION****02 – Action européenne**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Action européenne	11 891 587 12 537 082	199 552 612 152 018 100	<b>211 444 199</b> <b>164 555 182</b>	11 891 587 12 537 082	199 552 612 152 025 100	<b>211 444 199</b> <b>164 562 182</b>

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

**ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	11 891 587	12 537 082	11 891 587	12 537 082
Rémunérations d'activité	8 820 086	9 582 431	8 820 086	9 582 431
Cotisations et contributions sociales	2 998 829	2 835 695	2 998 829	2 835 695
Prestations sociales et allocations diverses	72 672	118 956	72 672	118 956
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 000	6 762	15 000	13 762
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	6 762	15 000	13 762
Titre 6 : Dépenses d'intervention	199 537 612	152 011 338	199 537 612	152 011 338
Transferts aux ménages		5 000		5 000
Transferts aux entreprises		1 836 973		1 836 973
Transferts aux autres collectivités	199 537 612	150 169 365	199 537 612	150 169 365
<b>Total</b>	<b>211 444 199</b>	<b>164 555 182</b>	<b>211 444 199</b>	<b>164 562 182</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de **communication du ministre chargé des affaires européennes** concernent les actions d'information et de communication menées par le cabinet du ministre délégué chargé de l'Europe. Une part des dépenses a été réalisée sur une carte d'achat BNP et l'autre part a porté sur des frais d'agence de communication et d'achats de kakemonos.

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

	LFI 2024		Consommation 2024		
	En M€	AE	CP	AE	CP
Subventions cabinet du ministre délégué chargé des affaires européennes (dont le Centre d'information sur les institutions européennes)		0,80	0,80	0,75	0,75
Contributions européennes		199,20	199,20	151,27	151,27
<b>Total</b>		<b>200,00</b>	<b>200,00</b>	<b>152,02</b>	<b>152,02</b>

Les **subventions octroyées par le cabinet du ministre chargé des affaires européennes** à des associations œuvrant en faveur de l'intégration et du développement européens, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des valeurs européennes, se sont élevées à 640 k€ en 2024, montant réparti entre 24 associations sélectionnées. L'enveloppe a également permis de financer le Prix Henrik Enderlein (5 k€) ainsi que l'association Forum européen de Bioéthique dans le cadre du Fonds Démocratie du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne (100 k€), deux engagements récurrents.

Le taux de consommation des **contributions européennes** sur crédits ouverts en LFI s'est établi à 76 %. Cette sous-consommation est principalement imputable à la Facilité européenne pour la paix (FEP). En effet, alors que la FEP avait été budgétée en LFI 2024 à 143,64 M€, la révision des orientations stratégiques (OS) de mars 2024 a ramené cette prévision d'exécution à 135 M€ (-8 M€ par rapport à la LFI 24). Pour rappel, les 11 budgets successifs émis en cours d'année 2024 n'ont été effectivement entérinés qu'après adoption formelle par le Conseil de l'Union européenne. Ainsi, à la suite de l'actualisation des prévisions de dépenses (« *early forecast* ») diffusés en septembre 2024, l'atterrissage provisoire pour 2024 a été ramené à 83 M€ (-60 M€ par rapport à la LFI 24).

Un dispositif d'experts nationaux détachés (END) non-titulaires, employés par Expertise France et positionnés dans les instances européennes est financé sur le programme 105 à hauteur des frais réels engagés par l'opérateur. On observe en 2024 un décalage entre le montant des crédits alloués au dispositif en LFI et les contributions effectivement versées à Expertise France. En effet, en application du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits, diminuant de 120 M€ les crédits du programme 05, l'enveloppe financière allouée au dispositif a été abaissée de 2,3 à 1,4 M€. En fin d'année 2024, un redéploiement à l'échelle du programme a permis de compléter les contributions versées à Expertise France pour prendre en charge la totalité des dépenses engagées.

En outre, une surconsommation de l'enveloppe dédiée au Conseil de l'Europe a été observée en raison de l'augmentation du budget voté à l'automne 2024, soit après la budgétisation de la contribution en PLF. Cette hausse est principalement liée aux décisions prises lors du Sommet de Reykjavik, en mai 2023.

L'exécution des autres dépenses est conforme à la programmation initiale. Le détail des contributions européennes versées en 2024 est le suivant :

	LFI 2024	Exécution 2024
	AE = CP	AE = CP
Conseil de l'Europe	49 096 954	52 647 902
Expertise France	2 300 000	1 836 973
UNEP ( <i>imputé sur l'action 4 dans Chorus</i> )	1 000 000	1 000 000
Union de l'Europe occidentale	1 652 000	1 608 637
Fondation Anna Lindh	250 000	250 000
Union pour la Méditerranée	400 000	400 000
Facilité européenne pour la paix (FEP)	143 643 523	94 028 286
Fonds européen pour la démocratie (FEDEM)	500 000	500 000
	<b>198 842 477</b>	<b>151 271 798</b>

**ACTION****04 – Contributions internationales**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Contributions internationales		728 878 952 671 144 975	<b>728 878 952</b> <b>671 144 975</b>		728 878 952 670 894 975	<b>728 878 952</b> <b>670 894 975</b>

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

**ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	728 878 952	671 144 975	728 878 952	670 894 975
Transferts aux autres collectivités	728 878 952	671 144 975	728 878 952	670 894 975
<b>Total</b>	<b>728 878 952</b>	<b>671 144 975</b>	<b>728 878 952</b>	<b>670 894 975</b>

**DÉPENSES D'INTERVENTION**

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Contributions internationales en euros	110,26	110,26	126,94	126,69
Contributions internationales en euros à l'ONU et institutions spécialisées	91,84	91,84	87,14	87,14
Contributions en devises : contributions aux autres organisations internationales	1,05	1,05	1,36	1,36
Contributions en devises : Contributions obligatoires en devises à l'ONU et inst.spécialisées	228,50	228,50	227,32	227,32
Opérations de maintien de la paix	296,87	296,87	228,39	228,39
<b>Total</b>	<b>728,52</b>	<b>728,52</b>	<b>671,15</b>	<b>670,90</b>

La consommation sur l'activité des **opérations de maintien de la paix (OMP)** s'est établie à 77 % par rapport à la LFI. Cet écart entre prévision et exécution s'explique principalement par la fermeture de la MINUSMA, annoncée en 2023 et dont la liquidation a été exécutée en 2024. La quote-part de la France au budget des OMP demeure inchangée (5,3 %) pour les trois années 2022, 2023 et 2024.

Au-delà du retrait de la MINUSMA, l'écart entre la budgétisation des OMP en LFI 2024 et l'exécution s'explique par plusieurs facteurs :

- le décalage des calendriers budgétaires français et onusien : le budget des OMP 2024-2025 a été voté par l'Assemblée générale des Nations unies fin juin 2024 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 ;
- les incertitudes de la situation internationale, qui conditionnent l'évolution des mandats de chaque OMP et donc les budgets adoptés à l'été ;
- les incertitudes liées au risque de change (même si, en l'occurrence, les contributions aux OMP sont couvertes par les ordres d'achats à terme qui sont contractés auprès de l'Agence France Trésor environ un an à l'avance).

	LFI 2024	Exécution 2024
Opération de maintien de la paix (M€)	AE = CP	AE = CP
BANUS (ex-UNSOA) - Soutien à l'AMISOM : Bureau d'appui des Nations unies à la Somalie	26 592 239	22 857 190
FINUL : Force intérimaire des Nations unies au Liban	24 614 524	24 693 139
FISNUA : Force intérimaire des Nations unies à Abiyé	13 564 916	14 069 122
FNUOD : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement – Golan	3 170 493	3 168 712
MINUK : Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo	1 986 208	1 873 674
MINURSO : Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	2 891 490	3 107 981
MINUSCA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine	53 121 206	54 714 923
MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali	59 990 243	3 911 224
MINUSS : Mission des Nations unies au Soudan du Sud	56 607 948	57 831 896
MONUSCO : Mission des Nations unies en république démocratique du Congo	52 845 536	40 707 192
FNUCHYP : Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre	1 485 955	1 451 942
<b>Total</b>	<b>296 870 763</b>	<b>228 386 995</b>

La consommation des **contributions internationales payables en euros** est supérieure de 10 M€ aux crédits votés pour les raisons suivantes :

- l'augmentation de la contribution à la Cour pénale internationale et à l'OTAN, dont les budgets ont été votés après la préparation du PAP ;
- les enveloppes de contributions volontaires (maintien de la paix, affaires stratégiques et de désarmement, contributions juridiques) ont bénéficié de redéploiements importants (+13 M€ au total) en fin de gestion, pour financer notamment :
  - la mission multinationale de soutien sécuritaire en Haïti (3,5 M€) ;
  - les forces armées libanaises (3 M€) ;
  - les actions en Syrie du Comité international de la croix rouge (4,5 M€) ;
  - les mesures d'assistance à l'Ukraine de l'OTAN (3 M€).

Certaines contributions ont en revanche été inférieures au montant budgété, dont l'UNESCO et l'OCDE (la contribution 2023 avait augmenté en raison de mesures exceptionnelles liées à l'inflation).

	LFI 2024 (CP)	Exécution 2024 (CP)
AIEA - Agence internationale de l'énergie	15 402 886	15 360 818
AIEA - Fonds de coopération technique	3 987 840	3 987 840
CCNUCC - Convention cadre contre le changement climatique	1 800 000	1 587 937
CICR - Centre international de la Croix Rouge	7 500 000	7 500 000
CPI - Cour pénale internationale	14 828 754	15 974 482
CPS - Communauté du Pacifique	2 400 000	2 400 000
OAA - Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	8 761 998	8 579 844
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques	24 085 123	23 833 957
OIAC - Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	3 043 565	3 258 107
ONU - Jeunes experts associés	2 224 160	2 348 061
IMA - Institut du monde arabe	12 354 000	12 354 000
OSCE - Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - budget ordinaire	14 824 428	14 277 462
OSCE - MSOU Mission d'information spéciale en Ukraine	2 500 000	2 550 000
OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	43 259 148	44 369 613
OTICE - Commission préparatoire de l'organisation pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 406 939	2 455 028
PNUE -740 - Convention Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution	1 999 323	1 999 323
UNESCO - Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la science et la culture - budget ordinaire	7 366 000	6 394 163
Contributions volontaires de la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (maintien de la paix, attractivité, Conseil de l'Europe)	12 985 000	24 593 302
Contributions volontaires de la direction des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement (AIEA, OIAC, OSCE, ONUDC...)	9 750 000	11 374 026
Contributions volontaires de la direction des affaires juridiques	1 000 000	1 780 000
Autres contributions	9 622 974	5 948 692
<b>TOTAL</b>	<b>202 102 138</b>	<b>212 826 656</b>

Le taux de consommation des **contributions internationales payables en devises** en exécution représente 99,5 % des crédits votés en LFI.

La sous-consommation globale constatée en exécution par rapport aux crédits votés en LFI (1,2 M€) sur la ligne en devises est principalement imputable à un écart à la budgétisation en loi de finance initiale au budget régulier de UNESCO (-1 M€), du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (MTPI, -700 k€) et de l'Organisation internationale du commerce (-1,2 M€).

Cette sous-consommation de l'enveloppe a toutefois été compensée par l'augmentation en exécution de la contribution à l'Organisation internationale du travail (1,8 M€), en raison de la hausse du budget global de l'OIT pour le biennium 2024-2025.

La perte de change a été limitée sur les paiements en dollars et en francs suisse grâce à l'utilisation du dispositif d'ordre d'achat à terme (OAT) à hauteur de 85 % pour les contributions payées en devises.

	LFI 2024 (CP) en €	Exécution 2024 (CP) en €
AIEA - Agence internationale de l'énergie atomique	2 274 045	2 253 489
MTPI - Mécanisme international résiduel TPI	2 918 376	2 200 152
OAA - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	11 632 338	11 259 572
OACI - Organisation de l'aviation civile internationale Budget civil	2 755 299	2 731 053

OIM - Organisation internationale pour les migrations	3 508 126	3 621 885
OIT - Bureau international du travail	16 268 641	18 011 105
OMC - Organisation mondiale du commerce	9 029 096	7 891 785
OMM - Organisation météorologique mondiale	3 089 572	3 045 307
OMS - Organisation mondiale de la santé	22 888 937	22 866 921
ONU - Organisation des Nations Unies - Budget régulier	123 160 657	124 300 215
ONU - Jeunes experts associés	7 944 258	7 891 785
OTICE - Commission préparatoire de l'organisation pour le traité d'interdiction complète des essais nucléaires	3 035 103	2 970 941
PNUE -700 - Programme des NU pour l'environnement	7 056 075	6 867 882
UNESCO - Organisation des NU pour l'Éducation, la science et la culture - Budget ordinaire	8 224 443	7 140 338
Autres contributions	5 764 606	5 648 181
<b>Total</b>	<b>229 549 574</b>	<b>228 700 611</b>

## ACTION

### 05 – Coopération de sécurité et de défense

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Coopération de sécurité et de défense	80 601 738 55 535 232	38 937 645 35 959 211	119 539 383 91 494 443	80 601 738 55 535 232	38 937 645 35 299 680	119 539 383 90 834 912

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	80 601 738	55 535 232	80 601 738	55 535 232
Rémunérations d'activité	57 694 796	39 335 394	57 694 796	39 335 394
Cotisations et contributions sociales	22 704 693	16 160 835	22 704 693	16 160 835

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Prestations sociales et allocations diverses	202 249	39 003	202 249	39 003
<b>Titre 3 : Dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 591 832</b>	<b>7 307 533</b>	<b>4 591 832</b>	<b>7 151 570</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 591 832	7 307 533	4 591 832	7 151 570
<b>Titre 6 : Dépenses d'intervention</b>	<b>34 345 813</b>	<b>28 651 678</b>	<b>34 345 813</b>	<b>28 148 110</b>
Transferts aux ménages		3 212 426		3 212 426
Transferts aux entreprises		666 302		829 388
Transferts aux autres collectivités	34 345 813	24 772 951	34 345 813	24 106 297
<b>Total</b>	<b>119 539 383</b>	<b>91 494 443</b>	<b>119 539 383</b>	<b>90 834 912</b>

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement et appui à l'activité de la DCSD	4,59	4,59	5,68	5,61
<b>Total</b>	<b>4,59</b>	<b>4,59</b>	<b>5,68</b>	<b>5,61</b>

Les crédits de **fonctionnement et appui à l'activité de la DCSD** sont principalement dédiés à la prise en charge des frais de déménagement des coopérants et de leurs familles, aux frais de missions (pour les personnels de la direction centrale, pour la mise en place des coopérants et pour les stagiaires étrangers venus en France suivre leur formation) et au soutien du coopérant (pour l'installation des coopérants et de leurs familles ainsi que le soutien des coopérants dans le cadre des projets). Les dépenses de fonctionnement sont réalisées soit depuis l'administration centrale, soit par le biais de services exécutants du ministère des armées et du ministère de l'intérieur, soit par les postes à l'étranger qui reçoivent des crédits délégués.

Le montant LFI 2024 de l'activité doit être corrigé de la réserve légale de 230 k€. Le montant mis à la disposition de la DCSD s'est donc élevé à 4,4 M€.

Les écarts constatés entre la prévision de dépense et la consommation 2024 en AE s'expliquent principalement par le surcoût induit par les relocalisations nécessaires liées à la dégradation du contexte politico-sécuritaire en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso et Niger) :

- L'Institut supérieur d'études de protection civile de Ouagadougou (ISEPC) a été relocalisé à Djibouti et devient l'École supérieure internationale de protection civile (ESIPC) ;
- L'Institut supérieur de la logistique de Ouagadougou (ISLO) a été relocalisé au Bénin et devient l'Académie logistique de Ouiddah (ALO) ;
- L'École interministérielle de gestion coordonnée des frontières au Niger devient l'Académie des frontières, relocalisée au Bénin (création de 2 postes de coopérants) ;
- L'École des personnels paramédicaux des armées de Niamey (EPPAN) a été redéployée au Togo et co-implantée avec l'école du service de santé des armées de Lomé (création de 2 postes de coopérants).

Ces relocalisations, rendues nécessaires par l'augmentation des menaces (terrorisme, criminalité), ont engendré des dépenses supplémentaires (missions et déplacements spécifiques sur les différents sites concernés afin d'organiser et de coordonner les transferts, frais de déménagement des personnels impactés par les réorganisations dans des délais parfois contraints, etc.). Ces surcoûts, accentués par l'inflation et par l'augmentation importante du coût des billets d'avion, ont contribué à l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2024. L'écart de 1,3 M€ constaté entre les prévisions de dépenses et la consommation au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

- **437 k€** pour la prise en charge des frais de déménagement des coopérants mutés et de leurs familles. Cet écart s'explique tout d'abord par le traitement des dossiers de déménagement des personnels impactés par les événements intervenus au Burkina Faso et au Niger (pour 172 k€). Ensuite, par la difficulté d'estimer les dépenses des changements de résidence en année N-1 car elles dépendent de la composition familiale des personnels mutés (pour rappel, les coopérants militaires techniques sont gérés par les ressources humaines des armées et la direction générale de la gendarmerie nationale – DGGN). Enfin, par le coût du fret maritime qui a fortement augmenté en 2024 en raison de nombreuses perturbations (en Mer Rouge, au canal du Panama) et de la croissance de la demande mondiale en transport maritime ;
- **223 k€**, pour les frais de mission. De façon générale, il a été constaté en 2024 une augmentation du prix des billets d'avion (entre 6 et 10 %, en fonction des destinations). En outre, certaines missions ont été ajoutées à la programmation 2024 en cours de gestion, comme par exemple le séminaire des écoles nationales à vocation régionale qui s'est tenu à Djibouti et en Éthiopie, les missions liées à la montée en puissance du projet CYBER/C3BO, les missions liées à l'élargissement du programme EVOFINDER et les missions exploratoires pour une future ENVR à Djibouti ;
- **484 k€**, liés aux dépenses de « soutien du coopérant », pour permettre la conduite des projets dans les pays hôtes (carburant des véhicules, mobilier/électroménager, assurance véhicules, téléphonie, petits équipements informatiques). Cette augmentation s'explique par les différentes relocalisations évoquées précédemment ;
- **200 k€** liés à certaines prestations programmées initialement sur le périmètre de l'activité « formation » mais réalisées, par souci de cohérence comptable, sur l'activité « fonctionnement » (session internationale Indopacifique - SIIP et séminaire « ENVR » pour ce qui concerne les billets d'avion pris par les postes).

Une ventilation des crédits dédiés à la formation et aux missions d'expertise, en cours de gestion, a permis d'abonder cette ligne d'activités.

### DÉPENSES D'INTERVENTION

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Formations en sécurité-défense-développement	23,88	23,88	20,35	19,60
Ingénierie et expertise sécurité-défense-développement	4,04	4,04	3,57	3,57
Aide logistique directe aux partenaires	6,43	6,43	6,36	6,52
<b>Total</b>	<b>34,35</b>	<b>34,35</b>	<b>30,28</b>	<b>29,69</b>

Les crédits d'intervention sont dédiés à des projets participants au renforcement de l'État de droit et de la sécurité intérieure, à l'appui au commandement et au renforcement des capacités des États partenaires.

L'action de la DCSD est fortement affectée par l'évolution du monde et les commandes politiques qui en découlent. Sa manœuvre générale consistait, depuis quelques années, à réduire son empreinte relative en Afrique subsaharienne au profit des zones indopacifique et Afrique du Nord-Moyen-Orient. L'actualité amende cette évolution en ajoutant un effort désormais important en Europe continentale (Ukraine, Moldavie, Arménie). Le départ de nos dispositifs de coopération du Sahel a conduit au déplacement de plusieurs écoles dans d'autres pays (Bénin, Djibouti, Togo). Surtout, la DCSD accompagne et compense le retrait de l'empreinte opérationnelle des armées en Afrique en installant des écoles dans nos anciennes bases.

Les activités de **formations**, formations initiales ou continues, bénéficient aux cadres des pays partenaires dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection civile. Elles sont assurées en France ou à l'étranger parmi le réseau des 77 centres de formation soutenus, écoles nationales à vocation régionales (ENVR) ou internationales (EIVR).

Le montant LFI 2024 pour l'activité « Formation » doit être corrigé de la réserve légale et des annulations de crédits. Le montant disponible s'est finalement établi pour 2024 à 21,5 M€.

Les principaux écarts entre le disponible et le consommé en AE (7,3 M€) s'expliquent par :

- le décret de transfert relatif à la créance aux armées (remboursement par la DCSD aux armées pour les formations et stages réalisés en 2023) pour 6 M€. Cette consommation se réalise directement depuis l'unité opérationnelle et n'apparaît pas dans la restitution Chorus afférente ;
- le retard dans le traitement de facturations internes non-réceptionnées avant la fin de gestion 2024 pour 400 k€ (classes préparatoires aux grandes écoles, symposium des lycées militaires, stages Forces Spéciales, stages Protection Civile) ;
- une économie de 400 k€ liée au transport (vers les France et vers les ENVR) des stagiaires ;
- une économie de 200 k€ de certaines prestations programmées initialement sur le périmètre des formations mais réalisées, dans un objectif de cohérence comptable, sur l'activité « fonctionnement » (pour la session internationale Indopacifique (SIIP) et pour le séminaire des ENVR concernant les billets d'avion pris par les postes) ;
- une économie de 150 k€ sur l'enseignement du français (marché AGIR) ;
- quelques sur-programmations sur différentes actions qui ont généré des économies (par exemple 51 k€ pour la confection de la méthode « en Avant ! », 38 k€ pour l'organisation du séminaire des coopérants, 20 k€ pour les prestations « taxi » du marché EPILOBE).

L'écart entre le consommé AE et le consommé CP (1,2 M€) s'explique principalement par les engagements réalisés en fin d'année 2024 qui n'ont pas pu être mis en paiement avant la fin de gestion (dont la convention passée avec l'économat des armées au profit du soutien de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme en Côte d'Ivoire pour 1 M€ et l'engagement Institut des hautes études de la défense nationale/SIIP pour 144 k€).

Les missions d'**ingénierie et expertise sécurité-défense-développement** consistent à envoyer des experts à l'étranger pour des missions d'évaluation des dispositifs de sécurité intérieure et de défense, de conseil de haut niveau, d'instruction des unités d'intervention et des formateurs des États partenaires. Le montant LFI 2024 pour l'activité doit être corrigé de la réserve légale et des annulations de crédits. Ainsi, le montant mis à la disposition de la DCSD pour cette activité s'est élevé à 3,2 M€. L'écart entre le disponible et le consommé s'explique par l'annulation de missions d'expertise, soit du fait de l'indisponibilité des experts pendant la période des JOP (sur le périmètre de la DCIS/sécurité intérieure), soit du fait des déclenchements tardifs des missions d'expertise par les postes qui ne permettent pas toujours de trouver des experts dans les délais impartis.

Le montant LFI 2024 pour l'activité **Aide logistique directe aux partenaires** s'est élevé à 5,5 M€, après mise en réserve. L'écart entre le disponible et le consommé en AE s'explique principalement par la modération des dépenses liées au fret maritime, malgré des coûts toujours orientés à la hausse en 2024.

Par ailleurs, des ressources extrabudgétaires ont été perçues en 2024 par voie de fonds de concours pour un montant total de 7,3 M€ en AE et CP (hors reports 2023/2024). Ces versements ont été obtenus dans le cadre des projets suivants :

- FDC 1-1-00241 « Participation de la Commission européenne aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France », montants totaux de 13 k€ en AE perçus au titre des projets « Defend Ghana/Togo » et « Defend Burkina/Bénin » (correspondant à des recyclages de REJB). Ce fonds de concours centralise les subventions obtenues de la part de l'UE par tranches de préfinancement à mesure de l'avancée du projet et sur validation des rapports financiers intermédiaires soumis par la DCSD au bailleur.

En 2024, les dépenses, pour l'essentiel, concernent l'achat d'équipements techniques (comme des ambulances et embarcations fluviales au profit du Bénin pour 400 k€, de 5 brouilleurs pour 290 k€ au profit du Togo, des dépenses de fonctionnement (800 k€) et des dépenses de transports (50 k€). Le report de crédits actuel sur ce fonds s'explique par la mise en œuvre en cours du projet DEFEND Ghana-Togo et de la dernière phase du projet DEFEND Burkina Faso-Bénin, dont les conventions ont été signées « à cheval » sur deux années budgétaires ;

- FDC 1-2-00289 « Participation de tiers métropolitains aux dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France », montant total de 35 k€ perçus de l'organisation internationale francophone (OIF) au titre de sa participation au projet « Formation francophone de formateurs aux opérations de maintien de la paix » dans le cadre de l'ONU. Sur ce fonds de concours, la DCSD a en outre récupéré 250 k€ (AE=CP) de fonds correspondants à une convention établie avec le commissariat à l'énergie atomique, au bénéfice de la direction de la sécurité diplomatique. Les crédits ont été transférés à la DSD en novembre 2024 ;  
Les montants engagés et payés correspondent à la subvention que l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a accordé à la DCSD en 2024 pour l'organisation d'une formation francophone de formateurs aux opérations de maintien de la paix – *training of trainers*), comme les années précédentes. Cette formation, organisée par la DCSD, certifiée par l'ONU, s'est tenue à l'École militaire sur deux semaines en avril 2024. Elle a été co-financée par l'OIF, l'EMA et la DCIS. Elle a rassemblé une trentaine de stagiaires issus de vingt pays différents ;
- FDC 1-3-00242 « Contributions de tiers étrangers au financement des dépenses de coopération militaire et de sécurité exposées par la France », montants perçus 7 M€ en AE et CP au titre de leur participation au projet de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT) » en Côte-d'Ivoire. Les principaux donateurs en 2025 sont les États-Unis (1,27 M€), les Pays-Bas (1 M€), le Danemark, les EAU et la Norvège (0,5 M€ chacun).

Les principales dépenses réalisées en 2024 concernent :

- le financement des formations au profit du pilier 1 (école interministérielle des cadres) et pilier 2 (centre d'entraînement des unités spécialisées d'intervention) pour l'accueil de 700 stagiaires (1000 prévus en 2025) ;
- les activités de l'institut de recherche stratégique accolé à l'AILCT. Il prône une approche pluridisciplinaire pour l'étude des racines du terrorisme et veille à l'évolution doctrinale de l'académie ;
- la relance des travaux d'infrastructures pour construire un immeuble de logement des cadres, deux champs de tir, une armurerie, une infirmerie, le dragage de la lagune au futur emplacement de la zone de contre-terrorisme maritime ;
- la réparation de l'existant ayant subi des dommages lors des intempéries de l'été 2023 ;
- le soutien vie nécessaire au bon fonctionnement de l'académie : entretien, carburant, maintenance équipements et véhicules, organisation d'évènements.

Les projets de dépenses sont discutés avec les différents bailleurs au moment de la signature des conventions de financement. La cohérence globale des dépenses est validée deux fois par an par le conseil d'administration de l'Académie qui regroupe 16 représentants de pays ou d'organisations internationales.

**ACTION****06 – Soutien**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Soutien	148 769 562 164 915 112	142 493 140 136 057 674	<b>291 262 702</b> <b>300 972 786</b>	148 769 562 164 915 112	152 225 189 140 238 315	<b>300 994 751</b> <b>305 153 428</b>

Les montants de l'exécution 2024 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

**ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	148 769 562	164 915 112	148 769 562	164 915 112
Rémunérations d'activité	100 839 997	122 585 751	100 839 997	122 585 751
Cotisations et contributions sociales	46 586 051	36 276 365	46 586 051	36 276 365
Prestations sociales et allocations diverses	1 343 514	6 052 996	1 343 514	6 052 996
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	124 153 140	123 165 808	132 785 189	129 125 839
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	124 153 140	123 165 808	132 785 189	129 125 839
Titre 5 : Dépenses d'investissement	18 340 000	12 747 774	19 440 000	10 978 788
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	18 340 000	8 997 057	19 440 000	7 082 659
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		3 750 716		3 896 129
Titre 6 : Dépenses d'intervention		144 093		133 688
Transferts aux ménages		90 322		87 917
Transferts aux autres collectivités		53 771		45 771
<b>Total</b>	<b>291 262 702</b>	<b>300 972 786</b>	<b>300 994 751</b>	<b>305 153 428</b>

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Consommation en AE : 22,43 M€

Consommation en CP : 23,77 M€

	En M€	AE	CP	AE	CP
Frais de représentation des services en France		0,60	0,60	0,54	0,49
Achats en France et dépenses exceptionnelles		0,55	0,55	0,73	0,74
Archives		2,11	2,11	1,47	1,60
Frais de mission des services en France		7,75	7,75	5,81	5,74
Fonctionnement des services en Île-de-France		7,30	6,47	5,26	7,35
Fonctionnement des services à Nantes		0,84	0,84	1,10	1,14
Fonctionnement des centres de conférences ministériels		0,45	0,45	0,52	0,40
Valise diplomatique		7,30	7,30	7,00	6,31
<b>Total</b>		<b>26,90</b>	<b>26,07</b>	<b>22,43</b>	<b>23,77</b>

En 2024, la consommation des **frais de représentation des services en France** s'est établie à 541 € en AE (81 % de la dotation initiale) et 493 k€ en CP (73 % de la dotation initiale). Cette activité recouvre les dépenses de frais de représentation de l'ensemble des services d'administration centrale (Directions politiques et géographiques ainsi que les ambassadeurs thématiques qui leur sont rattachés, Direction générale de l'Administration, Direction de l'Union européenne, Direction du Numérique, Direction des Affaires Juridiques, Direction des Archives, Centre d'Analyse de Prévision et de Stratégie, Protocole, Secrétariat Général) émergeant sur le programme 105. Outre les directions mentionnées ci-dessus, le centre de crise et de soutien ainsi que l'inspection générale des affaires étrangères émergent également sur cette activité.

Sont imputées sur la ligne **achats en France et dépenses exceptionnelles** les dépenses sur marchés : études statistiques, achat d'argenterie et de vaisselle officielle pour les résidences de France, sceaux officiels et emblèmes de la République, achats de cartons pour les rapatriements périodiques des archives des postes, ainsi que le dispositif de paiement par cartes d'achat dans le réseau à l'étranger. La consommation s'est établie à 729 k€ en AE et 735 k€ en CP, soit 132 % de l'enveloppe abondée notamment par un transfert de 292 k€ depuis la dotation des moyens des postes à l'étranger. Cela a permis de couvrir le montant des marchés pour études statistiques et les frais croissants liés à la modernisation des moyens de paiement (poursuite du déploiement de la carte achat dans le réseau, dont le coût est lié au nombre de cartes).

L'enveloppe des **archives** recouvre de nombreuses dépenses correspondant à des prestations de restauration de documents, numérisation de fonds d'archives, à la commande de fourniture de conservation, au reconditionnement de fonds d'archives. En 2024, la consommation s'est établie à 1,47 M€ en AE et 1,60 M€ en CP.

L'exécution des crédits sur la ligne **frais de mission des services en France** a augmenté de 14 % (en AE) par rapport à 2023. L'inflation, relativement contenue en France en 2024 (variation de +2 % de l'indice des prix à la consommation selon l'INSEE), a en revanche été plus importante sur le marché des voyages (hébergement : +8 % en moyenne, aérien : +7,7 %, ferroviaire : +2,6 % d'après les chiffres communiqués par la direction des achats de l'État). Dans une démarche d'éco-sobriété et de réduction du bilan carbone, les services et directions ont cherché à privilégier les trajets les plus directs dès que les conditions tarifaires proposées par les compagnies le permettaient, ce qui a également pu entraîner une augmentation du coût des billets à l'achat.

La consommation en AE pour 2024 se répartit de la manière suivante :

- 63 % soit 3,5 M€ au titre des déplacements aériens et ferroviaires, location de bus, réservation d'hébergement, affrètement d'avions commerciaux, prestations réalisées auprès des agences de voyage Air France et CMS-V., en hausse de 10 % par rapport à 2023 ;

- 30 % soit 1,7 M€ au titre des états de frais versés aux agents pour leurs missions (indemnités journalières et frais annexes), en hausse de 15 % par rapport à 2023 ;
- 4,5 % soit 252,5 k€ € pour des licences et prestations informatiques, en vue de permettre notamment la maintenance de NOTILUS, l'archivage de ses données anciennes (2015-2023) et la montée en version 10, en augmentation de 79 % par rapport à 2023 ;
- 2 % soit 110,9 k€ pour les autres prestations (taxi), en hausse de 30 % ;
- 0,5 % soit 31 198 € de primes d'assurance (montant identique à 2023).

Une sous-consommation de -2 M€ est constatée sur le **fonctionnement des services en Île-de-France** par rapport à la LFI, qui s'explique par les deux éléments suivants :

- le marché multi-technique-multiservices (MTMS) dont les prestations forfaitaires donnent lieu à l'établissement d'un bon de commande annuel (4 M€ sur cette activité et 3 M€ sur l'activité entretien maintenance courant en Île-de-France) a été prolongé de 5 mois (août à décembre 2024), d'où un engagement de la même durée (pour un montant de 2,3 M€ seulement) au lieu de 12 mois auparavant ;
- le contrat d'entretien des parcs et jardins (0,7 M€ annuels) avait été engagé en 2023 pour 2 ans, d'où l'absence d'engagement en 2024.

En CP, le principal poste de dépense (4,1 M€) a concerné le marché MTMS, en particulier dans son volet « services » (nettoyage, aménagements – déménagements, gestion des déchets). La convention UGAP pour l'accueil téléphonique ministériel commun aux sites parisiens et nantais (0,8 M€ en AE/CP), ainsi que le contrat d'entretien des parcs et jardins (0,7 M€ en CP) constituent les deux autres postes de dépenses principaux. Cette activité supporte également l'approvisionnement courant des services en mobilier, reprographie et commandes diverses de fournitures de bureau.

Les dépenses prises en charge sur l'activité **Fonctionnement des services à Nantes** portent essentiellement sur les prestations courantes de nettoyage des quatre sites nantais, ainsi que sur l'acquisition de matériel, de fournitures et de prestations diverses. Les consommations en matière de mobiliers correspondent aux aménagements des nouveaux espaces de travail au service central d'état-civil et les nouveaux bureaux de France Consulaire. Une surconsommation, sans impact sur la programmation budgétaire globale car anticipée en cours de gestion, a été constatée.

En 2024, le fonctionnement du **centre de conférences ministériel** (CCM) a permis d'accueillir 208 réunions et conférences pour un total de plus de 20 000 personnes accueillies. Plusieurs événements diplomatiques d'envergure ont été organisés au cours de l'année 2024 comme la conférence humanitaire sur le Soudan en présence du président de la République, la conférence ministérielle Francophonie, la conférence sécurité et sûreté nucléaires Ukraine et conférence ministérielle sur le Liban en présence du Président de la République). On peut citer également d'autres réunions et événements importants autour des élections européennes, des élections législatives, relais autour du monde, formations ministérielles spécialisées, CIME, CODIR, Sessions de l'AFE, Journées du réseau, Briefings diplomatiques pour les JO + Formations des agents de liaison), ainsi que des réunions de dialogue social (CSAM, CSAC, CAS).

La consommation de la **valise diplomatique** s'élève à 7 M€ en AE et 6,3 M€ en CP. Par rapport à 2023, les dépenses d'affranchissement ont nettement augmenté en raison de la hausse des tarifs des tarifs du prestataire La Poste. Les dépenses des marchés « Tri et confection de la valise » (1,2 M€) sont en légère baisse suite à la revalorisation tarifaire en faveur du ministère, « Stockiste » (1,35 M€) et « Fret valise » (4,92 M€), montant en hausse du fait de complexité géopolitique actuel (réapprovisionnement des postes en zone de crise). Les dépenses des marchés « Fret hors norme » (1,29 M€) sont en légère augmentation. Ce surcoût résulte d'une hausse des tarifs des transports aérien et maritime. La consommation des crédits dédiés aux valises accompagnées est en hausse (0,99 M€) du fait de l'organisation des élections législatives et européennes de 2024.

En outre, la valise a bénéficié de rétablissements de crédits, à hauteur de 4,05 M€ sur prestations réalisées au profit de tiers et en forte augmentation par rapport à 2023 (+2 M€). Ce résultat a été obtenu grâce à la réorganisation de l'activité facturation/recettes. L'écart entre la consommation d'AE et de CP s'explique notamment par une commande de sacs diplomatiques initiée en 2024 et livrée en 2025 d'une valeur de 413,5 k€.

## RESSOURCES HUMAINES

Consommation en AE : 13,40 M€

Consommation en CP : 13,67 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Formation	6,65	6,65	5,25	5,14
Action sociale	7,61	7,61	5,70	6,07
Divers dont MAD et frais de justice	1,67	1,67	1,55	1,59
Accompagnement VI contractuels et experts	1,05	1,05	0,90	0,87
<b>Total</b>	<b>16,98</b>	<b>16,98</b>	<b>13,40</b>	<b>13,67</b>

La ligne **formation** regroupe les crédits formation stricto sensu mais aussi les dépenses pour l'organisation des concours, la gratification des stagiaires et celles liées à l'apprentissage.

Les dépenses ont été réparties comme suit :

<i>DÉPENSES de l'académie diplomatique et consulaire (ADC)</i>	AE (M€)	CP (M€)
Centre de Formation Linguistique (CFL)	0,156	0,139
Centre de Formation aux métiers (CFM)	1,226	1,253
Centre d'innovation pédagogique (CIP)	0,375	0,352
Démarche qualité	0,022	0,006
Académie Diplomatique d'été (ADE)	0,039	0,031
Institut de Formation aux Affaires Administratives et Consulaires (IFAAC)	0,137	0,14
Coachings	0,119	0,189
Dépenses diverses de fonctionnement de l'ADC	0,032	0,03
Délégation encadrement supérieur et Mobilité	0,046	0,029
Formations de sécurité	0,409	0,373
Centre des Hautes Études de l'Académie Diplomatique (CHEAD) – sur ADP	0,123	0,13
Délégation de crédits aux postes	1,472	1,472
Recherche action	0,009	0,004
Subventions	0,044	0,084
<i>DÉPENSES HORS ADC</i>		
Bureau des concours et examens professionnels	0,304	0,378
Bureau des Stages et de l'Apprentissage :		
Gratification des stagiaires	0,284	0,299
Frais liés à l'apprentissage	0,676	0,628
<b>TOTAL</b>	<b>5,473</b>	<b>5,537</b>
Crédits transférés hors activité	0,223	
Rétablissement de crédits		0,397
<b>EXÉCUTION 2024</b>	<b>5,25</b>	<b>5,14</b>

L'écart entre la dotation LFI et la consommation réelle s'explique principalement par :

- le passage de l'école des métiers pratiques de la diplomatie à l'ADC fin juin 2024, les changements d'équipes en septembre et des retards dans les recrutements attendus pour l'ADC ont ralenti les dépenses prévues ;
- le nombre de formations normalement prévues à l'été qui n'ont pas été effectuées ou ont dû être reportées en raison de l'absence de salles de formation dans le contexte des JOP ;

- des remontées de crédits des postes tardives en fin de gestion (0,26 M€) ;
- des rétablissements de crédits issus des recettes générées par le CFL, le CHEAD (hors ADP) et les formations sécurité qui sont venus atténuer les dépenses de l'ADC (0,4 M€)

Les « **autres types de dépenses** » et la « **qualité de vie au travail** » concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents jusqu'à 12 ans révolus, le paiement des consultants spécialisés (psychologue, notaire, avocat...) mis à disposition des agents par le service social à Paris et à l'organisation d'événements liés à l'engagement. Par exemple, l'organisation du cycle Cinéma et Diplomatie, la mise en place d'ateliers vélos « cyclocare » ou l'organisation et réalisation des portraits d'agents et des concerts rentrent dans cette catégorie de dépenses.

La consommation de l'activité **Divers dont mises à disposition et frais de justice** s'est levée à 1,55 M€ en AE et 1,59, M€ en CP. Ces crédits ont financé :

- des indemnités en règlement de décisions de justice ou résultant de la protection fonctionnelle ou protocole d'accord, en centrale et dans les postes (330 k€ en AE et en CP) ;
- le remboursement de deux mises à disposition d'agents de l'AFD (290 k€ en AE et en CP) ;
- les dépenses de la Task Force égalité/diversité telles que des aménagements de poste, l'abonnement à des logiciels professionnels spécialisés, la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, les frais liés à la certification AFNOR, l'organisation d'un DUODAY (334 k€ en AE et 370 k€ en CP) ;
- des dépenses d'intervention notamment dues à l'évacuation des agents de l'ambassade de France à Khartoum en 2023 (521 k€ en AE et CP) ;
- des dépenses diverses comme l'achat d'ouvrages techniques pour le SAJI ou le référent déontologue, l'impression des annuaires diplomatiques ou encore la rédaction du verbatim des réunions de dialogue social (72 k€ en AE et 77 k€ CP).

L'écart entre la dotation LFI et la consommation réelle s'explique par des incertitudes inhérentes aux dépenses financées sur cette activité. En effet et au moment de la programmation, une estimation des dépenses attendues liées au contentieux, à la protection fonctionnelle et aux aménagements de poste des agents en situation de handicap est réalisée. Celle-ci peut diverger des dépenses réelles constatées en cours d'exercice.

Concernant l'**activité accompagnement VI, contractuels et experts**, la consommation de ces crédits s'est élevée à 0,91 M€ en AE et 0,87 M€ en CP :

	AE (€)	CP (€)
Protection sociale des V.I.	726 500	646 104
Actions de formation	2 500	2 500
Attractivité	29 372	15 128
Abonnement LinkedIn et Indeed	34 910	41 327
Frais de gestion Pôle Emploi	116 078	116 078
Autre	-	48 863
<b>TOTAL</b>	<b>909 360</b>	<b>870 000</b>

- protection sociale des volontaires internationaux : 0,73 M€ en AE et 0,65 M€ en CP pour les factures de protection sociale des VI de décembre 2023 à novembre 2024 ;
- soutien financier à la formation continue des agents en CDD en fin de mission : le budget prévu pour la formation était de 72,5 k€. 2,5 k€ ont été consommés pour la formation continue des agents en CDD du MEAE. Un transfert de compétence vers l'ADC de l'accompagnement financier de ces formations continues a conduit à ne pas employer à cette fin le solde de 70 k€ prévu pour ce poste. Il a été redéployé en interne ;
- 29,4 k€ en AE ont été engagés au titre de l'attractivité (matériel promotionnel). 15,1 k€ ont été consommés en CP et 14,2 k€ ont fait l'objet d'une demande de report en 2025. Le solde de cette enveloppe a été partiellement redéployé en interne, pour abonder d'autres enveloppes légèrement sous-dimensionnées

(STRATRH, pour 50 k€ et les frais de gestion des ARE, pour 7 k€) ; 34,9 k € en AE ont été consommés pour le renouvellement des abonnements aux réseaux sociaux, et 41,3 k€ en CP ;

- frais de gestion du versement de l'allocation d'Aide au retour à l'Emploi (ARE) : 116 078 € ont été consommés au titre des frais de gestion de l'Allocation d'aide au retour à l'emploi des anciens CDD du MEAE.

## IMMOBILIER EN FRANCE

Consommation en AE : 13,97 M€

Consommation en CP : 22,61 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Entretien et maintenance courant en Île-de-France	8,58	8,00	6,83	7,91
Entretien et maintenance courant à Nantes	0,51	0,51	1,57	1,02
Énergie et fluides en Île-de-France	1,16	3,98	0,00	3,27
Énergie et fluides à Nantes	0,35	1,17	0,02	0,87
Décoration et patrimoine	1,00	1,00	2,47	2,27
Locations et charges en France	2,11	2,48	3,08	2,17
Loyer La Courneuve	0,00	5,11	0,00	5,10
<b>Total</b>	<b>13,71</b>	<b>22,25</b>	<b>13,97</b>	<b>22,61</b>

Pour l'année 2024, l'activité **entretien et maintenance courant en Île-de-France** a donné lieu à une consommation en AE inférieure aux crédits ouverts en LFI (6,8 M€ sur un montant LFI de 8,6 M€). Le niveau de consommation des CP (7,9 M€) était conforme à la LFI (8 M€). Cette sous-consommation s'explique par le renouvellement du marché multi-technique-multiservices (MTMS) qui n'a été prolongé que pour une période de 5 mois (août à décembre 2024), au lieu de 12 mois lors des années précédentes. 1,8 M€ ont ainsi été engagés sur une enveloppe annuelle de 3,1 M€. Ce même marché couvre les dépenses récurrentes de maintenance des sites parisiens du ministère (Quai d'Orsay, Convention, La Courneuve, Invalides).

Les autres dépenses de l'activité (4,8 M€) ont concerné des opérations de maintenance (rafraîchissement de bureaux, réparation d'équipements techniques). Parmi les opérations emblématiques réalisées en 2024, figure notamment la réhabilitation du centre enterré du Quai d'Orsay pour un montant total de 1,33 M€ (AE=CP). D'autres actions financées via cette activité ont permis d'améliorer la performance énergétique des bâtiments du ministère, comme les travaux d'éclairage sur le site de la Convention ou de calorifugeage au Quai d'Orsay.

Les principaux postes de dépenses relatifs à la ligne **entretien et maintenance courant à Nantes** ont concerné l'entretien et la maintenance des bâtiments (réfection des planchers et peintures au SCEC, peinture des nouveaux bureaux de France Consulaire), réalisé dans le cadre de la convention UGAP, l'entretien des ascenseurs, des équipements techniques et des espaces verts. En 2024, un nombre important d'interventions a été constaté en raison de l'ancienneté des locaux, ce qui s'est traduit par une surconsommation de 1,1 M€ en AE et 0,5 M€ en CP.

Concernant les dépenses **d'énergie et de fluides en Île-de-France**, les marchés relatifs à l'électricité et au gaz sont gérés au niveau interministériel par la direction des achats de l'État. Dans ce cadre, des bons de commande ont été passés fin 2023 sur deux ans pour la fourniture d'électricité 2024-2025 des sites franciliens à hauteur de 4 M€. Ainsi, en 2024, il n'y a pas eu d'engagements au titre des contrats de fourniture d'énergie (gaz et électricité), d'où la faible consommation.

Contrairement à 2023, la consommation des crédits en CP est inférieure à la dotation LFI (3,3 M€ contre 4 M€ prévus en LFI), ce qui est dû à une baisse combinée des tarifs de l'énergie et à des efforts de réduction de la consommation sur les différents sites franciliens. Le ministère a ainsi rejoint le concours CUBE.État, qui met en compétition des bâtiments de l'État du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 31 octobre 2024. Les utilisateurs et gestionnaires des bâtiments se sont

mobilisés pour faire des économies d'énergie en optimisant l'exploitation et la maintenance et en travaillant sur l'usage des bâtiments, qui a permis d'obtenir de bons résultats sur les sites franciliens avec des économies d'énergie de 11 % pour le Quai d'Orsay, de 12 % pour Convention et de 14.5 % pour le centre des archives diplomatiques situé à La Courneuve. Ces bâtiments ont été réinscrits pour la deuxième année du concours pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025.

Pour Nantes, les engagements de dépenses sur l'électricité sont gérés au niveau interministériel par la direction des achats de l'État. Dans ce cadre, un bon de commande avait été passé fin 2023 sur deux ans pour la fourniture d'électricité 2024-2025 des sites nantais à hauteur de 1,5 M€. Ainsi, en 2024, il n'y a pas eu d'engagements au titre du contrat de fourniture d'énergie (électricité). En CP, une sous-consommation a été constatée (0,9 M€ dépensés contre 1,2 M€ prévus initialement), due à une baisse combinée du tarif de l'énergie et des efforts de réduction de la consommation en énergie de l'activité **énergie et fluides à Nantes**.

Une forte surconsommation (+1,47 M€ en AE et +1,27 M€ en CP) financée majoritairement par des ressources extra-budgétaires (attributions de produits), est à noter sur l'activité **décoration et patrimoine**. Tant en poste qu'à l'étranger, ce sont 1,57 M€ en AE et 1,2 M€ en CP qui ont été consacrés à des opérations d'aménagement (ex : bureau du Ministre au sein du Quai d'Orsay, ambassades à Koweït, Abu Dhabi, Santiago du Chili, Cotonou, etc.) afin de répondre aux besoins croissants liés à l'augmentation des crédits de travaux lourds en France et à l'étranger, ainsi qu'à une équipe d'architectes d'intérieurs étoffée. Aussi, le budget de cette activité a été consacré pour 0,9 M€ en AE et 1 M€ en CP à la restauration d'œuvres et de mobiliers de la collection du ministère et plus particulièrement cette année des institutions déposantes comme le Mobilier national. A ceci s'ajoute l'augmentation continue du mouvement des œuvres (rapatriements et prêts) et de l'achat d'œuvres d'art du fait en 2024 de l'indisponibilité temporaire des possibilités de dépôts du Centre national des arts plastiques afin de contribuer au rayonnement de la France à travers les collections d'œuvres d'art du ministère.

En ce qui concerne les **locations et charges en France**, le MEAE a pris à bail des locaux temporaires (un peu moins de 4 000 m<sup>2</sup>) afin d'y relocaliser une partie de ses effectifs franciliens. Il s'agit de répondre, d'une part, à l'augmentation des effectifs du ministère annoncée par le président de la République le 16 mars 2023 et, d'autre part, au lancement fin 2024 d'importants travaux sur le site du Quai d'Orsay. Cet engagement pour une durée ferme de 5 ans (2025-2029), d'un montant de 6,9 M€ (TTC) a été pris fin 2023. En 2024, un avenant au bail a été conclu pour augmenter la surface louée et un montant complémentaire de 1,2 M€ a été engagé. Ceci explique donc la surconsommation d'AE sur cette activité en 2024 (3,1 M€ contre 2,1 M€ en LFI) tandis que la consommation de CP rentre dans les prévisions de la LFI (2,2 M€ contre 2,5 M€ en LFI). Les autres dépenses correspondent à diverses taxes (500 k€) et à des charges de copropriété et des loyers (représentation permanente à l'UNESCO notamment), soit 1,4 M€.

Le **loyer du bâtiment des archives de la Courneuve** s'inscrit dans le cadre d'une opération de partenariat public/privé (engagement de 141,7 M€ passé fin 2008). Ce loyer est versé conformément à une autorisation d'occupation temporaire du domaine public qui aboutira au bout de 30 ans au transfert de la propriété à l'État. L'engagement passé fait l'objet de liquidations à hauteur de 5 M€ de CP environ chaque année, les charges sont revalorisées annuellement selon les termes de la convention avec la SCI qui gère le site.

## SÉCURITÉ FRANCE

Consommation en AE : 14,86 M€

Consommation en CP : 14,40 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Sécurité incendie en France	2,77	2,77	3,42	3,11
Sécurité passive en France (fonctionnement)	2,00	2,00	3,27	3,46
Contrats de gardiennage en France	8,31	8,31	8,17	7,83
<b>Total</b>	<b>13,08</b>	<b>13,08</b>	<b>14,86</b>	<b>14,40</b>

L'activité **sécurité incendie en France** concerne essentiellement le marché de prestation de gardiennage spécialisé en sécurité incendie pour les sites parisiens et nantais (3 M€ en AE et 2,8 M€ en CP) ainsi que la quote-part due au titre de l'occupation du site Oudinot-Invalides pour des prestations de même nature (0,2 M€). La surconsommation constatée (3,4 M€ en AE et 3,1 M€ en CP contre 2,8 M€ en AE/CP en LFI) sur cette activité s'explique principalement par l'augmentation annuelle des bons de commande couvrant les dépenses réglementaires pour la sécurité incendie des quatre sites parisiens et des sites nantais, engagés pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025. A cela se sont ajoutées des prestations complémentaires liées à l'encadrement d'événements ponctuels ou de zones en chantier.

La **sécurité passive** permet le maintien en condition opérationnelle et la mise à niveau des dispositifs de sécurité des sites métropolitains. Elle est constituée par le contrat « maintien des installations des systèmes de sureté » détenu par le Titulaire DPS.

Le **gardiennage en France** prend en charge les prestations de sûreté, mais également les prestations d'accueil sur les sites franciliens et nantais. Les investissements dans les équipements de contrôles de sûreté dont la durée d'amortissement est approximativement de 7 ans (notamment tunnels à rayons X), réalisés les années précédentes, permettent de limiter les coûts de gardiennage et de sécurisation sur les dispositifs événementiels. Toutefois, la très forte augmentation des contrats de gardiennage, souscrits auprès de l'UGAP, motivée par les jeux olympiques et paralympiques ainsi qu'un rattrapage des salaires dans ce secteur d'activité, n'a pas pu être contenu et a conduit à une hausse de 8,2 % en consommation par rapport à l'exercice 2023 (soit 600 k€).

## NUMÉRIQUE

Consommation en AE : 54,85 M€

Consommation en CP : 54,72 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
<b>Services applicatifs</b>				
Domaine Ressources humaines	4,10	3,90	2,05	2,55
Domaine Finances	2,00	2,00	1,35	2,14
Domaine Gestion documentaire	3,80	3,28	1,15	1,26
Domaine Action diplomatique	2,20	2,20	2,62	2,17
Domaine des moyens généraux	0,75	1,50	0,55	0,41
Domaine Gestion du SI	6,20	4,80	3,71	3,54
<b>Services bureautiques</b>				
Postes de travail	11,00	11,00	14,69	14,43
Solutions d'impression	0,57	0,65	1,16	1,21
Télécommunications individuelles	2,00	2,00	3,34	3,95
<b>Services d'infrastructure</b>				
Services de transport de données	15,70	15,50	15,67	14,92
Services de sécurité du SI	6,20	6,50	6,92	6,88
<b>Services mutualisés</b>	1,00	1,00	1,64	1,26
<b>Total</b>	<b>55,52</b>	<b>54,33</b>	<b>54,85</b>	<b>54,72</b>

### **Services applicatifs :**

La consommation de l'axe services applicatifs, s'est établie à 11,43 M€ en AE et 12,07 M€ en CP.

Cet axe regroupe les crédits alloués aux projets informatiques du ministère, répartis en six domaines fonctionnels en référence au plan d'occupation des sols (POS) du système d'information des services publics français. Les projets

CROCUS (logiciel de gestion comptable à l'étranger) et SAPHIR (système d'archivage électronique), sont sortis du TOP 50 (Panorama), des grands projets numériques de l'État par la DINUM.

Il convient de rappeler qu'au titre des mesures nouvelles :

- 6 M€ en AE en 2022 avec décaissement triennal prévus sur 2022, 2023 et 2024 ont été accordées afin d'assurer la sécurité de nos infrastructures (certaines technologies anciennes ne sont plus satisfaisantes en la matière), la soutenabilité de ces technologies obsolètes et, améliorer la qualité et l'accessibilité des services qu'elles portent. Il s'agit de résorber progressivement une « dette technique » applicative accumulée au cours des dernières années. En 2024, le montant d'exécution en CP pour cette mesure nouvelle est de 1,50 M€ ;
- des crédits supplémentaires obtenus dans le cadre de mesures nouvelles pour 2024 ont été mobilisés afin de lancer un « choc de simplification » et de dématérialisation pour les procédures internes (RH, logistique comme pour les relations avec le public).

Cet axe concentre une partie des dépenses d'investissement de la DNUM (2,52 M€ en AE et 2,76 M€ en CP).

Une forte sous-consommation est constatée sur cet axe par rapport aux crédits ouverts en LFI pour 2024. Outre les difficultés de recrutement de chefs de projet, cette sous consommation s'explique également par le retard pris dans le lancement des projets applicatifs, dans un contexte d'attente et de prudence particulièrement marqué à la suite des annulations de crédits intervenus en gestion.

#### **Services bureautiques :**

La consommation de l'axe services bureautiques s'est établie à 19,18 M€ en AE et 19,59 M€ en CP. Cette ligne regroupe les services correspondant à des équipements mis à disposition des utilisateurs : station de travail, téléphonie, licences bureautiques et anti-virus.

Poste de travail : l'année 2024 a vu l'acquisition de 2 000 PC portables pour un coût de 2,35 M€. Les coûts d'infogérance sont en hausse et s'élèvent globalement à 7,87 M€ en 2024. Cette hausse s'explique notamment par la modernisation du parc des écrans (passage de 22" à 27"). Le projet Itineo (déploiement de nouveaux PC portables) s'est poursuivi en 2024 pour un coût de 1,40 M€. A noter qu'en 2024, le coût des licences s'est élevé à 3,90 M€, dû au paiement de deux annuités des licences Microsoft Office. Ainsi, la consommation sur l'activité « poste de travail » est largement supérieure aux prévisions.

Solutions d'impression : 1,16 M€ en AE et 1,21 M€ en CP ont été consacrés à la location de copieurs multifonctions et à l'achat des consommables en administration centrale. En 2024, a été réalisé l'acquisition de nouveaux matériels pour l'impression de passeports diplomatiques.

Télécommunications individuelles : 3,34 M€ en AE et 3,95 M€ en CP ont été consacrés aux télécommunications individuelles. Cette activité prend en charge l'infogérance pour le MCO des autocommutateurs téléphoniques à l'étranger (0,77 M€). En 2024, un plan de modernisation de la TV sur IP (0,31 M€) a été lancé avec un déploiement généralisé sur l'ensemble des sites parisiens. Il a également été réalisé la mise en place d'un nouveau système de visioconférences (0,74 M€). Il convient de noter que la consommation des CP supérieure aux AE sur cette activité s'explique par le paiement des smartphones commandés en 2023.

#### **Services d'infrastructures :**

La consommation sur l'axe services d'infrastructures s'est établie à 28,41 M€ en AE et 27,36 M€ en CP. Cet axe regroupe l'essentiel des dépenses du socle informatique de base, indispensable au fonctionnement du ministère.

Services transports de données : Les services de transports de données en France et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (15,67 M€ en AE et 14,92 M€ en CP), et notamment les liaisons de données internationales du réseau WAN. En 2024, afin de renforcer la sécurité de ce réseau, un centre de gestion sécurisé a été mis en place chez l'opérateur pour un montant de 800 k€. Ce projet s'inscrivait dans le cadre des mesures nouvelles 2024. Pour améliorer la résilience des liaisons avec l'étranger la DNUM a également engagé et dépensé 150 k€ M€ pour l'achat de matériel satellitaires. En 2024, des travaux de câblage ont aussi été réalisés dont 1 M€ dans le cadre du projet Spallis.

Service de sécurité du système d'information :

6,92 M€ en AE et 6,88 M€ en CP, ont été consacrés à la sécurité des infrastructures centrales, des données et du contrôle d'accès de celles-ci. Les coûts sur cette activité ont augmenté notamment en raison de la maintenance pour les moyens communication satellitaire. En 2024, un projet d'investissement de 0,8 M€ a été lancé pour pouvoir héberger une nouvelle usine logicielle accessible par nos prestataires de développements qui ne peuvent plus être situés dans les locaux du ministère. Le projet de migration vers la solution Dphone s'est poursuivi avec l'acquisition de licences Cryptosmart. A noter que les coûts à la hausse sur cette activité s'inscrivent dans le cadre des mesures nouvelles obtenues en 2024 afin de répondre au défi de la cybersécurité et mieux parer les attaques de services étatiques.

Services mutualisés :

La consommation de l'axe services mutualisés s'est établie à 1,64 M€ en AE et 1,26 M€ en CP. Ces crédits ont été mobilisés pour financer les activités transverses de la DNUM relatives à la gouvernance et au pilotage des différentes missions du service, pour les éventuels développements applicatifs ou acquisitions d'équipements mis à disposition de l'ensemble des utilisateurs.

Sur cette activité, des crédits supplémentaires obtenus en 2024 ont permis d'accélérer des travaux sur la donnée, sur la cartographie, le catalogage, et la mise en place d'outils basés sur l'intelligence artificielle pour exploiter les données internes et externes. Ainsi, des premiers projets basés sur l'IA ont débuté en 2024 (notamment en matière de transcription / traduction).

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Parc automobile	0,90	0,90	0,88	0,67

Les dépenses d'investissement sur l'activité **parc automobile** se sont élevées à 0,88 M€ en AE, soit un niveau proche de la LFI 2024. Une sous-consommation de CP de 230 k€ a été constatée. Celle-ci s'explique par des commandes passées en fin de gestion dont le paiement est attendu en début d'année 2025.

La gestion du parc automobile relève d'une politique d'investissement éco-responsable qui a permis de réduire l'ancienneté de notre parc automobile et de respecter la norme de 50 % a minima d'acquisition de véhicules à faible émission. Cette politique a permis de diminuer le poste de dépenses de carburant en dépit d'une hausse des coûts du carburant. Fin 2024, le parc automobile du ministère réparti entre Paris et Nantes était constitué de 113 véhicules. Les véhicules achetés sont majoritairement français (Peugeot, Renault, Citroën). Par ailleurs, le département continue à s'inscrire dans une dynamique éco-responsable avec la commande en 2024 de 13 véhicules dont 6 électriques et 6 hybrides.

## IMMOBILIER FRANCE :

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Entretien lourd en France	11,60	14,10	8,21	4,36
<b>Total</b>	<b>11,60</b>	<b>14,10</b>	<b>8,21</b>	<b>4,36</b>

Une enveloppe globale de 11,6 M€ en AE et 14,1 M€ en CP était envisagée en LFI 2024. Après actualisation de la dotation et annulation de crédits, l'enveloppe globale allouée à **l'entretien lourd en France** a été ramenée à 4,6 M€ d'AE et 7,8 M€ de CP (hors ressources extra-budgétaires). L'essentiel de la réserve légale a été porté sur cette activité afin de préserver d'autres lignes budgétaires, notamment l'entretien lourd à l'étranger. En fin d'année, des recettes complémentaires (attributions de produits) ont été mobilisées en AE afin d'engager plusieurs projets arrivés à maturité.

Ainsi, des chantiers programmés en 2024 ont pu être lancés au second trimestre, entraînant une sous-consommation de CP, dont :

- le chantier de rénovation de l'enveloppe de la représentation permanente de l'OCDE (durée : 1 an) : lancé à l'été 2024 pour une réalisation sur 2024-2025, les délais d'approvisionnement importants et la préparation complexe du chantier, en site occupé, ont freiné la dépense de CP en 2024 (décalage d'environ 0,5 M€ par rapport aux prévisions) ;
- Le chantier de remplacement des ascenseurs du Quai d'Orsay (durée : 1 an) : lancé en septembre 2024, l'avancement du chantier au cours du dernier trimestre 2024 a pris du retard par rapport au calendrier initial (décalage d'environ 0,5 M€) ;
- les mesures et la modélisation 3D de l'ensemble du site du Quai d'Orsay (0,3 M€) : lancé en octobre 2024 avec une fin prévue en décembre, la prestation n'a pas été entièrement finalisée en raison de contraintes d'accès au site, d'où un paiement retardé en 2025 de l'ordre de 0,1 M€.

En cours de gestion, 3 M€ alloués à cette activité ont été redéployés vers d'autres services qui émargent sur le programme 105. En effet, le décalage constaté depuis plusieurs années, d'opérations d'entretien lourd conduites par la mission des projets en France a mené la DIL à revoir à la baisse ses prévisions d'exécution, notamment en CP.

Au 31 décembre 2024, la consommation sur attributions de produits s'élevait à 3,6 M€ en AE et 0,9 M€ en CP. Cette surconsommation en AE a permis de notifier des projets devant être menés à court terme, dont :

- le projet Spallis : études (0,7 M€) et mobilier (0,7 M€) pour l'aménagement de ce nouveau site à hauteur de 300 postes de travail ;
- le chantier de rénovation des sanitaires du Quai d'Orsay (1,5 M€, durée : 1 an) : initialement prévu en septembre 2024, le chantier n'a finalement pu être lancé qu'en novembre en raison d'une négociation à mener avec les entreprises pour réduire les coûts, la clôture comptable de décembre n'a laissé que très peu de temps pour payer les quelques prestations réalisées d'ici le lancement du chantier (décalage CP d'environ 0,5 M€) ;
- les travaux de densification et d'optimisation d'espaces de bureaux à Convention (0,5 M€) : initialement pilotée par l'AGILE, le transfert du pilotage du projet, à l'été 2024, de l'AGILE au MEAE a retardé la notification du marché de travaux ;
- le réaménagement de l'accès du 27 rue de la Convention : le marché de maîtrise d'œuvre (< 0,1 M€) n'a été notifié qu'en décembre 2024. Les études seront réalisées en 2025.

#### SÉCURITÉ FRANCE :

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Sécurité passive en France (investissement)	1,20	1,20	0,52	0,41
<b>Total</b>	<b>1,20</b>	<b>1,20</b>	<b>0,52</b>	<b>0,41</b>

L'opération d'investissement de sécurisation des entrées et sorties du parking du site de Convention a été achevée.

Par ailleurs, les opérations suivantes ont été réalisées ou initiées en 2024 :

- Fiabilisation et harmonisation des systèmes de contrôle d'accès sur tous les sites du MEAE (réalisée) ;
- Rénovation de l'interphonie sur le site de Convention (réalisée) ;
- Sécurisation du site de Spallis (initiée).

Le reliquat de crédits dédiés aux investissements a été ventilé sur le fonctionnement pour procéder à des mises à niveau d'installation de sécurité des sites français du MEAE.

#### SERVICES D'INFRASTRUCTURE :

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Services d'hébergement applicatif	2,50	3,20	5,81	5,56
<b>Total</b>	<b>2,50</b>	<b>3,20</b>	<b>5,81</b>	<b>5,56</b>

5,81 M€ en AE et 5,56 M€ en CP ont été consacrés aux **services d'hébergement applicatifs** en vue de la rénovation des équipements d'infrastructure qui permettront d'offrir de nouveaux services et d'améliorer le chiffrement et la sécurité de notre réseau de télécommunication mondial.

En 2024, des investissements pour la mise à jour des serveurs (0,3 M€) et pour le renouvellement du stockage de sauvegarde (0,34 M€) ont été effectués. D'autre part, l'acquisition de serveurs GPU puissants (0,25 M€) pour les projets d'Intelligence d'Artificielle a été nécessaire. Avec l'obtention des mesures nouvelles en 2024, le projet de messagerie Bluemind a été initié avec l'acquisition de licences et des coûts de développement. Les dépenses sur ce projet s'élèvent à 1,27 M€ pour l'exercice 2024.

A noter pour cette activité, une exécution largement supérieure aux prévisions qui s'expliquent par la hausse exponentielle des tarifs de maintenance de licences pratiqués par les éditeurs.

## ACTION

### 07 – Réseau diplomatique

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Réseau diplomatique	467 959 453	327 982 491	<b>795 941 944</b>	467 959 453	316 444 655	<b>784 404 108</b>
	462 735 419	304 556 311	<b>767 291 730</b>	462 735 419	297 196 951	<b>759 932 370</b>

Les montants de l'exécution 2024 reportés infra sont corrigés des principales erreurs d'imputation budgétaire conformément au référentiel de programmation.

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	467 959 453	462 735 419	467 959 453	462 735 419
Rémunérations d'activité	384 429 483	360 256 251	384 429 483	360 256 251
Cotisations et contributions sociales	81 339 957	102 088 899	81 339 957	102 088 899
Prestations sociales et allocations diverses	2 190 013	390 269	2 190 013	390 269
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	221 369 411	222 180 476	221 369 411	221 836 972
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	221 369 411	222 180 476	221 369 411	221 836 972
Titre 5 : Dépenses d'investissement	106 613 080	81 926 013	95 075 244	74 910 157
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	106 613 080	81 926 013	95 075 244	74 910 157
Titre 6 : Dépenses d'intervention		277 780		277 780
Transferts aux ménages		268		268
Transferts aux entreprises		4 391		4 391
Transferts aux autres collectivités		273 122		273 122
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		172 042		172 042
Prêts et avances		172 042		172 042
<b>Total</b>	<b>795 941 944</b>	<b>767 291 730</b>	<b>784 404 108</b>	<b>759 932 370</b>

L'année 2024 a été caractérisée par la poursuite ou le surgissement de conflits, tensions ou crises, avec des répercussions immédiates sur nos ambassades et leurs services, sur le plan budgétaire : outre la guerre en Ukraine, les crises au Mali, au Niger et au Soudan survenues en 2022 et 2023 et dont les effets se sont poursuivis, se sont ajoutés en particulier les crises au Liban, en Haïti, ainsi qu'à Gaza.

Les ressources extra-budgétaires ont progressé, retrouvant un rythme d'avant crise sanitaire et témoignant du regain d'activité des postes qui s'est accéléré en 2024.

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

## FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES

Consommation en AE : 113,41 M€

Consommation en CP : 113,39 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Frais de représentation de la RP UNESCO	0,05	0,05	0,04	0,05
Fonctionnement courant	53,96	53,96	54,10	54,05
Frais de représentation à l'étranger	13,00	13,00	17,83	17,83
Voyages et missions statutaires départ de l'étranger	17,70	17,70	13,42	13,41
Formation linguistique	0,78	0,78	0,70	0,70
Gratification des stagiaires	1,30	1,30	1,30	1,31
Énergie et fluides postes	16,50	16,50	12,34	12,37
Téléphone et internet postes	7,20	7,20	5,37	5,36
Dépenses de structures à l'étranger hors Ministère des Affaires Étrangères	0,00	0,00	7,88	7,88
Contentieux et transactions sur contrats ADL	0,90	0,90	0,23	0,23
Attachés de coopération ultramarins	0,00	0,00	0,20	0,20
<b>Total</b>	<b>111,39</b>	<b>111,39</b>	<b>113,41</b>	<b>113,39</b>

L'activité des **frais de représentation de la RP-UNESCO** couvre les dépenses de frais de représentation de la représentation permanente de la France auprès de l'UNESCO, située à Paris. La consommation de crédits de cette activité s'est établie en 2024 à 37 k€ en AE. Le montant de la consommation en CP s'est établi à 50,5 k€.

Avec une consommation de 54,1 M€ en AE et 54,05 M€ en CP, l'activité **fonctionnement courant** regroupe des dépenses de natures diverses (contrats, frais de tournées, valise diplomatique, achat de petits matériels, charges de copropriété...). La part des contrats (jardinage, nettoyage, entretien et maintenance technique notamment) est en hausse constante (17,3 M€, contre 16,2 M€ en 2023 et 15,6 M€ en 2022) en raison de l'indexation des contrats sur l'inflation et les salaires minima, de la priorité donnée à l'entretien et à la maintenance des matériels techniques ainsi que des décisions d'externalisation liées à des suppressions d'emploi de service sous plafond du ministère (dans le contexte d'AP 2022). Les ambassades mènent une politique d'achats maîtrisée, fondée sur le principe de la remise en concurrence régulière et une négociation concertée avec les opérateurs.

Les dépenses de frais de tournées en 2024 (8 M€) sont relativement stables par rapport à 2023 (7,9 M€) mais en hausse par rapport à 2022 (7 M€), conséquence de la reprise de l'activité et de l'augmentation des effectifs des attachés à compétence régionale, que ce soit dans le réseau du MEAE ou d'autres ministères (défense, douanes). Enfin, les « dépenses diverses » ont diminué en 2024 (11,9 M€), avec un niveau inférieur à 2023 (12,5 M€) et 2022 (13,7 M€), illustrant les efforts de rationalisation des achats et d'affectation plus précise sur cette ligne, mais aussi des arbitrages des postes sur des dépenses prioritaires et indispensables.

En 2024, la consommation globale de l'enveloppe **frais de représentation à l'étranger** s'est élevée à 17,83 M€ en CP, pour une dotation globale qui a atteint 21,3 M€ à la fin de l'exercice 2024 (dont 9 M€ de recettes tirées de fonds de concours). La forte hausse de ces dépenses par rapport à 2023 (15,8 M€) s'explique par l'augmentation du coût des denrées alimentaires dans tout le réseau et par un probable surcroît de l'activité de représentation dans le cadre de l'année olympique.

En fin d'année, le solde de crédits non consommés et qui portait sur le fonds de concours 01-1-3-240 « contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger » a fait l'objet d'une demande de reports de crédits pour 2025 à hauteur de 2,54 M€. Ce fonds de concours est destiné à financer les réceptions de notre fête nationale à partir des recettes tirées du mécénat. Celui-ci a connu un rebond, depuis la fin de la crise sanitaire, permettant ainsi le retour au format habituel du 14 juillet sur l'ensemble du réseau.

Concernant l'activité **voyages et missions statutaires**, 13,42 M€ en AE et 13,41 M€ en CP ont été consommés sur une ressource LFI de 17,7 M€ pour la prise en charge des frais de voyages statutaires et de missions hors zone de compétence. Les crédits ont été consommés à hauteur de 80 % de l'enveloppe (contre 93 % en 2023). La différence entre le budget accordé et le consommé a été redéployé sur d'autres lignes (notamment l'entretien/maintenance).

La tarification des billets, tendancielle à la hausse, constitue un point de vigilance, même si la stabilisation des prix semble se dessiner sur la durée désormais. Les voyages statutaires (congrés, ruptures d'établissement, participation à un concours) représentent plus de 63 % de cette consommation. Les missions et appels par ordre en France représentent 24 % des dépenses et les missions hors circonscription environ 13 %. Le montant de la dépense statutaire, bien qu'incompressible par nature, peut varier sensiblement d'une année sur l'autre, selon l'ampleur des mutations et la composition familiale des agents.

La consommation 2024 de l'activité **formation linguistique** s'est élevée à 706,1 k€ en AE=CP pour l'apprentissage de la langue du pays d'affectation par le personnel expatrié et le perfectionnement en français des agents de droit local, sur une enveloppe LFI de 780 k€ en AE=CP. C'est une enveloppe nécessaire au maintien ou à l'acquisition de compétences linguistiques indispensables à l'activité des agents.

La ligne **gratification des stagiaires** concerne les gratifications versées aux étudiants qui effectuent un stage de plus de deux mois dans une ambassade. La consommation en 2024 de 1,30 M€ en AE et de 1,31 M€ en CP pour une dotation LFI de 1,3 M€ illustre la réalité de l'importance des stagiaires pour les ambassades et de l'effort réalisé pour qu'ils puissent acquérir une expérience professionnelle à l'étranger.

Dotée de 16,5 M€ en LFI, la consommation de la ligne **énergie et fluides** s'est élevée à 12,34 M€ en AE et 12,37 M€ en CP. Les dépenses d'énergie et fluides sont soumises aux aléas du change, à la fluctuation des prix du pétrole et du gaz, à la hausse des tarifs de l'électricité. La dépense avait fortement augmenté (+22,5 %) entre 2019 (12 M€) et 2022 (14,7 M€). En 2024, la consommation énergétique a en revanche baissé de 3 % par rapport à 2023. Ces chiffres illustrent les effets de la politique d'économie énergétique (isolation des bâtiments, changement des éclairages notamment) combiné à la stabilisation globale du coût de l'énergie.

La consommation de la ligne **téléphonie et internet**, dotée de 7,2 M€ en LFI, s'est élevée à 5,7 M€ en AE et 5,4 M€ en CP. Cette ligne reste soumise à des tensions, en raison du déploiement des outils de mobilité, de la remise à niveau ou de la sécurisation des lignes en cas de situation locale sensible et de la nécessité de sécuriser et de renforcer les liaisons internet nécessaires au bon fonctionnement d'applications en ligne (Diplomatie, France Visa, Crocus) utilisant la dématérialisation des documents. Une stabilisation des dépenses est observée cette année (5,6 M€ en 2023, 5,7 M€ en 2022, 5,9 M€ en 2020), ce qui atteste des efforts de maîtrise des coûts par les postes.

Créée en 2016 et dotée d'une provision de 900 k€ en LFI, l'activité **contentieux et transactions sur contrats ADL** supporte les dépenses relatives aux contentieux et transactions concernant les agents de droit local dans les postes, qui ne relèvent pas du domaine de la masse salariale. Par nature imprévisible, la dépense en 2024 s'est élevée à 227,4 k€ en AE et en CP, stable par rapport à 2023 (189,6 k€). Certains dossiers restent en cours d'instruction (en Turquie par exemple), dont les délais peuvent être parfois de plusieurs années.

Créée en 2016 et non dotée en LFI, l'activité **attachés de coopération ultramarins** correspond aux dépenses de fonctionnement des chargés de coopération des conseils régionaux de Martinique, de Guadeloupe, de la Nouvelle Calédonie et de la Guyane affectés dans certaines ambassades. La dépense pour 2024 s'est élevée à 200,1 k€ en AE et en CP, consommés à partir des crédits du fonds de concours 01-01-3-982.

## IMMOBILIER A L'ETRANGER

Consommation en AE : 45,30 M€

Consommation en CP : 45,36 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Locations à l'étranger	34,25	34,25	31,13	31,25
Entretien et maintenance à l'étranger	10,95	10,95	14,17	14,11
<b>Total</b>	<b>45,20</b>	<b>45,20</b>	<b>45,30</b>	<b>45,36</b>

412 contrats de **location à l'étranger** (associés à leurs charges connexes) ont été pris en charge par le ministère en 2024, dont 100 baux supérieurs à 18 k€, nouveaux ou bien renouvelés.

La programmation budgétaire 2024 pour les loyers à l'étranger était de 34,3 M€ en AE et 34,3 M€ en CP, pour une consommation au 31 décembre 2024 de 31,1 M€ en AE et 31,3 M€ en CP.

Cette sous-consommation s'explique notamment par :

- Le taux de chancellerie de l'euro : entre la demande de dotation budgétaire et la consommation en année 2024, il a évolué favorablement (notamment face au dollar), entraînant des besoins budgétaires moindres des postes pour couvrir leurs dépenses locatives ;
- Cette programmation 2024 fait suite à une année 2023 où les taux de chancellerie de l'euro étaient au contraire très défavorables (surconsommation) ce qui avait conduit à une prévision élevée pour le PLF 2024 ;
- Certains loyers importants n'ont pas été réglés en 2024 du fait de difficultés de paiement avec la propriétaire (Kaboul : 767 k€) ;
- Le bail de Kiev a été résilié courant 2024 alors qu'il avait été prévu en PLF (montant non payé : 180 k€).

En 2024, l'activité **entretien, maintenant à l'étranger** a bénéficié d'une dotation en LFI de 10,95 M €, auxquels se sont ajoutés les crédits issus de l'attribution de produits 2-3-00447 pour un montant de 2,15 M€ en AE et 2,15 M€ en CP. Les dépenses exécutées sur cette ligne se sont élevées à 14,1 M€, en hausse de 13 % par rapport à 2023 (12,5 M€) : elle a bénéficié d'un report de ressources lié à la baisse d'autres activités (énergie, déplacements). Le taux de consommation sur cette activité (108 %) s'explique par des redéploiements de crédits au profit de cette activité pour laquelle les besoins sont importants. L'entretien courant constitue une priorité afin d'assurer une maintenance régulière du bâti, ce qui évite de recourir par la suite à des opérations de rénovation plus lourdes et plus coûteuses pour le budget de l'État. Ces dépenses ont également permis de poursuivre les efforts d'amélioration des conditions de travail des personnels et d'hébergement dans les logements mis à disposition des agents dans certains postes afin de répondre à une demande toujours très forte des réunions de dialogue social.

Sur l'ensemble du périmètre des moyens des postes à l'étranger, les dépenses ont été atténuées de 5,6 en AE= CP au titre des rétablissements de crédits. Il s'agit, pour l'essentiel, des reversements aux postes de la TVA par les autorités locales et, dans une moindre mesure, des participations aux charges communes d'opérateurs ou d'agents logés dans des immeubles domaniaux ou de remboursements par les agents de leurs communications téléphoniques non professionnelles. Les remboursements de TVA sont pris en compte dans les budgets initiaux des postes qui sont dotés hors taxe, sauf exception. La difficulté grandissante des postes à récupérer la TVA constitue un point d'attention. Il est resté toutefois relativement stable par rapport à l'année précédente.

#### INDEMNITES DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

	LFI 2024		Consommation 2024		
	En M€	AE	CP	AE	CP
ICR et voyages statutaires départ de France		24,26	24,26	20,81	20,81
<b>Total</b>		<b>24,26</b>	<b>24,26</b>	<b>20,81</b>	<b>20,81</b>

Les principaux facteurs affectant la consommation de l'activité **Voyages statutaires de France vers l'étranger, Indemnité de changement de résidence (ICR) et fret VI** demeurent le nombre d'agents mutés, la composition de leur famille, les pays d'affectation et l'évolution des coûts moyens du fret. La hausse modérée de la consommation s'explique par la relative stabilité des mouvements de mutation en 2024 (+2 % par rapport à 2023), la hausse du coût moyen des indemnités de changement de résidence étant par ailleurs compensée par une diminution du nombre de demandes des compléments de 20 % des ICR.

La consommation 2024 (en AE) se répartit comme suit :

- 82,5 % soit 17,1 M€ au titre de l'indemnité de changement de résidence, calculée suivant les modalités du décret n° 86-416. 1 892 mouvements ont été enregistrés en 2024 contre 1 854 en 2023 où la consommation s'élevait à 16,66 M1 € (82 %), soit une hausse de +3 %. Dans le prolongement des années 2021, 2022 et 2023, l'année 2024 a confirmé la tendance haussière du coût du fret aérien. Le montant moyen de l'ICR versée est de 9 045 € en 2024 contre 8 984 € en 2023 (+0,7 %). Cette faible augmentation du montant moyen versé par ICR s'inscrit dans un contexte de stabilisation du nombre de mouvements (1 892 en 2024 contre 1 854 en 2023) et de diminution du nombre d'agents mutés sollicitant le versement des 20 % complémentaires de l'ICR (seulement 10 % en 2024 contre à peine 15 % en 2023) ;
- 12 %, soit 2,53 M€ pour la prise en charge du voyage d'affectation France/Poste pour l'agent et ses ayants droit contre 2,71 M€ (13 %) en 2023, ce qui indique une baisse de -6,5 %. L'anticipation des réservations et les destinations d'affectation concernées ont permis de contrebalancer la hausse des tarifs aériens qui s'est poursuivie tout au long de l'année 2024 ;
- 5 % soit 1,1 M € pour la prise en charge du coût forfaitaire du fret pour les VI (dans la limite de 150 kg) contre 935,9 k€ (5 %) en 2023, soit une hausse de +13 % alors que le nombre de volontaires internationaux est passé de 504 en 2023 à 475 en 2024. Cette augmentation témoigne également de la tendance haussière du coût du fret aérien ;
- 0,5 % soit 103,5 k€ pour la prise en charge de frais annexes (accompagnement visas, calcul des tarifs aériens de référence).

La mesure d'harmonisation à 1 200 kg pour tous les agents dans le calcul de leurs droits à changements de résidence, bien que programmée, n'a pas été mise en œuvre en 2024, d'où la remontée des fonds correspondants (1,35 millions d'euros).

## SÉCURITÉ A L'ETRANGER

Consommation en AE : 37,50 M€

Consommation en CP : 37,73 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Sécurité passive des postes (fonctionnement)	8,40	8,40	9,01	9,18
Gardiennage étranger (prestations récurrentes et ponctuelles)	23,00	23,00	22,13	22,18
Missions de renfort et missions d'audit de sécurité	5,40	5,40	3,99	4,00
Frais de déménagement des gendarmes	2,60	2,60	2,37	2,37
<b>Total</b>	<b>39,40</b>	<b>39,40</b>	<b>37,50</b>	<b>37,73</b>

Les dépenses de fonctionnement en **sécurité passive des postes** concernent les contrats de maintenance des installations (tunnels rayons X, vidéoprotection, dispositifs anti-intrusion) et les travaux de réparation ou de remplacement de dispositif de sécurité « passive ». Afin d'assurer un fonctionnement optimal des dispositifs en place, une politique systématique de mise en œuvre de contrats de maintenance est menée. Un double mouvement (sophistication-technicité grandissante de la menace et donc des systèmes de protection nouvellement acquis d'une part et, d'autre part, le vieillissement des équipements plus anciens) explique l'accroissement des besoins budgétaires de la maintenance (consommation en hausse de +2,4 M€ entre 2022 et 2024) pour maintenir les capacités au niveau requis, assurer leur durabilité et reculer leur seuil d'obsolescence. La hausse du coût du transport ainsi que les tensions et les pénuries sur le marché des composantes électroniques des systèmes de sûreté (vidéoprotection, contrôle d'accès, alarmes) contribuent de plus à cette augmentation marquée des charges de maintien en condition opérationnelle.

Enfin, obligation réglementaire résultant des dispositions de l'Instruction générale interministérielle sur la protection du secret de la Défense nationale (IGI 1 300) qui régit la protection de certains systèmes et zones sensibles des postes diplomatiques, le recours à des sociétés françaises *habilitées* a pour effet mécanique le

renchérissement des procédures de maintenance. Si une part de maintenance locale de premier niveau est systématiquement recherchée dans les contrats, celle-ci ne peut concerner certains systèmes sensibles qui sont au cœur de nos dispositifs.

Les dépenses de **gardiennage à l'étranger** prennent en compte le gardiennage des sites, ainsi que la protection des agents lors de leurs déplacements en dehors de nos emprises (trajets de et vers l'aéroport, rendez-vous extérieurs, ...) dans les pays où les risques sont les plus importants. Cette ligne gardiennage comprend donc à la fois des dispositifs classiques de vigiles mais également parfois des accompagnements en véhicules blindés accompagnés de gardes armés, prestations dont le coût est particulièrement élevé. Il s'agit des pays identifiés comme des pays en crise (catégorie 1 de la doctrine de sécurité du MEAE) tels que la Libye, l'Irak, Haïti, ainsi que certains pays sujets à une menace terroriste (catégorie 2).

La ligne consacrée au gardiennage est en constante augmentation depuis plusieurs années en raison de :

- facteurs structurels : les législations locales du travail qui prévoient des revalorisations annuelles obligatoires des salaires et entraînent une augmentation des masses salariales dont le coût constitue l'essentiel du prix prestation ; taux d'inflation engendrant une augmentation automatique du coût des services ;
- facteurs contextuels : l'augmentation des risques sur l'ensemble des secteurs géographiques ; la mise en place de dispositifs spéciaux et particulièrement renforcés des postes situés en catégorie 1 de la doctrine de sécurité ;
- facteurs de gestion : une politique d'externalisation (remplacement d'agents de sécurité ADL par des prestations de gardiennage, occasionnant un transfert de charge du titre 2 vers le titre 3) ; les conséquences de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger (RREE) en matière de regroupement des budgets de gardiennage des autres services ministériels sur le programme 105.

Dans le but de contenir la hausse des moyens budgétaires consacrés à ces prestations, des mesures de rationalisation et de mutualisation sont entreprises (remise en concurrence des entreprises locales, tous les cinq ans maximum, avec des entreprises locales ou le cas échéant des entreprises françaises de sécurité, ajustement au strict nécessaire des amplitudes horaires, etc.). La consommation 2024 par rapport à 2023 est en hausse de 8,7 %. Ce niveau d'augmentation est supérieur à l'inflation mondiale de 2024 (5,8 %) du fait du besoin croissant de sécurisation dans les pays en crises, et également de l'augmentation des coûts de ce secteur d'activité dans les pays de l'OCDE (à l'instar de la hausse constatée pour la France) allant bien au-delà de l'inflation.

Les crédits affectés sur la ligne des **missions de renfort et missions d'audit de sécurité** financent essentiellement les missions de longue durée de gardes de sécurité (police et gendarmerie) affectés en mission de renfort dans les postes diplomatiques et consulaires particulièrement exposés. A ces missions de renfort s'ajoutent des missions d'audit.

Ces missions de renfort temporaire dans les postes sont indispensables pour ajuster les dispositifs de sécurité face aux survenances de crises et assurer la sécurité des agents sur site et lors de leurs déplacements. Ainsi, en 2024 les principales missions de renfort déployées ont concerné les « théâtres » d'Israël, d'Ukraine, du Burkina Faso, du Liban et d'Haïti.

Les **frais de changement de résidence des gendarmes** et de déplacements sont consécutifs à la mise à disposition du MEAE de sous-officiers de gendarmerie pour servir en qualité de gardes de sécurité dans les postes diplomatiques à l'étranger.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

## FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES – INVESTISSEMENT

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Véhicules et gros matériel	3,00	3,00	6,87	6,78
<b>Total</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>6,87</b>	<b>6,78</b>

Après le transfert en 2019 sur le programme 105 du parc automobile des autres ministères, la politique de renouvellement progressif du parc automobile des postes à l'étranger arrive à son terme. En effet, le parc automobile du réseau se stabilise autour de 1 300 véhicules environ en 2024. Le remplacement des véhicules est systématiquement soumis à un examen de la rationalisation du parc de chaque ambassade et s'inscrit dans une logique de services publics écoresponsables par l'acquisition de véhicules « propres » autant que possible et, quand c'est pertinent, au regard du contexte. A terme, le recours au logiciel GRIST permettra d'améliorer la qualité du suivi de ce parc en d'en faciliter le renouvellement dans une approche de « gestion de flotte ». La consommation sur cette ligne est de 6,87 M€ en AE et 6,78 M€ en CP, pour une dotation en LFI de 3 M€, ré-haussée de 0,82 k€ de recettes tirées de l'attribution de produits 2-3-00778.

## IMMOBILIER A L'ETRANGER – ENTRETIEN LOURD

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Entretien lourd à l'étranger	68,46	59,96	59,62	44,45
<b>Total</b>	<b>68,46</b>	<b>59,96</b>	<b>59,62</b>	<b>44,45</b>

En LFI 2024, l'**entretien lourd à l'étranger** a bénéficié d'une enveloppe de 68,5 M€ en AE et de 60 M€ en CP. Suite aux annulations de crédits intervenues en février 2024, 10 M€ en AE et 13 M€ en CP, la dotation a été réduite de 10 M€ en AE et 13 M€ en CP. La dotation actualisée s'est élevée à 58,5 M€ en AE et 47 M€ en CP.

Au 31 décembre 2024, la consommation sur cette activité était de 59,6 M€ en AE et de 44,5 M€ en CP, attributions de produits compris. Cette consommation en AE, légèrement supérieure à la dotation actualisée, a été rendue possible grâce aux transferts, reports de crédits, participations et attributions de produits, intervenus en cours de gestion (10,9 M€ en AE et 1,9 M€ en CP).

S'agissant des AE, ce léger écart dans la consommation des crédits est dû aux remontées de crédits des postes à l'étranger suite à la réception des travaux intervenue en fin de gestion. En effet, il s'agit des crédits sanctuarisés pour les aléas éventuels (entre 5 et 10 % du montant total d'une opération), qui n'ont pas été mobilisés. Bien que des opérations complémentaires aient été identifiées en début d'exercice afin de s'assurer de l'engagement de la totalité des crédits disponibles, les contraintes liées au calendrier de clôture budgétaire n'ont pas permis leur redéploiement.

S'agissant des CP, la tenue tardive (février 2024) du comité de programmation des investissements immobiliers (CPII), organe ministériel chargé de valider la programmation immobilière annuelle suivi de l'annonce du retrait de crédit de -10 M€ en AE et CP sur les opérations à l'étranger ont conduit à retarder le lancement de certaines opérations structurantes, décalant à 2025 la consommation d'une partie des CP (par exemple, l'opération de restauration du tombeau des rois à Jérusalem ou la mise aux normes SSI de l'ambassade, de la résidence et bâtiment de l'Union à Belgrade). De même des opérations programmées en 2024 ont été annulées ou fortement perturbées dans leur déroulé pour des questions géopolitiques dont le désamiantage des façades de l'ambassade de France à Caracas (2,6 M€) et la construction de logements à Ouagadougou (1 M€).

Ces travaux n'auraient pas pu être conduits en 2024 sans le déploiement continu de missions transverses, dont notamment :

- la campagne amiante a permis la mise aux normes françaises du parc à l'étranger avec la réalisation des DTA sur quasi-totalité (96 %) du parc à la fin 2023. En 2024, elle s'est focalisée sur les évaluations périodiques des états de conservations, la réalisation des repérages préalables aux travaux programmés, les contrôles après travaux de désamiantage, la mise à jour des DTA. Les désamiantages sont effectués de manière ponctuelle au fur et à mesure en fonction des recommandations et obligations réglementaires mises en évidence et de façon complète dès lors que des opérations immobilières d'importance le permettent ;
- l'accessibilité des bâtiments aux personnes en situation de handicap : Toutes les opérations de construction ou de relocalisation intègrent les impératifs d'accessibilité des locaux. Les mises en accessibilité des bâtiments représentent environ 5 % du nombre d'opérations annuelles (333 k€ en 2024). En 2024, 12 projets ont été menés, tels que : la mise en accessibilité de la résidence à Dakar (53 k€), la mise aux normes de l'accès au campus de Vientiane (12 k€), la création de toilettes PMR à La Haye (37 k€) etc ;
- la transition écologique : la politique immobilière intègre la transition écologique dans ses projets neufs et de gros entretien :
- le recours à une certification à un haut niveau de performance de manière systématique est toujours recherché dans les projets neufs (ambassades de Libreville et Doha) ;
- des objectifs dans les rénovations lourdes avec des appels d'offres cibles de haute qualité environnementale sont intégrés systématiquement (isolation, amélioration des systèmes...).

Ainsi, on estime en 2024 que 40 opérations annuelles (17 % du total) ont été principalement dédiées à la qualité environnementale pour un montant d'environ 1,7 M€ (17 % du budget alloué aux opérations annuelles). Concernant les opérations d'envergure, 68 opérations (47 % du total) embarquent des travaux liés à la transition écologique. Au total, 9,1 M€ ont été délégués pour la qualité environnementale en 2024.

De plus, l'amélioration de la connaissance des consommations et émissions du parc s'est poursuivi. Principalement réalisés par le programme de stage en ambassade, les bilans énergétique et carbone de 147 emprises du réseau ont été établis (surface totale cumulée d'environ 210 000 m<sup>2</sup>) :

- 70 % des bâtiments enquêtés ont une étiquette énergie A, B ou C ;
- 27 % des bâtiments enquêtés ont une étiquette carbone A, B ou C.

Au-delà du programme de stage qui va se poursuivre, l'année 2025 permettra de mettre en place une stratégie de performance énergétique et sa montée en puissance :

Les étapes envisagées sont les suivantes :

- Identification des stratégies possibles en l'état de la connaissance actuelle sur les axes de performance environnementales (dépenses énergétiques, nature des énergies, ...) et caractéristiques domaniales et des vulnérabilités énergétiques des sites ;
- Audit énergétique et étude sur une ambassade pilote ;
- Mise en place d'une méthode de travail aboutissant à un plan d'action ;
- A l'issue : Rédaction de l'appel à concurrence, sourcing, analyse des candidatures et signature d'accord cadres pour massification de l'action (selon plan d'action).

Pendant cette année de réflexion stratégique en vue d'une massification des études et travaux à mener, les ambitions précédemment développées sont reconduites.

## SÉCURITÉ A L'ETRANGER

Consommation en AE : 21,06 M€

Consommation en CP : 28,68 M€

En M€	LFI 2024		Consommation 2024	
	AE	CP	AE	CP
Sécurité passive des postes (investissement)	24,63	21,59	12,54	22,25
Véhicules blindés (achat, entretien et réparation)	6,50	6,50	8,52	6,43
<b>Total</b>	<b>31,13</b>	<b>28,09</b>	<b>21,06</b>	<b>28,68</b>

Les dépenses d'investissement pour la **sécurité passive des postes** sont relatives à la mise à niveau des dispositifs de sûreté en protection périmétrique, équipements et systèmes de sécurité passive ainsi qu'à l'accompagnement, pour leur volet sécuritaire, des opérations immobilières du MEAE. A partir de 2019 et jusqu'en 2020, les projets immobiliers structurants ont été imputés sur le CAS 723, en contrepartie d'une réduction des deux tiers du budget d'investissement sur le programme 105.

La forte hausse de consommation de CP par rapport à 2023 correspond à l'avancement des travaux engagés essentiellement en 2023. Le fort écart en AE entre dotation et consommation (12 M€ concernant les travaux de sécurité à l'étranger) s'explique par :

- le gel de la réserve légale ;
- la création de deux tranches fonctionnelles (5,5 M€) pour des opérations pluriannuelles de sécurisation au Mali et en Russie, 2 pays où des travaux importants sont nécessaires et où les tranches fonctionnelles permettront de garantir l'aboutissement des travaux quels que soient les délais, retards ou reports liés aux difficultés engendrées par les contextes politique et sécuritaire locaux ;
- l'arbitrage fait de renouveler le parc très vieillissant de 200 véhicules blindés à hauteur de 10 % (21 véhicules commandés en 2024) pour pallier les difficultés de renouvellement des dernières années (aucun en 2021, 8 en 2022 et 5 en 2023) et répondre à la durée normale d'utilisation et d'amortissement de 10 ans pour ce type de véhicule.

Les principales opérations menées en 2024 sont les suivantes :

Poste	AE	CP
ALGERIE - Alger	1 762 689 €	1 037 669 €
CONGO - Brazzaville	1 659 003 €	1 602 928 €
Royaume-Uni - Londres	1 212 604 €	368 291 €
MALI - Bamako	996 708 €	299 012 €
MAROC - Fès	948 253 €	494 266 €
MAROC - Tanger	842 845 €	938 445 €
Allemagne - Francfort	653 775 €	542 078 €
BRESIL - Sao Paulo	615 319 €	490 045 €
GUINEE - Conakry	527 170 €	2 511 521 €
Mauritanie - Nouakchott	268 825 €	164 445 €

Les dépenses en matière de **véhicules blindés** ont concerné la maintenance du parc déployé dans les postes (près de 200 véhicules), le remplacement de véhicules hors d'usage, la location pour certaines situations urgentes (Irak, Libye, Haïti) et les actions de formation des chauffeurs.

Comme pour la maintenance des installations de sécurité passive, l'extension du parc des véhicules blindés, notamment par l'intégration du parc des autres services ministériels (suite à la RREE) entraîne un accroissement des

dépenses consacrées à leur entretien. De même, la constitution d'un stock de pièces de rechange pour ces véhicules constitue une dépense essentielle pour le maintien en condition opérationnelle de ces véhicules.

Du fait du vieillissement du parc de véhicules blindés déployés à l'étranger induisant une augmentation régulière de leur coût d'entretien, un effort particulier a été mis en 2024 sur le renouvellement de 10 % du parc de véhicules blindés. Cette priorité a été couverte grâce à la translation de crédits d'investissement en matière de travaux de sécurité à l'étranger vers des crédits d'investissement en véhicules blindés.

En 2024, un véhicule blindé a été commandé par l'ambassade de France au Mexique (175 k€) et une commande de 21 véhicules blindés de type Toyota Land Cruiser a été réalisée auprès de l'UGAP (5,6 M€).

Un abondement exceptionnel de 6,5 M€ en CP a été nécessaire pour permettre la mise en paiement de l'avancement des travaux concernant des opérations d'investissement pluriannuelles pour lesquelles un abondement exceptionnel de 6,5 M€ en AE avait eu lieu fin 2023.

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

### RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>3 381 346</b>	<b>4 796 468</b>			<b>4 224 721</b>	<b>4 224 721</b>
Transferts	3 381 346	4 796 468			4 224 721	4 224 721
<b>ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)</b>						<b>23 000</b>
Transferts						23 000
<b>IHEDN - Institut des hautes études de Défense nationale (P129)</b>	<b>407 440</b>	<b>381 591</b>			<b>259 239</b>	<b>140 904</b>
Transferts	407 440	381 591			259 239	140 904
<b>ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)</b>	<b>66 658</b>	<b>66 489</b>			<b>28 917</b>	<b>19 229</b>
Transferts	66 658	66 489			28 917	19 229
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>8 000</b>	<b>8 000</b>				<b>52 225</b>
Transferts	8 000	8 000				52 225
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>6 814</b>	<b>6 814</b>			<b>43 560</b>	<b>43 560</b>
Transferts	6 814	6 814			43 560	43 560
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>						<b>5 850</b>
Transferts						5 850
<b>ENSPolice - Ecole nationale supérieure de la police (P176)</b>		<b>848</b>				
Transferts		848				
<b>ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)</b>		<b>14 256</b>				
Transferts		14 256				
<b>Total</b>	<b>3 870 258</b>	<b>5 274 467</b>			<b>4 556 437</b>	<b>4 509 489</b>
Total des transferts	3 870 258	5 274 467			4 556 437	4 509 489

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

PROGRAMME 185  
**Diplomatie culturelle et d'influence**

---

# Bilan stratégique du rapport annuel de performances

**Anne GRILLO**

*Directrice générale de la mondialisation*

Responsable du programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre des priorités stratégiques définies dans la Feuille de route de l'influence (décembre 2021) et les priorités présidentielles issues des États généraux de la Diplomatie (mars 2023), visant à renforcer la position de la France sur la scène internationale. Les axes prioritaires étaient le développement d'un partenariat culturel et solidaire avec l'Afrique et la consolidation de l'attractivité de la France dans d'autres zones stratégiques, notamment en Indopacifique. Ce travail est mené par la direction de la diplomatie culturelle (DGM), en collaboration avec les réseaux de coopération et d'action culturelle et les opérateurs.

La stratégie repose sur cinq axes majeurs : soutenir la diffusion de la langue française, promouvoir la coopération universitaire et de recherche, valoriser les industries culturelles et créatives françaises, accompagner la diplomatie scientifique et la recherche de pointe, enfin promouvoir les intérêts économiques et commerciaux de la France.

## 1. Promotion de la langue française et de l'enseignement français à l'étranger

Le réseau des écoles françaises à l'étranger, qui existe depuis plus d'un siècle, constitue un outil central de la diplomatie française. Avec près de 400 000 élèves dans 139 pays, ce réseau favorise l'influence de la langue et de la culture françaises à l'échelle mondiale. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) joue un rôle essentiel, non seulement en accueillant des enfants français, mais aussi en intégrant des élèves étrangers, qui deviennent des ambassadeurs de la culture française. L'extension du réseau, amorcée en 2023, vise à élargir l'enseignement français dans des pays comme l'Arabie Saoudite, le Brésil, ou l'Inde.

Le développement de l'enseignement bilingue est également une priorité, avec le label *LabelFrancEducation*, attribué aux établissements étrangers enseignant le français, qui offre une alternative aux écoles françaises pour les familles locales. Un des enjeux majeurs reste la formation des enseignants de français, soutenue par des instituts de formation locaux et des opérateurs spécialisés.

Deux autres dispositifs sont mis en place pour maintenir les liens avec la langue française auprès des expatriés et des enfants français vivant dans des pays non francophones : le dispositif FLAM (Français Langue Maternelle) et le dispositif expérimental PELF (Pass Éducation Langue Française), qui offre des cours en ligne.

## 2. Renforcement de la mobilité étudiante et de l'internationalisation des établissements français

Dans un contexte global concurrentiel, la France s'efforce d'attirer les étudiants étrangers d'excellence, en mettant l'accent sur les secteurs stratégiques comme les hautes technologies et la recherche scientifique. La bourse *France Excellence* se développe avec une attention particulière portée sur l'Indopacifique et l'Amérique latine, avec des augmentations des crédits destinés à ces régions. En parallèle, la France s'engage dans des partenariats scientifiques en Afrique, avec le soutien à des campus universitaires et la co-construction d'institutions d'excellence.

La diplomatie française soutient également l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur à travers des projets de campus franco-étrangers, qui favorisent l'échange d'expertise et la création de formations innovantes en réponse aux besoins des pays partenaires. Des initiatives telles que le Centre franco-brésilien de la biodiversité amazonienne ou le campus franco-indien en sciences de la santé sont des exemples de cette coopération.

La recherche scientifique est également un axe majeur de la diplomatie française, particulièrement dans les domaines du climat, des technologies numériques et de la santé. La France soutient ses chercheurs à travers des réseaux mondiaux, comme les unités mixtes des instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE), présentes dans 33 pays, et contribue au programme européen *Horizon Europe*.

### 3. Diplomatie culturelle et promotion des industries créatives

La diplomatie culturelle repose sur la promotion des industries créatives et culturelles (ICC) françaises, un secteur dynamique qui représente 5 % du PIB français et crée de nombreux emplois. En particulier, la France soutient l'exportation de ses produits culturels, comme le livre, le cinéma, ou le jeu vidéo, qui connaissent un grand succès international. Les événements culturels, tels que le Festival de Cannes, la Biennale de Venise, ou les saisons culturelles, jouent un rôle clé dans la diffusion de la culture française à l'étranger.

Les projets de coopération, comme les résidences artistiques à l'international, permettent aux artistes français de promouvoir la création française à travers le monde. Par exemple, le programme *ICC Immersion* soutient les entreprises culturelles françaises dans leur internationalisation, avec des résultats significatifs en Corée du Sud, où les entreprises accompagnées ont généré un chiffre d'affaires de 712 000 €.

La France soutient également l'archéologie et la protection du patrimoine à l'échelle internationale. Avec 167 missions archéologiques dans 75 pays, la France mobilise son expertise pour préserver le patrimoine mondial et lutter contre le pillage des sites. Elle contribue également à l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH), afin de protéger le patrimoine culturel dans les zones sensibles.

### 4. Diplomatie scientifique et recherche de pointe

La diplomatie scientifique de la France repose sur l'intégration de ses laboratoires de pointe dans les réseaux de recherche internationaux. La France soutient la recherche dans des domaines stratégiques comme l'intelligence artificielle, les sciences quantiques, la santé, et les technologies de développement durable. Elle participe activement au programme *Horizon Europe* et soutient la recherche en sciences sociales, un domaine où elle joue un rôle de leader à travers ses unités de recherche à l'étranger (UMIFRE).

### 5. Mettre la diplomatie économique au service de la relance économique

Les actions mises en œuvre en 2024 ont permis de renforcer les trois objectifs suivants :

#### Soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers

La direction de la diplomatie économique a poursuivi son travail de soutien à l'internationalisation des entreprises en apportant son expertise sur l'évolution de la situation géopolitique des pays visés ainsi que sur les opportunités d'affaires intéressant les entreprises. Elle a participé au financement de plusieurs salons et forums d'affaires à hauteur de 100 k€ en mettant l'accent sur les salons dédiés aux professionnels du secteur minier notamment (Afrique du Sud, Canada, Australie). Elle a également participé au financement de forums d'affaires en collaboration avec l'opérateur Business France et les acteurs de la Team France Export. Le programme de volontariat international a obtenu le soutien de cette direction dans son action de communication envers les étudiants et les jeunes professionnels avec le financement du site internet « mon volontariat » à hauteur de 58 k€.

Une attention particulière a été portée aux secteurs stratégiques, et notamment le nucléaire civil ainsi que la stratégie de sécurisation des approvisionnements en minerais critiques. Elle intervient également sur les secteurs d'avenir que sont le numérique et l'intelligence artificielle avec la création d'une Mission du numérique et de l'intelligence artificielle en 2024. Plusieurs séminaires ont ainsi été financés dans ces secteurs stratégiques, à l'exemple des infrastructures numériques (12 k€) ou l'export et l'aérospatial (10 k€).

### Promouvoir l'attractivité économique de la France

D'après le baromètre de l'attractivité du cabinet EY pour 2024, la France est championne d'Europe pour l'attractivité pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, avec 1 194 projets d'investissements recensés. Elle représente 21 % des investissements étrangers en Europe, en hausse par rapport à 18,7 % en 2019. Le point d'orgue de l'attractivité économique demeure l'organisation du Sommet *Choose France*, événement auquel le Ministère a, à nouveau, contribué à hauteur de 300 k€. Lors de la 7<sup>e</sup> édition, qui s'est tenue le 13 mai 2024, a été faite l'annonce, en présence de 180 patrons d'entreprises étrangères, de 56 nouveaux investissements, représentant 15 milliards d'euros et 10 000 créations d'emplois pérennes. Une contribution financière, à hauteur de 3,8 M€, a également été mobilisée pour la construction du pavillon France de l'Exposition universelle d'Osaka (avril/octobre 2025).

Parallèlement, la direction de la diplomatie économique a initié un programme de visites et d'événements à destination des ambassades étrangères en France (AMB-ECO) et des personnalités étrangères d'avenir du monde économique (VIP-ECO). Doté de 100 k€, ce programme a permis l'organisation d'un déplacement à Toulouse afin de faire connaître l'excellence du secteur aéronautique français. Il connaîtra un développement plus important en 2025 avec des déplacements prévus en province sur le thème de l'innovation et du savoir-faire.

### Promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale

La direction a poursuivi son action dans les domaines de la régulation et de la normalisation internationales. Elle a contribué au versement d'une subvention de 50 k€ à l'ONUDC dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, d'une subvention de 25 k€ à l'ECFR visant au renforcement de la sécurité économique dans l'Union européenne.

Elle a permis l'organisation d'une session du groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption (50 k€) et a poursuivi ses efforts de promotion de normes financières fortes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme notamment dans le cadre du GAFI.

Enfin, elle a développé ses relations avec l'AFNOR dans le cadre de la promotion et la défense des intérêts nationaux (Association française de normalisation, propriété intellectuelle et la protection des indications géographiques françaises au niveau international, etc.) (40 k€).

En conclusion, l'année 2024 a été marquée par un engagement renforcé de la France dans la diffusion de la langue et de la culture françaises à l'échelle mondiale, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, la promotion des industries créatives et l'accompagnement de nos entreprises à l'international.

Ces efforts s'inscrivent dans une volonté de maintenir et de renforcer l'influence de la France à travers des actions ciblées et une coopération internationale stratégique.

---

**RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

---

**OBJECTIF 1 : Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France**

INDICATEUR 1.1 : Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

INDICATEUR 1.2 : Diffusion de la langue française

INDICATEUR 1.3 : Enseignement français et coopération éducative

**OBJECTIF 2 : Développer l'attractivité de la France**

INDICATEUR 2.1 : Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

INDICATEUR 2.2 : Attractivité de la France en termes d'investissements

**OBJECTIF 3 : Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export**

INDICATEUR 3.1 : Accompagnement des acteurs économiques

**OBJECTIF 4 : Dynamiser les ressources externes**

INDICATEUR 4.1 : Autofinancement et partenariats

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France

### INDICATEUR

1.1 – Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel)	%	26	14	20	Non connu	donnée non renseignée	15
Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels	%	30	29	35	Non connu	donnée non renseignée	35
Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération	%	38	+9	+14	+13	amélioration	35

#### Commentaires techniques

##### Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DPS/MO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre de projets culturels organisés totalement ou partiellement en ligne.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique)..

##### Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Sources des données : Postes du réseau de coopération et d'action culturelle - DPS/MO

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre de la part de crédit consacrée à des actions en direction des professionnels des secteurs culturels.

Périmètre : Pour les 37 postes investis d'une « mission prioritaire ICC », les SCAC de l'ambassade, les établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et les alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

##### Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence à l'évolution d'une année sur l'autre du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, et depuis 2023, TikTok et Youtube) directement gérés par le réseau culturel et/ou le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade.

Périmètre : SCAC de l'ambassade, établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle (hors poste de présence diplomatique).

## ANALYSE DES RESULTATS

### Sous-indicateur 1 : « Part des projets culturels organisés en ligne ou en format hybride (mêlant virtuel et présentiel) »

Donnée non renseignée, l'indicateur étant contemporain d'une situation donnée (relevé des manifestations culturelles en ligne ou en format hybride pendant la période de la COVID19), le changement de contexte prive de son objet l'analyse.

### Sous-indicateur 2 : « Part du volume des crédits consacrés aux projets culturels incluant une action spécifique en direction des professionnels des secteurs culturels »

Donnée non renseignée, en attente de fiabilisation de la méthodologie et du processus de collecte des données, afin d'éviter de compromettre leur représentativité et pouvoir permettre l'analyse.

### Sous-indicateur 3 : « Taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération »

Bien qu'inférieure à la hausse initialement anticipée lors du PAP 2024, le taux de croissance du nombre d'abonnés aux réseaux sociaux gérés par le réseau culturel et de coopération s'accroît de +13 % (14 617 619 en 2023 contre 16 513 934 en 2024). Une hausse marquée principalement pour les réseaux sociaux SCAC/Instituts français (+20 % entre 2023 et 2024) et dans une moindre mesure pour les Alliances françaises conventionnées (+3 %).

En 2024, Facebook reste le réseau social le plus populaire et représente 60 % du nombre d'abonnés des réseaux sociaux du réseau culturel, suivi par Instagram avec 18 % du total monde. Cependant, ce n'est pas Facebook qui affiche la plus forte hausse entre 2023 et 2024 (+9 %). Les réseaux sociaux avec les plus fortes hausses sont Instagram (+48 %), X (ex-Twitter) (+29 %) et Tiktok (+22 %).

Il est nécessaire de préciser que le réseau culturel dispose rarement de comptes individuels sur les réseaux sociaux. Leur communication sur ces canaux passe le plus souvent par le compte de l'ambassade.

## INDICATEUR

### 1.2 – Diffusion de la langue française

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nb	883 449	912 273	920 000	870 176	absence amélioration	920 000
Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises	Nombre/usage r	31 393 923	30 405 988	33 955 700	33 589 052	amélioration	30 700 000
Nombre de candidats aux certifications en langue française	Nb	645 236	694 417	770 000	756 054	amélioration	740 000

#### Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1 : « Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »**

Sources des données : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur fait référence au total des inscriptions annuelles (et non au nombre d'élèves différents). Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches RÉCAP pour l'année 2024.

**Périmètre** : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, dont les postes à présence diplomatique.

**Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »**

**Sources des données** : MEAE/DGM/services de coopération et d'action culturelle (SCAC)

Ce sous-indicateur permet de mettre en parallèle le nombre de cours dispensés à celui des inscriptions. Le périmètre est constitué des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires et des alliances françaises conventionnées, c'est-à-dire disposant de personnel mis à disposition par le MEAE ou d'une subvention. Les informations proviennent des remontées des postes du réseau de coopération et d'action culturelle suite à la collecte des fiches RÉCAP pour l'année 2024.

**Périmètre** : Établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF) et alliances françaises conventionnées (AF) dans le pays disposant d'un service de coopération et d'action culturelle, dont les postes à présence diplomatique.

**Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »**

**Sources des données** : France Éducation international (FEI)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'inscrits aux certifications de langue (DILF, DELF, DALF, TCF) tous niveaux confondus, dans tous les centres d'examen dont la France. Les tests Évalang ne sont pas intégrés à ce chiffre.

**Périmètre** : diplôme initial de langue française (DILF), diplôme d'études en langue française (DELF), le diplôme approfondi de langue française (DALF) et le test de connaissance du français (TCF).

## ANALYSE DES RESULTATS

**Sous-indicateur 1 : « Nombre d'inscriptions aux cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des Alliances françaises »**

En 2024, les cours de langue au sein des Alliances françaises conventionnées et des Instituts français ont connu une baisse de -5 % en comparaison avec l'année 2023 (912 838 en 2023, suite à une consolidation des chiffres en mars, contre 870 176 en 2024). Ce recul s'observe principalement sur les zones Amérique (-10 %), Afrique du Nord Moyen-Orient (-8 %) et Asie (-7 %). La zone Amérique comptabilise le plus grand nombre d'inscriptions avec un total de 235 793 soit 27 % du total monde (en 2<sup>e</sup> position, la zone Asie représente 22 % du total avec plus de 194 065 inscriptions). À noter l'augmentation des inscriptions pour les zones Afrique Océan Indien (+4 %), Union européenne (+2 %) et Europe centrale (+1 %). Enfin les cours de langue dans les Alliances françaises représentent toujours la majeure partie des cours de langue du réseau avec 65 % des inscriptions.

En comparaison avec les cours de langue des Instituts français, ce sont les Alliances françaises conventionnées qui accusent la plus forte diminution du nombre d'inscriptions, avec 562 241 inscriptions en 2024 contre 600 538 en 2023 (soit une diminution de -6 %). Les principales baisses sont observées sur les zones Afrique du Nord Moyen-Orient (-16 %), Amérique (-10 %) et Asie (-9 %).

De nombreux postes, notamment en Amérique, relèvent le caractère contraint du contexte économique qui affecte les capacités financières de la population locale (Argentine, Bolivie, Cuba, Équateur, Venezuela). D'autres éléments exogènes pèsent sur les Alliances françaises et impactent les inscriptions, ce fut notamment le cas en Inde (le pays figure parmi les 5 plus importants réseaux d'AF conventionnées du monde en termes d'inscriptions) qui connaît une baisse de -24 % entre 2023 et 2024, en partie du fait des tensions avec le Canada. La motivation des apprenants repose principalement sur les opportunités professionnelles perçues par la population indienne au Canada. En termes de volume, la zone Amérique reste la principale zone avec 41 % des inscriptions au niveau mondial (228 165 inscriptions), suivie des zones Asie (149 215, 27 %), Afrique Océan Indien (124 506, 22 %). La zone Amérique se distingue par un maillage important de 96 alliances françaises conventionnées soit 28 % du total monde (chiffres ReCAP au 19/02/2024, campagne déclarative auprès de 154 postes).

Les cours de langue dans les Instituts français affichent une légère baisse avec 307 935 inscriptions en 2024 contre 312 300 en 2023 (-1 %). À l'exception de la zone Afrique du Nord Moyen-Orient qui affiche une diminution des inscriptions (113 308 en 2024 contre 121 639 en 2023, soit -7 %), l'ensemble des zones affichent une stabilité ou une légère hausse : Asie (0 %), Union européenne (+1 %), Amérique (+3 %), Europe Centrale (+4 %) et Afrique Océan Indien (+7 %).

La zone Afrique du Nord Moyen-Orient reste la principale zone en termes de volume d'inscriptions (37 % du volume total). En Afrique du Nord Moyen-Orient, avec un réseau large et hétérogène les postes mènent de nombreux projets de restructuration afin de relancer les inscriptions : diversification des publics, nouvelles campagnes de communication etc.... Cette zone pâtit également des crises comme ce fut le cas en Israël (-13 %), au Liban (-66 %) et dans les Territoires palestiniens (-40 %), ainsi que sur un plan de contrainte économique la Tunisie (-8 %).

### **Sous-indicateur 2 : « Nombre d'heures/élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération et du réseau des alliances françaises »**

Le nombre d'heures-élèves de cours de langue des établissements du réseau culturel et de coopération comme du réseau des alliances françaises affiche une hausse de 10 % entre 2023 et 2024. Cette hausse est principalement portée par la zone Amérique (+54 % Alliances françaises et Instituts français compris, et +56 % pour les Alliances françaises). Pour l'ensemble des zones la tendance est plutôt à la stagnation ou à la baisse : l'Afrique du Nord Moyen-Orient (-15 %), l'Asie (-12 %), l'Afrique Océan Indien (-6 %), l'Union européenne (-5 %) et l'Europe Centrale (-2 %).

Il est cependant nécessaire de préciser qu'une baisse des inscriptions n'engendre pas automatiquement une baisse du nombre d'heures/élèves. Un Institut français ou une Alliance française peut en effet proposer d'une année sur l'autre des sessions avec un volume horaire par élève plus important.

### **Sous-indicateur 3 : « Nombre de candidats aux certifications en langue française »**

#### **I. Analyse de l'écart avec la cible 2024**

L'objectif fixé pour 2024 était de 770 000 candidats aux certifications DELF, DALF et TCF. Le résultat final s'établit à **756 054 candidats**, soit un écart de 13 946 candidats en deçà de la cible (-1,8 %), ce qui représente tout de même une hausse de 8,9 % par rapport à l'année précédente. Cet écart à l'objectif s'explique principalement par des fluctuations dans les inscriptions au DELF et DALF, qui, quoiqu'en augmentation, n'ont pas encore retrouvé les niveaux de 2019.

En revanche, le TCF atteint un record historique avec 257 591 candidats, porté par une forte demande liée à la mobilité vers le Canada et le Québec. Le TCF Canada atteint près de 80 000 candidats en 2024 contre seulement 8 000 candidats en 2019. Le TCF Tout Public est également en hausse par rapport à 2023.

#### **II. Contexte et leviers d'action**

Plusieurs mesures ont été mises en place pour renforcer l'efficacité et l'accessibilité des certifications :

- **Accroissement du DELF scolaire** : Notamment grâce aux signatures de conventions encouragées par les postes diplomatiques
- **Numérisation** : Dématérialisation des attestations du TCF, impression décentralisée des livrets du DELF Prim, correction automatisée des épreuves de compréhension avec le logiciel Gravic, utilisation de l'IA via FIDELIA pour la correction des productions écrites (plus de 40 000 productions corrigées par l'outil depuis octobre 2024).
- **Mise en place d'une banque de sujets automatisée** : Optimisation de la distribution des épreuves et renforcement des mesures antifraudes.
- **Amélioration des logiciels de gestion** : Investissement très important dans les développements du logiciel de gestion des diplômes GAEL et déploiement de l'application TEO+ dans les centres de passation du TCF pour une gestion semi-automatisée des candidats et des corrections.
- **Accompagnement des postes diplomatiques** : Accompagnement par FEI des postes diplomatiques dans le développement des certifications en participant aux Journées du réseau et aux Conseils d'orientation stratégiques de certains pays. Des ateliers réguliers, destinés aux responsables de centres, sont animés afin de renforcer la communication et la promotion des certifications.

- **Augmentation du nombre de centres d'examen** : 1 182 centres DELF/DALF et 768 centres TCF actifs à travers le monde.
- **Renforcement de la formation des examinateurs** : 41 000 examinateurs-correcteurs actifs en 2024.

### III. Bilan et perspectives

Bien que la cible ne soit pas totalement atteinte, **l'année 2024 marque une progression notable avec une augmentation globale de 8,9 % du nombre de candidats par rapport à 2023, atteignant un total de 756 054 candidats.** La croissance du TCF, notamment **du TCF Canada et IRN** (sur le territoire français), illustre l'adéquation entre l'offre de certification et les besoins migratoires et académiques en France et dans le monde.

Le volume de 30 627 sessions organisées dans le monde témoigne d'une mobilisation efficace des centres d'examen et des efforts mis en place pour garantir une large accessibilité aux certifications.

Une progression nette du nombre de candidats aux épreuves du DELF et du DALF est constatée principalement en France ou au Canada avec une progression dans ces deux seuls pays de plus de 27 000 candidats en un an. A l'inverse, **une diminution relative a été constatée**, notamment en Amérique latine, qu'il conviendra de suivre en 2025.

Concernant le TCF, le succès du test ces deux dernières années relèvent essentiellement de la forte dynamique des politiques d'immigration du Canada, au niveau fédéral, et de programmes mis en place par la province du Québec.

#### 4. Action concrète liée à l'indicateur

Une initiative majeure de l'année 2024 a été l'amélioration des dispositifs numériques. Le déploiement de FIDELIA depuis octobre 2024 comme solution pour l'aide automatisée à la correction humaine des productions écrites permet de rentabiliser les évaluations, tandis que l'application TEO+ facilite la gestion des candidats et des corrections pour le TCF.

#### 5. Évolution de l'indicateur sur les trois dernières années

- **2022** : 645 236 candidats
- **2023** : 694 417 candidats (+7,6 %)
- **2024** : **756 054 candidats (+8,9 %)**

Cette progression continue valide la pertinence des certifications de France Éducation International et leur adaptation aux besoins internationaux. **Pour 2025, la cible est fixée à 740 000 candidats, anticipant une possible baisse des demandes de mobilité vers le Canada en raison des récentes annonces de réduction des niveaux d'immigration par le gouvernement canadien.**

## INDICATEUR

### 1.3 – Enseignement français et coopération éducative

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE)	%	28,6	32	34	39,82	cible atteinte	38
Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux	Nb	53 147	44 409	56 000	43 055	absence amélioration	57 000

#### Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1 : « Taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans les établissements du réseau AEFE »**

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au taux de croissance du nombre d'élèves étrangers inscrits dans un établissement homologué par l'éducation nationale, faisant partie du réseau piloté par l'AEFE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger

**Sous-indicateur 2 : « Taux de croissance du nombre d'élèves dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »**

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données de l'enquête de rentrée réalisée par l'AEFE auprès des établissements homologués d'enseignement français à l'étranger par saisie de leurs données dans le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

**Sous-indicateur 3 : « Taux de professeurs ayant bénéficié du plan de formation de l'enseignement français à l'étranger (EFE) »**

Sources des données : MEAE/DGM d'après les données fournies par l'AEFE et extraites des données sur les formations depuis le Système Opérationnel de Gestion Interne MAGE-FC (requête : « liste récapitulative des stagiaires, par stage et session »). Données sur les effectifs enseignants globaux du réseau exportés de MAGE, sur la base des effectifs déclarés lors des enquêtes de rentrée. Ce taux est calculé par la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de la cellule du contrôle de gestion et des données statistiques de l'AEFE.

Périmètre : Les établissements homologués du réseau de l'enseignement français à l'étranger de l'AEFE

**Sous-indicateur 4 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »**

Sources des données : MEAE/direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Le sous-indicateur fait référence au nombre d'élèves inscrits dans un cursus bilingue au sein d'un établissement ayant reçu le « Label FrancÉducation ». Ce label est accordé aux établissements privés ou publics travaillant sur programme national et présentant des sections bilingues francophones de haut niveau. La liste des établissements labellisés fait l'objet après chaque nouvelle campagne d'un arrêté ministériel.

Périmètre : Établissements d'enseignement locaux ayant reçu le label LabelFrancÉducation.

**Sous-indicateur 5 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »**

Sources des données : MEAE/DGM/DPS/MO/Pôle évaluation et performance

## ANALYSE DES RESULTATS

**Sous-indicateur 1 : « Nombre d'élèves inscrits dans une section ou un établissement scolaire labellisé LabelFrancEducation »**

La réalisation 2024 est en-dessous de la cible fixée mais **consacre néanmoins l'extension géographique du label**. Le réseau labellisé LabelFrancEducation se déploie désormais dans 67 pays et compte 716 filières, contre 651 filières dans 62 pays en 2023. Ce réseau connaît **une croissance régulière depuis 2019**. **L'objectif quantitatif de fond, fixé par le Président de la République**, de 500 établissements labellisés est **atteint depuis 2022**. Il s'agit d'un outil d'influence, que les postes se sont pleinement appropriés et qui participe pleinement à l'attractivité de la langue française dans les pays concernés.

**L'objectif est maintenant qualitatif** : il s'agit de structurer et d'animer ce réseau, tout en l'accompagnant pour maintenir, voire renforcer la qualité de l'enseignement du et en français dans ses sections bilingues francophones. Pour cela, le Département et l'AEFE prennent en charge, depuis 2019, une offre de soutien à l'attention de ces établissements visant trois objectifs :

- La formation des enseignants de et en français. En 2024, 45 enseignants, issus du réseau labellisé, ont participé au stage BELC été sur des modules de formation dédiés à la didactique de l'enseignement bilingue, spécifiquement conçus pour ce public par France Éducation international, opérateur du MENJ.
- L'acquisition de ressources numériques pédagogiques, créées par Réseau Canopé, opérateur du MENESR.
- Le renforcement de l'environnement francophone de ces établissements labellisés avec la mise en place de projets francophones et le soutien à la mise en place de rencontres et/ou forums régionaux en faveur des lycéens et des enseignants de ce réseau. En 2024, 41 lycéens du réseau LabelFrancEducation, ont participé à un programme d'activités linguistiques, culturelles et sportives, durant deux semaines, au CAVILAM, partenaire éducatif du MEAE.

**Sous-indicateur 2 : « Nombre de professeurs formés par le réseau dans les systèmes éducatifs locaux »**

La formation des enseignants de et en français et le renforcement des capacités des systèmes éducatifs locaux demeurent des priorités de notre coopération éducative, inscrites depuis 2018 dans le Plan présidentiel pour la langue française et le plurilinguisme. L'objectif est de renforcer la qualité de l'enseignement du français et ainsi son attractivité auprès de la jeunesse. La formation des enseignants constitue ainsi un axe stratégique des Plans

stratégiques Éducation (PSE) élaborés par les postes diplomatiques et renouvelés pour la période 2024-2027 à la demande du Département en fonction, d'une part, de l'évolution des contextes locaux et, d'autre part, des priorités émergentes en matière de coopération éducative et de francophonie.

Les actions de formation à distance et de formation à l'usage du numérique en classe, domaines pour lesquels l'expertise française est particulièrement reconnue, se sont multipliées pendant la crise sanitaire et ont permis de toucher un plus grand nombre de professeurs en 2022 (53 147). La baisse du nombre d'enseignants formés en 2023 (44 409) peut s'expliquer notamment par l'aboutissement de plusieurs projets FEF qui comportaient un important volet de formations, notamment en Afrique du Sud, au Ghana, en Ouganda et en Tunisie. La reprise généralisée des formations en présentiel, après un effet de lassitude des formations à distance, et pour lequel le public atteint est plus réduit, explique cette baisse.

L'année 2024, malgré une baisse très légère (43 055 enseignants formés en 2024 contre 44 409 en 2023), reste donc cohérente avec la tendance avec une participation pour moitié des zones ANMO et UE (24 496 en 2024 et 27 175 en 2023). L'instabilité liée au contexte sécuritaire ou politique dans plusieurs pays invite à une estimation prudente qui doit être ajustée compte tenu des résultats atteints cette année. De plus, pour 2025 comme pour les années à venir, l'évolution du nombre de professeurs formés sera tributaire du contexte budgétaire contraint avec lesquels les postes pourront agir et les dépôts éventuels de projets FEF.

AME	5 428
ANMO	12 338
AOI	7 939
AS	3 760
EUC	1 432
UE	12 158
<b>Total général</b>	<b>43 055</b>

## OBJECTIF

### 2 – Développer l'attractivité de la France

**Sur le plan économique**, la France est depuis 2019 le premier pays européen pour l'accueil des investissements étrangers (baromètre de l'attractivité de la France du cabinet EY). En 2023, Business France a recensé 1 703 projets d'investissements étrangers (stagnation par rapport à 2022), qui ont permis la création ou la sauvegarde de 59 254 emplois (+7 % en un an) (*Bilan des investissements internationaux* de Business France ; résultats 2024 non disponibles à date). Le succès du Sommet Choose France du 13 mai 2024 a conforté ces bons résultats en rassemblant 180 dirigeants étrangers des plus grands groupes mondiaux. Le nombre record de 56 projets d'investissements y a été annoncé, représentant 15 Md€ investis et la création de 10 000 emplois. À titre d'exemple, Microsoft a annoncé un investissement de 4 Md€ pour soutenir la croissance française dans la nouvelle économie de l'intelligence artificielle, Pfizer prévoit d'investir plus de 500 M€ en France au cours des cinq prochaines années (2024-2028) au travers d'ambitieux partenariats public-privé axés sur l'innovation, et le danois DFDS va investir 1 Md€ afin de rendre 100 % électrique la nouvelle génération de ferries opérant entre Calais, Dunkerque et Douvres.

En 2025, les principales actions du ministère de l'Europe et des affaires étrangères en matière d'attractivité économique se structureront en deux axes. D'une part, les actions menées à l'étranger par les ambassades, avec le soutien de la direction de la diplomatie économique, s'intensifieront (séminaires, webinaires, actions de communication presse et réseaux sociaux, rencontres avec des investisseurs étrangers...). Ces efforts sont soutenus par le chantier prioritaire « Accroître l'attractivité économique de la France », à travers la poursuite du déploiement

de stratégies par pays, formalisées dans des feuilles de route comprenant les actions menées par les ambassades. D'autre part, le ministère poursuivra le travail d'analyse, de coordination et de sensibilisation engagé ces dernières années : élaboration de feuilles de route attractivité, rédaction d'argumentaires et d'analyses, suivi des classements internationaux économiques, pilotage de groupes de travail, coordination interservices, ou encore valorisation des atouts économiques de la France. Ces derniers relèvent notamment des réformes en termes de fiscalité, de droit du travail, de simplification administrative, dispositif de R&D, plan d'investissement France 2030 etc.

## INDICATEUR

### 2.1 – Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France	%	49	53	51	51,5	cible atteinte	51,5
Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France	Nb	202 397	203 943	220 000	206 400	amélioration	230 000
Nombre de mois bourses avec allocation versés à des Boursiers du Gouvernement Français	Nb	43 460	46925	52 000	50 696	amélioration	61 000
Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français	%	94, 7	95	97	94	absence amélioration	98
Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien	Nb	2 614	2 455	3 730	2 745	amélioration	3 200
Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités	%	53, 7	54,5	54	55	cible atteinte	54
Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes	%	50, 6	53	50	52	cible atteinte	50

#### Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »**

Sources des données : MEAE/Parcoursup

Les élèves de terminale des lycées français de l'étranger suivent les procédures de préinscription dans l'enseignement supérieur français sur le portail national « Parcoursup » au même titre que les lycéens du territoire national. Ce dispositif repose sur un traitement informatisé des candidatures et permet une analyse fine de l'information et un suivi des candidatures durant toute la campagne (de janvier à septembre).

Mode de calcul : nombre de bacheliers étrangers ayant accepté une formation dans Parcoursup/ nombre de bacheliers étrangers

Périmètre : Le portail Parcoursup intègre à partir de l'année 2020 la quasi-totalité de l'offre d'enseignement supérieur public et privé soit plus de 18 500 formations. Les données Parcoursup rendent à présent visibles en particulier les formations de bachelor en école de commerce. A compter de la campagne 2021, c'est également le cursus de Sciences Po Paris qui est accessible sur Parcoursup pour les élèves de l'enseignement français à l'étranger.

**Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »**

Sources des données : Statistiques MESRI DGRI/DGESIP-SIES

Les chiffres 2024 figurant dans le tableau se lisent comme suit : ils correspondent au recensement des étudiants étrangers en mobilité inscrits pour l'année universitaire 2023-2024 dans une université. Les données sont fournies avec une année de décalage. Ainsi les dernières informations disponibles se rattachent à l'année universitaire 2023-2024. Les outils statistiques existants permettent, à partir de l'année 2023-2024, d'avoir les données pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur.

Périmètre : Ces informations sont issues des données SIES du MESR (application de gestion de scolarité des universités). Elles concernent les étudiants internationaux en mobilité à l'université (et non dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur). On entend par étudiant international en mobilité (par différence avec tout étudiant de nationalité étrangère) tout étudiant de nationalité étrangère qui est venu en France spécifiquement pour y suivre ses études après une scolarité dans son pays d'origine. La mobilité internationale inclut la mobilité diplômante et la mobilité d'échange.

**Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »**

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : Cet indicateur correspond aux bourses qui comprennent le versement d'une allocation du P185 et aux bourses de couverture sociale (BCS) pour lesquelles une allocation est versée par un partenaire. Les données dont nous disposons concernant les bourses de couverture sociale (BCS) accompagnées du cofinancement d'un partenaire ne prennent en compte que les cofinancements passant par l'opérateur Campus France. Le périmètre est celui des bourses du P185 de la DGM.

**Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »**

Sources des données : Suivi pédagogique individualisé assuré par l'opérateur Campus France.

Périmètre : Cet indicateur précise le taux de réussite des boursiers pour lesquels l'information est disponible, . Il est exprimé en pourcentage de réussite.

**Sous-indicateur 5 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »**

Sources des données : Données issues du système d'information de l'opérateur Campus France

Périmètre : Il s'agit du nombre de mobilités entrantes et sortantes gérées par l'opérateur Campus France au titre des programmes Hubert Curien (PHC) et pour une année civile. Les mobilités entrantes et sortantes des programmes assimilés aux PHC, notamment les programmes ECOS en Amérique Latine (Argentine, Chili, Uruguay, Mexique, Colombie et Pérou), ne sont pas incluse ici car la gestion des mobilités relève de Sorbonne Paris Nord Université.

**Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »**

Sources des données : Données fournies par le département des études statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation MESRI (DGESIP/DGRI/SIES, DEPP) / Systèmes d'information SISE et Scolarité. Données publiées dans le rapport des Repères et références statistiques (RERS) de la DEPP direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance et du SD-SIES (Sous-direction des systèmes d'information et des études chiffrées).

Périmètre : Le périmètre concerné par cet indicateur est restreint aux universités et non à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Cet indicateur n'offre qu'une tendance générale et ne permet pas d'obtenir des distinctions par zone géographique ou par type de formation. Les données pour l'année N sont obtenues en année N+1.

**Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »**

Sources des données : Système d'information de Campus France.

Périmètre : L'ensemble des bourses du gouvernement français programmé par la DGM sur le P185.

**ANALYSE DES RESULTATS****Sous-indicateur 1 : « Taux de bacheliers étrangers issus de l'enseignement français à l'étranger poursuivant leurs études en France »**

Le taux global de bacheliers étrangers issus de l'EFE poursuivant leurs études en France s'est élevé à 51,5 % pour la campagne Parcoursup 2024. Ce taux correspond au rapport entre les 10 971 élèves ayant accepté une proposition d'admission en France et les 21 383 bacheliers en enseignement direct. Ce taux est en baisse par rapport à celui de 2023, qui s'élevait à 53 %. Pourtant, en valeur absolue, le nombre de bacheliers du réseau d'EFE ayant accepté une proposition d'admission dans l'ESR reste à peu près stable, voire même en très légère hausse : 10 971 en 2024 contre 10 942 en 2023 (+0,3 %). Ce taux est conforme à la cible.

En décembre 2024, l'AEFE a organisé la 5<sup>e</sup> édition du salon virtuel des études supérieures en France à destination de tous les usagers des lycées français à l'étranger. Ainsi, 50 conférences thématiques ont été proposées aux 7 000 visiteurs virtuels de ce salon. Au sein de l'AEFE, le Bureau parcours des élèves et orientation (BPEO), rattaché à la Direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation (DEOF), conduit la politique d'orientation et de promotion de l'enseignement supérieur français auprès des élèves du réseau. Le BPEO est administrateur du portail Parcoursup pour les établissements du réseau. Il participe au comité de pilotage national du portail où il peut faire valoir les intérêts des élèves du réseau dans la procédure. Le bureau accompagne les chefs d'établissement et les élèves tout au long de la procédure. Le BPEO met à disposition des élèves, des familles et des équipes éducatives de nombreuses ressources (diaporamas, webinaires, espace collaboratif sur l'intranet, etc.) adaptées aux spécificités des lycéens du réseau. Elles permettent d'accompagner les élèves, les familles et les équipes éducatives dans le cadre des procédures d'inscription aux formations en France (Parcoursup). Ces ressources participent également à la promotion de l'enseignement supérieur français et à la facilitation l'arrivée en France des bacheliers EFE. L'AEFE co-édite notamment avec Campus France la brochure de présentation et de promotion de la vie étudiante en France « Étudier en France après le baccalauréat ».

Le programme France Excellence-Major est piloté par l'AEFE. Il alloue chaque année environ 180 bourses à des bacheliers étrangers issus du réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger. Ces bourses, allouées pour une période de cinq ans (correspondant au niveau M2), permettent aux meilleurs bacheliers étrangers des établissements du réseau d'enseignement français à l'étranger de poursuivre un cursus de haut niveau dans

l'enseignement supérieur français. En 2024, 180 lauréats ont été sélectionnés parmi 704 candidats originaires de 94 pays et de 221 établissements homologués. Le nombre de boursiers en gestion pour l'année 2023-2024 s'élève à près de 860

### **Sous-indicateur 2 : « Nombre d'étudiants étrangers en mobilité inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France »**

En 2023-2024, le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale en France est estimé à **319 900**, soit 11,5 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Cet effectif poursuit sa progression régulière (+2,9 % en un an, +10,1 % par rapport à 2019-2020) après deux rentrées 2020 et 2021 marquées respectivement par une baisse puis un rebond des mobilités en lien avec la crise sanitaire. Les CPGE, où la proportion d'étudiants étrangers mobiles est particulièrement faible (2,7 % de l'ensemble des étudiants), prennent leur essor cette année (+95,0 % d'étudiants mobiles). Les écoles de commerce, gestion et vente confortent leur position d'établissements où la proportion d'étudiants mobiles est la plus élevée avec un étudiant sur cinq, contre 12,9 % à l'université.

En 2023-2024, **206 400** des 319 300 étudiants en mobilité internationale sont inscrits **dans les universités françaises**. Cet effectif universitaire est à peine supérieur au niveau enregistré en 2022/2023 (+1,2 % sur un an) malgré une dynamique plus élevée dans l'ensemble de l'enseignement supérieur sur la même période (+2,9 % sur un an). La part des étudiants en mobilité internationale dans les universités est également stable (12,9 % soit +0,1 point par rapport à 2022-2023). Leur part augmente fortement avec le cursus : 9,9 % en licence, 15,5 % en master et 35,6 % en doctorat. Neuf sur dix sont en mobilité diplômante (91,2 %).

Ces évolutions sont à rapporter à celle des effectifs globaux de l'ESR (étudiants français et étrangers) : si le nombre d'étudiants étrangers à l'université augmente moins rapidement (+2 % en un an), cette hausse est cependant plus importante que l'ensemble des étudiants à l'université (+0,5 %). Les évolutions les plus fortes concernent les écoles de commerce (+11 % d'étudiants étrangers, contre +2 % pour l'ensemble des étudiants en école de commerce) et les écoles d'ingénieurs (+9 %, contre -2 %), qui mettent en place des stratégies pour attirer davantage de nouveaux étudiants internationaux.

### **Sous-indicateur 3 : « Nombre de mois bourses avec allocation versées à des Boursiers du Gouvernement Français »**

En 2024, 50 696 mois bourses avec allocation ont été versés à des boursiers du gouvernement français (BGF). Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2023 (46 925 mois), bien qu'inférieur à la cible fixée originellement en 2023 (52 000), notamment en raison de l'augmentation du nombre de bourses de stages (bourses courtes) parmi l'ensemble des BGF attribuées et du recours prononcé au cofinancement avec un partenaire privé.

Pour 2025, la projection est maintenue sur une trajectoire optimiste (53 000 mois bourses), dans un contexte de maintien du budget des bourses du gouvernement français. En effet, en LFI 2025, celui-ci s'élève à 70 M€.

Les leviers pour atteindre cette cible peuvent être identifiés :

- consigne donnée aux postes d'attribuer en priorité des bourses d'études (bourses longues) à des fins diplômantes, de niveau master et doctorat ;
- poursuite du développement du cofinancement avec un partenaire (sur base de bourses de couverture sociale) ;
- campagnes de promotion *ad hoc* s'appuyant notamment sur les boursiers *alumni*.

### **Sous-indicateur 4 : « Taux de réussite des Boursiers du Gouvernement Français »**

Cet indicateur de réussite aux examens des mobilités diplômantes (bourses d'études uniquement) repose sur un travail d'amélioration progressive du suivi de la réussite des boursiers et de la fiabilisation des données transmises. Ces données sont collectées sur la base des retours d'informations fournies à l'opérateur Campus France par les étudiants boursiers eux-mêmes. Les données ainsi agrégées indiquent donc une tendance mais comportent une marge d'erreur (en 2024, 64 % des boursiers ont répondu).

Les prévisions pour 2024 entendaient inscrire cet indicateur dans une trajectoire d'amélioration et porter le taux de réussite à 97 % pour l'année universitaire 2023/2024. Les données transmises par l'opérateur montrent un taux de réussite à 94 %, dans un contexte où le renforcement du pilotage du suivi pédagogique a fait l'objet de travaux approfondi par les agents du Département 2024.

Au sujet de l'augmentation du nombre de publics « vulnérables » (réfugiés et étudiants issus des pays en guerre), ce chiffre demeure satisfaisant. Parmi les autres actions déjà définies et qui permettront d'améliorer ces résultats en 2025, figurent, d'une part, la mise en place fin 2024 d'une charte de droits et devoirs signifiant l'engagement des bénéficiaires à répondre aux enquêtes pédagogiques de l'opérateur et, d'autre part, la transmission systématique du courriel du bénéficiaire à l'opérateur dans CROCUS, outil de programmation des mobilités. Ces dispositions ont été inscrites dans la nouvelle convention cadre de mandat avec Campus France pour le triennal 2025-2026-2027.

La cible, qui est d'atteindre 98 % de réussite en 2025, traduit la volonté de disposer d'un suivi complet des boursiers du gouvernement français et constitue un outil au service du travail mené avec les ambassades, visant à l'amélioration de la sélectivité des programmes de bourses pour le recrutement de candidats d'excellence. L'objectif est également de garantir un accompagnement des boursiers rencontrant des difficultés au cours de leur parcours, afin de leur apporter de l'aide et augmenter leur chance de réussite aux examens. Il est cependant possible que la fiabilisation de l'indicateur conduise à obtenir un taux de réussite inférieur à celui dont nous disposons actuellement du fait de l'amélioration du taux de retour.

#### **Sous-indicateur 5 : « Nombre de mobilités (entrantes et sortantes) dans les projets des partenariats Hubert Curien »**

En 2024, 1 116 projets de recherche ont été soutenus par l'opérateur Campus France dans le réseau culturel et de coopération dans le cadre des 56 partenariats Hubert Curien gérés par l'opérateur. 2 745 mobilités scientifiques ont ainsi été financées dans le cadre de ces projets, soit une hausse de 12 % par rapport à 2023. Cette reprise à la hausse illustre l'attractivité du dispositif malgré le renchérissement des prix de transport aérien et l'émergence de plusieurs zones de tension géopolitique. Il est à noter que ces chiffres ne prennent pas en compte le nombre de mobilités effectuées dans le cadre des PHC gérés par d'autres partenaires que l'opérateur Campus France.

Des PHC stratégiques ont pu être créés ou relancés grâce aux moyens additionnels octroyés dans le cadre du PLF 2024 : le PHC « Bantou » avec le Cameroun, le PHC « Brancusi » avec la Roumanie ainsi que le PHC « Cai Yuanpei » avec la Chine. Ces dispositifs ont permis d'appuyer plus de 40 nouveaux projets de recherche franco-étrangers d'excellence. Les moyens additionnels ont enfin permis de compenser l'augmentation des coûts liés à l'inflation dans certaines régions.

Il convient de noter que l'émergence de plusieurs zones de tension géopolitique contraint la mise en œuvre de certains PHC, tels que les PHC franco-russe « Kolmogorov » et franco-ukrainien « Dnipro » sont toujours à l'arrêt. Grâce à des adaptations techniques dans leur fonctionnement, les PHC franco-israélien (« Maïmonide ») et franco-palestinien (« Al Maqdisi ») sont eux toujours actifs, et ce malgré les conflits ayant marqué l'année 2024 au Proche Orient.

#### **Sous-indicateur 6 : « Part des femmes parmi les étudiants étrangers en mobilité internationale dans les universités »**

En 2024, 55 % des étudiants internationaux inscrits à l'université en France sont des femmes, soit 0,5 point de plus que l'année précédente. Le résultat est donc supérieur à la cible, arrêtée pour 2024 à 54 % afin d'aller vers une représentation femmes-hommes paritaire et de réduire l'écart observé les années précédentes.

Cette tendance haussière semble pérenne et suit l'évolution observée dans la part globale de femmes à l'université en France, toutes nationalités confondues, en augmentation pour atteindre 56 % en 2024. Le phénomène de surreprésentation des femmes au sein des universités peut s'expliquer en lien avec leur sous-représentation dans certains établissements d'enseignement supérieur et dans certaines filières, scientifiques notamment.

Cette trajectoire ascendante, observée depuis 3 ans, est le fruit du travail promotionnel de nos Espaces Campus France auprès du public international, actions intégrant pleinement les objectifs de représentation paritaire au sein

des effectifs accueillis. Ces objectifs, poursuivis dans le cadre de la stratégie de diplomatie féministe dont s'est dotée la France, visent à veiller au maintien d'une part importante de femmes parmi les étudiants internationaux effectuant une mobilité, y compris au sein de filières scientifiques. En complément, l'effort est porté par l'opérateur Campus France, qui intègre pleinement cette dimension dans son contrat d'objectifs et de performance, dans lequel est inscrite l'exigence d'une stratégie de valorisation des études en France auprès des étudiantes étrangères.

#### Sous-indicateur 7 : « Part des bourses du gouvernement français attribuées à des femmes »

Conformément aux objectifs du plan d'action pour une diplomatie féministe, l'objectif est d'atteindre une parité hommes / femmes au sein des bourses du gouvernement français. Pour 2024, la part de femmes parmi les boursiers est de 52 % (-1 point). Un léger déséquilibre en faveur des femmes avait été relevé en 2023 (53 %), dans le contexte du financement du programme « Urgence FLE Ukraine », dont 83 % des 346 bénéficiaires étaient des femmes.

La parité presque parfaite avait déjà été atteinte en 2022 (50,6 %) et les résultats s'expliquaient par la mobilisation de leviers – reconduits – en faveur du recrutement de davantage de femmes boursières, notamment sur les programmes où les taux constatés étaient les moins performants :

- instructions données annuellement aux ambassades pour prendre en compte le marqueur genre dans leur sélection de boursiers ;
- intégration du critère de parité hommes / femmes dans l'ensemble des processus de sélection des programmes centraux.

Ces bons résultats traduisent une atteinte pérenne de l'objectif de représentation des femmes parmi les boursiers.

## INDICATEUR

### 2.2 – Attractivité de la France en termes d'investissements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés	ratio	27,8	32,6	33	28,9	absence amélioration	33

#### Commentaires techniques

**Sous indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les Ambassades et BF ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »**

Sources des données : Enquête annuelle auprès des ambassades

Périmètre : L'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l'année 2024 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Il convient toutefois de relever que le taux de réponse pourrait être améliorée, malgré une hausse notable (110 réponses reçues, contre 104 l'année dernière), qui représentent toutefois la grande majorité (86 %) des projets d'investissements reçus en France. Les résultats attestent l'implication des ambassades pour notre commerce extérieur et l'attractivité du territoire.

## ANALYSE DES RESULTATS

### Sous-indicateur 1 : « Nombre de visites d'investisseurs auxquelles les ambassades et Business France ont contribué / nombre d'investisseurs rencontrés »

Les chiffres enregistrés sur la période 2021-2023 illustrent l'augmentation continue du taux de transformation qui a atteint un niveau très élevé, entre la manifestation d'une marque d'intérêt pour la France et une véritable démarche visant un investissement en France. En 2024, ce taux revient au niveau de 2022, du fait d'une progression plus rapide du nombre d'investisseurs rencontrés (+25,9 %) par rapport à la hausse du nombre de visites d'investisseurs en France (+11,6 %). Bien que le taux soit en recul, le niveau reste élevé et les résultats sont très positifs, avec de très nombreuses rencontres d'investisseurs (plus de 1 300) et visites en France (près de 500), qui permettent une

meilleure sensibilisation aux atouts de la France, une meilleure prospection et un suivi constant des projets d'investissement en cours.

Pour 2025, la cible est atteignable avec le maintien du nombre très élevé d'investisseurs rencontrés et la poursuite de la progression des visites d'investisseurs en France. Cette progression s'inscrit dans le cadre des actions menées à l'étranger par les ambassades et en France par les acteurs publics et privés de l'attractivité, et notamment la Direction de la diplomatie économique du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, et Business France, ainsi que du chantier prioritaire « Accroître l'attractivité économique de la France ».

## OBJECTIF

### 3 – Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export

## INDICATEUR

### 3.1 – Accompagnement des acteurs économiques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes	%	13,83	11,1	13	10,3	absence amélioration	14
Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'Ambassade	Nb	391	501	700	602	amélioration	700

#### Commentaires techniques

**Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes »**

Sources des données : Enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer la performance de l'action des postes en mettant en regard l'ensemble des résultats obtenus et le nombre d'entreprises reçues.

Périmètre : L'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l'année 2024 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Il convient toutefois de relever que le taux de réponse pourrait être amélioré, malgré une hausse notable (110 réponses reçues sur 158 postes interrogés, contre 104 réponses obtenues l'année dernière), ce qui constitue le principal frein à l'interprétation des résultats. En dépit de ce constat, les résultats attestent l'implication des ambassades pour le commerce extérieur et l'attractivité du territoire dans un contexte de poursuite de la reprise économique, de la mise en œuvre de la politique d'accompagnement export et du déploiement de volet export du programme France 2030.

**Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade »**

Sources des données : Enquête annuelle auprès des ambassades

Il s'agit d'évaluer l'influence des actions du poste en matière d'environnement des affaires ayant conduit à lever des barrières et des freins rencontrés par les entreprises françaises.

Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade : modification de la réglementation locale, levée d'une interdiction phytosanitaire, autorisation de dédouanement, ouverture de nouvelles négociations sur un contrat, etc.

Périmètre : L'enquête sur les indicateurs de diplomatie économique de l'année 2024 a permis de recenser les actions et initiatives de nombreux postes. Il convient toutefois de relever que le taux de réponse pourrait être amélioré, malgré une hausse notable (110 réponses reçues sur 158 postes interrogés, contre 104 réponses obtenues l'année dernière), ce qui constitue le principal frein à l'interprétation des résultats. En dépit de ce constat, les résultats attestent l'implication des ambassades pour le commerce extérieur et l'attractivité du territoire dans un contexte de poursuite de la reprise économique, de la mise en œuvre de la politique d'accompagnement export et du déploiement de volet export du programme France 2030.

## ANALYSE DES RESULTATS

### **Sous-indicateur 1 : « Nombre de résultats obtenus (nombre de contrats signés toutes catégories confondues + nombre de changements favorables) / nombre d'entreprises reçues par les postes »**

Le sous-indicateur 1 correspond au ratio qui présente le nombre de résultats obtenus par rapport au nombre d'entreprises reçues par les postes. Ce ratio est en très léger recul en 2024 et s'établit à 10,3 %, un niveau stable. Il est important de mentionner que la relative stabilité de ce ratio masque en réalité une implication croissante des postes par rapport à l'année précédente pour soutenir l'activité des entreprises françaises. En effet, le nombre d'entreprises rencontrées par les postes en 2024 a sensiblement augmenté, passant de 8 310 entreprises reçues en 2023 à 8 720 en 2024, soit +5 % en glissement annuel. Le nombre de résultats obtenus (contrats signés et changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade) est quant à lui resté stable, se maintenant autour de 900 projets aboutis en 2024, comme en 2023.

Enfin, comme déjà anticipé l'année dernière, le niveau stable du ratio marque la fin du rebond post-COVID et fait écho à un contexte économique mondial dégradé. Pour rappel, du fait du retour à la normale de l'activité des postes à partir de 2023, les résultats enregistrés sur l'exercice ont conduit à revoir légèrement à la baisse les ratio cibles pour 2024, 2025 et 2026 (13, 14 et 15 %, contre 17 % prévus au titre du PAP 2023 sur la même période), tout en continuant d'anticiper une évolution à la hausse de l'indicateur. L'anticipation revue à la baisse à compter de 2023 avait pour objectif d'intégrer le ralentissement du commerce mondial dans un contexte de fin du rebond post-COVID, de montée des tensions commerciales et de guerre en Ukraine, et une conjoncture économique mondiale qui s'est tendue suite au changement d'administration aux États-Unis et aux conflits au Moyen-Orient et en mer rouge.

### **Sous indicateur 2 : « Nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus suite à une démarche de l'ambassade**

Le nombre de changements favorables aux intérêts français obtenus est stable sur la période et a permis de concrétiser plus de 600 projets en 2024, ce qui est quelque peu en deçà de la cible fixée à 700 projets.

Ici encore, la montée des tensions commerciales suite à la multiplication des crises et des conflits survenus dans les différentes géographies a des conséquences directes sur nombre de projets qui ont été décalés ou suspendus par les entreprises, en attendant les signaux clairs d'une amélioration de la conjoncture économique. Par conséquent, l'instabilité du contexte géopolitique mondial vient perturber les actions de diplomatie économique entreprises au niveau des ambassades et requiert désormais des efforts de plus long terme pour atteindre les cibles qui avaient été fixées initialement pour cet indicateur.

Notons également que cet indicateur n'est guère pertinent sur le périmètre communautaire. Les évolutions concernent avant tout la zone hors-UE.

**OBJECTIF****4 – Dynamiser les ressources externes****INDICATEUR****4.1 – Autofinancement et partenariats**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger	%	66,5	64,3	63,6	65,7	cible atteinte	65,34
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE	%	72	76	74	69	absence amélioration	75
Montant des participations externes mobilisés par le réseau culturel et de coopération	M€	146,2	141,8	149	151	cible atteinte	140

**Commentaires techniques****Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »**Sources des données : AEFE/MEAEMode de calcul : Ressources propres / (Subvention de fonctionnement + Ressources propres).

Ressources propres = évaluation des frais de scolarité perçus au cours de l'année académique N/N+1 + subventions versées par les pays tiers au cours de l'année N pour les EGD et conventionnés – bourses versées aux établissements EGD et conventionnés.

Les frais de scolarité sont perçus en monnaie locale et convertis en euros à la date du 1<sup>er</sup> octobre de l'année N. Les frais de première inscription ne sont pas comptabilisés dans le calcul des ressources propres car les règles de leur gestion diffèrent d'un établissement à l'autre (possibilité de remboursement à l'issue de la scolarité, etc.).

Subvention de fonctionnement = dotation versée par le MEAE au cours de l'année N sur les deux programmes finançant l'AEFE (185 et 151). Elle comprend le financement des bourses scolaires aux élèves français et celui des bourses spécifiques (bourses d'excellence, bourses hors réseau). Les montants estimés des bourses scolaires versées aux établissements uniquement homologués sont déduits.

Périmètre : cet indicateur concerne les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés du réseau. Les établissements en partenariat ne sont pas pris en compte.**Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »**Sources des données : MEAE/états comptables consolidés des EAF pluridisciplinaires.Mode de calcul :

Numérateur : total des produits (classe 7 du compte de résultat consolidé) hors dotation de fonctionnement et d'intervention versées par le MEAE.

Dénominateur : total des charges (classe 6 du compte de résultat consolidé).

Périmètre : suite à la fusion SCAC-EAF, les établissements culturels sont désormais des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires (EAF). La liste de l'arrêté de 1999 est mise à jour chaque année. Les IFRE (Instituts français de recherche à l'étranger) et les alliances françaises ne sont pas dans le périmètre de cet indicateur.**Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »**Sources des données : Services de coopération et d'action culturelle des postes diplomatiquesPérimètre : 154 postes du réseau de coopération et d'action culturelle

Les participations externes sont des contributions en numéraire ou en nature apportées par les partenaires pour financer une opération (projets culturels, de recherche, programmes de bourses, etc.) pour laquelle l'action du poste a été déterminante. Il ne s'agit pas d'opérations tracées en comptabilité. Les participations externes en numéraire ou en nature (mise à disposition des salles, prêts du matériel, billets d'avion, etc.) sont directement destinées aux prestataires ou bénéficiaires finaux. Le mécénat ou les participations versées dans les comptes des établissements culturels pluridisciplinaires ne sont pas comptés en participations externes mais en ressources propres.

Pour qu'il y ait participation externe, 3 composants sont nécessaires : un projet, le concours ou la participation d'un poste du réseau de coopération et d'action culturelle du MEAE (SCAC, EAF ou Alliance française conventionnée), un ou plusieurs partenaires externes.

Il doit être noté que :

- l'autofinancement n'est pas de la participation externe par définition, notamment lorsqu'il s'agit du paiement d'une prestation ;
- les apports provenant de fonds publics français d'État et d'institutions parapubliques françaises ne sont pas comptabilisés comme de la participation externe ;

- l'année où le projet est totalement pris en charge par les partenaires c'est-à-dire lorsque le poste ne joue plus un rôle déterminant, le projet n'est plus comptabilisé comme un projet avec une participation externe. L'indicateur ne mesure donc que les résultats à court terme de l'action du réseau sur une valorisation recensée auprès des postes culturels de manière annuelle au moyen d'une enquête. Afin de maintenir le même périmètre de comparaison, les valeurs manquantes sont remplacées par la dernière valeur connue.

## ANALYSE DES RESULTATS

### Sous-indicateur 1 : « Taux des ressources propres des établissements d'enseignement français à l'étranger »

La cible 2024 de cet indicateur a été dépassée de deux points (65,7 % contre 63,6 % en 2023), ce qui montre le dynamisme des ressources propres des établissements, en raison de l'augmentation constante des droits de scolarité dans les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés. Cet effet prix est évalué à 80 M€ environ et concerne essentiellement les établissements conventionnés. Toutefois, les données de la rentrée 2024 marquent un tassement des effectifs dans les EGD et les établissements conventionnés. En effet, un certain nombre de pays voit leurs effectifs d'élèves en recul : le Burkina Faso, Israël, et la Turquie.

En 2024, les subventions de l'État ont augmenté par rapport à 2023 : 8,1 M€ au total, répartis à hauteur de 6,2 M€ sur le programme 185 (diplomatie d'influence) et 1,9 M€ sur le programme 151 (aides à la scolarité), ce qui a fait mécaniquement augmenter ce taux.

L'indicateur 2024 affiche ainsi une légère baisse par rapport à celui de 2022 malgré les hausses de recettes.

### Sous-indicateur 2 : « Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière pluridisciplinaires hors personnel MEAE »

Pour mémoire, le taux d'autofinancement est le rapport entre les recettes propres et les dépenses de classe 6 :

- en 2024, les recettes propres totales se sont élevées à 166 838 570 €, contre 159 602 865 € en 2023, soit une augmentation de +4,5 % ;
- dans le même temps, les charges de classe 6 ont augmenté de +13 %, passant de 228 M€ en 2023 à 258 M€ en 2024.

A l'échelle du réseau, on constate donc un accroissement beaucoup plus fort des dépenses que des recettes propres. Ainsi, après une augmentation en 2023 (76 %), le taux d'autofinancement des EAF pluridisciplinaires s'est établi en 2024 à 69 % (contre une prévision de 74 %). L'autofinancement des IFRE n'a cependant pas été affecté par cette évolution, passant de 43 % en 2023 à 56 % en 2024.

Pour les EAF pluridisciplinaires, l'autofinancement en 2024 a été grevé. En 2024, les évolutions sous-jacentes à celles de l'autofinancement des EAF pluridisciplinaires ont été les suivantes :

#### 1-Une forte augmentation des dépenses liée notamment :

- à l'augmentation en parallèle des ressources allouées par le Ministère dans le cadre du réarmement et de l'agenda de transformation :
  - le cumul des dotations de fonctionnement et pour opération s'est élevé à 78 M€ en 2024 contre 64,2 M€ en 2023, soit une croissance de 21,5 % dans le cadre du *réarmement du réseau* ; l'augmentation de ces dotations entre 2023 et 2024 s'est traduite par une baisse mécanique de l'autofinancement à hauteur de 4 % ;
  - les dotations pour opération comprennent notamment les crédits alloués par les FEF (Fonds Équipe France), pour un montant de 17,7 M€ en 2024 contre 11 M€ en 2023. L'inscription de ces 17,7 M€ représente 8 % de baisse de l'autofinancement ; dont 3 points correspondent à l'augmentation des FEF de 6,7 M€ entre 2023 et 2024 ; un autre indicateur permet de mesurer l'évolution du dynamisme et de la santé financière du réseau : la part des recettes propres sur les recettes totales. Ce taux (FEF inclus) est passé de 71 % en 2023 à 68 % en 2024. Ce taux (hors FEF) est passé de 75 % à 73 %.
- à l'augmentation des dépenses structurelles :
  - la masse salariale est passée de 91,5 M€ en 2023 à 98 M€ en 2024 (+7,2 %), en raison notamment du dispositif de convergence salariale de la sous-direction DGM/DDC/RES (4,8 M€) ; à hauteur de 7,2 points ;
  - aux effets de l'inflation, même si celle-ci connaît une décélération au niveau mondial (6 % en 2024, contre 6,8 % en 2023) ;

- à l'augmentation des dépenses de travaux, dont l'apurement au compte 6111 impacte également l'indicateur d'autofinancement (6,3 M€ en 2024 contre 5 M€ en 2023) et des amortissements (5,4 M€ en 2024 contre 5,0 M€ en 2023).

## 2- par une augmentation des recettes propres ralentie par certains secteurs en recul :

Au sein des recettes propres, il convient de décomposer l'évolution par type de recettes :

	2022	2023	2024	% 2023/2024
Cours	50 083 322	50 953 145	54 326 324	7 %
Examens	32 456 186	39 552 634	42 682 887	8 %
Campus France	33 703 200	32 039 509	31 553 506	-2 %
Locations d'espace, sponsoring et mécénat	12 392 752	13 465 331	12 546 556	-7 %
Prestations de services – Autres	2 682 799	4 084 225	4 322 349	6 %
Billetterie	1 435 464	1 692 191	2 145 358	27 %
Organismes internationaux	858 370	1 821 862	1 550 988	-15 %
Médiathèque	1 170 363	1 024 256	1 061 945	4 %
Gains de change	7 269 482	6 389 461	4 447 842	-30 %

Si les cours et les examens connaissent une croissance soutenue, les recettes Campus France s'érodent pour la deuxième année consécutive.

Les recettes de mécénat, par nature plus fluctuantes, affichent également une diminution par rapport à 2023.

Pour information, si les gains de change sont en recul en 2024, ils n'affectent pas le taux d'autofinancement. Ces gains ne sont plus considérés par la DGM, depuis 2022, comme des recettes propres. Cette baisse affecte néanmoins l'équilibre financier des EAF concernés.

## Analyse par zone géographique

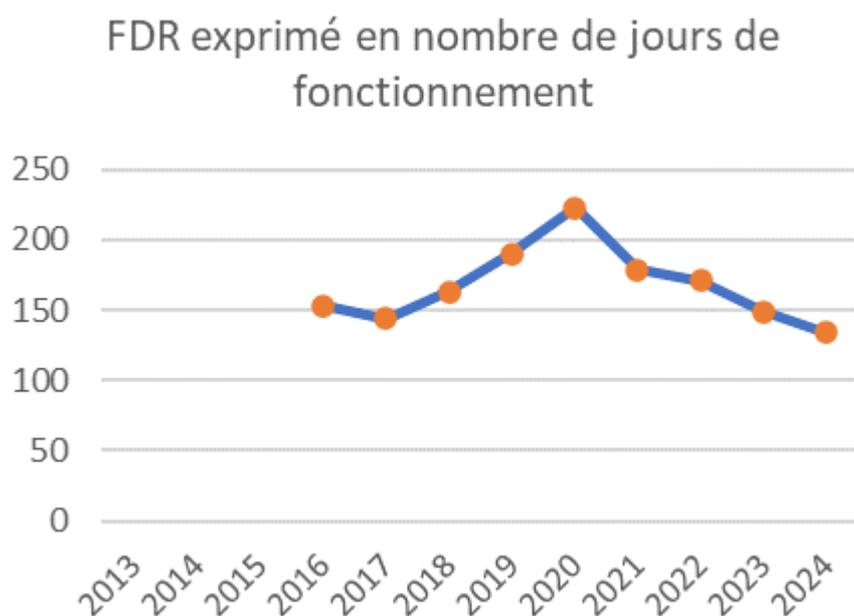
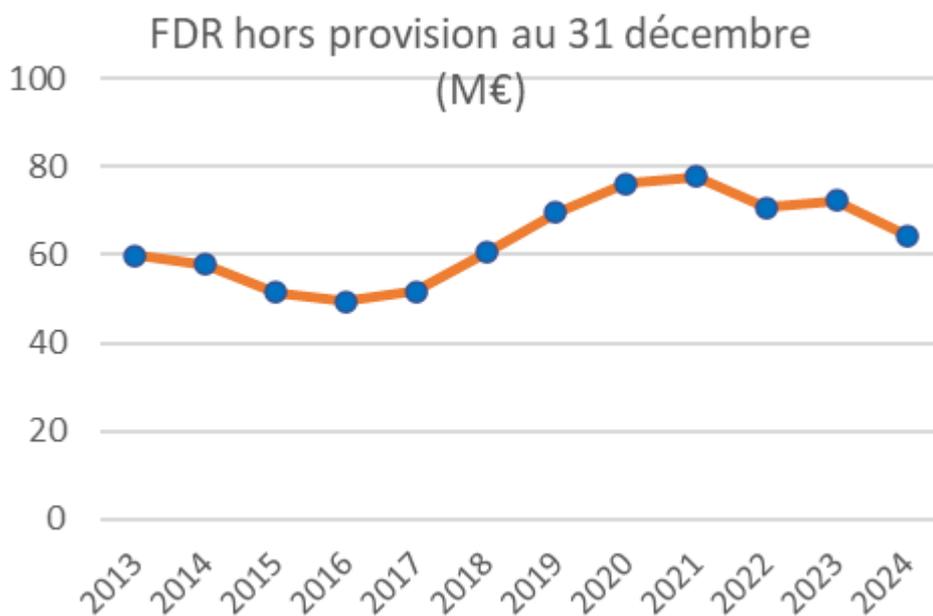
La répartition par zones montre que les zones les plus touchées par la baisse de l'autofinancement sont celles qui ont bénéficié de FEF pour des montants très importants en 2024, en particulier la zone DAOI :

Zone	2022	2023	Évolution 2022/2023	2024	Évolution 2023/2024
ANMO	82 %	81 %		73 %	-8 pts
DAOI	75 %	92 %		72 %	-20 pts
AME	52 %	61 %		56 %	-5 pts
ASIE	70 %	73 %		72 %	-1 pts
DUE	70 %	69 %		67 %	-2 pts
EUC	57 %	59 %		47 %	-12 pts
<b>MONDE</b>	<b>72 %</b>	<b>76 %</b>		<b>69 %</b>	<b>-7 pts</b>

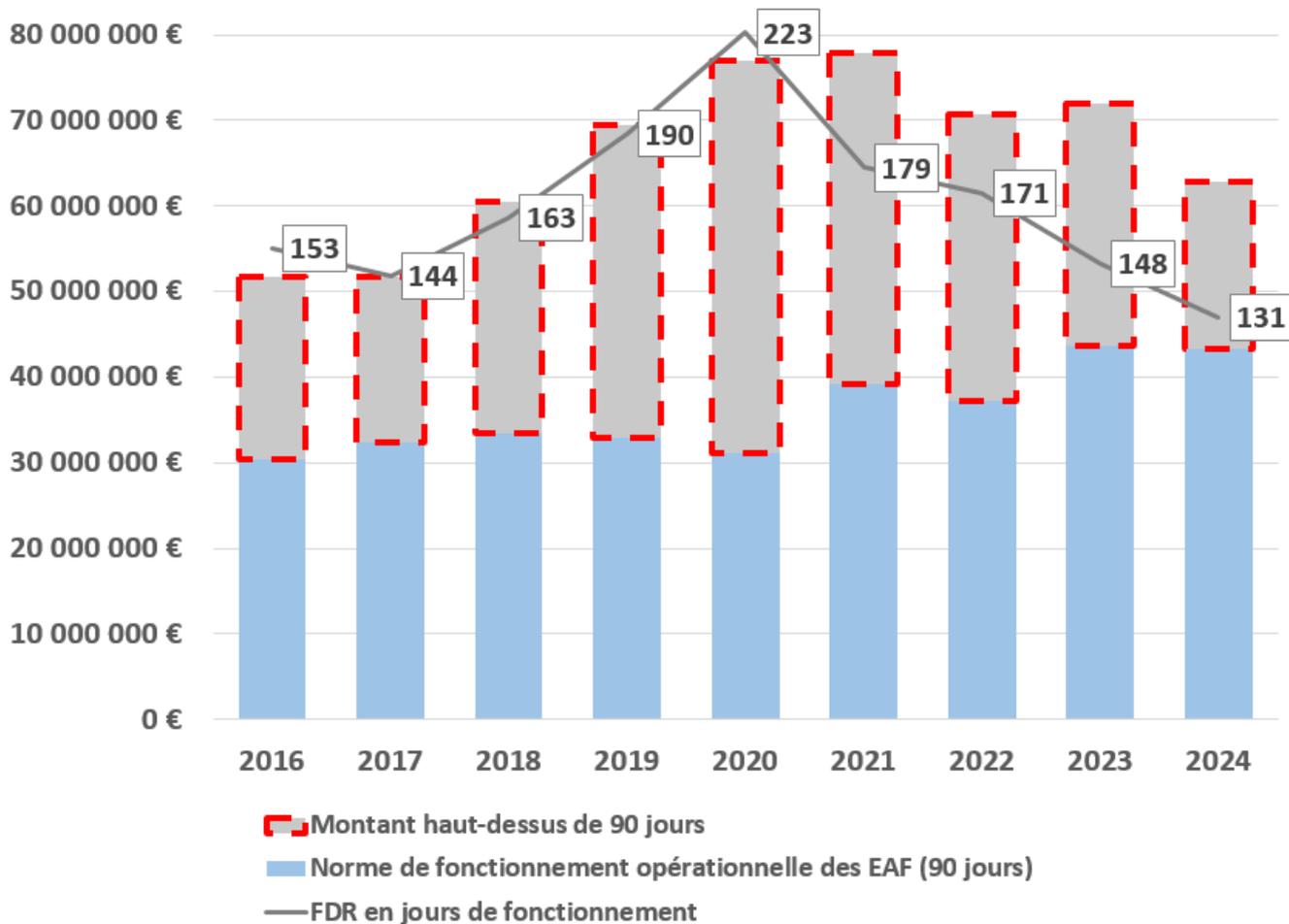
## Évolution des fonds de roulement

La baisse de l'autofinancement s'est également accompagnée d'une baisse des fonds de roulement constatés au 31 décembre 2024 :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FDR 31 décembre	49,5 M€	51,7 M€	60,5 M€	69,5 M€	76,2 M€	77,8 M€	70,7 M€	71,9 M€	62,8 M€
nombre jours fonctionnement	153	144	163	190	223	179	171	148	131



Au 31 décembre 2024, le montant brut du FDR hors provision poursuit sa baisse après 5 années de hausse continue. Il convient de noter que ce FDR, exprimé en jours de fonctionnement, n'a jamais été aussi bas depuis 2016 et s'inscrit dans une dégradation marquée, depuis 2020.



### Sous indicateur 3 : « Montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération »

En préambule, il est nécessaire de rappeler les précautions méthodologiques relatives à cet indicateur.

Les participations externes sont des cofinancements qui ne transitent pas par la trésorerie de l'ambassade, mais sont affectés directement à un projet de manière extra-comptable. De ce fait, il peut être difficile pour un poste de les identifier de façon systématique, ainsi que d'en juger de la proportion lorsque le poste se greffe à un projet d'ampleur qui mobilise de multiples financeurs. La nature des cofinancements peut aussi rendre difficile son calcul. Une participation externe peut prendre diverses formes : un prêt de salle, la mise à disposition de matériel etc. Sans connaissance précise parfois de la valeur monétaire. Enfin, le MEAE bénéficiant d'un réseau d'ampleur, dans des pays aux monnaies différentes, les postes doivent rendre compte de leur activité en euro (€), exercice qui n'est pas aisé dans la totalité des pays.

Cet indicateur revêt néanmoins un caractère essentiel. En période de contrainte budgétaire, il permet d'évaluer la capacité du réseau à diversifier ses financements. Sur le plan de la redevabilité, il permet d'identifier les acteurs qui financent l'action de coopération et d'action culturelle de la France, ainsi que la répartition de ces financements au sein du réseau. C'est un indice de l'attractivité et du rayonnement du réseau.

Le montant des participations externes levées par le réseau dans la mise en œuvre de sa programmation en matière d'action culturelle et d'aide au développement au titre de l'année 2024 s'élève à 151 M€ (bourses et projets compris), un montant supérieur à la cible fixée. Cette donnée a été établie sur la base des éléments reçus de 147 SCAC et Postes à présence diplomatique sur 154 au 19 février 2025. Il est à noter que depuis 2023, les données sont recueillies sur une nouvelle plateforme en ligne (avant 2023, la campagne se déroulait via des fichiers Excel). Ces nouvelles modalités de collecte ont simplifié et accéléré la remontée de la donnée. La hausse de 6 % observée en 2024 est

donc à nuancer, ce d'autant plus qu'à partir de mars 2023 et suite à la finalisation de la collecte le montant des participations externes s'élevait à 152M €. La réalité serait plus proche d'une stabilisation des participations externes entre 2023 et 2024.

Par zone géographique, les chiffres se déclinent de la manière suivante : la zone Amérique occupe la 1<sup>re</sup> place comme en 2022 et en 2023, avec 47 % des cofinancements levés à l'échelle du réseau ; suivie des zones Asie (18 %), Union européenne (13 %), Afrique Océan Indien (10 %), Afrique du Nord Moyen-Orient (9 %) et Europe Centrale (3 %). Comme en 2023, les montants les plus importants de participations externes ont été levés au Brésil (20,1 M€) et aux États-Unis (16,5 M€). Au Brésil, le poste relève un investissement conséquent du pays d'accueil sur les bourses, avec un important partenariat CAPES.

À l'échelle mondiale, plus de la moitié des participations externes proviennent de partenaires publics du pays d'accueil (59 %, contre 49 % en 2023). Les entreprises privées et fondations restent également des partenaires privilégiés (28 % des participations externes), notamment dans le cadre des opérations culturelles des postes diplomatiques.

Enfin, on remarque de façon générale que les SCAC fusionnés à un EAF parviennent à lever davantage de participations externes que les SCAC non fusionnés. En effet, 65 % du total des participations externes levées par le réseau en 2024 l'ont été au sein de SCAC/EAF.

## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Appui au réseau		44 095 662 47 411 053	665 494	2 176 775	<b>44 095 662</b> <b>50 253 322</b>	46 095 662
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 835 556		58 073 767 52 499 474	<b>86 340 928</b> <b>81 335 029</b>	86 340 928
03 – Objectifs de développement durable		3 810		2 350 342 1 162 469	<b>2 350 342</b> <b>1 166 279</b>	2 350 342
04 – Enseignement supérieur et recherche		9 155 983 8 153 597		113 886 055 80 330 610	<b>123 042 038</b> <b>88 484 207</b>	123 042 038
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		454 928 726 445 549 840			<b>454 928 726</b> <b>445 549 840</b>	454 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	84 794 416 84 682 884				<b>84 794 416</b> <b>84 682 884</b>	84 794 416
07 – Diplomatie économique et attractivité		388 508		10 420 083 15 041 921	<b>10 420 083</b> <b>15 430 429</b>	10 420 083
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>84 794 416</b>	<b>536 447 532</b>	<b>0</b>	<b>184 730 247</b>	<b>805 972 195</b>	<b>807 972 195</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+4 601 923 (hors titre 2)		+4 601 923	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+871 067		-42 267 774 (hors titre 2)		-41 396 707	
Total des AE ouvertes	85 665 483	683 511 928 (hors titre 2)			769 177 411	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>84 682 884</b>	<b>530 342 364</b>	<b>665 494</b>	<b>151 211 249</b>	<b>766 901 990</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Appui au réseau		44 095 662 47 449 894	180 863	2 184 375	<b>44 095 662</b> <b>49 815 133</b>	46 095 662
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 835 556		58 073 767 52 700 255	<b>86 340 928</b> <b>81 535 810</b>	86 340 928
03 – Objectifs de développement durable		3 810		2 350 342 1 162 469	<b>2 350 342</b> <b>1 166 279</b>	2 350 342
04 – Enseignement supérieur et recherche		9 155 983 8 152 795		113 886 055 81 643 132	<b>123 042 038</b> <b>89 795 927</b>	123 042 038
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		454 928 726 445 549 840			<b>454 928 726</b> <b>445 549 840</b>	454 928 726
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	84 794 416 84 682 884				<b>84 794 416</b> <b>84 682 884</b>	84 794 416
07 – Diplomatie économique et attractivité		1 989 080		10 420 083 15 046 234	<b>10 420 083</b> <b>17 035 314</b>	10 420 083
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>84 794 416</b>	<b>536 447 532</b>	<b>0</b>	<b>184 730 247</b>	<b>805 972 195</b>	<b>807 972 195</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+4 601 923 (hors titre 2)		+4 601 923	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+871 067	-40 632 123 (hors titre 2)			-39 761 056	
Total des CP ouverts	85 665 483	685 147 579 (hors titre 2)			770 813 062	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>84 682 884</b>	<b>531 980 975</b>	<b>180 863</b>	<b>152 736 465</b>	<b>769 581 187</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau		40 345 662 40 545 454	763 461	100	40 345 662	42 345 662 41 309 016
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 143 609	40 143 278 42 918 761		68 410 439	68 410 439 71 062 369
03 – Objectifs de développement durable		5 694	2 350 342 1 610 265		2 350 342	2 350 342 1 615 959
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 705 983 8 298 410	92 451 020 90 494 446		101 157 003	101 157 003 98 792 856
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		446 928 726 439 359 376			446 928 726	446 928 726 439 359 376
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671 78 301 330				72 584 671	72 584 671 78 301 330
07 – Diplomatie économique et attractivité		2 581 941	11 985 607 9 408 507		11 985 607	11 985 607 11 990 447
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>72 584 671</b>	<b>524 247 532</b>	<b>146 930 247</b>	<b>0</b>	<b>743 762 450</b>	<b>745 762 450</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>78 301 330</b>	<b>518 934 484</b>	<b>145 195 439</b>	<b>100</b>		<b>742 431 353</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau		40 345 662 40 609 714	755 861	100	40 345 662	42 345 662 41 365 675
02 – Coopération culturelle et promotion du français		28 267 161 28 144 401	40 143 278 42 714 573		68 410 439	68 410 439 70 858 974
03 – Objectifs de développement durable		5 694	2 350 342 1 610 265		2 350 342	2 350 342 1 615 959
04 – Enseignement supérieur et recherche		8 705 983 8 327 693	92 451 020 90 493 696		101 157 003	101 157 003 98 821 388
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		446 928 726 439 359 376			446 928 726	446 928 726 439 359 376

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  Prévision LFI 2023 Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	72 584 671 78 301 330				72 584 671	72 584 671 78 301 330
07 – Diplomatie économique et attractivité		981 370	11 985 607 9 404 193		11 985 607	11 985 607 10 385 563
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>72 584 671</b>	<b>524 247 532</b>	<b>146 930 247</b>	<b>0</b>	<b>743 762 450</b>	<b>745 762 450</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>78 301 330</b>	<b>517 428 247</b>	<b>144 978 588</b>	<b>100</b>		<b>740 708 265</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	78 301 330	84 794 416	84 682 884	78 301 330	84 794 416	84 682 884
Rémunérations d'activité	63 507 802	69 094 272	69 281 424	63 507 802	69 094 272	69 281 424
Cotisations et contributions sociales	13 697 575	14 760 986	14 294 701	13 697 575	14 760 986	14 294 701
Prestations sociales et allocations diverses	1 095 953	939 158	1 106 758	1 095 953	939 158	1 106 758
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	518 934 484	536 447 532	530 342 364	517 428 247	536 447 532	531 980 975
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	49 233 705	49 781 306	56 460 899	47 727 467	49 781 306	58 099 510
Subventions pour charges de service public	469 700 780	486 666 226	473 881 465	469 700 780	486 666 226	473 881 465
Titre 5 – Dépenses d'investissement	0	0	665 494	0	0	180 863
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	665 494	0	0	180 863
Titre 6 – Dépenses d'intervention	145 195 439	184 730 247	151 211 249	144 978 588	184 730 247	152 736 465
Transferts aux ménages	71 263 267	85 737 011	52 391 368	71 263 267	85 737 011	53 703 890
Transferts aux entreprises	6 173 467	0	16 317 514	6 170 755	0	16 320 226
Transferts aux collectivités territoriales	14 000	0	78 333	14 000	0	78 333
Transferts aux autres collectivités	67 744 704	98 993 236	82 424 034	67 530 566	98 993 236	82 634 016
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	100	0	0	100	0	0
Prêts et avances	100	0	0	100	0	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>805 972 195</b>			<b>805 972 195</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+871 067			+871 067	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-37 665 851			-36 030 200	
<b>Total*</b>	<b>742 431 353</b>	<b>769 177 411</b>	<b>766 901 990</b>	<b>740 708 265</b>	<b>770 813 062</b>	<b>769 581 187</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	4 929 798	2 000 000	4 601 923	4 929 798	2 000 000	4 601 923
<b>Total</b>	<b>4 929 798</b>	<b>2 000 000</b>	<b>4 601 923</b>	<b>4 929 798</b>	<b>2 000 000</b>	<b>4 601 923</b>

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		82 763		82 763				
02/2024		251 119		251 119				
03/2024		185 831		185 831				
04/2024		102 685		102 685				
05/2024		179 690		179 690				
06/2024		162 455		162 455				
07/2024		201 917		201 917				
08/2024		326 769		326 769				
09/2024		185 759		185 759				
10/2024		147 287		147 287				
11/2024		274 616		274 616				
12/2024		218 720		218 720				
<b>Total</b>		<b>2 319 610</b>		<b>2 319 610</b>				

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2024		76 069		76 069				
03/2024		109 690		109 690				
04/2024		22 322		22 322				
05/2024		50 687		50 687				
06/2024		93 806		93 806				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/2024		15 235		15 235				
08/2024		1 836 420		1 836 420				
09/2024		2 569		2 569				
10/2024		4 301		4 301				
11/2024		21 400		21 400				
12/2024		47 331		47 331				
01/2025		2 483		2 483				
<b>Total</b>		<b>2 282 313</b>		<b>2 282 313</b>				

### ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		197 828		197 828				
<b>Total</b>		<b>197 828</b>		<b>197 828</b>				

### ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2024		221 120		1 856 772				
<b>Total</b>		<b>221 120</b>		<b>1 856 772</b>				

### DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024					778 933	27 265 653	778 933	27 265 653
<b>Total</b>					<b>778 933</b>	<b>27 265 653</b>	<b>778 933</b>	<b>27 265 653</b>

### DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		5 230 285		5 230 285				
28/11/2024		119 258		119 258				
<b>Total</b>		<b>5 349 543</b>		<b>5 349 543</b>				

## DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		92 246		92 246				
22/11/2024		360 000		360 000				
06/12/2024	1 650 000		1 650 000					
<b>Total</b>	<b>1 650 000</b>	<b>452 246</b>	<b>1 650 000</b>	<b>452 246</b>				

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024						21 222 858		21 222 859
<b>Total</b>						<b>21 222 858</b>		<b>21 222 859</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>1 650 000</b>	<b>10 822 660</b>	<b>1 650 000</b>	<b>12 458 312</b>	<b>778 933</b>	<b>48 488 511</b>	<b>778 933</b>	<b>48 488 512</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Appui au réseau		44 095 662 50 253 322	46 095 662 50 253 322		44 095 662 49 815 133	46 095 662 49 815 133
02 – Coopération culturelle et promotion du français		86 340 928 81 335 029	86 340 928 81 335 029		86 340 928 81 535 810	86 340 928 81 535 810
03 – Objectifs de développement durable		2 350 342 1 166 279	2 350 342 1 166 279		2 350 342 1 166 279	2 350 342 1 166 279
04 – Enseignement supérieur et recherche		123 042 038 88 484 207	123 042 038 88 484 207		123 042 038 89 795 927	123 042 038 89 795 927
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		454 928 726 445 549 840	454 928 726 445 549 840		454 928 726 445 549 840	454 928 726 445 549 840
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	84 794 416 84 682 884		84 794 416 84 682 884	84 794 416 84 682 884		84 794 416 84 682 884
07 – Diplomatie économique et attractivité		10 420 083 15 430 429	10 420 083 15 430 429		10 420 083 17 035 314	10 420 083 17 035 314
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>84 794 416</b>	<b>721 177 779</b>	<b>805 972 195</b>	<b>84 794 416</b>	<b>721 177 779</b>	<b>805 972 195</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+871 067	-37 665 851	-36 794 784	+871 067	-36 030 200	-35 159 133
Total des crédits ouverts	85 665 483	683 511 928	769 177 411	85 665 483	685 147 579	770 813 062
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>84 682 884</b>	<b>682 219 107</b>	<b>766 901 990</b>	<b>84 682 884</b>	<b>684 898 303</b>	<b>769 581 187</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+982 599	+1 292 822	+2 275 421	+982 599	+249 276	+1 231 876

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

### LE RÉSEAU DE COOPÉRATION ET D'ACTION CULTURELLE

En 2024, ce réseau se compose de 137 services de coopération et d'action culturelle (SCAC) et 6 services pour la science et la technologie scientifiques (SST) au sein des ambassades, 6 centres culturels franco-étrangers (Niger, actuellement fermé, Namibie, Mozambique, Oman, Guinée et Guinée-Bissau) ainsi que 122 établissements à autonomie financière (EAF); 830 Alliances françaises (AF, structures de droit local) dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du Ministère complètent ce dispositif.

Les AF concentrent souvent leur action sur les cours de français, mais mettent également en œuvre, dans certains cas, des activités dans le domaine culturel, notamment en l'absence d'établissements à autonomie financières (EAF) dans le pays concerné : elles relaient alors les missions culturelles et linguistiques des ambassades. Le Ministère a développé une politique de signature de conventions-cadres de coopération entre les AF locales et les SCAC, permettant à ces derniers de confier au partenaire la gestion de l'action culturelle et/ou pédagogique du poste. La Fondation des Alliances françaises (FAF) et le Ministère ont signé le 30 juin 2021 une convention-cadre de 3 ans (2021-2023), qui traitait, entre autres dispositions, des AF à l'étranger et des personnels qui sont mis à leur disposition. Cette convention a été renouvelée le 24 juillet 2024. Cette nouvelle convention a permis de moderniser et d'améliorer la précédente, tout en restant dans l'équilibre global fixé avec cette dernière.

Les établissements à autonomie financière occupent une place particulière dans le dispositif culturel. Les conseillers de coopération et d'action culturelle (COCAC) peuvent compter sur un réseau de 122 EAF dont :

- **97** Instituts français pluridisciplinaires ;
- **3** Instituts français à compétences spécifiques ou non fusionnées (Iran, Brésil, Turquie) ;

Les SCAC et les IF ont été fusionnés entre 2009 et 2013 en un dispositif unique qui maintient pleinement les Instituts français locaux dans le périmètre des ambassades, dont ils constituent un service à part entière, sous l'autorité de l'ambassadeur et du COCAC ;

- **22** Instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE/IFRE).

Le réseau des instituts culturels placés auprès des ambassades contribue à la diffusion de notre culture, de notre langue, de nos valeurs et à la mise en œuvre de notre politique d'attractivité. Il constitue un outil essentiel de notre diplomatie d'influence. Ce réseau travaille de manière transversale et en partenariat avec les opérateurs de l'influence (Campus France, France Médias Monde, France Volontaires, l'Institut français, etc...) et le réseau des AF locales.

Le Ministère appuie les EAF par les dotations annuelles de fonctionnement et pour opérations mais aussi par des mesures exceptionnelles et ciblées de soutien financier, en faisant jouer la solidarité au sein du réseau pour accompagner les établissements les plus fragilisés par les crises et la diminution de leurs activités de cours (notamment en Europe) ; de fait, sans cet appui, ces instituts courent le risque de se trouver en cessation de paiements. La situation financière de certains établissements fait, de manière générale, l'objet d'un suivi attentif du Ministère.

## LE RÉSEAU DES ÉTABLISSEMENTS A AUTONOMIE FINANCIÈRE (EAF) : LES INSTITUTS FRANÇAIS A L'ETRANGER

### • ÉVOLUTION DU RÉSEAU

Le réseau des EAF a connu les évolutions suivantes au cours des trois dernières années :

	OUVERTURES	FERMETURES
2022	<u>Arménie</u> : création de l'IF (arrêté du 12 janvier 2022) ; <u>Territoires Palestiniens</u> : inauguration des nouveaux locaux de l'Institut culturel franco-allemand de Ramallah ; <u>États-Unis</u> : inauguration de l'Institut culturel franco-allemand d'Atlanta.	/
2023	<u>Irak</u> : début des aménagements de l'ICFA d'Erbil <u>Kirghizstan</u> : création de l'IF (arrêté du 20 septembre 2023)	/
2024	<u>Albanie et Kosovo</u> : création des deux IF (arrêté du 26 février 2024) <u>Canada (hors Québec)</u> : création de l'IF (arrêté du 5 avril 2024)	<u>Libye</u> : suppression de l'antenne de Benghazi

Par ailleurs, la liste des EAF régissant les compétences géographiques et thématiques des établissements a intégré en 2024 les actualisations suivantes :

- création des Instituts français d'Albanie, du Canada et du Kosovo.
- institut de recherche sur le Maghreb contemporain (Tunisie) : ajout des compétences territoriales : Mauritanie, Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Cameroun.
- institut français d'Algérie : suppression de l'antenne de Tizi-Ouzou.
- institut français en Inde : suppression de l'antenne de Jaïpur.
- institut français de Libye : suppression de la compétence territoriale sur le Tunisie.
- instituts français du Maroc et de Taïwan : ajout de la compétence Tourisme.
- institut français de Pologne : ajout du domaine Recherche.

## • CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Après des années difficiles (crises sanitaire, politique et économique) puis une embellie en 2023, le bilan comptable des EAF s'est détérioré en 2024. Le taux d'autofinancement des EAF pluridisciplinaires est passé de 76 % à 69 %, sous l'effet d'une croissance des dépenses plus forte que les recettes propres.

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'autofinancement des établissements à autonomie financière	68 %	76 %	72 %	76 %	69 %

Après le pic de 2022 (7,9 % en 2022), l'inflation mondiale connaît une décroissance progressive (5,6 % en 2023, puis 3,5 % en 2024, données *Banque mondiale*). Dans ce contexte, les EAF demeurent confrontés à l'impact sur leur budget des hausses des prix de l'énergie, des fournitures, des prestations ou encore des loyers ainsi qu'à la pression des agents de droit local, qui subissent la hausse du coût de la vie, afin d'obtenir des revalorisations salariales.

La direction générale de la mondialisation (DGM) continue de porter une attention particulière, en lien étroit avec la DRH, à la gestion des agents de droit local du réseau diplomatique et consulaire, sous plafond d'emplois ministériel. 56 EAF dont 8 instituts de recherche ont bénéficié de mesures de soutien, soit pérennes dans le cadre de la convergence salariale entre les deux réseaux, soit sous forme de primes lorsque la situation des instituts ne permet pas la mise en œuvre de mesures à long terme.

## • OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

### Cessions :

La cession de l'antenne de l'IF à Valence est toujours en cours.

### Projets :

Allemagne	Priorités : sécurité et démarche écoresponsable. Berlin : remplacement de fenêtres, 112 986 € Brême : réfection du toit, 120 000 € Cologne : sécurité 400 820 € x 50 %, fenêtres et façade 332 000 x 50 %, salles de cours 61 880 € Dresde et Leipzig : éclairages LED Hambourg : étude de relocalisation Stuttgart : réaménagements d'espaces, mobilier, sécurité
Burundi	Agrandissement et rénovation de 2 salles de classe du RDC de l'IF en 2025
Congo	Projet de construction d'une salle de spectacle à l'antenne de Pointe-Noire, études afin de choisir entre une nouvelle construction ou l'aménagement de l'existant.
Corée du Sud	Projet de construction d'un centre de langue de 2 ou 3 niveaux pour une surface utile totale de 500 m <sup>2</sup> sur une parcelle de 730 m <sup>2</sup> actuellement non valorisée sur l'emprise de l'ambassade de France. Une étude de faisabilité et d'évaluation des coûts a été commandée.
Danemark	Aménagements liés à la sécurité suite au déménagement de l'IF.
Gabon	Projet de la DIL pour 2,5 M€ remplacement de la climatisation centrale, mise aux normes réseau électrique et sécurité incendie, ravalement des façades, 2024-2025. Sécurité extérieure.
Japon	- IFRE Maison française du Japon : peintures et changement de moquettes sur fonds propres.  - Antenne de Tokyo : travaux dans le restaurant financés par le nouveau prestataire, moyennant une exonération des premiers loyers.  - Antenne de Yokohama : travaux de réfection des 6 et 7eme étages (électricité, cloisons pour aménagement de salles dont cours) sur fonds propres.  - Antenne de Kansai : acquisition de mobiliers sur mesure pour réaménagement de l'espace enfants de la médiathèque, sur fonds propres. Travaux d'isolation par l'extérieur, sur crédits du Ministère.  - Antenne de la Villa Kujoyama : sécurité incendie, transformateur électrique, renouvellement du système de chauffage, ventilation, climatisation, rénovation complète de l'ascenseur. Financements sur fonds propres, soutien du MEAE et sur fonds privés.
Kirghizstan	Futur ICFA à Bichkek dans des bureaux communs à l'IF et au Goethe Institut, frais d'aménagement, peinture, achat de mobilier, matériel informatique, signalétique.
Liban	Chantiers et entretien, recensement de 317 600 € (chantiers) dont 85 000 € déjà financés et 58 800 € (entretien) dont 2 000 € déjà financés.
Luxembourg	Travaux d'isolation à l'IF dans deux pièces du service des cours.

Madagascar	Travaux de couverture et au sol à la médiathèque, salle de conférences, administration, mise en place de grilles sur les arcades, faux plafond et éclairage dans la galerie.
Mauritanie	Étanchéité du toit et de salles financées par la DIL et l'IF, relocalisation de l'Espace Campus France par l'IF Sécurisation des accès aux bureaux de l'administration, ravalement des façades (DIL), pose d'un compteur électrique indépendant et plancher de la salle de danse (IF).
Mozambique	Centre binational : toiture du couloir et structure métallique du toit du théâtre ; jardin, isolation et faux plafond de l'auditorium, audit électrique.
Sénégal	Sécurité : construction d'un poste et d'un sas de sécurité, équipements de vidéosurveillance et la consolidation des murs d'enceinte. Renforcement du pôle langue doté d'un laboratoire de langue. Réaménagement des espaces verts Création d'un espace de loge et d'un espace abritant le générateur. Création d'un restaurant. Studio d'enregistrement Pose de panneaux photovoltaïques. Modernisation de la médiathèque à l'antenne de Saint-Louis.
Vietnam	Hanoi : renouvellement de l'ensemble du mobilier de bureau administratif, étude d'architecte pour la médiathèque, aménagement de la villa Ham Long pour accueillir une résidence d'artistes, travaux de peinture et d'éclairage.  Danang : peintures, finalisation de la signalétique, petits travaux d'entretien et réparation.  Ho Chi Minh-Ville : équipements de climatisation, peintures et mobilier.

- SITUATION FINANCIÈRE DES EAF

La situation financière des EAF s'est détériorée en 2024. Les produits de classe 7 s'élèvent à 251,4 M€ (233,2 M€ en 2023) alors que les charges de classe 6 s'élèvent à 256,6 M€ (227,6 M€ en 2023), soit un résultat négatif de 5,2 M€. Le réseau avait enregistré en 2023 un excédent de 5,6 M€. Les recettes de cours, d'examens et de billetterie ont progressé de 7 %. Les recettes n'atteignent pas les prévisions établies dans les budgets, y compris rectificatifs. Il faut noter également que les produits liés à la procédure *Études en France* sont en faible diminution et très proches des recettes prévisionnelles.

Le fonds de roulement (FDR) global a connu une diminution pour atteindre 62,8 M€ au 02 décembre 2024 contre 76,2 M€ en 2024. En 2024, les fonds de roulement de 82 EAF sur 118 ont diminué dont 8 EAF pour lesquels ce fonds est inférieur au seuil prudentiel minimal de 60 jours (ils étaient 7 dans ce cas en 2023) ; dans le même temps, le nombre d'EAF dont le fonds de roulement dépasse 120 jours est en légère baisse (62 contre 64 l'année précédente).

A noter par ailleurs que la prise en recettes par les EAF des crédits alloués à certains projets de coopération (Fonds Équipe France, précédemment FSPI) tend à « gonfler » artificiellement le volume de certains fonds de roulement.

Les réserves constituées par les EAF, sans atteindre des niveaux excessifs, doivent leur permettre d'assurer plusieurs mois de fonctionnement, de financer des investissements, d'assurer des formations et de contenir les effets de la hausse des prix. Les fonds de roulement permettent également à plusieurs Instituts d'entreprendre des travaux lourds.

- BUDGET EXÉCUTE CONSOLIDÉ AU 31/12/2024 (en euros) des IF et IFRE
  - Données hors stocks :

	Dépenses 2023	<b>Dépenses 2024</b>	Recettes 2023	<b>Recettes 2024</b>
Investissement	11 608 613	<b>19 764 772</b>	10 269 216	<b>12 359 477</b>
Personnel	91 505 217	<b>98 204 690</b>	0	<b>0</b>
Fonctionnement	119 425 584	<b>128 890 454</b>	210 175 463	<b>217 564 472</b>
Intervention	17 790 039	<b>24 122 228</b>	24 496 108	<b>33 421 912</b>
TOTAL	240 329 453	<b>270 982 144</b>	244 940 787	<b>263 345 861</b>

- COMPTE FINANCIER CONSOLIDÉ DES ANNÉES 2023 ET 2024 (recettes et dépenses)

## RECETTES

			2023 RECETTES EXÉCUTEES	2024 RECETTES EXÉCUTEES
231	2313	Constructions	4 536 241	4 234 776
	2315	Installations techniques, matériel et outillages industriels	211 490	125 019
	2318	Autres immobilisations corporelles	404 834	68 575
<b>Total 231</b>			<b>5 152 565</b>	<b>4 428 370</b>
232	2325	Logiciels créés	0	0
<b>Total 232</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
238	2383	Constructions	5 555	2 089 508
	2385	Installations techniques, matériels et outillage industriels	23 259	8 859
	2388	Autres immobilisations corporelles	127 607	7 779
<b>Total 238</b>			<b>156 420</b>	<b>2 106 146</b>
280	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	299 794	324 292
	2808	Autres immobilisations incorporelles	5 150	11 500
<b>Total 280</b>			<b>304 944</b>	<b>335 792</b>
281	2815	Installations techniques, matériel et outillages industriels	679 120	742 039
	2818	Autres immobilisations corporelles	5 217	4 288 324
<b>Total 281</b>			<b>4 655 286</b>	<b>5 030 363</b>
313	313	Matières (ou groupe) A	1 783	341
<b>Total 313</b>			<b>1 783</b>	<b>341</b>
355	355	Produits finis	209 651	1 657 883
<b>Total 355</b>			<b>209 651</b>	<b>1 657 883</b>
371	371	Marchandises (ou groupe) A	674 824	581 109
<b>Total 371</b>			<b>674 824</b>	<b>581 109</b>
395	395	Dépréciations des stocks de produits	4 582	7 300
<b>Total 395</b>			<b>4 582</b>	<b>7 300</b>
603	603	Variation des stocks (approvisionnements, marchandises)	587 551	517 693
<b>Total 603</b>			<b>587 551</b>	<b>517 693</b>
701	7012	Produits finis - Divers	219 018	215 886
	7013	Produits finis - Catalogues	59 606	30 193
<b>Total 701</b>			<b>278 624</b>	<b>246 079</b>
702	702	Vente de produits intermédiaires	40 888	35 732
<b>Total 702</b>			<b>40 888</b>	<b>35 732</b>
705	705	Études	273 000	0
<b>Total 705</b>			<b>273 000</b>	<b>0</b>
706	7062	Prestations de services - Cours	50 953 145	54 326 324
	7063	Prestations de services - billets de manifestations vendus	1 692 191	2 145 358
	7064	Prestations de services - Bibliothèque	1 024 256	1 061 945
<b>Total 706</b>	7068	Prestations de services - Autres	4 084 225	4 322 349
				<b>57 753 817</b>
707	707	Ventes de marchandises - Manuels de cours	1 775 446	2 190 097

<b>Total 707</b>			1 775 446	2 190 097
708	7083	Locations diverses	1 809 294	1 911 761
	7088	Autres produits d'activités annexes - parrainage - sponsors	8 415 954	11 599
<b>Total 708</b>			10 225 247	9 740 143
713	7135	Variation des stocks de produits	129 000	1 608 248
<b>Total 713</b>			129 342	1 608 248
741	7413	Organismes publics agissant pour le compte de l'État	4 200 240	6 925 596
	7414	Subvention d'exploitation : dotation de fonctionnement	40 014 978	45 151 887
	7415	Subvention d'exploitation : dotation opération ou interventions	24 496 108	33 421 912
	7416	Dotation pour investissement	543 096	458 806
	7417	Subvention d'exploitation : dotation de l'État des recettes de locations	1 192 875	1 181 603
<b>Total 741</b>			70 447 297	87 139 804
744	744	Collectivités territoriales, organismes publics et organismes internationaux	3 981	7 331
	7447	Organismes internationaux	1 821 862	1 550 988
<b>Total 744</b>			1 825 842	1 558 318
746	7461	Dons, legs - organismes internationaux	4 601	200
	7462	Dons, legs- états étrangers	369 289	475 696
	7463	Dons, legs - privés	529 084	353 980
	7464	Dons, legs - Divers	515 249	425 549
	7465	Dons - matériel œuvre d'art	0	0
<b>Total 746</b>			1 418 222	1 255 425
748	748	Autres subventions d'exploitation	3 479 032	1 629 146
<b>Total 748</b>			3 479 032	1 629 146
751	7511	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels.	7 121	7 156
<b>Total 751</b>			7 121	7 156
756	756	Produits des cessions d'éléments d'actif	64 145	34 557
<b>Total 756</b>			64 145	34 557
757	7574	Produits spécifiques - Examens tests de langue CEF	39 887 688	43 083 278
	7575	Produits spécifiques CEF	32 039 509	31 553 506
	7578	Autres produits spécifiques	1 346 651	1 073 178
<b>Total 757</b>			73 273 848	75 709 962
758	7583	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	696 493	469 271
	7584	Contentieux	479	6 481
	7588	Autres produits divers	1 440 099	1 298 564
<b>Total 758</b>			2 137 071	1 774 315
763	7638	Revenus sur créances diverses	150 448	202 405
<b>Total 763</b>			150 448	202 405
764	764	Revenus des valeurs mobilières de placement	4 209	4 340
<b>Total 764</b>			4 209	4 340
766	766	Gains de change sur opérations financières	6 389 461	4 447 842
<b>Total 766</b>			6 389 461	4 447 842

768	768	Autres produits financiers	2 192	24 124
	7683	Produits financiers provenant de l'annulation d'ordre de dépenses des exercices antérieurs des exercices antérieurs	63 082	17 101
<b>Total 768</b>			65 273	41 224
781	7813	Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	10 153	0
	7815	Reprise sur les provisions pour risques	3 340 573	1 935 278
	7816	Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	672	0
	7817	Stocks et en-cours	103 450	29 142
<b>Total 781</b>			3 454 848	1 964 419
786	7865	Reprises sur provisions financières	0	0
<b>Total 786</b>			0	
<b>Total</b>			<b>244 940 787</b>	<b>266 110 187</b>

Les recettes ont progressé de 8,6 % entre 2023 et 2024. Les EAF ont augmenté leurs recettes propres de 7,2 M€ (+5 %) pour atteindre 168,8 M€. Ainsi, pour 1 € de dotation de l'État, 2,11 € de recettes propres sont générées. Ce rapport était de 2,47 € en 2023. La diminution de ce ratio malgré l'augmentation des recettes propres s'explique par la forte progression des dotations pour opérations. Les dotations de fonctionnement demeurent stables.

Les recettes de cours ont atteint 54,3 M€ soit une augmentation de 6,6 % par rapport à 2023. Ces recettes atteignent 95 % des recettes prévisionnelles inscrites dans les budgets. On note une nette augmentation des recettes d'examens (+3,1 M€, +8 %).

En revanche, les recettes liées à la procédure *Études en France* diminuent, et ce, pour la première fois. Elles s'établissent à 32 M€ et sont inférieures de 0,4 M€ aux budgets prévisionnels. Les recettes liées à la billetterie sont en progression de 18 % par rapport à 2023. Les gains de change pour opérations sont comptabilisés pour 4,4 M€. Les parrainages sont en baisse de 7 %.

	recettes EEF 2023	recettes EEF 2024	évolution € 2022-2023	évolution € 2023-2024	évolution	évolution € 2022-2024	évolution
IF Algérie	3 567 589,06	2 604 875,44	-2 334 100,57	-962 713,62	-27 %	-3 296 814,19	-56 %
IF Tchad	430 984,09	179 972,57	-398 233,87	-251 011,52	-58 %	-649 245,39	-78 %
IF Maroc	6 171 506,05	4 671 782,26	1 054 348,14	-1 499 723,79	-24 %	-445 375,65	-9 %
IF Liban	962 760,00	939 130,00	-313 944,73	-23 630,00	-2 %	-337 574,73	-26 %
IF Tunisie	823 359,90	632 605,05	25 799,93	-190 754,85	-23 %	-164 954,92	-21 %
IF Russie	118 033,02	75 687,55	-81 268,18	-42 345,47	-36 %	-123 613,65	-62 %
IF Togo	565 842,19	557 808,43	-115 122,53	-8 033,76	-1 %	-123 156,29	-18 %
IF Israël	15 159,24	10 664,10	-6 879,16	-4 495,14	-30 %	-11 374,30	-52 %
IF Égypte	25 034,43	19 659,74	-7 685,38	-5 374,69	-21 %	-13 060,07	-40 %
IF Burkina Faso	91 189,60	141 388,10	-130 793,52	50 198,50	55 %	-80 595,02	-36 %
IF Afrique Sud	15 578,96	12 904,60	-2 214,00	-2 674,36	-17 %	-4 888,36	-27 %

## DÉPENSES

		2023 DÉPENSES EXÉCUTEES	2024 DÉPENSES EXÉCUTEES
<b>Total 205</b>	Logiciels	231 141	201 072
<b>Total 208</b>	Autres immobilisations incorporelles	0	0
<b>Total 215</b>	Matériel industriel	745 635	1 346 605
<b>Total 216</b>	Collections	33 405	40 619
<b>Total 218</b>	Matériel et mobilier	4 204 706	4 569 647

<b>Total 231</b>	Constructions	5 148 276	7 365 304
<b>Total 232</b>	Logiciels créés	0	10 445,61
<b>Total 237</b>	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0	1 363,61
<b>Total 238</b>	Constructions	1 222 056	398 603
<b>Total 280</b>	Concessions et droits similaires	0	4 818,30
<b>Total 281</b>	Installations techniques, matériel	23 394	418 811
<b>Total 313</b>	Matières	341	0
<b>Total 355</b>	Produits finis	135 361	1 601 881
<b>Total 371</b>	Marchandises	703 767	565 500
<b>Total 395</b>	Dépréciations des stocks de produits	103 450	28 146
<b>Total 601</b>	Achats stockés Matières premières et fournitures	5 720	0
<b>Total 602</b>	Achats stockés Autres approvisionnements	0	0
<b>Total 603</b>	Variation des stocks (approvisionnement, marchandises)	570 473	541 632
<b>Total 606</b>	Fournitures	9 027 013	9 096 773
<b>Total 607</b>	Achats de marchandises	1 054 368	1 116 914
<b>Total 611</b>	Sous traitance - contrats	7 605 047	8 623 870
<b>Total 613</b>	Locations	9 449 779	10 554 172
<b>Total 614</b>	Charges locatives	1 969 487	2 474 732
<b>Total 615</b>	Sur biens mobiliers	4 309 174	4 400 292
<b>Total 616</b>	Assurances	536 914	565 121
<b>Total 617</b>	Études et recherches	303 271	823 599
<b>Total 618</b>	Documentation	1 323 363	1 746 420
<b>Total 621</b>	Personnel intérimaire	2 341 702	2 871 849
<b>Total 622</b>	Honoraires	21 389 214	23 361 341
<b>Total 623</b>	Publications	3 560 431	3 532 435
<b>Total 624</b>	Transports collectifs du personnel	510 040	485 055
<b>Total 625</b>	Voyages et déplacements - réceptions	6 014 202	6 819 507
<b>Total 626</b>	Frais postaux et frais de télécommunications	2 159 635	2 245 490
<b>Total 627</b>	Services bancaires et assimilés	824 081	970 513
<b>Total 628</b>	Divers - fonctionnement	29 043 450	36 582 485
<b>Total 631</b>	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations - Autres	57 876	37 409
<b>Total 637</b>	Impôts et taxes exigibles à l'étranger	811 058	744 508
<b>Total 641</b>	salaires et appointements du personnel	77 306 224	83 047 470
<b>Total 645</b>	Cotisations sociales	13 412 164	14 370 371
<b>Total 647</b>	Prestations directes	786 829	786 849
<b>Total 651</b>	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 551 322	1 328 219
<b>Total 654</b>	Pertes sur créances irrécouvrables	19 107	20 210
<b>Total 656</b>	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	25 853	25 172
<b>Total 657</b>	Charges spécifiques divers achats	17 790 039	24 122 228
<b>Total 658</b>	Pénalités	728 660	1 337 861
<b>Total 666</b>	Pertes de change sur opérations financières	4 943 178	3 039 421
<b>Total 668</b>	Charges financières	16 698	8 113
<b>Total 681</b>	Dotations aux provisions	8 129 544	10 944 826
<b>Total 713</b>	Variation des stocks de produits	202 006	1 649 669
<b>Total</b>		<b>240 329 453</b>	<b>274 827 340</b>

Les dépenses se sont élevées à 274,8 M€ et sont en hausse de 14 % par rapport à l'exercice 2023. Les comptes de classe 6 représentent 256,6 M€ alors que les recettes de classe 7 s'établissent à 251,4 M€, avec un résultat déficitaire de 5,2 M€. Cette évolution s'explique notamment par la mise en œuvre de l'harmonisation salariale entre les instituts

et les ambassades, la prise en compte dans les budgets des EAF des projets Fonds équipe France, le coût d'opérations immobilières. Les dépenses d'investissement sont en hausse de 70 % tandis que les dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 8 %. Cette tendance s'explique notamment par un report sur 2024 d'opérations immobilières lourdes, financées par certains instituts comme ceux d'Algérie ou du Cameroun. Les dépenses d'eau et d'énergie sont en baisse de 4,2 %. Les contrats de sous-traitance sont en baisse de 9,7 %.

D'autre part, la mise en œuvre, reconduite en 2024, des projets de convergence salariale pour l'ensemble des agents de droit local (ADL) des ambassades et des EAF, ainsi que les efforts consentis par les instituts pour s'aligner sur les mesures coût-vie accordées dans le réseau diplomatique, ont eu pour conséquence une augmentation des chapitres de rémunération de 6,7 M€.

L'évolution la plus notable concerne les pertes de change sur opérations financières qui passent de 4,9 M€ en 2023 à 3M € soit une baisse de 39 %.

Les missions, invitations, voyages et déplacements sont en augmentation de 13 % et s'élèvent à 3,8 M€.

Les cachets versés aux artistes ont augmenté de 13 % par rapport à 2023.

## COMPTES DE PROVISION

		31/12/2023			31/12/2024		
		Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE	Valeur conso - Débit	Valeur conso - Crédit	SOLDE
1511	Provisions pour litiges	442 183	1 644 895	1 202 711	88 161	1 283 336	1 195 175
1518	Autres provisions pour risques	80 400	3 620 053	3 539 653	153 762	4 347 473	4 193 711
153	Provisions pour pensions et obligations similaires	2 666 342	19 436 378	16 770 036	1 620 464	19 328 223	17 707 758
1572	Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	273 854	732 430	458 576	90 000	991 306	901 306
Total		3 462 779	25 433 755	21 970 976	1 952 387	25 950 338	23 997 951

## DETAIL DES EMPLOIS

	LFI 2024	RAP 2024 (exécuté)
<b>Emplois rémunérés par le réseau des IF/IFRE :</b>		
– sous plafond d'emplois ministériel	0	0
– hors plafond (agents de droit local)	3 411	3 089

Les emplois rémunérés par les EAF sont tous occupés par des agents de droit local.

Ce plafond est global (pas de catégorisation) et mondial (pas de répartition par établissement). Il comprend les emplois sous contrats à durée indéterminée et les emplois assimilables en droit local à un CDI (prise en compte de la notion d'emploi pérenne, dans le cas notamment de contrats à durée déterminée successifs). Le ministère, qui exerce la tutelle sur les EAF, assure un suivi de la programmation annuelle de ces effectifs et valide ou non les suppressions/créations d'ETP proposées par les EAF dans leurs budgets.

## LES BOURSES DE MOBILITE

Les bourses permettent à la France d'**attirer les futures élites mondiales et les meilleurs chercheurs dans ses laboratoires** et renforcent sa présence sur la scène mondiale en matière de recherche, de secteurs économiques stratégiques et d'innovation. Les *alumni* boursiers ont vocation à être des relais d'influence sur lesquels les entreprises et les postes diplomatiques peuvent par la suite s'appuyer et capitaliser. La stratégie « Bienvenue en France » – lancée par le Premier ministre en 2018 – fixait l'objectif du doublement du nombre de bourses d'études d'ici 2027, soit 15 000 boursiers (à rapporter aux 7 000 bourses hors celles cofinancées avec l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger – AEF, financées en 2017).

## Les principales tendances

En 2024, le nombre de bourses confiées en gestion à Campus France est en augmentation de +3 % par rapport à l'année n-1, atteignant le nombre de 11 977. La parité est presque optimale puisque 52 % des bourses ont été attribuées à des femmes et 48 % à des hommes.

### *Répartition géographique*

La répartition géographique est stable depuis plusieurs années, avec la zone Afrique du Nord et Moyen Orient - ANMO- (25 %) puis l'Afrique (25 %) qui demeurent les principales zones d'origine de nos boursiers, suivies des zones Europe UE et hors UE (Caucase, Europe Orientale, Balkans, Asie Centrale) (22 %), Asie-Océanie (16 %) et Amériques (11 %).

La proportion de boursiers en provenance d'Afrique subsaharienne (zone « Afrique – Océan Indien ») est en légère augmentation, atteignant son niveau le plus haut depuis 6 ans (25 %), alors que la zone ANMO continue de légèrement décroître, accusant une baisse de 7 points de % depuis 2021.

Les trois pays du Maghreb figurent néanmoins parmi les principaux bénéficiaires (16 % des bourses du gouvernement français - BGF), avec l'Inde, la Russie, le Liban, la Chine, le Brésil, l'Angola, l'Égypte, le Vietnam et la Turquie.

Bien que constituant des priorités géographiques, l'Asie et l'Indopacifique peinent encore à émerger comme régions de provenance majeure de boursiers, accusant même une baisse de 5 points de % en 2024 (16 % des BGF attribuées) par rapport à 2018 (21 % des BGF attribuées).

### *Durée des bourses et répartition par disciplines*

Les **niveaux master et doctorat** représentent respectivement 72 % et 13 % des bourses d'études, hors AEFÉ. En prenant en compte les 1 581 bourses « séjours scientifiques de haut niveau » (bourses de stage), 2 525 BGF sont au total dédiées au niveau doctorat et post-doctorat, soit 21 % des bourses au total. L'effort doit donc être poursuivi. La répartition est **équilibrée entre sciences humaines et sociales et sciences et technologies**, qui représentent respectivement 49 % et 51 % des bourses attribuées en 2024.

En 2024, les 11 977 bourses du gouvernement français se répartissent comme suit :

- 8 466 (71 %) bourses d'études (dont France Excellence Eiffel et France Excellence Major AEFÉ) à visée diplômante. Le nombre de bourses d'études est en recul de 2 points (%) par rapport à 2023 ;
- 3 511 (29 %) bourses de stage correspondant à des formations à visée certifiante, notamment en français langue étrangère (FLE), mais aussi à des séjours de recherche au sein des universités (45 % des bourses de stage), dont les bourses « *Make Our Planet Great Again* » (MOPGA). Le nombre de bourses de stage est en augmentation de 2 points (%) par rapport à 2023.

### *Bilan général de la campagne*

En dépit des objectifs fixés, on observe une baisse de la durée moyenne d'une bourse à 5,24 mois, alors que le Ministère souhaite encourager les mobilités longues, plus impactantes sur la formation et l'emploi, et porteuses d'influence à long terme.

Le coût moyen des bourses (hors AEFÉ) gérées en 2024 par l'opérateur Campus France sur le programme 185 s'élève à 914 € par mois contre 879 € en 2023). Il inclut 3 240 bourses de couverture sociale (BCS) financées par le MEAE sur le programme 185, dont tout ou partie de l'allocation de vie est prise en charge par un partenaire. L'augmentation du coût des BGF est à imputer principalement à la hausse du nombre de bourses de stage (notamment de « français langue étrangère » - FLE, dont les frais de formation sont élevés).

Ainsi, le montant total des moyens consommés du programme 185 consacré aux bourses par le MEAE en 2024 s'élève à **46,9 M€** auxquels s'ajoutent 18,6 M€ de trésorerie résultant d'avances versées en 2018 **soit 65,5 M€** contre 64,04 M€ en 2023, représentant une légère augmentation de 2 % à budget constant.

**Les programmes spécifiques, également mis en œuvre par l'opérateur Campus France**, répondent à des priorités politiques :

- 3,95 M€ au titre du programme « Excellence Major » de l'AEFE, destiné aux meilleurs bacheliers des établissements français à l'étranger ;

- 1,5 M€ au titre du programme « France Excellence Europa », lancé en 2022 dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne - PFUE (ce programme a permis de financer 52 bourses de Master à destination d'étudiants issus de 22 pays de l'UE) ;
- 2,6 M€ pour le programme de bourses post-doc « MOPGA » pour le recrutement de 100 lauréats en 2025, dans le contexte de l'anniversaire des Accords de Paris.

Par ailleurs, le ministère a versé, comme chaque année, des **subventions à des partenaires pour la mise en œuvre de dispositifs bilatéraux de mobilité, à hauteur de 4,2 M€** :

- 3,4 M€ au titre de la subvention à l'Université franco-allemande (UFA) ;
- 420 k€ au titre de la commission de bourses franco-américaine Fulbright, cofinancée avec le MESR, des régions françaises et le Département d'État américain ;
- 330 k€ de subvention au Collège d'Europe pour 42 bourses.

**Au total, Campus France a géré 59 M€ de crédits sur les 65,5 M€** consommés cette année, soit 89 % des programmes de bourses du ministère. Ce montant inclut les programmes centraux dits « spécifiques » (cf. *supra*), la subvention à l'AEFE dans le cadre des bourses Excellence Major et une subvention de 0,27 M€ dans le cadre du renforcement de l'animation du réseau des *alumni* boursiers.

**Les principaux programmes centraux du ministère** constituent la vitrine de notre politique d'attractivité de l'excellence internationale.

#### *France Excellence EIFFEL*

Lancé en 1999, il vise les meilleurs étudiants de niveau master et doctorat dans des domaines stratégiques. Il est également conçu comme un outil au service du renforcement des stratégies d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur français, les candidatures étant déposées directement par les universités. Il s'agit du principal programme de bourses du ministère (12,8 M€). En 2024, il a bénéficié à 1 083 étudiants internationaux en master et en doctorat, un chiffre relativement stable sur les dernières années (1 043 en 2023 et 1 009 en 2022). Piloté en administration centrale, ce programme vient en complément des stratégies d'attractivité des postes diplomatiques et se base sur une sélectivité très forte.

#### *France Excellence Major*

Ces bourses pilotées par l'AEFE et cofinancées par le Ministère (3,95 M€, soit 50 % du programme) permettent aux meilleurs bacheliers étrangers des lycées français à l'étranger, souvent tentés par les établissements anglo-saxons, de poursuivre leurs études supérieures en France jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau master. Ce programme est basé sur une sélection exigeante à laquelle ne sont éligibles que les bacheliers étrangers ayant obtenu les mentions « bien » et « très bien » à l'examen. En 2023, le programme a ainsi représenté un total de 1 032 boursiers.

#### *MOPGA (« Make our planet great again »)*

Le ministère a poursuivi son engagement en faveur du programme de bourses post-doctorales MOPGA (« *Make Our Planet Great Again* »), créé en 2018 à l'initiative du président de la République pour attirer les meilleurs scientifiques sur le changement climatique. 48 bourses sur le programme 185 et 30 bourses sur le programme 209 ont été gérées en 2024.

#### *France Excellence Europa*

Lancé en 2022 dans le cadre de la PFUE, ce programme permet aux étudiants de 26 pays de l'UE d'obtenir une bourse pour venir étudier au niveau Master dans un établissement d'enseignement supérieur français. La promotion 2024-2025 se compose de 48 lauréats.

#### *Le cofinancement : effet de levier et logique de coopération*

Les postes diplomatiques sont invités à développer les programmes de bourses cofinancées, dans une logique partenariale. Ceux-ci peuvent prendre la forme de **subventions versées à des institutions locales** finançant des mobilités vers la France, ou encore de l'attribution de **bourses dites de couverture sociale (BCS)**, avec un partenaire prenant en charge les autres dépenses (allocation de vie, transports, aide au logement, etc.). Ces partenaires

peuvent être un gouvernement, une entreprise ou tout type d'institution. **27 % des bourses attribuées en 2024 étaient des BCS (-4 points de % par rapport à 2024), dont au moins 12,4 % étaient cofinancées.**

## PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	84 794 416	721 177 779	805 972 195	84 794 416	721 177 779	805 972 195
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>84 794 416</b>	<b>721 177 779</b>	<b>805 972 195</b>	<b>84 794 416</b>	<b>721 177 779</b>	<b>805 972 195</b>

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

### Crédits titre 2 :

Depuis la programmation initiale, le programme 185 a été minoré de 779 k€ de crédits de titre 2 en application du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits.

En fin de gestion, un besoin de rééquilibrage entre programmes s'est traduit par un virement de crédits de titre 2 d'un montant de 1,65 M€ en AE et CP dont 175 k€ de « CAS Pensions » en provenance du programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » de la mission « Aide publique au développement » à destination du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » de la mission « Action extérieure de l'État » (décret n° 2024-1173 du 6 décembre 2024 portant virement de crédits).

### Crédits hors titre 2

L'exécution budgétaire 2024 s'est inscrite dans l'enveloppe des crédits initialement programmés :

- > augmentés des reports de crédits autorisés, des attributions de produits et fonds de concours arrivés en cours de gestion et des transferts/virements entrants ;
- > diminués à la suite des mesures d'annulation et des surgels intervenus en cours d'exercice ainsi que des transferts/virements sortants.

### **Mesures d'économies et relatives à la réserve**

L'exercice budgétaire 2024 a été marqué par une mesure d'annulation de crédits (décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits) suivie de deux surgels (en juillet et octobre 2024) détaillés comme suit :

Mesure d'annulation (février 2024) : 27,3 M€ (AE=CP)

- 6,9 M€ (6 865 889 €) répartis sur les :
  - SCSP opérateurs : 5 283 132 € dont IF (850 000 €), AEFÉ (3 050 000 €), CF (1 383 132 €),
  - crédits d'intervention de la direction de la diplomatie culturelle (DDC) : 1 582 757 €.
- 20,4 M€ (20 399 764 €) de réserve légale (initiale).

Surgel (juillet 2024) : 14,7 M€ (AE=CP)

L'intégralité du surgel a été appliqué sur l'enveloppe de bourses mises en œuvre par l'opérateur Campus France, via un ajustement technique sur le 3<sup>e</sup> et dernier appel de fonds.

La décision de faire porter le surgel uniquement sur Campus France tient à la trésorerie accumulée au titre des avances consenties par le MEAE sous le régime de l'ancienne convention cadre de mandat 2018-2020. Cet ajustement n'a pas remis en cause la soutenabilité de l'opérateur.

Surgel (octobre 2024) lié à l'ajustement du plafond d'exécution (6,5 M€ en AE=CP).

Les montants ont été imputés sur les crédits non redéployés et/ou non consommés (2,6 M€ en AE=CP) de la Direction de la diplomatie culturelle, complétés d'un nouvel ajustement sur le 3<sup>e</sup> et dernier appel de fonds de l'opérateur Campus France pour la mise en œuvre des bourses (3,9 M€ en AE=CP).

### **Mouvements de transferts/virements**

Sur l'année 2024, le solde net des transferts et virements s'est élevé à 5 886 789 € (AE=CP) soit :

- 5 349 543 € (AE=CP) pour les transferts,
- 537 246 € (AE=CP) pour les virements.

#### Transferts entrants :

5 088 600 € (AE=CP) : contribution de la France à la 2<sup>e</sup> conférence des donateurs de l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), le MEAE étant le ministère réceptacle des autres contributions ministérielles : Culture (2 775 600 €), Enseignement supérieur, recherche et Innovation (1 387 800 €), Comptes publics (462 600 €) et Intérieur et Outre-mer (462 600 €) ;

282 501 € (AE=CP) : commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition (1945-1971), le MEAE étant le ministère réceptacle des autres contributions ministérielles (Intérieur et Outre-mer (46 992 €), Justice (46 993 €), Culture (94 258 €), Armées (94 258 €)) ;

25 000 € (AE=CP) : prise en charge par le ministère de la Culture (Prog 224) des frais de missions des collaborateurs de l'ambassadeur thématique chargé de la coopération internationale dans le domaine du patrimoine - dans le cadre d'un partage des frais à parts égales -.

#### Transferts sortants :

46 558 € (AE=CP) au profit du MSJVA (ex MENJS) au titre de l'organisation de la Commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition (1945-1971) - indemnités compensatoires des agents de ce Ministère (Prog 214) ;

Il est à noter que le transfert sortant d'un montant de 150 000 € (AE=CP) au profit du ministère de la Culture au titre de la participation à l'organisation des États généraux de l'information (EGI) n'a pas été effectué, à la demande de ce ministère.

On notera, par ailleurs, trois décrets de virement :

Deux virements entrants : 96 646 € (du P105) au titre de la contribution à la Commission mixte franco-camerounaise pluridisciplinaire sur le rôle et l'engagement de la France au Cameroun dans la lutte contre les mouvements indépendantistes et d'opposition (1945-1971) et 360 000 € (du P 151) au titre de la mise en œuvre de l'initiative *Pass Éducation Langue Française* (PELF) ;

Un virement sortant d'un montant de 4 400 € vers le P105 au titre du remboursement des frais de formation d'une apprentie recrutée par la direction de la diplomatie économique.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

En 2024, le programme 185 a reçu 4 599 439 € (AE=CP) de crédits hors titre 2 issus de fonds de concours et d'attributions de produits détaillés comme suit :

- des « produits des recettes perçues au titre de la location d'établissements culturels et d'enseignement situés à l'étranger » (ADP 2-3-00002) à hauteur de 1 452 403 € en AE=CP ;
- des « produits des recettes perçues au titre de l'activité de la diplomatie culturelle et d'influence de la France à l'étranger » (ADP 2-3-00585) à hauteur de 867 206 € en AE=CP ;
- du fonds 1-2-00285 « Participation de tiers métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence » à hauteur de 1 755 537 € en AE=CP ;
- et du fonds 1-3-00559 « Participation de tiers non métropolitains aux projets liés à la diplomatie culturelle et d'influence » à hauteur de 524 293 € en AE=CP.

## RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	423 973	20 399 765	20 823 738	423 973	20 399 765	20 823 738
Surgels	778 933	28 088 746	28 867 679	778 933	28 088 747	28 867 680
Dégels	-778 933	-27 265 653	-28 044 586	-778 933	-27 265 653	-28 044 586
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>423 973</b>	<b>21 222 858</b>	<b>21 646 831</b>	<b>423 973</b>	<b>21 222 859</b>	<b>21 646 832</b>

### Crédits titre 2

Le dispositif de mise en réserve initiale 2024 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée selon le 4° bis de l'article 51 de la LOLF, calculée sur la base de 0.5 % et s'élevant à 424 k€. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme 185 a été dégelée dans son intégralité.

En 2024, aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a impacté les crédits T2 du programme 185.

### Crédits hors titre 2

L'intégralité des crédits mis en réserve a été annulée par le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits (annulation de la réserve initiale) et par la loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024 (annulation de la réserve issue des gels additionnels).

## EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	58,06	79,00	0,00	57,52	-21,48
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	69,19	71,92	0,00	72,22	+0,30
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	547,74	552,45	0,00	566,61	+14,16
1105 – Agents de droit local	0,00	88,89	97,00	0,00	92,87	-4,13
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>763,88</b>	<b>800,37</b>	<b>0,00</b>	<b>789,22</b>	<b>-11,15</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	0,00	-0,54	-2,41	+1,87
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	+3,03	-0,19	+3,22
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	+18,87	+14,36	+4,51
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	0,00	+3,98	-1,20	+5,18
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+25,34</b>	<b>+10,56</b>	<b>+14,78</b>

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à 13 761 ETPT en LFI 2024, soit une évolution de +126 ETPT par rapport au plafond fixé en LFI 2023 (13 635 ETPT).

La consommation 2024 du plafond d'emploi ministériel s'élève à 13 683 ETPT, soit 99,43 % du plafond d'emploi autorisé.

Par catégorie LOLF, l'exécution 2024 par rapport au plafond LFI s'établit comme suit :

- catégorie G1 : la consommation se situe à 2 794 ETPT (contre 3 069 ETPT en LFI), soit 91,04 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G2 : la consommation se situe à 2 749 ETPT (contre 2 788 ETPT en LFI), soit 98,60 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G3 : la consommation se situe à 2 714 ETPT (contre 2 271 ETPT en LFI), soit 119,51 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G4 : la consommation se situe à 621 ETPT (contre 640 ETPT en LFI), soit 97,03 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G5 : la consommation se situe à 4 805 ETPT (contre 4 993 ETPT en LFI), soit 96,23 % du plafond d'emplois pour cette catégorie.

Les écarts entre la répartition initiale et l'exécution sur la catégorie G1 ont été compensés par un recours accru aux contractuels (catégorie G3). Il est noté que ces recrutements interviennent plus tard en gestion car ils sont mis en œuvre suite à l'impossibilité de recruter des titulaires tant en interne au MEAE que venant d'autres administrations.

La consommation du programme 185 s'établit au total à 789 ETPT pour une dotation de 800 ETPT (soit 98,75 %). L'approche par catégorie présentée supra concerne l'ensemble des programmes.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	19,17	4,00	7,73	23,17	0,00	7,67	+4,00	0,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	23,63	0,00	8,10	31,65	0,00	8,12	+8,02	+2,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	203,61	0,00	7,16	211,42	0,00	7,12	+7,81	+14,00
1105 – Agents de droit local	17,00	0,00	9,99	14,17	0,00	5,00	-2,83	0,00
<b>Total</b>	<b>263,41</b>	<b>4,00</b>		<b>280,41</b>	<b>0,00</b>		<b>+17,00</b>	<b>+16,00</b>

Le schéma d'emplois traduit la hausse du plafond ministériel du MEAE et s'élève à +165 ETP. Le schéma d'emplois du programme 185 s'élève à +17 ETP.

Le schéma d'emploi tous programmes confondus permet de répondre aux priorités fixées par le Président de la République au titre de l'agenda de transformation du ministère :

- Renforcer les capacités d'analyse politique, en centrale comme à l'étranger, avec un accent mis sur l'Asie et l'Afrique ainsi que sur le développement de notre capacité à suivre les enjeux globaux (à titre d'exemple, 5 postes ont été créés dans le réseau dans des pays à fort enjeux comme le Nigeria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Émirats arabes unis et l'Égypte) ;
- Développer les dispositifs de veille et de réponse en matière de communication stratégique, principalement en Afrique où les intérêts du ministère sont exposés à de virulentes campagnes de désinformation ;
- Renforcer la sécurité des moyens de communication comme des emprises du ministère compte tenu des risques auxquels les agents peuvent être confrontés ;
- Appuyer les services consulaires à l'étranger afin d'améliorer la qualité de service rendu aux Français à l'étranger, renforcer les services visas pour faire face aux fortes pressions en Afrique et en Asie et améliorer la capacité du ministère à lutter contre la fraude ;
- Poursuivre le développement des dispositifs d'influence au travers notamment des créations de poste dans le réseau culturel et de coopération en Afrique visant à porter l'agenda transformationnel voulu par le Président de la République ;
- Soutenir les plus petits postes (postes de présence diplomatique, antennes d'ambassade, postes consulaires d'influence) et les secrétariats généraux d'ambassade.

5 ETP ont par ailleurs été fléchés en soutien à la délégation à l'encadrement supérieur du ministère dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique.

Enfin, 10 ETP ont été fléchés afin de réinternaliser des fonctions numériques actuellement confiées à des prestataires extérieurs afin de renforcer la maîtrise du système informatique et de communication du ministère.

## EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

## REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	81,00	57,52	0,00	0,00	0,00	-0,54	-2,41	+1,87
Services à l'étranger	173,00	165,09	0,00	0,00	0,00	+22,76	+14,36	+8,40
Autres	546,37	566,61	0,00	0,00	0,00	+3,12	-1,39	+4,51
<b>Total</b>	<b>800,37</b>	<b>789,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+25,34</b>	<b>+10,56</b>	<b>+14,78</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+2,00	59,44
Services à l'étranger	+14,00	163,73
Autres	0,00	562,30
<b>Total</b>	<b>+16,00</b>	<b>785,47</b>

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la catégorie G3 s'élève à 1 879 ETP à l'étranger et à 923 ETP en administration centrale.

Les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » sont inscrits par défaut dans la rubrique « autres ».

## REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	800,37	789,22
<b>Total</b>	<b>800,37</b>	<b>789,22</b>
Transferts en gestion		0,00

## PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>63 507 802</b>	<b>69 094 272</b>	<b>69 281 424</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>13 697 575</b>	<b>14 760 986</b>	<b>14 294 701</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	9 073 714		9 250 228
– Civils (y.c. ATI)	9 013 837		9 188 043

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
– Militaires	59 878		62 186
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	4 623 860	14 760 986	5 044 473
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>1 095 953</b>	<b>939 158</b>	<b>1 106 758</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>78 301 330</b>	<b>84 794 416</b>	<b>84 682 884</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>69 227 616</b>	<b>84 794 416</b>	<b>75 432 656</b>
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 9,2 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74,6 %) et de 62 k€ pour les personnels militaires (calculé sur la base d'un taux de 126,07 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2024 est de 0,94 M€ pour 37 bénéficiaires.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2023 retraitée</b>	<b>69,13</b>
Exécution 2023 hors CAS Pensions	69,23
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,10
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,10
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>2,06</b>
EAP schéma d'emplois 2023	1,53
Schéma d'emplois 2024	0,54
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,95</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,19</b>
Rebasage de la GIPA	0,01
Variation du point de la fonction publique	0,18
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>0,28</b>
GVT positif	0,77
GVT négatif	-0,49
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>0,06</b>
Indemnisation des jours de CET	0,06
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>2,76</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,01
Autres variations	2,75
<b>Total</b>	<b>75,43</b>

Le socle d'exécution 2023 hors CAS « Pensions » du programme 185 à hauteur de 69,13 M€ tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles le compte épargne-temps à hauteur de -0,1 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de +2,07 M€ dont +1,53 M€ correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 et +0,54 M€ correspondant au schéma d'emplois 2024. Le montant des mesures catégorielles s'élève à +0,95 M€. Quant à l'impact de l'extension en année pleine de la revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2023 du point d'indice sur les rémunérations, il est de +0,18 M€.

Au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008), 6 k€ ont été versés en 2024 à 8 bénéficiaires.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » correspond au rebasage de 62 k€ au titre du compte épargne-temps.

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 185 est évalué à 0,77 M€ (soit 1,02 % de la masse salariale hors CAS « Pensions »), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à -0,49 M€ (-0,65 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 0,28 M€ (0,37 %).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS, notamment les effets du change-prix sur la rémunération des personnels expatriés (2,76 M€).

## COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	70 551	71 264	71 977	36 318	36 685	37 052
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	149 858	151 372	152 886	37 386	37 764	38 142
1103 – CDD et volontaires internationaux	63 767	64 412	65 056	42 251	42 678	43 105
1105 – Agents de droit local	48 011	48 496	48 981	41 289	41 707	42 124

## MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						2 863	5 726
Relèvement des bas de grille		Tous	Tous	07-2023	6	2 863	5 726
Mesures statutaires						212 625	212 625
Fluidification des carrières		Tous	Tous	01-2024	12	12 127	12 127
5 points d'indice		G1/G2	Tous	01-2024	12	197 784	197 784
3ème grade de secrétaire des affaires étrangères (SAE)		G1/G2	A	01-2024	12	2 714	2 714
Mesures indemnitaires						732 016	732 016
Autres mesures (dont révision cartographie)		Tous	Tous	01-2024	12	3 670	3 670
JOP		G1/G3	Tous	01-2024	12	5 000	5 000

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Barème de prime des DAC et emplois fonctionnels 2024		Tous	Tous	01-2024	12	17 500	17 500
Majorations familiales		Tous	Tous	01-2024	12	371 007	371 007
Plan de convergence CDD à l'étranger		G3	Tous	01-2024	12	286 041	286 041
Revalorisation ADL		G5	Tous	01-2024	12	40 663	40 663
Revalorisation de la rémunération des vacataires 2024		G3	Tous	01-2024	12	6 300	6 300
IRE SCH		G1/G2	B	01-2024	12	1 835	1 835
<b>Total</b>						<b>947 504</b>	<b>950 367</b>

L'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles sur le périmètre ministériel a été exécutée à hauteur de 11,46 M€ et a permis de financer en 2024 les mesures suivantes :

- le plan de convergence de rémunération des CDD à l'étranger ;
- des mesures d'accompagnement à la mobilité ;
- un soutien en faveur des agents de droit local ;
- le coût lié à la revalorisation du groupe d'indemnité de résidence des secrétaires de chancellerie ;
- des mesures de valorisation de fluidification du déroulement des carrières et de révision de la cartographie ;
- le coût lié à la revalorisation des 5 points d'indice ;
- les compléments de rémunérations liés aux élections législatives et jeux olympiques et paralympiques 2024 ;
- le coût lié au 3<sup>e</sup> grade de SAE ;
- le coût lié à la nomination dans les emplois supérieurs d'adjoints au chef de la mission diplomatique.

## **A** ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les dépenses d'action sociale HT2 du MEAE sont imputées sur le programme 105.

### Dépenses pluriannuelles

#### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>683 511 928</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>685 147 579</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>682 219 107</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>684 898 303</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>1 996 097</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>1 292 822</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>682 902 206</b>

#### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>1 991 097</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>1 991 097</b>	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>1 996 097</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>-5 000</b>	
AE engagées en 2024 (E2) <b>682 219 107</b>	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>682 902 206</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>-683 099</b>	
			<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>-688 100</b>	
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>-688 100</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

L'affichage de restes à payer négatifs de -688 100 € sur le programme 185 est due à une minoration anormale dans CHORUS de la consommation d'autorisation d'engagement (AE) à hauteur de 1 312 522 € € consécutive à deux écritures erronées enregistrées lors de la comptabilisation de demandes de paiements (DP). Le niveau correct de restes-à-payer pour 2024 sur ce programme est de 624 422 €.

Les restes à payer au 31/12/2024 comportent notamment les restes à payer des marchés informatiques.

## Justification par action

**ACTION**

## 01 – Appui au réseau

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Appui au réseau		46 095 662 50 253 322	<b>46 095 662</b> <b>50 253 322</b>		46 095 662 49 815 133	<b>46 095 662</b> <b>49 815 133</b>

\*Inclut 2 M€ de FDC et ADP attendus

Le montant corrigé de l'action 1 s'établit comme suit :

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	46 095 662	50 253 322	49 973 777
CP	46 095 662	49 815 133	49 045 547

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	46 095 662	47 411 053	46 095 662	47 449 894
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	46 095 662	47 411 053	46 095 662	47 449 894
Titre 5 : Dépenses d'investissement		665 494		180 863
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		665 494		180 863
Titre 6 : Dépenses d'intervention		2 176 775		2 184 375
Transferts aux ménages		15 763		15 763
Transferts aux entreprises		129 726		129 726
Transferts aux autres collectivités		2 031 285		2 038 885
<b>Total</b>	<b>46 095 662</b>	<b>50 253 322</b>	<b>46 095 662</b>	<b>49 815 133</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel**

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, la consommation s'établit comme suit :

Animation du réseau

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	2 479 975	3 122 414	2 516 259
CP	2 479 975	3 161 260	2 580 429

Cette rubrique regroupe, hors subventions pour charges de service public (cf. infra), l'ensemble des crédits centraux de fonctionnement du programme 185. Les principaux postes de dépense sont liés à la maintenance des applications métiers de la direction générale de la mondialisation (DGM), aux déplacements (missions) des directions sectorielles et des ambassadeurs thématiques ou encore aux actions de communication et de formation.

La consommation traduit une évolution en hausse liée à des interventions non programmées relevant de l'urgence (crise dans le réseau scolaire en Turquie à la suite de la décision des autorités turques d'interdire aux étudiants non français d'étudier dans les lycées, gestion de situations délicates pour les personnels du réseau culturel dans des postes en crise comme à Gaza, au Soudan ou en Afrique subsaharienne) mais également au renchérissement du coût du transport aérien (et des tarifs applicables au service de la valise diplomatique).

Dotations de fonctionnement aux EAF

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	40 008 487	42 089 367	44 199 195
CP	40 008 487	42 089 367	44 199 195

*Les dotations de fonctionnement*

Attribuées à l'ensemble des établissements à autonomie financières (EAF) pluridisciplinaires, les dotations de fonctionnement contribuent à la couverture des charges courantes nécessaires à leur bon fonctionnement, notamment les charges de personnel. Elles complètent la part d'autofinancement de ces établissements (69 %), principalement générée par les recettes propres.

Ce montant inclut les dotations programmées par les services de coopération, les versements effectués sur attributions de produit et fonds de concours et les crédits accordés par l'administration centrale (mesures salariales en faveur des agents de droit local des instituts français, projet « Instituts verts »). Ce montant a connu une augmentation par rapport à 2023, dans le cadre du réarmement du réseau.

*Les attributions de produits (ADP)*

Les recettes locatives générées par les EAF leur sont automatiquement reversées à hauteur de 80 % sous forme de délégations mensuelles. Les 20 % restants sont constitués en un fonds de solidarité qui permet à la DGM d'apporter ponctuellement un appui financier aux établissements qui se trouvent en difficulté et/ou qui ne disposent pas de recettes locatives.

En 2024, ont notamment bénéficié d'une aide financière l'IF Azerbaïdjan (aide au surcoût du loyer pour un montant de 25 000 €), l'IF Allemagne (travaux de sécurisation des fondations de l'antenne Cologne pour un montant de 50 000 €) et l'IF Koweït (travaux de mise en accessibilité pour un montant de 31 900 €). Ont également bénéficié d'un soutien financier l'IF Macédoine (20 000 €), l'IF Portugal (35 000 €), l'IF Grèce (9 650 €).

Appui logistique

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	1 607 200	2 199 272	2 258 323
CP	1 607 200	2 199 267	2 265 923

Ces crédits concernent les dépenses logistiques liées à l'organisation et à la mise en œuvre des projets de coopération culturelle et de promotion du français (colloques, rencontres, séminaires, etc.) par les postes diplomatiques.

Ces crédits ont, par ailleurs, été mobilisés pour le financement de la phase expérimentale d'un projet stratégique SIRH (système d'information dédié aux ressources humaines) qui doit permettre de renforcer le pilotage RH et la gestion des agents de droit local des EAF. Cette dépense, initialement programmée sur la dotation de fonctionnement des EAF, justifie une consommation supérieure aux crédits votés.

Il est à noter que cette ligne budgétaire intègre également l'enveloppe de 350 000 € dédiée aux colocalisations de projets d'instituts franco-allemands. S'inscrivant dans le cadre d'un renforcement de la coopération franco-allemande, la création d'instituts culturels franco-allemands (IFCA) constitue l'un des 15 projets prioritaires du Traité d'Aix-la-Chapelle (janvier 2019).

Après Palerme (juin 2021), les ICFA de Ramallah et d'Atlanta ont été inaugurés en 2022 et la pose de la première pierre symbolique de l'ICFA d'Erbil a eu lieu en janvier 2023. Des projets sont en cours à Rio de Janeiro (Brésil), Córdoba (Argentine), Glasgow (Royaume-Uni) et Bichkek (Kirghizstan). Ces ICFA poursuivent leurs efforts (création d'EAF, travaux préparatoires à une colocalisation) en vue d'une inauguration future, tout en présentant déjà des événements culturels conjoints.

#### DÉPENSES D'INTERVENTION

Après retraitement des erreurs d'imputation entre titres et activités, aucune dépense d'intervention n'a eu lieu sur l'action 1. Les montants imputés par erreur sur cette catégorie concernent les dépenses suivantes :

##### Transferts aux ménages

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne des dépenses d'appui logistique aux projets de coopération (15 763 € en AE=CP).

##### Transferts aux entreprises

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie (129 726 € en AE=CP) concerne des dépenses d'appui logistique aux projets de coopération (66 726 € en AE=CP), une dotation de fonctionnement aux EAF (3 000 € en AE=CP) et d'autres dépenses de fonctionnement/informatique (60 000 € en AE=CP).

##### Transferts aux autres collectivités

Les dépenses imputées par erreur sur cette catégorie (2 031 285 € en AE et 2 038 885 € en CP) concernent des dotations de fonctionnement aux EAF (1 460 347 € en AE=CP), autres dépenses de fonctionnement (20 000 € en AE=CP) ainsi que des dépenses d'appui logistique (550 938 € en AE et 558 538 € en CP) relevant des dépenses de fonctionnement de l'action 1.

##### Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État

Le montant imputé par erreur sur cette catégorie concerne des dépenses relevant d'un marché informatique (665 494 € en AE et 180 863 € en CP).

**ACTION****02 – Coopération culturelle et promotion du français**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Coopération culturelle et promotion du français		86 340 928 81 335 029	<b>86 340 928</b> <b>81 335 029</b>		86 340 928 81 535 810	<b>86 340 928</b> <b>81 535 810</b>

Le montant corrigé de l'action 2 s'établit comme suit :

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	86 340 928	81 335 029	81 918 782
CP	86 340 928	81 535 810	82 092 413

**CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE**

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

**ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	28 267 161	28 835 556	28 267 161	28 835 556
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 503 931		2 503 931
Subventions pour charges de service public	28 267 161	26 331 625	28 267 161	26 331 625
Titre 6 : Dépenses d'intervention	58 073 767	52 499 474	58 073 767	52 700 255
Transferts aux ménages	7 408 387	4 212 002	7 408 387	4 212 002
Transferts aux entreprises		6 721 113		6 721 113
Transferts aux collectivités territoriales		13 333		13 333
Transferts aux autres collectivités	50 665 380	41 553 026	50 665 380	41 753 807
<b>Total</b>	<b>86 340 928</b>	<b>81 335 029</b>	<b>86 340 928</b>	<b>81 535 810</b>

**Sous-action 1 : « Langue française et diversité linguistique » (20 804 842 € en AE et 20 983 555 € en CP)**

Le **Plan pour la langue française et le plurilinguisme** présenté par le Président de la République le 20 mars 2018 demeure, en 2024, la feuille de route pour renforcer l'usage, la maîtrise et l'apprentissage de la langue française.

Outre les administrations parties prenantes de ce plan interministériel (culture, éducation nationale et jeunesse, enseignement supérieur et recherche), sa mise en œuvre implique d'autres acteurs (OIF, AUF, CONFEMEN, UNESCO), dont les programmes ou dispositifs ont pour objectif d'améliorer la qualité des apprentissages en renforçant les compétences pédagogiques et didactiques des enseignants.

Les actions du réseau de coopération et d'action culturelle dans le secteur éducatif et linguistique s'articulent autour de trois axes principaux :

### **1/ Soutenir le développement qualitatif et quantitatif de l'enseignement francophone**

Le réseau de coopération et d'action culturelle, à travers les Services de coopération et d'action culturelle (SCAC), les Instituts français et Alliances françaises a poursuivi son action pour développer un enseignement francophone de qualité dans le monde et soutenir les systèmes éducatifs, en particulier à travers la formation linguistique et/ou pédagogique des enseignants. En 2024, 43 055 enseignants exerçant dans les systèmes éducatifs locaux ont ainsi été formés dans le cadre d'actions de coopération bilatérale en éducation menées par les postes diplomatiques.

Par ailleurs, le soutien renouvelé à la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) a notamment permis d'organiser deux congrès régionaux en Ouganda et à Bucarest ainsi que la 6<sup>e</sup> édition de la Journée internationale des professeurs de français autour du thème « Toutes championnes, tous champions : porteurs de la flamme francophone ». Un appui financier a été apporté au déploiement d'un kit pédagogique conçu par le CAVILAM sur le français langue du sport et d'une exposition Olympisme et Francophonie à l'occasion des Jeux Olympiques et paralympiques de Paris.

### **2/ Répondre à la demande d'éducation française et en français**

Le réseau d'enseignement français à l'étranger a poursuivi son développement et scolarise 397 766 élèves à la rentrée 2024 (soit une augmentation de 1,4 % par rapport à la rentrée 2023) dans 600 établissements implantés dans 138 pays, dont 26 nouveaux établissements qui ont rejoint le réseau en qualité d'établissements partenaires.

Malgré cette progression, les chiffres demeurent en deçà des projections effectuées pour parvenir à un doublement des effectifs d'ici 2030. Les différents conflits et tensions diplomatiques (Gaza-Sud Liban, Ukraine, Turquie, Iran, Niger) ont lourdement impacté les établissements ; cinq établissements ont fermé en 2024 (Niamey, Natal, Bakou, deux établissements à Sousse et Abidjan). En valeur absolue, ils représentent une perte de 812 élèves.

Le développement du réseau se poursuit. La stratégie pour les 11 pays cibles préalablement identifiés est en œuvre : la sous-direction du développement et du conseil (SDC) de l'AEFE a, à ce stade, réalisé 7 études de potentiel (Mexique, Inde, États-Unis, Côte d'Ivoire, Arabie Saoudite, Brésil et Égypte) dont certaines sont en cours.

Parallèlement, l'AEFE a développé l'offre de formation des 16 instituts régionaux de formation (IRF), pour l'ensemble des enseignants du réseau – et notamment les personnels recrutés localement – afin qu'ils puissent bénéficier d'une offre de formation, renouvelée, adaptée et de qualité. En 2024, plus de 14 000 enseignants du réseau d'enseignement français à l'étranger y ont été formés, et près d'une centaine d'enseignants nationaux des lycées labélisés.

La croissance du réseau d'établissements labélisés LabelFrancEducation s'est également poursuivie, avec, en 2024, 716 établissements ou filières bilingues labélisées dans 67 pays scolarisant près de 200 000 élèves. L'objectif quantitatif fixé par le Président ayant été dépassé, les postes diplomatiques ont œuvré, en parallèle, au renforcement qualitatif et à la structuration de ces filières bilingues labellisées.

### **3/ Promouvoir la langue française**

Afin de promouvoir le plurilinguisme au sein des institutions européennes, le Ministère a pérennisé la trajectoire de montée en puissance, initiée au moment de la PFUE, du programme *Millefeuille* destiné à la formation linguistique des fonctionnaires et diplomates européens et poursuivi, en lien avec les postes diplomatiques, son action pour le renforcement des usages numériques au service de la promotion et de l'enseignement du français.

En 2024, 277 participants ont bénéficié du programme *Millefeuille*, dont 95 % des bénéficiaires du programme en 2024 provenaient de 25 Représentations permanentes auprès de l'Union européenne et 5 % des institutions européennes (Commission, Conseil, Parlement et Service européen pour l'action extérieure).

Enfin, différentes actions dans le domaine de la langue française et de la diversité linguistique ont été mises en œuvre à l'initiative des EAF (cf. infra – dotations pour opérations aux EAF) ou plus directement des postes diplomatiques :

A l'occasion du XIX<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, à Villers-Cotterêts, un nouveau dispositif a été annoncé, le Collège international de Villers-Cotterêts, lequel aura vocation à accueillir en résidence des chercheurs en didactique du français, à développer un programme spécifique de haut niveau pour les cadres éducatifs de la francophonie ainsi qu'une filière dédiée au renforcement de capacité des traducteurs et interprètes francophones des organisations internationales. Les trois premières années d'opération ont été financées par la France par une dotation globale de 3,6 M€ délégués à plusieurs opérateurs et partenaires, dont France Éducation international, l'Agence universitaire de la Francophonie et la Cité internationale de Villers-Cotterêts. L'OIF est également impliquée.

En Roumanie, à l'occasion du congrès régional LabelFrancÉducation de la zone Europe Centrale et Orientale, l'Institut français a réuni des lycéens et enseignants de 12 pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du nord, République de Moldavie, République tchèque, Roumanie, Serbie et Slovaquie). Au programme du congrès : des ateliers, des tables rondes traitant des JOP Paris 2024, du développement durable et de la citoyenneté européenne ainsi que de l'éducation aux médias et à l'information.

En Malaisie, dans le cadre d'un projet intitulé *Odyssée Plastique*, labellisé « Résonances internationales » pour le Sommet de Villers Cotterêts, le poste diplomatique a rassemblé des élèves et apprenants de Taiwan, des Philippines, d'Hong-Kong, d'Indonésie et de Chine pour les sensibiliser aux problèmes de pollution plastique. Une œuvre d'art a été conçue à partir des déchets de la plage ainsi que des outils pédagogiques sur le français de l'environnement. Les « ambassadeurs verts » de ce projet régional ont été conviés à Paris dans le cadre du Festival de la Francophonie *Refaire le monde*, pour présenter leur initiative fondée sur des pratiques écoresponsables en français.

Enfin, en accompagnement des publics en proie à l'insécurité linguistique et/ou numérique dans l'espace francophone, une deuxième formation BELC s'est tenue à la Cité internationale de Villers-Cotterêts, portée par le Centre des monuments nationaux, France Éducation International et la Délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture. Celle-ci a rassemblé 48 acteurs des métiers du français, dont 33 de France et 15 internationaux (Bénin, Cameroun, Mali, Guinée, Madagascar, Luxembourg) réunis en dialogue d'expertise pour constituer des outils collectifs au service de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme dans l'espace francophone.

#### **Sous-action 5 : « Coopération et diffusion culturelles » (60 530 205 € en AE et 60 552 272 € en CP)**

La stratégie de promotion et de coopération culturelles du Ministère s'articule autour de deux axes principaux : le renforcement du rayonnement intellectuel et culturel de la France et l'appui aux industries culturelles et créatives (ICC). Afin d'accompagner les projets en ce domaine, les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) s'appuient sur l'Institut français à Paris, opérateur pour l'action culturelle extérieure de la France mais également sur les Instituts français et les Alliances françaises, ou peuvent encore faire le choix d'établir des partenariats directement avec des acteurs locaux ou français.

Dans le domaine de l'influence par le débat d'idées, l'ensemble des services culturels des ambassades ont mis en œuvre une programmation diversifiée et ambitieuse, en multipliant les formats destinés à capter un public toujours plus varié. En France et en Europe, l'Institut français a poursuivi l'organisation de cycles de conférences *Dialogues européens – Face à la guerre* destinés à faire dialoguer la société civile autour des bouleversements que connaît le continent européen.

Par ailleurs, en matière d'influence, l'année 2024 a vu se dérouler la Saison de la Lituanie ainsi que les préparatifs de la Saison Brésil en 2025. La préfiguration de la Saison Méditerranée en 2026 a également été amorcée. Grands temps

forts de politiques bilatérales, les saisons culturelles, dont la mise en œuvre est principalement assurée par l'Institut français, permettent de décupler la programmation habituelle des postes diplomatiques.

Par ailleurs, la promotion des industries culturelles et créatives (ICC) continue à former l'axe principal de notre diplomatie culturelle. Destiné à accompagner la projection à l'international des industries culturelles française, cette stratégie repose sur deux lignes de force : accompagner l'export des industries culturelles nationales dans les marchés matures, d'une part, et accompagner la structuration des marchés locaux dans les espaces émergents, d'autre part, à la fois dans une logique d'influence et dans une logique de création de partenariats avec nos industries culturelles nationales.

En 2024, cette démarche s'est poursuivie à travers deux axes principaux : l'action directe du réseau de coopération, principalement portée par les services culturels des ambassades avec l'appui de l'Institut français et l'octroi de subventions aux opérateurs ou organisations professionnelles sectorielles accompagnant l'export des industries culturelles, telle qu'Unifrance pour le cinéma, l'audiovisuel et l'animation, le Bureau international de l'édition française (BIEF) pour le livre, le Centre national de la musique (CNM) pour son action internationale, l'AFEX pour l'architecture ou encore Hacnum pour les cultures numériques.

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Ont été imputés par erreur sur le compte 31 :

Autres crédits d'intervention des directions et des postes : 1 050 970 € (AE=CP).

Crédits bourses : 37 662 € (AE=CP).

Dotations pour opérations aux EAF : 1 269 700 € (AE=CP).

Subventions aux Alliances françaises : 145 598 € (AE=CP).

### Subvention pour charges de service public

#### Subvention pour charges de service public à l'Institut français

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	28 267 161	26 331 625	26 331 625
CP	28 267 161	26 331 625	26 331 625

Au titre de l'exercice 2024, la subvention pour charge de service public (SCSP) à verser à l'Institut français était prévue à 28 267 161 € (AE=CP) en LFI.

Après application de la réserve de précaution et de la mesure d'annulation de février 2024 (850 k€), la SCSP versée à l'opérateur s'est finalement élevée à 26 331 625 € (voir détail dans le volet « opérateurs »).

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Les erreurs d'imputation identifiées sont les suivantes (AE=CP) :

Autres crédits d'intervention des directions et des postes : 381 360 € sur le compte 61 (transferts aux ménages) ; 6 721 118 € sur le compte 62 (transfert aux entreprises)

Dotations pour opérations aux EAF : 319 125 € sur le compte 61 (transferts aux ménages)

Subventions aux Alliances françaises : 1 895 € sur le compte 61 (transferts aux ménages)

Crédits bourses : 229 887 € (AE=CP) sur le compte 64 (transferts aux autres collectivités) et 13 333 € sur le compte 63 (transferts aux collectivités territoriales)

### Transferts aux ménages

#### Bourses et stagiaires FLE

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	4 625 878	2 274 694	2 557 423
CP	4 625 878	2 274 694	2 557 423

Ces crédits de bourses ont été exécutés à hauteur de 2,6 M€ (AE=CP) et se répartissent entre le domaine du français (75 %), celui de la culture (22 %) et les stagiaires FLE (3 %).

Cette sous-consommation s'explique à la fois par un nombre de bourses d'études en recul de 2 points par rapport à 2023 mais également par la difficulté à recruter des stagiaires FLE (les dates et la durée du stage de 6 mois étant jugées peu attractives et facteur de blocage dans la progression académique ou professionnelle).

La plupart de ces crédits correspondent à des versements à Campus France au titre de la gestion des bourses du gouvernement français (BGF) pour le compte des SCAC et de l'administration centrale. Le solde correspond à des bourses mises en œuvre directement par les postes principalement dans le domaine de la coopération éducative ou culturelle ou à un soutien à des programmes de mobilité.

#### Échanges d'expertises

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	2 782 509	1 234 929	1 268 004
CP	2 782 509	1 234 929	1 268 004

Les échanges d'expertise couvrent à la fois le domaine culturel (à hauteur de 720 375 € en AE=CP) et le domaine du français (514 554 € en AE=CP) soit un ratio de 60/40.

De même que les bourses, ces crédits ont principalement été versés à Campus France au titre de la gestion de ces échanges pour le compte des SCAC et de l'administration centrale.

### Transferts aux autres collectivités

#### Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	14 792 355	16 350 092	17 937 618
CP	14 792 355	16 350 092	17 937 618

Les dotations pour opérations aux EAF se répartissent entre coopération linguistique/éducative et coopération culturelle. Elles concourent à la mise en œuvre de projets développés par les postes diplomatiques (cf. supra). Les crédits délégués aux postes au titre de la transformation numérique sont également imputés sur ces activités.

Subvention à la Fondation des Alliances françaises (FAF) et appui aux actions de coordination et de modernisation du réseau des Alliances françaises

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	1 264 114	600 000	1 297 859
CP	1 264 114	600 000	1 297 859

La disparition de la mission de « Délégué Général » (DG) de la Fondation des Alliances Françaises et la création de « référents Alliances Françaises » au sein des postes diplomatiques en 2018 s'est accompagnée d'une reprise en main par le Ministère de l'enveloppe de coordination dédiée au réseau des AF, gérée en lien avec les postes diplomatiques.

Doté d'environ 800 k€, le fonds « coordination et nouvelles AF » a ainsi pour objectif de faire vivre les réseaux locaux d'AF et d'accompagner leur modernisation (professionnalisation des équipes, mutualisation des compétences et des projets). Ce fonds a bénéficié à 54 postes en 2024 pour un montant moyen de 13 000 €, dont 10 demandes ont concerné des projets de nouvelles alliances, notamment en Amérique Centrale, en Argentine, en Indonésie ou encore en Tunisie.

La Fondation des Alliances Françaises (FAF), dont la subvention a été renouvelée en 2024 (600 k€) a poursuivi sa mission d'animation d'un réseau fort de plus de 800 AF locales implantées dans 135 pays et sur les cinq continents. Le 24 juillet 2024 a été signée une nouvelle convention triennale MEAE / FAF pour la période 2024-2026, fruit d'un travail collectif dont l'objectif avait pour objectif de clarifier les missions respectives du MEAE, de la FAF, des postes diplomatiques et des AF locales, et de fluidifier, en conséquence, les relations de travail entre les différents acteurs concernés.

Subvention aux Alliances françaises locales

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	7 452 930	8 514 771	7 997 103
CP	7 452 930	9 514 771	7 997 103

Le réseau des Alliances françaises -830 AF (structures de droit local) dont 381 conventionnées ou ayant bénéficié d'un soutien du MEAE - est aujourd'hui le premier réseau culturel international au monde.

Neuf nouvelles AF ont été labellisées en 2024 : Gävle, Umeå et Luleå (Suède), Blantyre (Malawi), Stedendriehoek (fusion des AF d'Apeldoorn, de Deventer et de Zutphen aux Pays-Bas), Zlín (République tchèque), Argostoli (Grèce), Ceylan (Sri Lanka), Semarang (Indonésie). Cinq ont été délabellisées : Caldas da Rainha (Portugal), Pristina (Kosovo), Missoula (États-Unis), Araraquara (Brésil) et Bydgoszcz (Pologne).

En sus de la subvention à la FAF et des crédits alloués à la coordination et à l'appui aux AF au niveau régional, le montant des subventions versées aux AF locales pour les soutenir dans leurs missions (cours de français, activités et échanges culturels) s'est élevé à 8 M€ en 2024.

Ce montant comprend les crédits dédiés à :

- la transformation numérique des Alliances françaises (25 projets ont bénéficié aux AF pour un total de 800 k€) ;
- la sécurisation des Alliances françaises (enveloppe de 969 k€). Le total des demandes reçues par le Ministère s'est élevé à 452 k€ pour des montants allant de 882 € à 84 000 €. 71 alliances dans 36 pays ont bénéficié d'un appui. Ces crédits ont notamment permis l'installation de systèmes de surveillance, de grilles et de murs anti-effractions, d'éclairages extérieurs, de détecteurs de métaux. Cette sous-consommation s'explique par un besoin moindre des postes en matière de sécurisation de leurs locaux, compensé par des demandes plus nombreuses dans le cadre de l'accompagnement aux AF qui se trouvent en difficulté budgétaire ;

- l'appui aux AF en difficulté : un nouveau fonds, créé, en 2024 et doté de 756 k€, a permis d'apporter un accompagnement ponctuel aux AF qui sont dans l'incapacité d'augmenter leurs recettes propres ou bien de financer des travaux de rénovation ou de remise en état après une catastrophe naturelle. En 2024, 41 postes ont bénéficié de cet appui pour un montant moyen délégué d'environ 18 000 €.

Les subventions aux Alliances françaises, tous crédits confondus (dotations des SCAC, dotations dans le cadre d'appels à projet, crédits d'appui aux AF en difficulté) se répartissent comme suit :

Amériques 22,1 %

Afrique du Nord et Moyen-Orient 3,1 %

Asie et Océanie 15,0 %

Afrique et Océan Indien 39,5 %

Union Européenne 13,1 %

Europe Continentale 7,0 %

A noter, par ailleurs, que dans le cadre de la mise en œuvre pilote du *Pass Enfant langue française* (PELF), 18 alliances françaises de 11 pays (Afrique du Sud, Australie, Brésil, Chine, Colombie, Équateur, Hong Kong, Inde, Mexique, Nouvelle-Zélande, et Thaïlande) ont reçu les crédits relatifs à l'expérimentation du dispositif, inscrits dans le programme 151 (action n° 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française »).

#### Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	27 155 981	15 858 275	24 529 149
CP	27 155 981	16 059 057	24 702 781

Les dotations pour « Autres crédits d'intervention des directions et des postes » sur l'action se répartissent entre français et culture à hauteur de 70 % et 30 %. Ces dépenses d'intervention recouvrent à la fois des actions mises en œuvre par l'administration centrale et par les postes diplomatiques (principalement sous la forme de subventions et partenariats financiers), avec le souci de maximiser la valeur ajoutée apportée par chaque canal de mise en œuvre.

Dans le domaine du français, ces crédits financent des actions qui s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'offre éducative du et en français et de programmes de coopération linguistique, à l'exemple de la diversification des cursus universitaires (français sur objectifs spécifiques), de la co-conception et la mise en œuvre de plans de formation des enseignants, des programmes de formation aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE) ou de l'achat de ressources numériques.

Le soutien du MEAE à des institutions publiques et des acteurs français basés en France mais ayant vocation à intervenir dans l'ensemble du réseau, tels que la FIPF, les opérateurs du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Réseau Canopé ou France Éducation International (ex-CIEP), ou encore le CAVILAM-Alliance française de Vichy, a également été un levier d'action pour la coopération éducative.

En 2024, le Ministère, dans le cadre d'une relance de notre politique d'influence, poursuivra son soutien lié au développement de l'offre numérique d'enseignement en français, et mettra en œuvre les mesures annoncées suite aux Consultations sur l'enseignement français à l'étranger, visant à favoriser la croissance des effectifs et à renforcer l'attractivité des établissements du réseau.

On notera enfin plus particulièrement, que plus de 700 k€ ont été mobilisés au titre de l'appui à la Francophonie et d'initiatives mises en place dans la perspective du Sommet de la francophonie.

Dans le domaine de la coopération culturelle, la priorité est donnée au soutien aux ICC, le MEAE concentre son appui sur les organismes et associations professionnelles compétents pour la promotion et l'exportation des biens culturels français à l'international : Unifrance, le Centre national de la musique (CNM), le Bureau international de l'édition française (BIEF), l'association Architectes Français à l'Export (AFEX), Hacnum pour la création numérique.

Ce soutien financier, auquel s'ajoutent les actions des attachés spécialisés au sein des SCAC, vise à conforter l'action de ces organismes dans des territoires qui présentent un potentiel à moyen terme pour les ICC françaises, à commencer par les pays prescripteurs et émergents.

Depuis 2022, le Département confie à l'Institut français le pilotage d'un appel à projets ICC, ouvert à l'ensemble du réseau (près de 300 projets soutenus). Ce dispositif soutient des initiatives répondant à une typologie d'actions précise, mettant l'accent sur la dimension professionnelle et économique de l'appui à l'international. La reconduction d'un appel à projets ICC est indispensable pour mener à bien notre action culturelle sur le terrain ICC et garantir le « réflexe ICC » comme nouveau levier de notre diplomatie d'influence.

Enfin, la valorisation de l'expertise culturelle française constitue une priorité majeure de notre diplomatie d'influence. Il s'agit d'un segment d'activité porteur de fortes opportunités, à la fois en termes économiques et de rayonnement, mais qui connaît également une vive concurrence à l'échelle internationale. La France peut s'appuyer sur un savoir-faire mondialement reconnu et se prévaloir de réussites exemplaires telles que la création du Louvre Abou Dhabi aux Émirats Arabes Unis. La France est en mesure d'apporter des accompagnements sur-mesure, aussi bien sur des champs de compétence très spécifiques et pointus, que pour des projets complexes et intégrés sous la forme de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

## ACTION

### 03 – Objectifs de développement durable

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Objectifs de développement durable		2 350 342 1 166 279	<b>2 350 342</b> <b>1 166 279</b>		2 350 342 1 166 279	<b>2 350 342</b> <b>1 166 279</b>

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 3 s'établit comme suit :

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	2 350 342	1 166 279	1 181 974
CP	2 350 342	1 166 279	1 181 974

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		3 810		3 810
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 810		3 810
Titre 6 : Dépenses d'intervention	2 350 342	1 162 469	2 350 342	1 162 469
Transferts aux ménages	2 044 427	899 626	2 044 427	899 626
Transferts aux entreprises		683		683
Transferts aux autres collectivités	305 915	262 160	305 915	262 160
<b>Total</b>	<b>2 350 342</b>	<b>1 166 279</b>	<b>2 350 342</b>	<b>1 166 279</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel**

Une consommation de 3 810 € (AE=CP) correspondant à des crédits d'intervention (compte 64) a été imputée par erreur en compte 31.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Transferts aux ménages**Bourses

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	800 000	349 450	349 450
CP	800 000	349 450	349 450

Les crédits consommés au titre des bourses en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) concernent la participation des postes au financement des bourses d'études et de stages principalement dans les domaines de la santé, de l'environnement, de l'agriculture et de l'éducation.

La sous-consommation constatée peut s'expliquer par un nombre de bourses d'études en recul de 2 points par rapport à 2023 mais également à des difficultés de mise œuvre, au regard de certains contextes locaux et des thématiques proposées.

Ce volume concentre très majoritairement les mobilités mises en œuvre via l'opérateur Campus France.

Échanges d'expertise

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	1 244 427	550 176	550 176
CP	1 244 427	550 176	550 176

Cette rubrique concerne les crédits versés à Campus France au titre de la gestion des échanges d'expertise (invitations d'experts ou personnalités en France et à l'étranger) mis en œuvre par les SCAC ou par l'administration centrale.

La consommation, inférieure à la cible, est imputable aux aléas nationaux ou internationaux, politiques et économiques (instabilités politiques/conflits, contexte inflationniste, coût accru du transport aérien...).

**Transfert aux entreprises**Autres crédits d'intervention et des postes

Une consommation de 683 € (AE=CP) correspondant à des crédits d'intervention (compte 64) a été imputée par erreur en compte 62.

**Transfert aux autres collectivités**Autres crédits d'intervention et des postes

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	0	242 160	262 346
CP	0	242 160	262 346

Ces dépenses correspondent aux versements de subventions à des associations locales pour des actions de soutien à l'éducation et au développement durable.

Dotations pour opérations aux EAF

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	305 915	20 000	20 000
CP	305 915	20 000	20 000

Ces dépenses couvrent des actions de plaidoyer en faveur des objectifs de développement durable (ODD) et la mise en œuvre par les EAF d'initiatives locales et régionales dans les domaines de la préservation de l'environnement (eau, climat, biodiversité), de la recherche médicale liée au VIH, aux maladies tropicales... Des actions ont ainsi été menées en Libye (soutien aux dynamiques de la société civile et à la transparence), en Uruguay (appui à la société civile notamment sur la thématique égalité homme/femme), en Papouasie Nouvelle-Guinée (protection de la biodiversité), en Slovaquie (appui aux débats d'idées) et en Pologne (soutien à la société civile, inclusion/égalité).

**ACTION****04 – Enseignement supérieur et recherche**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
04 – Enseignement supérieur et recherche		123 042 038 88 484 207	<b>123 042 038</b> <b>88 484 207</b>		123 042 038 89 795 927	<b>123 042 038</b> <b>89 795 927</b>

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 4 s'établit comme suit :

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	123 042 038	88 484 207	89 192 288
CP	123 042 038	89 795 927	91 619 377

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 155 983	8 153 597	9 155 983	8 152 795
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 685 644	6 153 597	5 685 644	6 152 795
Subventions pour charges de service public	3 470 339	2 000 000	3 470 339	2 000 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	113 886 055	80 330 610	113 886 055	81 643 132
Transferts aux ménages	76 284 197	47 263 977	76 284 197	48 576 499
Transferts aux entreprises		1 780 181		1 780 181
Transferts aux collectivités territoriales		65 000		65 000
Transferts aux autres collectivités	37 601 858	31 221 452	37 601 858	31 221 452
<b>Total</b>	<b>123 042 038</b>	<b>88 484 207</b>	<b>123 042 038</b>	<b>89 795 927</b>

L'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche français est l'un des axes de notre diplomatie d'influence, décliné en deux objectifs : le renforcement de l'attractivité universitaire et scientifique de la France et l'insertion de notre dispositif de recherche dans les réseaux internationaux de pointe afin de mieux préparer la réponse aux défis globaux.

### 1/ Renforcer l'attractivité universitaire et scientifique de la France

#### Renforcer la qualité de l'attractivité étudiante

Avec 430 000 étudiants internationaux en stock sur le territoire national en 2024, la stratégie interministérielle d'attractivité universitaire « Bienvenue en France » de 2018 est en voie d'être réalisée au plan quantitatif (objectif d'un demi-million d'étudiants étrangers en France en 2027).

C'est la raison pour laquelle l'action du Ministère a principalement porté sur l'amélioration de la qualité des mobilités d'étudiants internationaux, en particulier à travers les instructions transmises au réseau diplomatique qui sélectionne l'excellence étudiante en lien avec nos établissements d'enseignement supérieur. Cette politique plus qualitative a permis d'atteindre de premiers résultats dès 2024, puisque la baisse de -12 % des candidatures au niveau global (campagne 2023-2024) ne se répercute que peu sur le taux d'admission des étudiants internationaux dans les établissements français et, *in fine*, sur les visas pour études délivrés en 2024. En termes de répartition géographique, 28 % des étudiants provenaient de la zone Afrique du Nord – Moyen Orient, 25 % d'Afrique Subsaharienne, 25 % d'Europe, 13 % de la zone Asie – Océanie, et 8 % des Amériques.

Le Ministère a poursuivi ses efforts concernant la modernisation de la plateforme « Études en France » (EEF), principal instrument de sélection de l'excellence. Les moyens budgétaires alloués au dispositif ont été renforcés : parallèlement aux coûts annuels de maintien en condition opérationnelle de la plateforme (700 000 €), 1,4 M€ étaient fléchés pour l'exercice 2024 vers la refonte des composants techniques obsolètes de la plateforme. Ainsi, le premier quart de la refonte (module « administrateur ») est en cours de finalisation et sera livré au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2025. Par ailleurs, d'autres chantiers prioritaires continuent, à l'instar de la passerelle numérique assurant un continuum entre les plateformes « Études en France » et « France Visas », qui sera finalisée au printemps 2025. En 2024, 4 nouveaux postes diplomatiques et 5 établissements ont rejoint la procédure « Études en France ». Au 1<sup>er</sup> octobre 2024, 72 postes diplomatiques extra-communautaires ainsi que plus de 300 établissements d'enseignement supérieur ont ainsi débuté la nouvelle campagne de candidature sur la plateforme EEF.

#### Renforcer le ciblage sectoriel des bourses du gouvernement français

Cette stratégie de renforcement de l'attractivité universitaire de notre pays s'est également traduite par les orientations données à notre politique de bourses. 11 977 bourses ont été attribuées sur le P185 et 964 bourses sur le P209, soit un total de 12 941 BGF. En 2024, 70 M€ de crédits consacrés aux bourses du P185 avaient été votés en LFI et le montant disponible pour les bourses s'élevait à 66,2 M€ net de réserve (5,5 %). En AE, 39,9 M€ étaient délégués dans les postes pour gestion directe par les SCAC et CST et 26,3 M€ étaient dédiés aux programmes pilotés en administration centrale.

Au plan sectoriel, consigne avait été donnée de flécher au moins 10 % des bourses vers le secteur dit des « hautes technologies » au sens du plan France 2030 (technologies de pointe et de rupture), soit 6,2 M€ au total. 12,8 M€ ont été alloués aux secteurs choisis dans le cadre de la bourse « France Excellence Eiffel » ; 2,6 M€ sur le renforcement du programme « *Make Our Planet Great Again* – MOPGA » ; 1,8 M€ sur les bourses pour étudiants et chercheurs réfugiés (dont 300 k€ sur le P185).

En termes de priorités géographiques, une attention particulière a été portée aux zones Afrique, Indopacifique, Europe et pays émergents (Amérique Latine).

- Cela s'est traduit en 2024 par une dotation significative des enveloppes de bourses de nos postes en Inde (1,9 M€) et au Brésil (745 k€), mais aussi en Indonésie (900 k€), au Liban (815 k€), en Russie (1,4 M€), au Vietnam (1,47 M€) et aux trois postes du Maghreb (5 M€).
- Pour l'Union européenne, le programme « France Excellence Europa » a bénéficié d'une nouvelle édition dotée de 1,5 M€ sur le P185. 48 nouvelles bourses ont pu être attribuées en 2024.

La consommation des bourses sur l'ensemble du P185 a atteint, en 2024, un montant de 65,5 M€ avec un nombre de boursiers en gestion en hausse de 3 % chez l'opérateur Campus France (soit un total de 11 977 boursiers). Cette augmentation du nombre de bourses à budget constant est principalement portée par une hausse significative des bourses de courte durée, c'est-à-dire de bourses de stage (au nombre de 3 511, soit 29 % du nombre de bourses, +2 % par rapport à 2023), au détriment des bourses d'études (au nombre de 8 466), lesquelles constitueront la priorité de notre politique de renforcement des mobilités étudiantes en 2025.

Pour 2025, les zones géographiques prioritaires identifiées sont l'Indopacifique, le Brésil (objectif présidentiel de 8 000 étudiants accueillis en 2026, contexte de la saison croisée France-Brazil), l'Europe orientale, le Proche-Orient et l'Afrique anglophone (programme de mobilités croisées).

Conformément à nos objectifs de valorisation du parcours doctoral, 944 bourses d'études ont été attribuées au doctorat, soit 11 % des bourses d'études du P185. Ces moyens visent à empêcher la diminution du nombre de doctorants en France. En prenant en compte les 1 581 bourses « séjours scientifiques de haut niveau » (bourses de stage), 2 525 BGF sont financées au total au niveau doctorat et post-doctorat, soit 21 % des bourses. L'effort doit être poursuivi.

Les crédits bourses servent également à répondre aux crises politiques, *via* des programmes pour étudiants et chercheurs réfugiés. Le Pacte mondial sur les réfugiés adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies appelle ainsi au développement de voies complémentaires d'admission des réfugiés pour faciliter leur protection et marquer la solidarité des pays et communautés d'accueil. La France a pris, dans ce cadre, l'engagement de développer les « couloirs universitaires » que le Ministère a traduit en programmes spécifiques ou en soutien à certains dispositifs existants : programme « Élysée » pour les Syriens, programme « PAUSE » d'accueil des

scientifiques et artistes en exil, programme HCR – couloirs universitaires, programme de bourses d'excellence pour étudiants gazaouis, bourses « Kandaka-Soudan », ou encore le programme de formation au français pour étudiants ukrainiens afin de faciliter leur intégration dans un projet d'études en France. Le montant de ces crédits s'élevait en 2024 à 1,8 M€ (300 k€ sur le P185 et 1,5 M€ sur le P209), notamment par l'intermédiaire d'une enveloppe de 500 k€ mobilisable pour faire face aux situations d'urgence.

L'administration centrale a mis en place plusieurs mesures visant à simplifier et optimiser la gestion des bourses. Une partie d'entre elles a été intégrée à la nouvelle convention-cadre de mandat établie avec l'opérateur Campus France pour la période 2025-2027. Ces chantiers incluent l'harmonisation des prestations « bourses », la simplification et la valorisation du dispositif « Quai d'Orsay – Entreprises » (QOE), l'amélioration de la redevabilité budgétaire et un encadrement plus strict de la programmation des postes.

#### Renforcer notre politique d'animation du réseau des *alumni* étrangers

Lancé en 2014, le réseau « France *Alumni* » permet aux anciens étudiants internationaux ayant suivi une formation dans un établissement d'enseignement supérieur français de rester en contact avec leurs pairs et avec la France. Ces personnes, qui constituent autant de relais parmi les élites économiques, culturelles et politiques de leur pays d'origine, forment un réseau d'influence inestimable pour notre pays. Animé par Campus France, notamment via une plateforme dédiée, le réseau compte aujourd'hui près de 530 000 membres.

Le MEAE a confié à l'opérateur Campus France la mise en place d'un plan d'actions *alumni* pour la période 2024-2027, prévu dans le contrat d'objectifs et de performance de l'opérateur et décliné en plusieurs axes :

Construire une stratégie *alumni* plus déconcentrée, adaptée au contexte local, en lien avec l'ensemble des services des ambassades, les établissements, et d'autres opérateurs (AEFE, Institut français, Euraxess) qui développent une stratégie *alumni*, afin de créer des synergies ;

Mettre l'accent sur une politique ciblée vers les anciens boursiers du gouvernement français ;

Faire évoluer la plateforme « France *Alumni* », afin de répondre aux besoins et aux usages des différents utilisateurs.

Dans ce cadre, la passerelle entre « France *Alumni* » et la plateforme « Études en France » permet l'inscription automatique des étudiants admis dans un établissement français dont le visa a été délivré.

La deuxième édition de la journée mondiale des *alumni* (« France *Alumni* Day »), organisée du 11 au 26 mai 2024 sur la thématique « Talents francophones, carrières mondiales », a remporté un franc succès, avec l'implication croissante des acteurs économiques. 177 événements ont été organisés sur les cinq continents, dans 84 pays. La soirée parisienne, organisée au Quai d'Orsay le 15 mai 2024, a rassemblé plus de 250 participants.

Dans le cadre du Sommet de la Francophonie, et afin de faciliter la mobilité des *alumni* francophones, il a également été annoncé que les visas de circulation seraient facilités pour les *alumni* de niveau Master diplômés en France. A cette fin, il a été demandé à l'opérateur de mettre en œuvre un module de paiement en ligne par l'*alumni* demandeur afin d'authentifier ses diplômes dès lors qu'il est inscrit sur la plateforme « France *Alumni* ». Ce dispositif, financé par le Ministère, permettra aux consulats de disposer d'un moyen sécurisé d'authentification des diplômes et de la condition d'*alumni* dans le cadre d'une demande de visa de circulation.

## **2/ Renforcer la diplomatie scientifique de la France**

### Mieux positionner la France comme pays de référence en matière d'excellence scientifique

La diplomatie scientifique française a pour ambition de développer des coopérations de haut niveau dans des secteurs prioritaires. Le Ministère coordonne le développement et le suivi d'une stratégie de diplomatie scientifique, en lien avec les grands acteurs français de la recherche publique. Cette action est conduite de manière partenariale avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et avec le concours du nouvel Envoyé spécial pour la Science, la Technologie et l'Innovation, placé sous la double tutelle des deux ministères.

Le Ministère accompagne à plusieurs niveaux le développement international de grands opérateurs français dans le domaine de la recherche : elle assure ainsi la cotutelle avec le MESR sur l'Institut de la recherche pour le développement (IRD) ; elle siège au conseil d'administration d'organismes nationaux de recherche (IFREMER, INRIA, BRGM...) ; elle entretient un dialogue stratégique de haut niveau avec certains grands acteurs (CNRS, INSERM). Dans le domaine plus spécifique de la recherche en santé, le ministère entretient des relations étroites avec l'ANRS|MIE et l'Institut Pasteur, à la fois concernant leur stratégie internationale mais également s'agissant du développement de leur réseau de représentations dans le monde et de leurs principales initiatives bilatérales.

En plus des instruments phares de notre coopération scientifique, les dialogues de haut niveau (Comités mixtes pour la coopération en science et technologie -COMIXTE- et Assises bilatérales), suivis conjointement avec le MESR, la diplomatie scientifique française s'appuie également sur les Partenariats Hubert Curien (PHC), qui visent à initier de nouveaux partenariats scientifiques entre des équipes françaises et étrangères en favorisant la mobilité des chercheurs, mais surtout à amorcer des collaborations capables de renforcer le socle de recherches conjointes et un passage à l'échelle sur des appels à projets plus conséquents (Agence Nationale de la Recherche, Union Européenne – un plan d'action européen a été élaboré en 2024, proposant des orientations aux postes pour favoriser le dépôt de projets européens, qui intègre pleinement les PHC dans sa panoplie d'outils ; un séminaire consacré au programme « Horizon Europe » a été organisé en 2024, un nouveau le sera en 2025 sur les programmes européens liés à la coopération universitaire).

1 116 projets dans le cadre d'une soixantaine de PHC gérés par Campus France ont ainsi été soutenus en 2024 pour un montant de 6,7 M€, les plus importants en volume étant le Brésil, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie et l'Irlande. 2 745 mobilités ont été mises en œuvre dans le cadre de ces projets, soit une hausse de 12 % par rapport à 2023. Cette reprise à la hausse des mobilités scientifiques illustre l'attractivité du dispositif malgré le surenchérissement des prix de transport aérien et l'émergence de plusieurs zones de tension géopolitique (Russie, Israël/Palestine). Dans le cadre des PHC gérés par d'autres partenaires que l'opérateur Campus France (« ECOS NORD » et « ECOS SUD » avec l'Amérique latine) on dénombre 197 projets en cours en 2024, générant le financement de 237 mobilités.

L'élargissement du périmètre du PHC régional « Danube » (Autriche, République Tchèque, Serbie, Slovaquie), qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie française pour les Balkans occidentaux (2019) a permis de mettre en relation les chercheurs de la zone avec des chercheurs français, en capitalisant sur des coopérations préexistantes en Europe centrale. L'appel à projets 2023 a permis de recueillir 12 propositions de projets franco-balkaniques.

L'année 2024 a également vu la relance du PHC « Can Yuanpei » avec la Chine, du PHC « Brancusi » avec la Roumanie, du PHC « Nkabom » avec le Ghana ainsi que la création du PHC « Bantou » au Cameroun. D'autres pays se positionnent pour préfigurer ces partenariats scientifiques bilatéraux comme Madagascar et le Nigeria ainsi que l'Arabie Saoudite. Le Vietnam figure également parmi les pays qui disposeront d'un PHC grâce à la signature imminente d'un AIG qui en prévoit la réactivation.

#### Faire valoir l'expertise française en matière archéologique et patrimoniale

La Commission consultative des recherches archéologiques à l'étranger, renouvelée par décret pour une période de cinq ans en avril 2024, est l'unique instance permettant à la France de piloter l'archéologie française à l'étranger dans un domaine de plus en plus concurrentiel. Ainsi ce sont 167 missions archéologiques dans 75 pays hôtes qui ont été soutenues en 2024 grâce aux 2 M€ de crédits alloués à la Commission. Afin de développer de nouvelles coopérations, dix nouvelles missions ont été créées en 2024 en Arabie saoudite, Éthiopie, Gabon, Pérou (2), Grèce, Tunisie, Irak, Israël et Turquie.

La France reste engagée en faveur de l'archéologie dans les pays en crise même si, dans certains pays, des mesures conservatoires ont dû être prises et certaines fouilles suspendues à des autorisations sécuritaires au cas par cas. Ainsi, en 2024, la Mission Archéologique Française en Libye a pu reprendre ses activités de terrain après 12 années d'interruption.

La France poursuit une coopération patrimoniale ambitieuse passant par des politiques de mise en valeur du patrimoine, d'attractivité touristique et d'appropriation citoyenne. Plusieurs projets ont été conduits ou lancés en 2024 afin d'accompagner la politique mise en œuvre en matière de restitutions (Côte d'Ivoire) et de faciliter la

circulation des biens culturels, en lien avec nos partenaires africains et européens (fonds franco-allemand sur la recherche de provenance des objets d’Afrique subsaharienne, programme européen pour renforcer les relations entre les musées en Europe et en Afrique). Enfin, en 2024, le MEAE s’est engagé à financer (900 000 €) les études de faisabilité du projet de rénovation du musée national de Phnom Penh conduites par Expertise France, en partenariat avec le musée Guimet et les autorités cambodgiennes. Le programme de bourses à destination des professionnels et étudiants africains du patrimoine, lancé en 2023 et doté d’une enveloppe de 200 k€, a permis de financer en 2024 quatorze mobilités (Institut National du Patrimoine, Université de Nanterre, École des Chartes), contribuant ainsi à la promotion de l’expertise française, au renforcement des compétences et à l’enrichissement de réseaux de professionnels français et africains dans le domaine patrimonial.

Sur le terrain, le réseau des IFRE/UMIFRE constitue un point d’appui précieux pour de nombreuses missions et projets patrimoniaux permettant, par leur ancrage historique, d’amorcer les coopérations avec les partenaires locaux, à l’image du Fonds Équipe France (FEF) « Le numérique au service du patrimoine nigérian : protection, formation, diffusion » piloté par l’institut français de recherche en Afrique (IFRA Ibadan) ou encore du « FEF-R » en vue de la reconstitution de l’escalier du temple de Zeus à Jerash, piloté en Jordanie par l’Institut français du Proche-Orient (IFPO). Les IFRE/UMIFRE permettent de mobiliser des expertises de pointe dans des projets innovants tels que la constitution d’un système d’information géographique (SIG) de la section française des antiquités du Soudan (SFDAS) permettant l’inventaire et la surveillance, par imagerie satellitaire, des sites archéologiques soudanais ciblés par le pillage dans le contexte du conflit actuel.

État co-fondateur de l’Alliance internationale pour la protection du patrimoine (ALIPH), la France a versé en 2024 la troisième et dernière part de sa contribution à ce fonds, soit 10 M\$ correspondant à 9,3 M€ dont 4,2 M€ pour le MEAE (le P185 étant le programme réceptacle de l’ensemble des contributions ministérielles). Entre 2017 et 2025, l’ALIPH a ainsi mené plus de 500 projets dans 42 pays et financé six plans d’urgence dans un contexte de crise (en particulier en Ukraine, pays pour lequel l’ALIPH est parvenue à mobiliser 4 M€ de fonds européens pour son plan d’action de protection du patrimoine ukrainien).

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels

#### Dotations de fonctionnement aux IFRE/UMIFRE

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	5 685 644	4 604 196	4 794 245
CP	5 985 644	4 604 196	4 794 245

Des dotations de fonctionnement ont été versées pour un montant total de 4 794 245 € à 22 Instituts français de recherche à l’étranger (IFRE/UMIFRE), structures de recherches en archéologie et en sciences humaines et sociales gérées sous la tutelle conjointe du MEAE, du CNRS et du MESR et 5 centres de recherche intégrés aux IF d’Afghanistan, d’Afrique du Sud, d’Inde, du Maroc et de Pologne.

La dotation la plus importante, à hauteur de 908 300 €, a été versée à l’Institut français du Proche-Orient (IFPO) au Liban (Beyrouth). La subvention la plus modeste a été accordée à l’antenne du CEDEJ au Soudan (41 300 €).

Plusieurs IFRE/UMIFRE ont bénéficié d’une enveloppe supplémentaire pour leurs dotations de fonctionnement au titre du processus de convergence salariale entre les personnels recrutés localement (ADL) des IFRE et des Ambassades (CEFRES, CEDEJ par exemple).

L’IFRE CEFR, qui a dû quitter Moscou au printemps 2022 lors de l’agression russe contre l’Ukraine et dont les activités ont été mises en sommeil, a reçu une dotation de fonctionnement minimale en 2024 pour préparer sa relocalisation à Varsovie en 2025.

Ont été imputés par erreur sur le compte 31 :

Autres crédits d'intervention des directions et des postes : 1 008 204 € en AE et 1 007 402 € en CP.

Crédits bourses : 192 831 € (en AE=CP).

Dotations pour opérations aux EAF : 334 942 € (en AE=CP).

Échanges d'expertise et scientifiques : 13 424 € (en AE=CP).

### Subvention pour charges de service public

#### Subvention pour charges de service public à Campus France

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	3 470 339	2 000 000	2 000 000
CP	3 470 339	2 000 000	2 000 000

Au titre de l'exercice 2024, la subvention pour charge de service public (SCSP) à verser à Campus France était prévue à 3 470 339 € (AE=CP) en LFI. Après application de la réserve de précaution (87,2 k€) et de la mesure d'annulation prise par décret n° 2024-124 du 21 février 2024 (1,4 k€), la SCSP versée à l'opérateur s'est finalement élevée à 2 000 000 € (voir détail dans le volet « opérateurs »).

### DÉPENSES D'INTERVENTION

Les erreurs d'imputation identifiées sont les suivantes (AE=CP) :

Autres crédits d'intervention des directions et des postes : 2 188 688 € ont été imputés par erreur en compte 61 (ce montant intègre notamment la contribution versée à la Commission recherche archéologie (1 968 309 €), 1 780 182 € ont été imputés par erreur en compte 62 (transferts aux entreprises) et 65 000 € ont été imputés par erreur en compte 63 (transferts aux collectivités territoriales).

Dotations pour opérations aux EAF : 1 800 € ont été imputés par erreur en compte 61.  
(transferts aux ménages)

Dotations de fonctionnement des EAF : 190 049 € ont été imputés par erreur en compte 64.

Échanges d'expertise et PHC : 1 192 360 € ont été imputés par erreur en compte 64.

Crédits bourses : 5 800 € en (en AE=CP) ont été imputés par erreur en compte 62 et 5 044 523 € (AE=CP) de bourses ont été imputés par erreur en compte 64 dont les subventions à l'Université franco-allemande/UFA (3,4 M€) et à la commission Fulbright (0,4 M€).

### Transferts aux ménages

#### Bourses

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	64 646 779	37 401 038	42 691 194
CP	64 646 779	38 713 560	44 003 716

Le montant exécuté de 44 M€ ne traduit pas une sous-consommation des bourses mais s'explique par la mobilisation de la trésorerie (non fléchée) de Campus France à hauteur de 20,4 M€ - dont 18,6 M€ au titre du P185 - (avec ajustement du troisième appel de fonds) dans un contexte budgétaire fortement contraint.

En 2024, le nombre de bourses confiées en gestion à Campus France est en augmentation de +3 % par rapport à 2023. Les 11 977 BGF se répartissent de la façon suivante : 8 466 (71 %) bourses d'études (en recul de 2 % par rapport à 2023) et 3 511 (29 %) bourses de stage (augmentation de 2 % par rapport à 2023).

L'augmentation du nombre de bourses en 2024 est largement imputable aux bourses de stage (+10,7 %), le niveau des bourses d'études (8 466) étant quasiment stable.

#### Échanges d'expertise et échanges scientifiques (dont partenariats Hubert Curien)

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	11 637 418	7 672 451	9 107 237
CP	11 637 418	7 672 451	9 107 237

Ces crédits comprennent les crédits versés à Campus France au titre de la mise en œuvre des échanges d'expertise et des programmes scientifiques programmés par les SCAC ou par l'administration centrale. Les crédits dédiés aux échanges d'expertise financent la prise en charge de déplacements d'experts et de personnalités. Les bénéficiaires participent à des instances d'échanges tels que des congrès, des conférences et des ateliers. Ces réseaux construisent des communautés d'experts qui sont la pierre angulaire de la recherche internationale.

Concernant les PHC, se reporter au point 2 supra.

Ces crédits couvrent également des programmes directement financés par les postes diplomatiques. On citera :

- le Centre Franco-Indien pour la Promotion de la Recherche Avancée (CEFIPRA), qui met en œuvre la coopération en science et technologie entre la France et l'Inde, la promotion et l'animation scientifique ainsi que la mobilité scientifique (de niveau master à scientifique sénior). Cet instrument, financé à parité par l'Inde et la France, a fait l'objet d'une forte augmentation en 2024 (+550 k€) à l'occasion du Comité mixte franco-indien pour la science et la technologie (COMIXTE), soit un total de 2,24 M€ versés annuellement par le Ministère. Il est adossé à une gouvernance renouvelée qui fait preuve de dynamisme et définit une stratégie claire en lien avec les autorités des deux pays et les travaux du COMIXTE, dont la gouvernance est également cours de structuration. Le CEFIPRA a confirmé son attractivité, la haute qualité des projets scientifiques et sa contribution à la mobilité étudiante ;
- les programmes menés avec l'Amérique latine : « FITEC » et « FAGRI » avec l'Argentine et le Brésil (respectivement mobilités d'élèves-ingénieurs dans le cadre de partenariats entre établissements coordonnés par la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs et d'élèves dans les domaines de l'agronomie, de l'agroalimentaire, de la médecine vétérinaire en coordination avec le ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire ; programme régional « PREFALC » (mobilité enseignante visant à développer des formations en master, portée par la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH)) ; les trois programmes régionaux « STIC », « Maths » et « Climat » « AMSUD », assimilés à des PHC régionaux, dont le secrétariat est partagé avec le Chili pour financer des projets de recherche entre au moins deux pays de la zone et la France avec des financements des de différents organismes de recherche (CIRAD, IRD, CNRS, INRIA).

#### **Transferts aux autres collectivités**

##### Dotations pour opérations aux IFRE/UMIFRE

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	6 308 040	3 070 429	3 332 946

CP	6 308 040	3 070 429	3 332 946
----	-----------	-----------	-----------

En 2024, le réseau des IFRE/UMIFRE a confirmé sa grande capacité d'adaptation aux différentes crises et instabilités tant politiques qu'économiques. Dans des contextes souvent difficiles, les entités empêchées se sont attachées à maintenir leurs expertises géographiques ainsi que la valorisation de leurs activités de publications, ce afin de préserver les liens entre communautés de recherche restées sur place ou en exil.

Au nombre des principales initiatives mises en œuvre ou poursuivies en 2024, on citera :

- la poursuite du soutien au programme de bourses non-résidentielles en faveur de 16 nouveaux chercheurs ukrainiens en sciences humaines et sociales demeurés en Ukraine pour un montant de 15 000 €, porté par le Centre français de recherche en sciences sociales (CEFRES) en République tchèque (versement d'une bourse ponctuelle, participation au séminaire mensuel à distance « Penser l'après », journées d'études à Prague) ;

- l'appui au programme de bourses résidentielles d'urgence du CEDEJ Khartoum (UMIFRE du Soudan relocalisée au Caire) à destination de chercheurs et d'étudiants soudanais présents en Égypte ;

- le déploiement du programme ANR ComTer (Communautés et Territoires en Inde) au CSH, qui a permis d'aborder la thématique des disparités sociales et territoriales en Inde ;

- la mise en œuvre par le CJB Rabat du projet ANR LIV-REL sur le thème de la vie sociale des textes religieux des trois monothéismes dans le monde arabo-méditerranéen ;

- le lancement par l'IRMC Tunis en 2024 d'un cycle de conférences « Dynamiques économiques en Méditerranée au prisme des sciences sociales » en partenariat avec l'IRD, l'Association des Économistes Tunisiens et l'Institut supérieur des Sciences humaines de Tunis ;

- le lancement du projet Sustainable Heritage in Éthiopia par le CFEE en partenariat avec l'AFD, le CNRS et l'école des Chartes pour un financement de 7 millions d'euros sur la préservation et la formation, en lien avec l'Éthiopian Heritage Authority ;

- la continuation des projets ANR *Conflicts and Politics in Éthiopia* et l'ERC *WomenatWork*, respectivement sur l'étude des conflits récents en Éthiopie et sur l'histoire du travail féminin sur le continent africain ;

- le projet « Vers une médiathèque connectée : Automatisation et numérisation » à l'IF et au CEFRES de Prague.

#### Autres crédits d'intervention des directions et des postes

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	31 293 818	21 724 091	27 266 666
CP	31 293 818	21 724 091	28 381 233

Hors programmes de bourses, les autres crédits d'intervention ont pour objectif d'encourager la coopération universitaire et scientifique dans un contexte de renforcement de l'attractivité de la France en ces domaines par différents moyens (contribution aux universités franco-étrangères, soutien aux formations supérieures délocalisées, mise en place de partenariats dans des domaines stratégiques).

Au titre des crédits mobilisés dans le domaine de la coopération universitaire en 2024, on relèvera plus particulièrement :

- la mise en œuvre et le renforcement des programmes franco-pays à l'exemple :

- du campus franco-indien dans le domaine des sciences de la vie pour la santé, secteur clé de notre coopération avec l'Inde (subvention d'1 M€, 4 tandems universitaires représentant 46 laboratoires français et 110 laboratoires indiens, développement de mobilités universitaire et scientifique, création de doubles diplômes et projets de recherche conjoints en lien avec le secteur industriel) ;
- du centre franco-australien sur la transition énergétique/FACET (subvention d'1 M€ en 2024 pour renforcer la coopération dans les domaines de l'hydrogène, des réseaux, du stockage d'énergie, du photovoltaïque, des carburants du futur, de la décarbonation et des métaux critiques en finançant des projets de recherche (6 projets financés en 2024) et des formations et en facilitant la mise en réseau des acteurs institutionnels, académiques, scientifiques et industriels (24 entreprises françaises et australiennes intéressées pour créer des coopérations avec le Centre fin 2024) ;
- du « *hub* » franco ivoirien (190 000 € en 2024) pour le développement des partenariats universitaires structurants permettant de proposer, dans les universités publiques de Côte d'Ivoire des formations co-diplômantes sur des filières à forte employabilité. Le « *hub* » se veut un label qui confère aux formations identifiées une reconnaissance par l'ensemble des acteurs institutionnels et le secteur privé. Le « *hub* » participe à l'amélioration de l'adéquation formation/ emploi et contribue à l'attractivité de l'enseignement supérieur ivoirien ;
- du complexe Sciences et Ingénierie au Kenya (189 000 € en 2024) pour soutenir le développement de partenariats universitaires (CentraleSupélec, Université Paris-Saclay, Agro ParisTech, Chimie ParisTech, Mines Paris et Ponts et Chaussées). Soutenu au plus haut niveau de l'État kényan, ce complexe vise à améliorer et à développer l'offre de formation universitaire en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques au Kenya ;
- du « F'SATI » et « F'SAGRI » en Afrique du Sud (95 000 € en 2024) afin de soutenir des coopérations au sein de ces deux établissements et rendre notre action plus visible.

- l'accompagnement des établissements universitaires à l'exemple de :

- l'Université française en Arménie (UFAR, 2200 étudiants -445 000 €) en soutien à son programme social visant la réussite académique d'étudiants défavorisés (familles touchées par le conflit arméno-azerbaïdjanais) et en préparation de sa relocalisation dans de nouveaux locaux ;
- l'Université franco-géorgienne (UFG, 95 000 €) en soutien à l'élargissement des formations proposées (projets de 3 nouveaux doubles diplômes) et à ses besoins en termes de communication (conférences, universités d'été et d'automne) afin de la rendre plus visible dans un paysage universitaire géorgien très compétitif. Cette dotation a permis à l'UFG de s'étendre en 2024 à 4 nouvelles universités partenaires (2 françaises et 2 géorgiennes) et le positionnement de ce nouveau consortium élargi sur de nouveaux appels à projets européens. Ce soutien a également permis de cofinancer avec l'Agence universitaire de la Francophonie le recrutement d'un lecteur de français, au service de la dimension francophone des formations de l'UFG ;
- l'Université franco-ouzbèke (65 000 €), qui ouvrira ses portes en septembre 2025 grâce à un important travail d'ingénierie pédagogique soutenu par cette dotation, à travers la mobilisation de l'expertise de 4 universités françaises partenaires du projet et ce, tout au long de l'année 2024 et la préparation d'un AIG qui devrait être signé début 2025 ;
- des deux campus franco-kazakhstanais (150 000 €) au sein d'un nouveau réseau « Centre universitaire franco-kazakhstanais » visant à rayonner sur l'ensemble de la large géographie du Kazakhstan et en meilleure articulation avec les besoins en formation du capital humain des secteurs phares de notre diplomatie économique (énergie, sciences de l'ingénieur, didactique du français) ;
- de l'Université française d'Égypte (UFE) pour contribuer au développement des programmes et activités de l'établissement (400 000 € en 2024) ;

Au nombre des autres financements, on notera :

- ceux mis en œuvre en coopération avec l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) : Royaume-Uni (50 000 €, 1<sup>er</sup> COMIXTE franco-britannique en 2024), Chine (20 000 €), Indonésie (20 000 €), Taiwan (20 000 €), Singapour

(20 000 €), Italie (30 000 €), Thaïlande (20 000 €), Allemagne (30 000 €), Pologne (20 000 €), Norvège (20 000 €), Chili (40 000 €), Argentine (40 000 €), Pérou (20 000 €) et qui ont permis de contribuer à l'organisation de rencontres de haut niveau ou de séminaires sur des thématiques prioritaires ;

-le programme de mobilité dans le Pacifique (205 800 € en 2024) souhaité par le Président de la République lors de sa visite dans le Pacifique en juillet 2023 afin de renforcer les échanges humains avec les États de la région, en particulier les échanges d'étudiants, de chercheurs et de scientifiques. 5 projets financés en 2024, portés par l'IRD, l'Université de Nouvelle Calédonie et le Réseaux de recherche des universités du Pacifique (PIURN), aux Fidji, en Nouvelle Calédonie et en Polynésie Française ;

-le soutien à l'enseignement supérieur libanais : Université Saint-Joseph enveloppe de 250 k€ destinée à abonder son fonds de bourse), École supérieure des affaires de Beyrouth (soutien à hauteur de 150 k€) ;

-le « *Transatlantic Research Partnership* », qui permet de financer des projets portés par des jeunes chercheurs français et américains en début de carrière sur des thématiques liées aux Objectifs de Développement Durable (40 k€, 11 projets soutenus en 2024, dans toutes les disciplines scientifiques).

S'agissant des coopérations de recherche, les principales subventions ont permis la mise en place de projets spécifiques répondant à des priorités géographiques ou thématiques tel que le soutien apporté à l'Institut des Amériques (70 k€) dans le cadre de la mise en œuvre du volet français du partenariat stratégique de la Fondation Union européenne - Amérique latine et Caraïbes (EU-LAC). De nombreux séminaires ont été organisés par les postes diplomatiques en Europe autour des « Alliances d'Universités européennes », avec l'objectif de mettre en relation les universités et de nouveaux partenaires potentiels et/ou de trouver des solutions communes aux enjeux auxquels font face l'ensemble des Alliances (reconnaissance des diplômes, mobilités hybrides, etc.). Dans le domaine spécifique des sciences humaines et sociales, le Ministère apporte un soutien annuel à la Fondation Maison des sciences de l'Homme (18 k€) ainsi qu'à l'École biblique et archéologique française de Jérusalem (75 k€).

## ACTION

### 05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Agence pour l'enseignement français à l'étranger		454 928 726 445 549 840	<b>454 928 726</b> <b>445 549 840</b>		454 928 726 445 549 840	<b>454 928 726</b> <b>445 549 840</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	454 928 726	445 549 840	454 928 726	445 549 840
Subventions pour charges de service public	454 928 726	445 549 840	454 928 726	445 549 840
<b>Total</b>	<b>454 928 726</b>	<b>445 549 840</b>	<b>454 928 726</b>	<b>445 549 840</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## Subvention pour charges de service public

## Subvention pour charges de service public à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	454 928 726	445 549 840	445 549 840
CP	454 928 726	445 549 840	445 549 840

Au titre de l'exercice 2024, la subvention pour charge de service public (SCSP) à verser à l'AEFE France était prévue à 454 928 726 € (AE=CP) en LFI.

Après application de la réserve de précaution (d'un montant de 6,3 M€) et de la mesure d'annulation prise dans le cadre du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 (3,05 M€), la SCSP versée à l'opérateur s'est finalement élevée à 445 549 840 € (voir détail dans le volet « opérateurs »).

## ACTION

## 06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Dépenses de personnel concourant au programme "Diplomatie culturelle et d'influence"	84 794 416 84 682 884		<b>84 794 416</b> <b>84 682 884</b>	84 794 416 84 682 884		<b>84 794 416</b> <b>84 682 884</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	84 794 416	84 682 884	84 794 416	84 682 884
Rémunérations d'activité	69 094 272	69 281 424	69 094 272	69 281 424
Cotisations et contributions sociales	14 760 986	14 294 701	14 760 986	14 294 701
Prestations sociales et allocations diverses	939 158	1 106 758	939 158	1 106 758
<b>Total</b>	<b>84 794 416</b>	<b>84 682 884</b>	<b>84 794 416</b>	<b>84 682 884</b>

## ACTION

## 07 – Diplomatie économique et attractivité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Diplomatie économique et attractivité		10 420 083 15 430 429	<b>10 420 083</b> <b>15 430 429</b>		10 420 083 17 035 314	<b>10 420 083</b> <b>17 035 314</b>

Le montant corrigé des erreurs d'imputation de l'action 7 s'établit comme suit :

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	10 420 083	15 430 429	15 402 466
CP	10 420 083	17 035 314	15 409 176

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		388 508		1 989 080
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		388 508		1 989 080
Titre 6 : Dépenses d'intervention	10 420 083	15 041 921	10 420 083	15 046 234
Transferts aux entreprises		7 685 810		7 688 523
Transferts aux autres collectivités	10 420 083	7 356 110	10 420 083	7 357 711
<b>Total</b>	<b>10 420 083</b>	<b>15 430 429</b>	<b>10 420 083</b>	<b>17 035 314</b>

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnels**Autres crédits d'intervention

388 508 € en AE et 1 989 080 € en CP ont été imputés par erreur en compte 31.

## DÉPENSES D'INTERVENTION

**Transfert aux entreprises**Autres crédits d'intervention

7 685 810 € en AE et 7 688 523 € en CP ont été imputés par erreur en compte 62.

**Transfert aux autres collectivités**Autres crédits d'intervention

	LFI 2024	Consommation 2024 (Chorus)	Consommation 2024 (corrigée)
AE	10 420 083	7 356 110	15 402 466
CP	10 420 083	7 357 711	15 409 176

Les actions mises en œuvre en 2024 ont permis de renforcer les trois objectifs suivants :

#### Soutenir les entreprises françaises sur les marchés étrangers

La direction de la diplomatie économique a poursuivi son travail de soutien à l'internationalisation des entreprises en apportant son expertise sur l'évolution de la situation géopolitique des pays visés ainsi que sur les opportunités d'affaires intéressant les entreprises. Elle a participé au financement de plusieurs salons et forums d'affaires à hauteur de 100 k€ en mettant l'accent sur les salons dédiés aux professionnels du secteur minier notamment (Afrique du Sud, Canada, Australie). Elle a également participé au financement de forums d'affaires en collaboration avec l'opérateur Business France et les acteurs de la Team France Export.

Le programme de volontariat international a obtenu le soutien de cette direction dans son action de communication envers les étudiants et les jeunes professionnels avec le financement du site internet « mon volontariat » à hauteur de 58 k€.

Une attention particulière a été portée aux secteurs stratégiques, et notamment le nucléaire civil ainsi que la stratégie de sécurisation des approvisionnements en minerais critiques. Elle intervient également sur les secteurs d'avenir que sont le numérique et l'intelligence artificielle avec la création d'une Mission du numérique et de l'intelligence artificielle en 2024. Plusieurs séminaires ont ainsi été financés dans ces secteurs stratégiques, à l'exemple des infrastructures numériques (12 k€) ou l'export et l'aérospatial (10 k€).

#### Promouvoir l'attractivité économique de la France

D'après le baromètre de l'attractivité du cabinet EY pour 2024, la France est championne d'Europe pour l'attractivité pour la 5<sup>e</sup> année consécutive, avec 1 194 projets d'investissements recensés. Elle représente 21 % des investissements étrangers en Europe, en hausse par rapport à 18,7 % en 2019. Le point d'orgue de l'attractivité économique demeure l'organisation du Sommet *Choose France*, événement auquel le Ministère a, à nouveau, contribué à hauteur de 300 k€. Lors de la 7<sup>e</sup> édition, qui s'est tenue le 13 mai 2024, a été faite l'annonce, en présence de 180 patrons d'entreprises étrangères, de 56 nouveaux investissements, représentant 15 milliards d'euros et 10 000 créations d'emplois pérennes. Une contribution financière, à hauteur de 3,8 M€, a également été mobilisée pour la construction du pavillon France de l'Exposition universelle d'Osaka (avril/octobre 2025). Parallèlement, la direction de la diplomatie économique a initié un programme de visites et d'événements à destination des ambassades étrangères en France (AMB-ECO) et des personnalités étrangères d'avenir du monde économique (VIP-ECO). Doté de 100 k€, ce programme a permis l'organisation d'un déplacement à Toulouse afin de faire connaître l'excellence du secteur aéronautique français. Il connaîtra un développement plus important en 2025 avec des déplacements prévus en province sur le thème de l'innovation et du savoir-faire.

#### Promouvoir la régulation et la normalisation internationales au service de l'économie française et de notre politique internationale

La direction a poursuivi son action dans les domaines de la régulation et de la normalisation internationales. Elle a contribué au versement d'une subvention de 50 k€ à l'ONUDC dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, d'une subvention de 25 k€ à l'ECFR visant au renforcement de la sécurité économique dans l'Union européenne.

Elle a permis l'organisation d'une session du groupe de travail du G20 sur la lutte contre la corruption (50 k€) et a poursuivi ses efforts de promotion de normes financières fortes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme notamment dans le cadre du GAFI.

Enfin, elle a développé ses relations avec l'AFNOR dans le cadre de la promotion et la défense des intérêts nationaux (Association française de normalisation, propriété intellectuelle et la protection des indications géographiques françaises au niveau international, etc.).

## Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

## RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)</b>	<b>443 559 376</b>	<b>443 562 220</b>	<b>454 928 726</b>	<b>454 928 726</b>	<b>449 999 840</b>	<b>450 000 404</b>
Subventions pour charges de service public	439 359 376	439 359 376	454 928 726	454 928 726	445 549 840	445 549 840
Transferts	4 200 000	4 202 844			4 450 000	4 450 564
<b>Atout-France (P134)</b>	<b>5 850 000</b>	<b>5 850 000</b>			<b>5 850 000</b>	<b>5 850 000</b>
Transferts	5 850 000	5 850 000			5 850 000	5 850 000
<b>CAMPUS France (P185)</b>	<b>67 019 211</b>	<b>67 019 211</b>	<b>77 120 339</b>	<b>77 120 339</b>	<b>48 110 030</b>	<b>48 110 030</b>
Subventions pour charges de service public	3 380 854	3 380 854	3 470 339	3 470 339	2 000 000	2 000 000
Transferts	63 638 357	63 638 357	73 650 000	73 650 000	46 110 030	46 110 030
<b>FranceAgriMer (P149)</b>		<b>48 300</b>				<b>52 000</b>
Transferts		48 300				52 000
<b>CMN - Centre des monuments nationaux (P175)</b>					<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Transferts					40 000	40 000
<b>EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)</b>						<b>7 996</b>
Transferts						7 996
<b>CND - Centre national de la danse (P131)</b>		<b>2 595</b>				<b>1 200</b>
Transferts		2 595				1 200
<b>BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)</b>						<b>1 786</b>
Transferts						1 786
<b>EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)</b>						<b>2 912</b>
Transferts						2 912
<b>CNM - Centre national de la musique (P334)</b>	<b>255 000</b>	<b>255 000</b>			<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
Transferts	255 000	255 000			300 000	300 000
<b>Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)</b>		<b>6 000</b>				<b>9 000</b>
Transferts		6 000				9 000
<b>ENSTA Bretagne - Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne (P144)</b>						<b>2 000</b>
Transferts						2 000
<b>ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)</b>		<b>5 450</b>				<b>10 690</b>
Transferts		5 450				10 690
<b>Musée Picasso (P175)</b>						<b>1 450</b>
Transferts						1 450
<b>Ecoles d'art en Région (P361)</b>		<b>5 438</b>				<b>5 886</b>
Transferts		5 438				5 886
<b>TNC - Théâtre national de la Colline (P131)</b>						<b>1 500</b>
Transferts						1 500
<b>ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)</b>		<b>4 000</b>				<b>24 558</b>
Transferts		4 000				24 558
<b>CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)</b>						<b>5 600</b>
Transferts						5 600

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)</b>		<b>3 000</b>				<b>3 000</b>
Transferts		3 000				3 000
<b>ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)</b>		<b>3 000</b>				
Transferts		3 000				
<b>CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)</b>						<b>3 950</b>
Transferts						3 950
<b>FEI – France éducation international (P214)</b>	<b>52 366</b>	<b>106 735</b>			<b>73 034</b>	<b>115 248</b>
Transferts	52 366	106 735			73 034	115 248
<b>CNED - Centre national d'enseignement à distance (P214)</b>						<b>1 350</b>
Transferts						1 350
<b>Institut Français (P185)</b>	<b>28 370 550</b>	<b>28 370 550</b>	<b>28 267 161</b>	<b>28 267 161</b>	<b>31 302 375</b>	<b>31 302 375</b>
Subventions pour charges de service public	26 960 550	26 960 550	28 267 161	28 267 161	26 331 625	26 331 625
Transferts	1 410 000	1 410 000			4 970 750	4 970 750
<b>Réseau Canopé (P214)</b>	<b>49 840</b>	<b>54 548</b>			<b>49 334</b>	<b>51 484</b>
Transferts	49 840	54 548			49 334	51 484
<b>INSP - Institut national du service public (P129)</b>		<b>8 580</b>				<b>9 480</b>
Transferts		8 580				9 480
<b>ENM - Ecole nationale de la magistrature (P166)</b>						<b>1 000</b>
Transferts						1 000
<b>Business France (P134)</b>	<b>77 600</b>	<b>77 600</b>			<b>125 060</b>	<b>134 600</b>
Transferts	77 600	77 600			125 060	134 600
<b>Universités et assimilés (P150)</b>		<b>1 653 322</b>			<b>792 491</b>	<b>2 729 040</b>
Transferts		1 653 322			792 491	2 729 040
<b>Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)</b>		<b>210 095</b>				<b>293 813</b>
Transferts		210 095				293 813
<b>IERDJ - Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (P310)</b>		<b>6 000</b>				<b>11 000</b>
Transferts		6 000				11 000
<b>Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)</b>	<b>18 000</b>	<b>84 760</b>			<b>18 000</b>	<b>152 695</b>
Transferts	18 000	84 760			18 000	152 695
<b>Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)</b>	<b>36 000</b>	<b>36 000</b>			<b>36 000</b>	<b>36 000</b>
Transferts	36 000	36 000			36 000	36 000
<b>Communautés d'universités et d'établissements (P150)</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>				
Transferts	12 000	12 000				
<b>BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)</b>	<b>60 000</b>	<b>60 000</b>			<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Transferts	60 000	60 000			50 000	50 000
<b>CEA - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (P172)</b>					<b>228 500</b>	<b>232 500</b>
Transferts					228 500	232 500
<b>CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (P172)</b>		<b>17 270</b>				<b>12 254</b>
Transferts		17 270				12 254
<b>CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)</b>	<b>70 000</b>	<b>116 270</b>			<b>84 100</b>	<b>331 471</b>
Transferts	70 000	116 270			84 100	331 471

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)</b>		<b>19 840</b>				
Transferts		19 840				
<b>INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)</b>		<b>5 000</b>				<b>72 000</b>
Transferts		5 000				72 000
<b>INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)</b>	<b>322 000</b>	<b>373 490</b>			<b>752 000</b>	<b>785 500</b>
Transferts	322 000	373 490			752 000	785 500
<b>Groupe Mines Télécom (P192)</b>		<b>65 560</b>				<b>91 970</b>
Transferts		65 560				91 970
<b>INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)</b>		<b>13 200</b>				<b>26 750</b>
Transferts		13 200				26 750
<b>Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)</b>		<b>9 689</b>				<b>2 500</b>
Transferts		9 689				2 500
<b>IPEV - Institut polaire français Paul-Emile Victor (P172)</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>			<b>70 000</b>	<b>70 000</b>
Transferts	70 000	70 000			70 000	70 000
<b>Univscience (P361)</b>	<b>40 000</b>	<b>43 000</b>				<b>3 400</b>
Transferts	40 000	43 000				3 400
<b>IRD - Institut de recherche pour le développement (P172)</b>	<b>22 000</b>	<b>136 678</b>			<b>110 800</b>	<b>1 200 945</b>
Transferts	22 000	136 678			110 800	1 200 945
<b>INSEP - Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (P219)</b>		<b>6 000</b>				<b>2 957</b>
Transferts		6 000				2 957
<b>AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)</b>		<b>3 000</b>				
Transferts		3 000				
<b>ENAC - Ecole nationale de l'aviation civile (P613)</b>						<b>19 500</b>
Transferts						19 500
<b>Total</b>	<b>545 883 943</b>	<b>548 323 399</b>	<b>560 316 226</b>	<b>560 316 226</b>	<b>537 991 563</b>	<b>542 173 793</b>
Total des subventions pour charges de service public	469 700 780	469 700 780	486 666 226	486 666 226	473 881 465	473 881 465
Total des transferts	76 183 163	78 622 619	73 650 000	73 650 000	64 110 098	68 292 328

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

Les écarts entre la prévision et la réalisation tiennent à plusieurs facteurs :

- le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) versé à l'AEFE s'établit en 2024 à 445,6 M€. L'écart avec la LFI 2024 tient d'une part à l'application du taux de mise en réserve ainsi qu'à la réduction de 3,05 M€, en application du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits. À ce montant viennent s'ajouter, en transferts, 0,5 M€ au titre de la subvention au lycée franco-australien de Canberra et 3,95 M€ au titre du dispositif France Excellence Major ;

- s'agissant de Campus France, cet écart est essentiellement dû au fait qu'une partie des dépenses réalisées pour le compte du MEAE en 2024 a été financée par la reprise partielle de l'avance détenue par Campus France dans le cadre de la convention cadre de mandat 2018-2020 (prolongée dans les faits jusqu'au 31/12/2021). Ainsi 20,42 M€ (soit 18,59 M€ au titre du programme 185 et 1,83 M€ au titre du programme 209) ont été repris sur cette avance, afin de financer une partie des dépenses de l'exercice 2024. Les versements de fonds initialement prévus dans le cadre du budget 2024 ont par conséquent été réduits à due concurrence. Concernant la subvention pour charges

de service public, sa diminution de 3,47 M€ à 2 M€ s'explique par la mise en réserve et par l'impact du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits ;

- quant à l'Institut français, l'écart constatée entre la LFI 2024 (28,27 M€) et le niveau d'exécution 2024 (26,33 M€) pour la subvention pour charges de service public versée depuis le programme 185FI 2024 (28,27 M€) et en s'explique, en plus de l'application de la mise en réserve, par l'impact du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits. Par ailleurs, l'Institut français a bénéficié de crédits de transferts à hauteur de 4,97 M€ depuis le programme 185 (Saison Brésil 2024-2025, Saison Méditerranée 2026, ICC, etc.).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

### EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2023 Prévision 2024 Réalisation 2024	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger	0	5 352	4 983	0	0	0
	0	5 594	5 127	0	0	0
	0	5 441	5 001	0	0	3
CAMPUS France	0	219	5	5	0	0
	0	228	25	0	0	0
	0	210	5	5	0	0
Institut Français	0	143	18	0	0	0
	0	153	19	0	0	0
	0	149	16	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>5 714</b>	<b>5 006</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>5 975</b>	<b>5 171</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>5 800</b>	<b>5 022</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

\* Les emplois sous plafond 2024 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

La sous consommation des plafonds d'emploi des opérateurs du programme 185 s'explique principalement par la sous exécution constatée à l'AEFE.

La consommation 2024 du plafond d'emploi de l'AEFE s'élève à 5 441 ETPT, soit une sous consommation par rapport au plafond de la LFI 2024, qui s'explique par des emplois non pourvus.

S'agissant de Campus France, le total des ETPT pour l'année 2024 est inférieur au total des autorisations votées en LFI. Cette consommation est également inférieure à l'exécution 2023, du fait d'une gestion prudente des effectifs.

Quant à l'Institut français, il sous consomme légèrement son plafond d'emploi législatif en 2024 avec 149 ETPT.

### SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
<b>Emplois sous plafond 2024 *</b>	<b>5 975</b>	<b>5 800</b>

\* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2024 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2024 en ETP	0	-9

Opérateurs	Exécution du schéma d'emploi (en ETP)		
	2023	2024	Schéma emploi 2024
AEFE	5 595	5 586	-9
Campus France	216	210	-6
Institut Français	143	149	6
<b>Total</b>	<b>5 954</b>	<b>5 945</b>	<b>-9</b>

**AEFE** : les mouvements ayant lieu en septembre et la variation du schéma d'emplois entre 2023 et 2024 pour l'opérateur s'inscrivent en-deçà du niveau de variation positive de l'exécution du plafond d'emplois.

**CF** : la variation négative du schéma d'emplois entre 2023 et 2024 correspond à la baisse de la SCSP perçue par l'opérateur cette année, qui a conduit à limiter les renouvellements de postes et s'illustre également en plafond d'emplois.

**IF** : le plafond d'emplois a augmenté en LFI 2024, en raison de recrutements effectués sur l'année, ou de passages d'emplois hors plafond, en sous plafond.

## Opérateurs

### OPÉRATEUR

AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger

#### ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Le réseau d'enseignement français à l'étranger (EFE) a poursuivi la croissance de ses effectifs en 2024, avec un nombre d'élèves scolarisés avoisinant les 400 000 élèves. La campagne d'homologation 2023-2024 a permis d'intégrer dans le réseau homologué 26 établissements supplémentaires, portant à 600 le nombre total. Dans le même temps, 53 établissements ont obtenu une extension d'homologation.

Néanmoins, les crises multiples dans des zones où la demande d'EFE est réelle ralentissent la croissance du réseau (Ukraine, Turquie, Iran, Burkina Faso, Mali, Niger...). Outre ces crises locales, nos objectifs de croissance ont été mis à mal par la conjoncture économique mondiale qui a engendré une réduction du nombre de familles expatriées françaises, ainsi qu'une réticence des familles étrangères à scolariser leurs enfants dans des établissements privés.

En dépit de ces crises et des défis auxquels font face les établissements du réseau, le nombre d'élèves inscrits a crû de 1,4 % à la rentrée 2024, contre une augmentation de 1,17 % lors de la rentrée précédente. Une forte croissance des effectifs continue d'être enregistrée en Asie où 947 élèves supplémentaires ont rejoint les bancs des 61 établissements implantés dans cette zone. De même, les établissements au Maghreb connaissent une hausse importante de leurs effectifs, avec 1 711 élèves supplémentaires qui rejoignent les 77 établissements de la zone.

En 2024, l'AEFE a également poursuivi la mise en œuvre de certaines de ses priorités stratégiques et des orientations du plan de développement à l'étranger dans la perspective de l'objectif CAP 2030 pour le doublement des effectifs de l'EFE.

Par ailleurs, des actions ont été mis en œuvre pour renforcer la croissance du réseau. La sous-direction du développement et du conseil (SDC) a été créée en 2022 pour donner les moyens à l'opérateur d'assurer son rôle de développeur de l'EFE. Ses missions sont les suivantes :

- assurer le pilotage de la feuille de route du développement 23-26 et la coordination des différents groupes de pilotage. Environ 100 personnes de l'agence et du réseau ont contribué cette année aux actions de la feuille de route ;
- assurer des missions d'analyse-conseil auprès des établissements conventionnés en vue d'améliorer leur fonctionnement et dans la perspective de leur développement ;
- assurer des missions de développement auprès des postes diplomatiques et/ou des établissements. Les 11 pays prioritaires pour le développement ont fait l'objet d'une attention particulière avec pour la majorité d'entre eux des études de potentiel et des missions sur le terrain. La SDC est également présente pour des interventions sur la méthodologie du développement en séminaire à destination de l'ensemble des établissements ;
- accompagner les porteurs de projets. Lors de la commission interministérielle d'homologation de juin 2024, 26 nouveaux établissements ont été homologués et 53 établissements ont eu des extensions d'homologation validées.

Sur l'année scolaire 2023-2024, 20 missions « analyse-conseil » et 37 missions « développement » ont eu lieu. Ces missions consistent en un accompagnement des porteurs de projet et/ou des établissements ainsi qu'en la réalisation de missions dans les 11 pays ciblés pour leur potentiel de développement auprès des postes diplomatiques.

En effet, dans la feuille de route 2023-2026 de l'AEFE figure une nouvelle stratégie géographique. Les 11 pays qui ont été ciblés pour leur potentiel de développement sont : l'Arabie Saoudite, le Brésil, la Côte d'Ivoire, les Émirats Arabes Unis, l'Égypte, les États-Unis, l'Inde, le Mexique, le Nigeria, la RDC, et le Sénégal. 8 études de potentiel ont été menées dans ces pays cibles, et 3 sont en cours. Dans certains cas, des investisseurs ont déjà été identifiés pour ouvrir de nouveaux établissements d'enseignement français ou d'accompagner un établissement existant vers l'homologation.

Par ailleurs, 16 Instituts régionaux de formation (IRF) répartis dans chaque zone géographique ont été créés le 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la suite de la loi n° 2022-272 du 28 février 2022. L'année scolaire 2023-2024 a été marquée par une augmentation sensible de l'offre de formation et du nombre de personnels formés, par la mise en place de nouveaux parcours de formation spécifiques, et par le déploiement d'un plan de masterisation MEEF premier degré à destination des personnels de droit local (PDL). Le projet PàP (« professeurs à professionnaliser ») a été déployé dans les 16 IRF et s'adresse plus spécifiquement aux personnels de droit local qui rejoignent le réseau de l'EFE ou à ceux qui sont déjà expérimentés mais ressentent un besoin de se perfectionner (formation continue). Il comprend plusieurs parcours déclinés à chaque fois pour le 1<sup>er</sup> et pour le 2<sup>d</sup> degrés, selon des modalités hybrides (formation à distance mais également accompagnement personnalisé). Au total, en 2024, sur 35 215 enseignants, 14 023 ont été formés contre près de 11 000 l'année précédente. Cet accroissement témoigne de l'efficacité du déploiement des IRF et des accords de partenariats passés avec les universités et les opérateurs pour multiplier les offres de formations et les adapter aux besoins.

La hausse des effectifs est nécessairement corrélée au développement immobilier. A ce sujet, les situations divergent selon le statut, EGD, conventionné ou partenaire, de l'établissement, et selon qu'il est propriétaire ou locataire de ses bâtiments. Deux thématiques ressortent principalement : le besoin d'un accompagnement de l'État pour amortir l'effort financier dans le temps, pour ceux qui ont besoin d'investir, avec la question particulière des établissements en gestion directe et le besoin d'accompagnement et de professionnalisation des associations gestionnaires, face à ces sujets très techniques. Dans ce cadre, la prolongation jusqu'en 2026 des Avances France Trésor pour les EGD a été décidée et l'État s'est engagé à réduire le délai de mise en place des garanties d'emprunt pour les établissements partenaires ou conventionnés. Dans cette logique, en 2024, la Commission interministérielle pour la garantie de l'État français (COGAREFE) a pu examiner six dossiers pour lesquels elle n'a émis que des avis positifs.

L'autre versant de l'attractivité de notre réseau repose sur notre capacité à renforcer le lien vers les études supérieures en France, ou encore à améliorer la capacité d'inclusion de nos établissements à l'égard des publics moins représentés, élément important pour l'image de notre réseau. Par conséquent, les principaux axes de travail sont :

- une articulation plus fluide entre l'EFE et l'enseignement supérieur et la recherche en France, pour en développer l'attractivité et la continuité, à travers par exemple le programme Bourses Excellence Major. En 2024, 180 lauréats ont été sélectionnés parmi 704 candidats originaires de 94 pays et de 221 établissements homologués ;
- une mobilisation plus forte des anciens élèves du réseau ainsi qu'un meilleur accompagnement à l'orientation des élèves sont autant de leviers à développer pour mieux valoriser l'attractivité de nos établissements, notamment à travers l'organisation chaque année d'un salon virtuel des études supérieures en France à destination de tous les usagers des lycées français à l'étranger ;
- le déploiement du BFI (bac français international) pour lequel les premières cohortes d'élèves ont passé les épreuves spécifiques en 2024, dispositif qui remplace l'option internationale du baccalauréat (OIB), en valorisant davantage les compétences plurilingues des élèves, y compris dans le cadre de Parcoursup ;
- la priorisation en matière de visas pour les étudiants issus de l'EFE, conformément aux recommandations du rapport Hermelin.

## FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>443 559</b>	<b>443 562</b>	<b>454 929</b>	<b>454 929</b>	<b>450 000</b>	<b>450 000</b>
Subventions pour charges de service public	439 359	439 359	454 929	454 929	445 550	445 550
Transferts	4 200	4 203			4 450	4 451
<b>P151 – Français à l'étranger et affaires consulaires</b>	<b>106 350</b>	<b>106 350</b>	<b>120 500</b>	<b>120 500</b>	<b>107 610</b>	<b>107 610</b>
Transferts	105 750	105 750	120 500	120 500	107 610	107 610
Subventions d'investissement	600	600				
<b>P169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation</b>	<b>2</b>	<b>2</b>			<b>11</b>	<b>11</b>
Transferts	2	2			11	11
<b>P141 – Enseignement scolaire public du second degré</b>	<b>550</b>	<b>550</b>			<b>550</b>	<b>550</b>
Subventions pour charges de service public	550	550			550	550
<b>P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale</b>	<b>25</b>	<b>25</b>				
Subventions pour charges de service public	25	25				
<b>Total</b>	<b>550 486</b>	<b>550 489</b>	<b>575 429</b>	<b>575 429</b>	<b>558 170</b>	<b>558 171</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

Le montant de la dotation du MEAE à l'Agence s'établit en 2024 :

- au titre de l'action 05 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger » du programme : SCSP à hauteur de 445,6 M€. L'écart avec la LFI 2024 s'explique par l'application du taux de mise en réserve et une réduction supplémentaire de 3,5 M€, dans le cadre du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits ;
- au titre de l'action 02 « Coopération culturelle et promotion du français » du programme 185 : subvention au lycée franco-australien de Canberra (500 k€) ;
- au titre de l'action 04 « Enseignement supérieur et recherche » du programme 185 : bourses Excellence Major (3,95 M€) ;
- au titre de l'action 02 « Accès des élèves Français au réseau AEFÉ » du programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » : subvention à hauteur de 107,76 M€. Cette subvention finance les aides à la scolarité des élèves français du réseau. L'écart avec la LFI 2024 tient à la baisse de ce montant en fin d'année 2024 en raison de la révision des prévisions d'exécution de la campagne des bourses.

## COMPTE FINANCIER 2024

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

### COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel	864 474	856 311	Subventions de l'État	567 640	553 159
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>176 483</i>	<i>177 015</i>	– subventions pour charges de service public	<i>449 363</i>	<i>445 549</i>
			– crédits d'intervention( transfert)	<i>118 277</i>	<i>107 610</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	226 089	214 158	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	112 330	120 962	Autres subventions	7 965	8 101
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	43 372	53 564	Revenus d'activité et autres produits	643 629	651 269
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>43 372</i>	<i>53 564</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>708</i>	<i>4 156</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>3</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>13 887</i>	<i>14 843</i>
<b>Total des charges</b>	<b>1 202 893</b>	<b>1 191 431</b>	<b>Total des produits</b>	<b>1 219 234</b>	<b>1 212 529</b>
Résultat : bénéfice	16 342	21 097	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 219 234	1 212 529	Total : équilibre du CR	1 219 234	1 212 529

\* Voté

### ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	45 118	55 660
Investissements	51 044	31 774	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		3 274
Remboursement des dettes financières	8 358	7 991	Augmentation des dettes financières	8 930	7 305
<b>Total des emplois</b>	<b>59 402</b>	<b>39 765</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>54 048</b>	<b>66 239</b>
Augmentation du fonds de roulement		26 474	Diminution du fonds de roulement	5 354	

\* Voté

La différence entre la prévision et l'exécution de l'année 2024 réside essentiellement dans les charges, tout particulièrement -8 M€ sur la masse salariale des EGD. Cet écart entre le budget initial et l'exécution 2024 sur les dépenses de personnel s'explique en grande partie par les effets de changes, au travers d'écarts importants des taux de chancellerie, notamment en Argentine (une différence de 13,5 M€ pour les dépenses de personnel). De même, la différence entre la prévision dans les charges de fonctionnement est en grande partie liée à l'effet de changes, et tout particulièrement en Argentine (une différence de 11 M€ en fonctionnement). Pour ce qui est des charges d'intervention, l'écart constaté entre la prévision et l'exécution est en lien avec un retard dans l'ordonnancement pour le paiement des bourses scolaires et de l'aide à la scolarité des enfants en situation de handicap (AESH), pour des raisons techniques (changement de logiciel en décembre 2024).

Le niveau des dépenses d'investissement souffre encore d'une programmation technique difficile sur le terrain dans les établissements. C'est la raison pour laquelle un certain volume de crédits a été déprogrammé en budget rectificatif par anticipation de la fin de gestion. La plupart d'entre eux a été reprogrammée en budget initial 2025.

S'agissant des produits, l'écart est de -1 M€ et masque la réduction de 3,5 M€ sur la SCSP, et de la subvention du programme 151, contrebalancée par une augmentation des produits d'activité.

## TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
308 839	257 812	333 442

L'écart en trésorerie entre le budget initial et le compte financier 2024 s'explique par les éléments suivants :

- un écart important entre la trésorerie constatée en compte financier 2023 et l'estimation du budget rectificatif n°2 2023 qui avait servi à élaborer le budget initial 2024 ;
- les importantes charges à payer constatée sur l'enveloppe des bourses, pour 14 M€ auxquelles il convient de soustraire la réduction de la subvention du programme 151, soit un total de 9 M€ environ ;
- la sous-exécution de l'enveloppe d'investissement pour 19 M€, liée à la reprogrammation des investissements évoquée supra ;
- le résultat patrimonial en hausse de 10 M€ par rapport au budget initial.

## AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	864 474	864 474	860 397	860 397
Fonctionnement	183 115	182 717	179 208	171 992
Intervention	112 330	112 330	105 619	93 339
Investissement	51 165	51 044	31 538	32 244
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>1 211 084</b>	<b>1 210 565</b>	<b>1 176 761</b>	<b>1 157 971</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	176 483	176 483	0	0

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>1 204 639</b>	<b>1 185 403</b>
Subvention pour charges de service public	449 363	445 550
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	118 277	113 079
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	7 965	8 158
Recettes propres	629 034	618 617
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>1 204 639</b>	<b>1 185 403</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>27 432</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>5 926</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Accompagner et faire vivre le réseau	0 77	35 245 26 740	36 027 30 242	112 330 105 619	112 330 93 339	7 18	7 18	<b>147 582</b> <b>132 454</b>	<b>148 364</b> <b>123 675</b>	
Excellence éducative	844 488 839 960	61 609 55 484	59 565 57 387	0 0	0 0	2 750 2 258	2 750 2 292	<b>908 847</b> <b>897 701</b>	<b>906 803</b> <b>899 639</b>	
Modernisation (support et immobilier)	19 985 20 361	86 261 96 984	87 125 84 363	0 0	0 0	48 409 29 262	48 288 29 934	<b>154 655</b> <b>146 606</b>	<b>155 398</b> <b>134 658</b>	
<b>Total</b>	<b>864 474</b> <b>860 397</b>	<b>183 115</b> <b>179 208</b>	<b>182 717</b> <b>171 992</b>	<b>112 330</b> <b>105 619</b>	<b>112 330</b> <b>93 339</b>	<b>51 165</b> <b>31 538</b>	<b>51 044</b> <b>32 244</b>	<b>1 211 084</b> <b>1 176 761</b>	<b>1 210 565</b> <b>1 157 971</b>	

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>5 926</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	8 358	8 119
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	188 959	236 934
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>203 243</b>	<b>245 053</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>21 688</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	21 688
<b>Total des besoins</b>	<b>203 243</b>	<b>266 741</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>27 432</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	8 930	7 538
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	180 461	231 771
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>189 391</b>	<b>266 741</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>13 852</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	13 852	0
<b>Total des financements</b>	<b>203 243</b>	<b>266 741</b>

\* Voté

En comptabilité budgétaire, les recettes de l'AEFE s'élèvent à 1 185 M€ en exécution 2024, soit une baisse d'environ 19,2 M€ par rapport aux prévisions 2024. Cette différence tient à une baisse des ressources de l'AEFE (-10,4 M€), essentiellement sous l'effet de l'évolution des taux de changes (notamment en Argentine), et de leur impact sur les droits de scolarité, mais également d'une légère baisse des effectifs scolarisés eu sein des EGD (-1,2 % entre la rentrée 2023 et 2024). De manière complémentaire, cette différence s'explique également par une baisse des financements publics en cours d'année, notamment en ce qui concerne la subvention du programme 151 pour les bourses scolaires, justifié par un réajustement du montant des crédits alloués du fait d'une prévision d'exécution à la baisse.

Toutefois, par rapport à 2023, il est constaté une hausse des ressources propres de l'AEFE, liée à l'augmentation des frais de scolarité (40 M€) et des recettes provenant de la formation continue, au travers des IRF (15 M€).

Les dépenses s'élèvent à 1 176,7 M€ en AE et 1 157,9 M€ en CP soit une sous-exécution de 34,3 M€ en AE et 52,5 M€ en CP par rapport au budget initial 2024. Concernant les dépenses de personnel, la sous-exécution de 4 M€ en AE et en CP s'explique principalement du fait de l'évolution des taux de changes, ainsi qu'à des décalages de versement d'accessoires de rémunération au titre de 2024 sur l'année 2025, partiellement compensée par une consommation en hausse d'autres accessoires de rémunérations (ISOE-ISAE).

La sous-exécution des dépenses de fonctionnement de 10,7 M€ en CP se matérialise dans les EGD et s'explique essentiellement par une baisse des dépenses de fonctionnement des EGD, notamment sous l'effet des taux de changes. La sous exécution des dépenses d'intervention, de 6,7 M€ en AE et 19 M€ en CP s'explique en très grande partie par un retard dans l'ordonnancement des bourses scolaires et de l'aide à la scolarité des enfants en situation de handicap (AESH) qui est lié au changement de logiciel d'aides à la scolarité (Scolaide). Le solde des CP non consommés en 2024 (soit 17,2 M€) a été inscrit en charges à payer et devrait être consommé au cours du premier trimestre 2025.

Enfin, concernant les dépenses d'investissements, la baisse de 19,6 M€ en AE et 18,8 M€ en CP s'explique par la déprogrammation de dépenses annuelles d'investissement dans les EGD intervenues en cours d'année, et n'ayant pu être engagées ou payées avant la fin de l'exercice pour des raisons tenant à divers facteurs.

Par conséquent, cette baisse des dépenses plus importantes que celle des recettes se traduit par un résultat budgétaire en hausse de 33,3 M€ par rapport au BI 2024, pour atteindre un solde positif de 27,4 M€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>10 335</b>	<b>10 721</b>	<b>10 442</b>
– sous plafond	5 352	5 594	5 441
– hors plafond	4 983	5 127	5 001
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			<b>3</b>
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			3

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

La consommation 2024 s'élève à 10 442 ETPT, dont 5 441 ETPT sous plafond et 5 001 ETPT hors plafond, soit un taux de consommation de 97,3 % du plafond d'emplois prévu en LFI 2024.

La diminution des emplois sous plafond correspond à une variation négative des détachés d'encadrement et formateurs surévalués au budget initial, et à une diminution du nombre de résidents. Elle s'explique essentiellement par l'incidence sur 4 mois de la fermeture des postes faisant suite au dé-conventionnement des deux établissements espagnols de la MLF et à la mise en veille de l'établissement de Niamey. La diminution des emplois hors plafond est due essentiellement aux 98 postes ETPT ouverts mais restant à pourvoir.

## OPÉRATEUR

CAMPUS France

## ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

### Missions

L'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) Campus France a été institué par le décret n° 2011-2048 du 30 décembre 2011, en application de la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010. Il est placé sous la tutelle conjointe des ministères de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et de l'Enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Il est issu de la fusion, en 2011, du groupement d'intérêt public (GIP) Campus France et de l'association Égide et a repris les activités internationales du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS). La France s'est ainsi dotée d'un opérateur unique chargé d'assurer la promotion des formations supérieures françaises à l'étranger, mais aussi de fournir des prestations aux bénéficiaires de programmes de mobilité internationale développés par la France, notamment les boursiers du gouvernement français, ou par les États partenaires.

Il exerce ses missions selon les orientations définies conjointement par ses ministères de tutelle. Conformément à la loi n° 2010-873 du 27 juillet 2010 relative à l'action extérieure de l'État, l'établissement public Campus France a notamment pour missions :

- la valorisation et la promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur et de formation professionnelle français, y compris par le suivi régulier des ressortissants étrangers ayant accompli tout ou partie de leur cursus dans le système français d'enseignement ou le réseau d'enseignement français à l'étranger ;

- l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers, y compris l'aide à la délivrance des visas et l'hébergement, en appui aux universités, aux écoles et aux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ainsi qu'aux collectivités territoriales ;
- la gestion de bourses, de stages et d'autres programmes de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs ;
- la promotion et le développement de l'enseignement supérieur dispensé au moyen des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Les missions de Campus France s'inscrivent dans le cadre de la stratégie interministérielle « Bienvenue en France », lancée en 2018, qui fixait des objectifs quantitatifs de 500 000 étudiants internationaux inscrits dans l'enseignement supérieur français en 2027 et le doublement du nombre de boursiers étrangers. En 2024, on comptabilise ainsi 430 000 étudiants et près de 13 000 boursiers. Les efforts du ministère portent désormais sur une approche plus qualitative des mobilités d'étudiants et de chercheurs (pays-cibles, niveaux de diplômes, disciplines académiques répondant aux besoins de la France et de ses partenaires). Il convient de rappeler que l'opérateur Campus France n'a pas de lien organique avec les Espaces Campus France (ECF), qui sont des services d'ambassades placés sous la seule autorité des services de coopération et d'action culturelle (SCAC).

### Gouvernance et pilotage stratégique

Outre un conseil d'administration de 29 membres, la gouvernance de l'opérateur Campus France se compose d'un conseil d'orientation (19 membres), notamment des représentants des étudiants, des conférences d'établissements d'enseignement supérieur et des collectivités territoriales. Ses membres se réunissent chaque année en vue d'émettre des recommandations au conseil d'administration sur les questions relatives aux conditions d'accueil et de séjour des étudiants et des chercheurs étrangers en France.

Les établissements d'enseignement supérieur français participent au « Forum Campus France », inscrit dans le décret constitutif de l'opérateur, lancé officiellement le 18 décembre 2012, qui se subdivise en commissions thématiques, lesquelles se réunissent régulièrement et font des propositions au conseil d'administration.

La directrice générale de Campus France a été nommée par décret du président de la République du 11 mai 2022 pour un mandat renouvelable de trois ans. Une lettre de mission à son attention reprenant les grands objectifs du COP de l'opérateur lui a été adressée par les ministres de tutelle. Elle est accompagnée, chaque année, d'une lettre d'objectifs dont la réalisation détermine la part variable de sa rémunération. Le processus de renouvellement de son mandat a été engagé et doit être prochainement soumis aux autorités compétentes.

### Situation de l'opérateur

Outre les subventions pour charges de service public du MEAE et du MESR, Campus France finance notamment ses activités par le prélèvement de frais de gestion sur les programmes de bourses, missions, invitations du Département des deux ministères. En 2024, ces recettes sont établies à 7,1 M€, en hausse de +6,48 % (+432 k€) par rapport à l'exécution 2023. En tant qu'EPIC, Campus France est également incité à développer ses ressources propres constituées principalement des frais de gestion prélevés pour la gestion de programmes avec des partenaires tiers (gouvernements étrangers, collectivités locales, autres établissements publics et privés français et étrangers, etc.), mais aussi par les manifestations payantes que l'opérateur organise ou encore dans le cadre d'appels européens. Ces recettes s'élèvent à 12,01 M€ en 2024, en augmentation par rapport à l'exécution 2023 (+940 k€, soit +8,45 %).

### Bilan de l'année 2024

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2025 de l'établissement a été signé en novembre 2023. Il intègre les priorités géographiques du MEAE (Indopacifique, Afrique, Balkans et voisinage de l'Union européenne), la promotion et l'appui aux campus franco-étrangers, la réflexion sur le transfert progressif de la plateforme « Études en France », la simplification des bourses ou l'accompagnement du réseau *alumni*.

L'opérateur est incité à diversifier ses ressources propres, à simplifier la gestion des bourses-missions-invitations, et à finaliser le déploiement de sa comptabilité analytique afin de pouvoir déterminer notamment le coût de revient des différentes activités et des frais de gestion associés. Par ailleurs, il est attendu l'élaboration d'un schéma

directeur des systèmes d'informations (SDSI) qui visera à inscrire l'ensemble des projets SI dans une stratégie globale et cohérente en s'appuyant notamment sur les recommandations de l'ANSSI.

Les objectifs fixés à l'opérateur portent sur quatre volets principaux :

- adapter les stratégies de promotion en fonction des géographies ;
- accroître la lisibilité et la visibilité de l'offre française de formation universitaire ;
- améliorer le suivi des boursiers ;
- poursuivre la modernisation de l'établissement et le développement des ressources propres.

Les principales actions et événements de Campus France en 2024 :

- la gestion de mobilités (bourses, missions, invitations et échanges d'expertise) pour le compte du MEAE et des autres partenaires ;
- l'organisation de la deuxième édition des journées mondiales France *alumni*, avec un événement-phare qui s'est tenu au Quai d'Orsay le 15 mai en présence du ministre délégué chargé du Commerce extérieur, de l'Attractivité, de la Francophonie et des Français de l'étranger, et de 300 participants. Au total, plus de 200 événements ont été organisés dans le monde, dont 66 ont bénéficié d'une subvention du MEAE dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2024. La troisième édition aura lieu en mai-juin 2025 ;
- l'organisation de séminaires attractivité régionaux dans la zone Europe centrale et au Moyen-Orient, rassemblant les services culturels des postes diplomatiques concernés ;
- une programmation dense d'événements, de salons étudiants et de campagnes de communication partout dans le monde, ainsi qu'en France avec les établissements, les boursiers, les acteurs de l'ESR, parmi lesquels l'important salon EAIE organisé à Toulouse en septembre 2024, au sein duquel Campus France a pris un rôle actif.

## FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P105 – Action de la France en Europe et dans le monde</b>	<b>3 381</b>	<b>4 796</b>			<b>4 225</b>	<b>4 225</b>
Transferts	3 381	4 796			4 225	4 225
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>67 019</b>	<b>67 019</b>	<b>77 120</b>	<b>77 120</b>	<b>48 110</b>	<b>48 110</b>
Subventions pour charges de service public	3 381	3 381	3 470	3 470	2 000	2 000
Transferts	63 638	63 638	73 650	73 650	46 110	46 110
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>8 659</b>	<b>8 686</b>	<b>8 700</b>	<b>8 700</b>	<b>5 630</b>	<b>5 630</b>
Transferts	8 659	8 686	8 700	8 700	5 630	5 630
<b>P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture</b>					<b>60</b>	<b>60</b>
Transferts					60	60
<b>P138 – Emploi outre-mer</b>					<b>377</b>	<b>377</b>
Transferts					377	377
<b>P150 – Formations supérieures et recherche universitaire</b>	<b>1 911</b>	<b>1 911</b>	<b>1 786</b>	<b>1 786</b>	<b>2 074</b>	<b>2 074</b>
Subventions pour charges de service public	1 786	1 786	1 786	1 786	1 778	1 778
Transferts	125	125			296	296
<b>P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</b>	<b>456</b>	<b>456</b>			<b>985</b>	<b>985</b>
Transferts	456	456			985	985
<b>Total</b>	<b>81 427</b>	<b>82 868</b>	<b>87 607</b>	<b>87 607</b>	<b>61 461</b>	<b>61 461</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

L'écart observé entre la prévision (3,47 M€) et l'exécution 2024 (2 M€) de la SCSP effectivement versée par le MEAE s'explique par une réduction des crédits ayant impacté le programme 185 au cours de l'exercice 2024.

S'agissant des transferts (crédits mandatés à l'opérateur pour la mise en œuvre des programmes de mobilités sur les programmes 185 et 209), l'écart négatif résulte des premiers résultats d'un groupe de travail dédié à la décomposition de la trésorerie de l'opérateur. En effet, sur 64 M€ de trésorerie fléchée sur des opérations pour mandat, 21,4 M€ ont été récemment identifiés comme étant devenus sans objet et venant gonfler artificiellement la trésorerie de l'opérateur (voir supra).

## COMPTE FINANCIER 2024

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	16 738	14 476	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention( transfert)</i>	5 527 5 527	3 913 3 778 135
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 215	13 732	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		929
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	900 900	4 528 4 528	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	20 534	23 099 2 814
<b>Total des charges</b>	<b>26 953</b>	<b>28 208</b>	<b>Total des produits</b>	<b>26 060</b>	<b>27 941</b>
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	893	267
Total : équilibre du CR	26 953	28 208	Total : équilibre du CR	26 953	28 208

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	7	1 447
Investissements	1 387	997	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		4
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>1 387</b>	<b>997</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>7</b>	<b>1 451</b>
Augmentation du fonds de roulement		454	Diminution du fonds de roulement	1 380	

\* Voté

Les charges de l'exercice 2024 s'élèvent à 28,21 M€ pour un niveau de produits de 27,94 M€. Le résultat annuel de l'établissement s'établit en conséquence à -266 k€. Ce résultat déficitaire, inférieur à celui escompté en budget initial 2024, s'explique par des reprises de provisions venues alimenter les produits à hauteur de 2,81 M€.

## TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
87 533	83 101	72 611

La trésorerie s'élève à 72,61 M€ (soit 10,5 M€ de moins que les prévisions du budget initial 2024). Cette diminution résulte principalement des premiers résultats d'un groupe de travail consacré à la trésorerie de l'opérateur ayant permis d'identifier 21 M€ d'avances détenues pour le compte du MEAE depuis 2018 au titre de la convention de mandat liant Campus France et le MEAE, et son apurement partiel.

## AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	16 723	16 723	15 603	15 603
Fonctionnement	9 519	9 330	8 910	9 255
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 315	1 387	878	1 037
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>27 556</b>	<b>27 440</b>	<b>25 391</b>	<b>25 895</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	158	158

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>24 266</b>	<b>23 323</b>
Subvention pour charges de service public	5 162	3 778
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	7 354	7 469
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 750	12 076
<b>Recettes fléchées</b>	<b>1 324</b>	<b>1 981</b>
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	30	698
Autres financements publics fléchés	1 248	1 246
Recettes propres fléchées	45	37
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>25 589</b>	<b>25 304</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>1 851</b>	<b>591</b>

\* Voté

## DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accueil des étudiants et des chercheurs étrangers	1 224		1 438	1 435	0	0	0	350	2 662	3 010
	782		1 386	1 354	0	0	8	0	2 176	2 136
Gestion des programmes de mobilité internationale	6 261		690	653	0	0	500	400	7 451	7 315
	6 050		550	620	0	0	509	577	7 110	7 247
Relations extérieures et institutionnelles	1 274		1 647	1 645	0	0	0	0	2 921	2 919
	1 215		1 345	1 663	0	0	0	0	2 560	2 878
Supports	6 405		2 865	2 851	0	0	810	633	10 080	9 889
	6 210		2 971	3 267	0	0	348	378	9 528	9 854
Valorisation et promotion à l'étranger du système d'enseignement supérieur	1 559		2 879	2 745	0	0	5	4	4 442	4 308
	1 347		2 658	2 351	0	0	13	83	4 018	3 780
<b>Total</b>	<b>16 723</b>		<b>9 519</b>	<b>9 330</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 315</b>	<b>1 387</b>	<b>27 556</b>	<b>27 440</b>
	<b>15 603</b>		<b>8 910</b>	<b>9 255</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>878</b>	<b>1 037</b>	<b>25 391</b>	<b>25 895</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 851</b>	<b>591</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	115 669	127 974
Autres décaissements non budgétaires	837	16 855
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>118 357</b>	<b>145 425</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
<b>Total des besoins</b>	<b>118 357</b>	<b>145 425</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	114 800	122 781
Autres encaissements non budgétaires	1 014	7 717
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>115 814</b>	<b>130 503</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>2 542</b>	<b>14 922</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	378	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 164	14 922
<b>Total des financements</b>	<b>118 357</b>	<b>145 425</b>

\* Voté

Le solde budgétaire 2024 de Campus France est déficitaire à hauteur de -591 k€ alors que le budget initial 2024 présentait un déficit budgétaire prévisionnel de -1,85 M€. Cet écart résulte d'un niveau d'exécution des dépenses budgétaires inférieur de 1,12 M€ à la prévision initiale, et des recettes budgétaires inférieures de 941 k€.

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>224</b>	<b>253</b>	<b>215</b>
– sous plafond	219	228	210
– hors plafond	5	25	5
<i>dont contrats aidés</i>	5		5
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

Campus France sous consomme son plafond d'emplois en 2024, alors que l'opérateur prévoyait une quasi-saturation en budget initial 2024. L'écart découle du contexte budgétaire ayant conduit l'opérateur à réduire ses ambitions de développement et à uniquement remplacer les personnels sortants indispensables à son fonctionnement. Un travail important a ainsi été réalisé dès l'annonce de l'annulation de crédits au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, qui a été poursuivi et renforcé tout au long de l'année, pour aboutir à un niveau de dépenses inférieures de 2,049 M€ à la prévision en crédits de paiement (-7,33 % par rapport à 2023), notamment en termes de dépenses de personnel (-6,42 %). Ainsi, pour le plafond d'emploi, cette sous exécution s'explique par le non renouvellement d'un certain nombre de CDD et le report ou l'abandon de certains projets de recrutement.

## OPÉRATEUR

Institut Français

### ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Seul opérateur pluridisciplinaire de l'action culturelle extérieure de la France, l'Institut français assume un rôle de premier ordre dans la mise en œuvre des priorités politiques de notre diplomatie culturelle et d'influence. Son action s'inscrit dans le cadre de la Feuille de route de l'Influence portée par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères depuis 2021, ou encore de l'agenda transformationnel pour l'Afrique souhaité par le président de la République. L'Institut français s'attache également à transcrire dans ses activités les orientations du CICID de juillet 2023 par un fort investissement dans la jeunesse, par la promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat africain ou encore par un soutien au secteur des Industries créatives et culturelles (ICC), une des sept filières stratégiques de notre pays.

Tout au long de l'année 2024, l'Institut français a poursuivi son soutien au réseau culturel français à l'étranger. Ainsi, il a accentué son rôle de conseil et d'expertise auprès des établissements locaux pour la mise en œuvre de leurs projets et développé son offre de ressources et de dispositifs visant à enrichir la programmation du réseau. Il a continué la mise en œuvre de la feuille de route de la transformation numérique visant à moderniser les établissements et a étoffé son socle de formations à destination de l'ensemble des agents. L'IF a modernisé certaines de ses plateformes à destination du réseau (Culturethèque, La Collection), et les grandes manifestations emblématiques portées par le réseau comme la « Nuit des idées » et « Novembre numérique » se sont également poursuivies.

L'opérateur contribue au développement à l'international des Industries créatives et culturelles (ICC) française en participant par exemple au plan « France relance » et à la stratégie d'accélération du secteur des ICC lancée dans le cadre de France 2030. L'opérateur poursuit également, avec Business France, le programme ICC Immersion qui accompagne des entreprises françaises dans leur développement sur des marchés à fort potentiel et est impliqué dans la mise en œuvre de l'appel à projet ICC à destination de notre réseau de coopération et d'action culturelle à l'étranger.

L'Institut français promeut la création française à l'international, en assurant une présence française sur des grandes manifestations internationales à forte visibilité, en mettant en œuvre par exemple le pavillon français à la Biennale de Venise et le pavillon Les Cinémas du monde au Festival de Cannes. Il soutient la mobilité artistique à travers plusieurs programmes de résidences (Villa Kujoyama à Kyoto, Cité internationale des arts de Paris, etc.). Il a également porté en 2024 la Saison de la Lituanie ainsi que des séquences de débats d'idées dans le cadre du programme « Face à la guerre – Dialogues européens ».

L'agenda transformationnel pour l'Afrique souhaité par le président de la République a également occupé une place importante dans les activités de l'Institut français en 2024. L'opérateur porte deux projets FEF Création visant à soutenir l'entrepreneuriat culturel en Afrique et la structuration de plusieurs filières ICC sur le continent. A ce titre,

une plateforme numérique « servicielle » à destination des acteurs et entrepreneurs africains qui devrait être pleinement opérationnelle au premier trimestre 2025. Les programmes Accès Culture et Ressources Éducatives en partenariat avec l'AFD se sont poursuivis. Enfin, l'Institut français est membre fondateur du GIP de préfiguration de la Maison des mondes africains (MansA).

L'adoption du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) n'a pu formellement se faire en 2023 et 2024, du fait du report de la réunion du comité d'orientation stratégique co-présidé par les deux ministres de tutelle. Cette réunion qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2024, a permis la validation des axes stratégiques d'intervention suivants : Soutenir et animer l'action du réseau de coopération et d'action culturelle française à l'étranger ; Accompagner les créateurs et les industries culturelles et créatives (ICC) françaises dans leur développement à l'international ; Renforcer le dialogue entre les cultures, les langues et les sociétés ; Renforcer le pilotage interne de l'opérateur pour le rendre plus agile, performant et responsable. Le document a ensuite été présenté devant les assemblées. Au regard du retard pris par son adoption, il est actuellement prévu un décalage de son application pour la période 2025-2027. Ce décalage n'implique pas de remise en cause des grandes orientations de l'opérateur, mais nécessite principalement une actualisation des cibles qui lui sont fixées.

Par ailleurs, l'établissement a emménagé début janvier 2024 dans ses nouveaux locaux de la « Folie Regnault ». Ce déménagement devrait être à terme pour l'opérateur une source d'économie tout en améliorant les conditions de travail de ses équipes.

Enfin, l'Institut français a adopté fin 2022 une feuille de route transition écologique. Elle comprend dix objectifs intégrés dans trois axes :

- inscrire l'activité de l'Institut français et du réseau dans la trajectoire définie par l'Accord de Paris ;
- contribuer à la transition écologique du secteur culturel en France et à l'international ;
- porter le plaidoyer en faveur de la transition écologique à l'international.

## FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>P185 – Diplomatie culturelle et d'influence</b>	<b>28 371</b>	<b>28 371</b>	<b>28 267</b>	<b>28 267</b>	<b>31 302</b>	<b>31 302</b>
Subventions pour charges de service public	26 961	26 961	28 267	28 267	26 332	26 332
Transferts	1 410	1 410			4 971	4 971
<b>P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement</b>	<b>4 650</b>	<b>4 650</b>			<b>6 020</b>	<b>6 020</b>
Transferts	4 650	4 650			6 020	6 020
<b>P175 – Patrimoines</b>	<b>200</b>	<b>200</b>			<b>182</b>	<b>182</b>
Transferts	200	200			182	182
<b>P131 – Création</b>	<b>810</b>	<b>810</b>			<b>200</b>	<b>200</b>
Transferts	810	810			200	200
<b>P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture</b>	<b>1 441</b>	<b>1 441</b>			<b>2 291</b>	<b>2 291</b>
Transferts	1 441	1 441			2 291	2 291
<b>Total</b>	<b>35 472</b>	<b>35 472</b>	<b>28 267</b>	<b>28 267</b>	<b>39 994</b>	<b>39 994</b>

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024. Leur réalisation 2023 est sans objet.

L'écart entre la subvention pour charges de service public (SCSP) allouée par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) en réalisation 2024 (26,33 M€) par rapport à la LFI 2024 (28,27 M€) s'explique par l'application de

la mise en réserve et la diminution de la dotation allouée à la suite du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits. Par ailleurs, l'Institut français a bénéficié de crédits de transferts à hauteur de 4,97 M€ depuis le programme 185 (Saison Brésil 2024-2025, Saison Méditerranée 2026, ICC, etc.).

## COMPTE FINANCIER 2024

### Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Produits	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	13 840	12 148	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention( transfert)	30 079 30 079	39 986 26 338 13 648
Fonctionnement autre que les charges de personnel	22 446	35 786	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		8 707
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	760	2 921	Revenus d'activité et autres produits	5 535	3 858
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	760	2 921	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	20	1 769
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
<b>Total des charges</b>	<b>36 287</b>	<b>47 934</b>	<b>Total des produits</b>	<b>35 614</b>	<b>52 551</b>
Résultat : bénéfice		4 617	Résultat : perte	673	
Total : équilibre du CR	36 287	52 551	Total : équilibre du CR	36 287	52 551

\* Voté

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *	Ressources	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	67	5 769
Investissements	702	1 093	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
<b>Total des emplois</b>	<b>702</b>	<b>1 093</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>67</b>	<b>5 769</b>
Augmentation du fonds de roulement		4 676	Diminution du fonds de roulement	635	

\* Voté

L'exécution 2024 présente un résultat comptable excédentaire de près de 4,6 M€, soit une importante amélioration par rapport au déficit anticipé à 0,67 M€ en budget initial. Cette amélioration est due à un niveau global des produits (52,5 M€) demeurant supérieur à celui des charges (47,9 M€), l'amélioration du résultat en cours d'exercice s'expliquant par l'évolution plus dynamique des subventions de l'État.

L'augmentation de ces subventions est induite par le versement en cours d'exercice de dotations exceptionnelles du MEAE et de projets bailleurs pluriannuels, non anticipés dans le budget initial 2024. En 2024 le MEAE a particulièrement fait appel à l'opérateur pour la conduite de sa politique culture dans le cadre du « réarmement de la diplomatie culturelle et d'influence » (Sommet de la Francophonie, Biennal d'art de Venise, Saison Lituanie en France, Cycle du débat d'idées « Face à la guerre – Dialogue européens »...). Ces recettes supplémentaires ont par conséquent compensé partiellement les ajustements à la baisse de la SCSP (diminution de 0,85 M€, conformément aux réductions budgétaires arbitrées en début d'exercice, faisant passer son montant net de réserve à 26,33 M€).

## TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
21 639	19 446	29 887

Abondée de 8,2 M€ (notamment en raison du solde budgétaire excédentaire), la trésorerie atteint les 29,9 M€ au 31/12/2024 (contre 19,5 M€ anticipé en budget initial 2024 et 21,6 M€ en compte financier 2023).

## AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2024		Compte financier 2024 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 840	13 840	13 932	13 932
Fonctionnement	25 214	22 446	27 298	29 596
Intervention	0	0	0	14
Investissement	845	702	1 573	1 205
<b>Total des dépenses AE (A) CP (B)</b>	<b>39 899</b>	<b>36 989</b>	<b>42 802</b>	<b>44 747</b>
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	235	235

\* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Recettes globalisées</b>	<b>27 446</b>	<b>26 796</b>
Subvention pour charges de service public	27 276	26 332
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	170	464
<b>Recettes fléchées</b>	<b>8 168</b>	<b>25 629</b>
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	2 803	13 648
Autres financements publics fléchés	2 850	8 707
Recettes propres fléchées	2 515	3 274
<b>Total des recettes (C)</b>	<b>35 614</b>	<b>52 425</b>
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)</b>	<b>0</b>	<b>7 678</b>
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)</b>	<b>1 375</b>	<b>0</b>

\* Voté

## DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accompagnement, conseil et expertise	0		4 041	3 233	0	0	150	120	4 191	3 353
	138		3 484	3 584	0	0	233	228	3 855	3 949
Promotion, Diffusion, Coopération	903		19 382	17 365	0	0	565	452	20 850	18 721
	979		21 994	24 161	0	14	1 237	835	24 211	25 989
Structure	12 937		1 791	1 848	0	0	130	130	14 858	14 915
	12 815		1 820	1 852	0	0	102	142	14 737	14 808
<b>Total</b>	<b>13 840</b>		<b>25 214</b>	<b>22 446</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>845</b>	<b>702</b>	<b>39 899</b>	<b>36 989</b>
	<b>13 932</b>		<b>27 298</b>	<b>29 596</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>1 573</b>	<b>1 205</b>	<b>42 802</b>	<b>44 747</b>

\* Voté

## ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (déficit) (D2)</b>	<b>1 375</b>	<b>0</b>
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 251	756
Autres décaissements non budgétaires	0	7
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)</b>	<b>2 626</b>	<b>763</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>8 247</b>
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	8 247
<b>Total des besoins</b>	<b>2 626</b>	<b>9 010</b>

\* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2024	Compte financier 2024 *
<b>Solde budgétaire (excédent) (D1)</b>	<b>0</b>	<b>7 678</b>
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 098	1 325
Autres encaissements non budgétaires	0	7
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)</b>	<b>1 098</b>	<b>9 010</b>
<b>PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)</b>	<b>1 528</b>	<b>0</b>
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	-3 216	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	4 744	0
<b>Total des financements</b>	<b>2 626</b>	<b>9 010</b>

\* Voté

L'exécution 2024 se distingue par un excédent budgétaire important pour l'Institut français (7,7 M€), soit une amélioration par rapport aux prévisions du budget initial qui affichait un déficit de 1,4 M€. Cette amélioration très marquée du solde budgétaire s'explique notamment par le versement en 2024 en recettes du projets bailleurs programme ICC immersion (5 M€) de la Caisse des dépôts et des consignations, dont les dépenses s'étaleront sur plusieurs années. Cette hausse s'explique également par une hausse des recettes fléchées en provenance du MEAE notamment des Industries culturelles et créatives du réseau (2,7 M€), ou le FEF création 2 (5 M€).

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2023 (1)	Prévision 2024 (2)	Réalisation 2024
<b>Emplois rémunérés par l'opérateur :</b>	<b>161</b>	<b>172</b>	<b>165</b>
– sous plafond	143	153	149
– hors plafond	18	19	16
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
<b>Autres emplois en fonction dans l'opérateur :</b>			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2023.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2024.

L'exécution du plafond d'emploi en 2024 est de 149 ETPT. Le plafond d'emploi fixé en LFI 2024 à 153 ETPT est donc légèrement sous-consommé par l'Institut français. Cette sous consommation tient d'une part au relèvement de +10 ETPT qui prévoyait l'attribution de 7 emplois bailleurs. Actuellement 4,39 ETPT sont réalisés pour 6 ETPT (un septième ETPT sera attribué au premier trimestre 2025), d'autre part, l'emploi de directeur général délégué en 2024 est non comptabilisé à ce stade, du fait de sa mise à disposition temporaire par le ministère de la Culture.

Par ailleurs, les 19 ETPT hors plafond prévus en LFI 2024 ont également été légèrement sous-consommés. Exclusivement financés par des ressources propres, ces emplois concernent principalement des appels à projets remportés par l'Institut français auprès de partenaires français et européens.



PROGRAMME 151

**Français à l'étranger et affaires consulaires**

---

## Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Pauline CARMONA

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

En 2024, le programme 151 a poursuivi les missions de service public qui lui sont rattachées dans un contexte de hausse de l'activité consulaire et d'inflation persistante.

Il convient de rappeler que les orientations du programme 151 contribuent à mettre en œuvre le plan de transformation pluriannuel du MEAE pour la période 2023-2027, fixé par le Président de la République à la suite des États généraux de la diplomatie. Ainsi, le 4<sup>e</sup> axe de l'Agenda de la transformation comporte un volet dédié au service public consulaire, pour une diplomatie plus proche des Français. Pour cela, le programme 151 en 2024, a poursuivi le renforcement et la modernisation du réseau consulaire (cet objectif répond par ailleurs à la politique prioritaire du gouvernement « Améliorer la qualité du service rendu aux Français de l'étranger »).

Le programme 151 est structuré budgétairement en **trois actions couvrant l'ensemble de l'activité consulaire** :

- **Action 1 : « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger »** qui regroupe les principaux services publics accessibles à nos ressortissants à l'étranger. Cette action concerne notamment les dépenses liées au fonctionnement des services centraux (service central de l'état civil, mission pour l'adoption internationale, informatique consulaire, voyages et missions, etc.). Y sont regroupées également des dépenses liées aux élections et celles d'intervention (subventions, allocations d'aide sociale, rapatriements, etc.) ;
- **Action 2 : « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE et à la langue française »** qui est dédiée à l'aide à la scolarité, notamment par l'octroi de bourses scolaires en faveur des enfants issus de familles à revenus modestes et l'accompagnement scolaire des élèves en situation de handicap ;
- **Action 3 : « Instruction des demandes de visas »** est menée conjointement avec le ministère de l'Intérieur. Elle consomme entre autres des crédits issus du fonds européen de sécurité intérieure dans le cadre de la réhabilitation de certains services visas ou d'actions d'audit et de formation. Elle intègre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la gestion des frais de contentieux de refus de visa.

En 2024, le périmètre du programme 151 n'a pas évolué. Les crédits ouverts en **LFI 2024** hors titre 2 (HT2) s'élevaient à **165,6 M€ en AE et 165,2 M€ en CP**. Après application de la réserve de précaution de 5,5 %, **156,5 M€ en AE et 156,1 M€ en CP** étaient disponibles, hors reports.

En prenant en compte l'intégralité des mouvements de crédits intervenus durant l'exercice de 2024 (reports, transferts, annulations, dégel, détaillés dans la justification au premier euro), les crédits disponibles s'établissaient à **162,25 M€ en AE et 162,84 M€ en CP**. 95 % des crédits en AE et 93,9 % des crédits en CP (154,16 M€ en AE et 152,84 M€ en CP) ont été consommés au cours d'un **exercice budgétaire marqué par les éléments suivants** :

- **Aide à la scolarité et accès à la langue française**

En LFI 2024, dans un contexte de fortes pressions à la hausse sur les bourses, la dotation pour les bourses scolaires a été portée à 118 M€ afin d'assurer le meilleur niveau d'accompagnement des familles. Toutefois, l'année 2024 a été marquée par une sous-exécution importante avec un versement à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) ramené à 105,2 M€ en raison notamment du sur-calibrage de la dotation et de la baisse du nombre

d'élèves boursiers. Par ailleurs, les crédits disponibles (après application de la réserve) pour l'aide aux élèves en situation de handicap (AESH) se sont avérés insuffisants pour répondre au nombre plus élevé de demandes d'accompagnement : la dotation pour l'AESH a été portée à 2,41 M€ grâce au redéploiement de 0,99 M€ depuis l'enveloppe des bourses scolaires. Ce dispositif a bénéficié à 474 élèves en 2024.

En outre, le dispositif expérimental « Pass enfance langue française » a été lancé en fin d'année dans 14 pays pilotes afin de maintenir ou renforcer les compétences en langue française des enfants français vivant à l'étranger et éloignés d'un environnement francophone. Dans ce cadre, le programme 151 a subventionné à hauteur de 0,36 M€ les formations dispensées en ligne par 22 Instituts français et Alliances françaises concernés.

- **Aides sociales**

S'agissant des aides sociales directes, le maintien du budget alloué au niveau de 2023 a permis de soutenir nos compatriotes dans un contexte inflationniste généralisé. Ainsi, sur les 16,2 M€ inscrits en LFI 2024, la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (CPPSFE) a pu attribuer 15,4 M€ d'aides sociales.

- **Modernisation de l'administration consulaire**

Les crédits ont été renforcés avec une dotation globale de 8,72 M€ en AE et 8,32 M€ en CP, notamment pour les deux projets prioritaires suivants :

- **Le registre de l'état civil électronique (RECE)** : 0,9 M€ en LFI, ce qui a permis de poursuivre la modernisation de l'outil de gestion de l'état civil grâce aux développements engagés depuis 2022. Toutefois, des crédits supplémentaires (+0,6 M€) ont dû être alloués pour achever la phase de dématérialisation qui rencontre un taux d'adhésion de 94,5 %;
- **Le Service France Consulaire (SFC)** : 3,8 M€ en LFI, ce qui a permis de poursuivre le déploiement du service qui couvrait 80 pays fin 2024 (contre 24 fin 2023), représentant 97 postes consulaires et 1 024 000 Français inscrits au Registre des Français établis hors de France, soit 59 % du total mondial.

- **Élections**

En LFI 2024, un budget de 5,9 M€ Hors Titre 2 (dont 4,4 M€ de transfert en base du MI) était prévu pour l'organisation des élections européennes. Les dépenses pour ces élections se sont élevées à 6,5 M€ Hors Titre 2 et conformément à la clé de répartition des coûts, le MI a procédé à un transfert complémentaire en gestion de 1,1 M€ afin de rembourser au MEAE la part lui incombant.

Le coût de l'organisation des élections législatives anticipées, non budgété en LFI 2024, s'est élevé à 5,4 M€ Hors Titre 2 dont 1,17 M€ à la charge du MEAE et 4,23 M€ relevant de la quote-part du MI. Le MI n'ayant finalement pas été en capacité de procéder au remboursement des dépenses lui incombant, le dégel partiel de la réserve de précaution a été effectué (4,23 M€).

- **Frais de justice liés au contentieux visas**

En 2024, afin de poursuivre la résorption du stock de dossiers et de traiter le flux annuel de nouveaux dossiers, les crédits ont été portés à hauteur de 2,58 M€ en LFI, complétés par un remboursement de 1,69 M€ du ministère de l'Intérieur en atténuation de dépenses, ce qui a permis de réduire de façon significative le nombre de dossiers en stock.

**Dans le cadre de la démarche de performance**, le programme 151 s'est vu attribuer **deux objectifs** dont les accomplissements sont évalués à la fois en administration centrale et à l'étranger :

- **Objectif 1** : « **Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire** » qui mesure le nombre de documents consulaires dans divers domaines (état civil, visas, administration des Français) délivrés par ETPT ainsi que les délais de délivrance de ces documents ;
- **Objectif 2** : « **Simplifier les démarches administratives** » qui suit la dématérialisation de certaines démarches consulaires.

En 2024, l'augmentation de l'activité du réseau consulaire demeure constatée soulignant à nouveau le retour à un fonctionnement d'avant la crise sanitaire. Les cibles de l'objectif n° 1 ont globalement été atteintes dans un contexte de renforcement des effectifs des services consulaires et des visas et de consolidation de l'environnement RECE qui a permis le dépassement de la cible prévue pour 2024 pour l'exploitation des actes d'état civil.

La réalisation des taux de dématérialisation (objectif n° 2) est en amélioration : le taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil s'établit à 94,48 % en 2024, très proche de la cible visée et supérieur à la réalisation 2023 tandis que le taux d'inscription en ligne au Registre des Français de l'étranger a connu une hausse exceptionnelle (+29 %) liée aux élections européennes et législatives ainsi qu'aux campagnes de communication.

#### RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

##### **OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité et l'efficience du service consulaire**

INDICATEUR 1.1 : Nombre de documents délivrés par ETPT

INDICATEUR 1.2 : Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur

INDICATEUR 1.3 : Délai de transcription d'état civil en consulat

##### **OBJECTIF 2 : Simplifier les démarches administratives**

INDICATEUR 2.1 : Dématérialisation des services consulaires

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

### INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
1. Administration des Français (réseau)	Nb	141	138	140	140	cible atteinte	140
2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)	Nb	57	49	70	76	cible atteinte	70
3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC)	Nb	1 504	1 562	1600	1884	cible atteinte	1 600
4. Visas (réseau)	Nb	240	307	440	353	amélioration	350

#### Commentaires techniques

##### Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC)

Sous-indicateur 1.1.1 et 1.1.4 : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNI / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d'ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR.

Sous-indicateur 1.1.2 et 1.1.3 : le chiffrage du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectué au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNI, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du bureau des transcriptions du Maghreb (BTM) et du bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE).
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille ...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

### ANALYSE DES RESULTATS

#### NOMBRE DE DOCUMENTS DÉLIVRÉS PAR ETPT

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient pas toujours compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste ni de la structure des équipes consulaires.

### Administration des Français (réseau)

Après la forte hausse de 2022, effet de rattrapage post-crise sanitaire, le volume de documents « administration des Français » (1.) et la progression de 2023, l'année 2024 a vu le nombre de demandes de délivrance de titres d'identité et de voyage se stabiliser à hauteur de 1 680 documents par ETPT par an (soit 140 titres/ mois)

### Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC)

La cible visée est dépassée notamment du fait de l'augmentation de l'activité d'établissement des actes d'état civil (100), en lien avec l'accroissement des flux de dossiers envoyés par la SDANF. L'activité transcription reste quant à elle stable (44).

### Actes d'état civil : exploitation (SCEC)

Ces dernières années, d'importantes mesures de réorganisation au sein du département Exploitation, notamment des chantiers techniques de fluidification des procédures de traitement, ont permis une augmentation significative du nombre d'actes délivrés par ETPT, permettant un dépassement de la cible attendue, avec 1 884 documents traités par ETPT en 2024.

### Visas (réseau)

**3 486 275 demandes de visas ont été reçues en 2024** dans les missions diplomatiques et consulaires soit une **augmentation de 17 % par rapport au niveau d'activité de 2023** (2 980 445 demandes). Le rattrapage post-Covid amorcé en 2022 se poursuit et le volume d'activité 2024 représente 81 % de celui de 2019. On constate que 67 % des postes du réseau enregistrent une volumétrie supérieure à celle de 2023.

Cependant l'activité, qui reste encore inférieure au niveau de 2019, demeure affectée par des contextes politiques défavorables dans certains pays (Russie, Sahel, Soudan, Gaza). En 2024, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques a entraîné une hausse des demandes de visas.

La montée en puissance des moyens de traitement est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et s'est poursuivie en 2024 grâce à la création de 17 nouveaux ETPT et à la rationalisation de l'organisation des services de visas entamée en 2023, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport Hermelin. Ainsi, l'augmentation des effectifs dans les services des visas explique que le volume de délivrance par ETPT en 2024 soit inférieur aux prévisions annoncées dans le PAP 2024.

## INDICATEUR mission

### 1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
1. Passeports (réseau)	jours	20	20	18	18	cible atteinte	18
2. Cartes nationales d'identité (réseau)	jours	17	16	18	18	cible atteinte	18
3. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées	jours	9	11,5	7	3,5	cible atteinte	5
4. Visas court séjour	jours	13	8	9	7,5	cible atteinte	9

#### Commentaires techniques

#### Commentaires techniques

#### Source des données :

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Sous-indicateurs 1.2.1, 1.2.2. et 1.2.3. : données extraites de l'infocentre OSCAR

Sous-indicateur 1.2.4. : données communiquées par le service central d'état civil

Sous-indicateur 1.2.5. : données extraites de l'application réseau mondial (RMV) et de France Visas

### Méthode de calculs

#### **Passeports et cartes nationales d'identité :**

Les délais de délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

#### **État civil :**

Le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les postes consulaires provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'État civil Consulaire), via l'infocentre OSCAR. Les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le bureau des transcriptions pour le Maghreb (BTM) au service central d'état civil de Nantes (qui traite ainsi plus d'un quart des transcriptions d'état civil relevant du MEAE). Créé au 1<sup>er</sup> septembre 2019, le bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE) a compétence pour la transcription des actes établis au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco et en Suisse (Zurich et Genève).

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent 94.5 % des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

#### **Visas :**

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

## ANALYSE DES RESULTATS

### **DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DES DEMANDES DE TITRES**

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient pas toujours pleinement compte des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions très variés). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération le fait que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services liés à l'information et à l'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

#### **Passeports ordinaires et nouvelles cartes nationales d'identité (réseau)**

En 2024, le délai moyen de fabrication des passeports et CNI s'est maintenu à un niveau identique à l'année précédente alors même que 11 postes supplémentaires ont vu l'instruction de leurs demandes transférée à l'administration centrale à Nantes. Ce nouveau transfert portant à 74 le nombre de postes dépendant du CERT du MEAE n'a donc pas altéré les performances en termes de délais de traitement.

#### **État civil - exploitation des actes (SCEC)**

En 2024, l'utilisateur formulant une demande d'acte a obtenu une réponse dans les 3.4 jours en moyenne, avec une fin d'année complètement au flux (délai de réponse immédiat). La consolidation de l'environnement RECE a favorisé le dépassement de la cible prévue pour 2024 (7 jours).

#### **Visas (réseau)**

La montée en puissance des moyens de traitement est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et s'est poursuivie en 2024 grâce à la création de 17 nouveaux ETPT et à la rationalisation de l'organisation des services de visas entamée en 2023, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du rapport Hermelin.

## INDICATEUR

### 1.3 – Délai de transcription d'état civil en consulat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Délai de transcription d'état civil en consulat	jours	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	donnée non retenue	Non déterminé

#### Commentaires techniques

**Périmètre** : tous les actes d'état civil (naissance, mariage, reconnaissance, enfant sans vie, décès et autres actes) et tous les postes consulaires dans le monde.

**Source des données** : le délai de transcription des actes d'état civil établis dans les représentations consulaires françaises dans le monde provient de l'application GRECO (Gestion en Réseau de l'État civil Consulaire) et de l'Infocentre OSCAR.

**Méthode de calculs** : les délais sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

Depuis novembre 2010, les transcriptions d'actes d'état civil relevant des postes du Maghreb sont assurées par le bureau des transcriptions pour le Maghreb (BTM) au service central d'état civil (SCEC) de Nantes (qui traite ainsi plus d'un quart des transcriptions d'état civil relevant du MEAE). Créé au 1<sup>er</sup> septembre 2019, le bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE) a compétence pour la transcription des actes établis au Liechtenstein, au Luxembourg, à Monaco, en Pologne et en Suisse (Zurich et Genève). Ces deux bureaux composent le département des transcriptions au sein du SCEC.

La lecture de cet indicateur supposera des précautions méthodologiques en raison de la grande diversité des postes consulaires.

#### ANALYSE DES RESULTATS

Les contrôles renforcés et les vérifications auprès de l'état civil local, nécessaires dans certains pays, allongent le délai moyen de transcription et limitent la portée de cet indicateur.

Par conséquent, le délai moyen mondial en résultant apparaît très peu significatif.

Pas de cible fixée en 2024 (nouveau sous indicateur du PAP 2025)

**OBJECTIF****2 – Simplifier les démarches administratives****INDICATEUR****2.1 – Dématérialisation des services consulaires**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil	%	96	83	95	94,48	amélioration	95
Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger	%	44	35	35	45	cible atteinte	35

**Commentaires techniques****Source des données :**

Sous-indicateur 2.1.1 : données extraites de Planete (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2.1.2 : données extraites de l'infocentre OSCAR

**Mode de calcul :**

Sous-indicateur 2.1.1 : nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisées / nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2.1.2 : nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

**ANALYSE DES RESULTATS****Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil (SCEC)**

Les travaux de fiabilisation informatique ont amélioré la qualité du service rendu à l'utilisateur et la stabilisation des flux de données permettant ainsi d'atteindre un taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil de 94,48 % en 2024, très proche de la cible visée et supérieur à la réalisation 2023.

**Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger (ADF)**

Les Français de l'étranger réalisent de plus en plus de démarches en ligne comme celle de l'inscription au registre des Français établis hors de France sur le site « [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ». Depuis plusieurs années, cette démarche dématérialisée remporte un certain succès dans la mesure où elle facilite l'accomplissement de certaines démarches consulaires.

Ce succès a été confirmé durant l'année 2024 au cours de laquelle le taux d'inscription en ligne a connu une hausse exceptionnelle (+29 %), effet d'une communication efficace ainsi que des élections européennes et législatives qui ont fortement incité les Français à s'inscrire au Registre.

## Présentation des crédits

### 2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

#### 2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	207 374 042 195 812 819	20 526 747 22 612 070	1 789 569	22 020 000 19 727 367	<b>249 920 789</b> <b>239 941 826</b>	249 920 789
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française				120 500 000 107 610 000	<b>120 500 000</b> <b>107 610 000</b>	120 500 000
03 – Instruction des demandes de visa	64 280 913 65 270 940	2 580 000 2 424 656			<b>66 860 913</b> <b>67 695 595</b>	66 860 913
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>271 654 955</b>	<b>23 106 747</b>	<b>0</b>	<b>142 520 000</b>	<b>437 281 702</b>	<b>437 281 702</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 559 760		+125 809 (hors titre 2)		+1 685 569	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-9 609 580		-3 506 775 (hors titre 2)		-13 116 355	
Total des AE ouvertes	263 605 135		162 245 781 (hors titre 2)		425 850 916	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>261 083 759</b>	<b>25 036 726</b>	<b>1 789 569</b>	<b>127 337 367</b>	<b>415 247 422</b>	

#### 2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	207 374 042 195 812 819	20 126 747 21 467 018	1 556 213	22 020 000 19 784 848	<b>249 520 789</b> <b>238 620 898</b>	249 520 789
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française				120 500 000 107 610 000	<b>120 500 000</b> <b>107 610 000</b>	120 500 000
03 – Instruction des demandes de visa	64 280 913 65 270 940	2 580 000 2 426 885			<b>66 860 913</b> <b>67 697 825</b>	66 860 913
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>271 654 955</b>	<b>22 706 747</b>	<b>0</b>	<b>142 520 000</b>	<b>436 881 702</b>	<b>436 881 702</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 559 760		+125 809 (hors titre 2)		+1 685 569	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-9 609 580		-2 516 369 (hors titre 2)		-12 125 949	
Total des CP ouverts	263 605 135		162 836 187 (hors titre 2)		426 441 322	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>261 083 759</b>	<b>23 893 903</b>	<b>1 556 213</b>	<b>127 394 848</b>	<b>413 928 723</b>	

## 2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

## 2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	193 600 663 187 776 636	11 803 000 10 568 342	1 212 329	22 050 000 19 680 582	1 420	227 453 663	227 453 663 219 239 309
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française				105 750 000 105 750 000		105 750 000	105 750 000 105 750 000
03 – Instruction des demandes de visa	56 732 169 62 592 215	1 700 000 2 410 560				58 432 169	58 432 169 65 002 775
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>250 332 832</b>	<b>13 503 000</b>	<b>0</b>	<b>127 800 000</b>	<b>0</b>	<b>391 635 832</b>	<b>391 635 832</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>250 368 851</b>	<b>12 978 902</b>	<b>1 212 329</b>	<b>125 430 582</b>	<b>1 420</b>		<b>389 992 084</b>

## 2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	193 600 663 187 776 636	11 573 000 11 338 106	1 461 659	22 050 000 19 570 170	1 420	227 223 663	227 223 663 220 147 990
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française				105 750 000 105 750 000		105 750 000	105 750 000 105 750 000
03 – Instruction des demandes de visa	56 732 169 62 592 215	1 700 000 2 407 030				58 432 169	58 432 169 64 999 245
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>250 332 832</b>	<b>13 273 000</b>	<b>0</b>	<b>127 800 000</b>	<b>0</b>	<b>391 405 832</b>	<b>391 405 832</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>250 368 851</b>	<b>13 745 135</b>	<b>1 461 659</b>	<b>125 320 170</b>	<b>1 420</b>		<b>390 897 235</b>

## PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	250 368 851	271 654 955	261 083 759	250 368 851	271 654 955	261 083 759
Rémunérations d'activité	205 412 086	222 881 278	213 994 643	205 412 086	222 881 278	213 994 643
Cotisations et contributions sociales	43 752 156	47 389 031	45 979 229	43 752 156	47 389 031	45 979 229
Prestations sociales et allocations diverses	1 204 609	1 384 646	1 109 887	1 204 609	1 384 646	1 109 887
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	12 978 902	23 106 747	25 036 726	13 745 135	22 706 747	23 893 903
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 978 902	23 106 747	25 036 726	13 745 135	22 706 747	23 893 903

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 212 329	0	1 789 569	1 461 659	0	1 556 213
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	0	0	147 810	0	0	147 810
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	612 329	0	1 641 759	861 659	0	1 408 403
Subventions pour charges d'investissement	600 000	0	0	600 000	0	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	125 430 582	142 520 000	127 337 367	125 320 170	142 520 000	127 394 848
Transferts aux ménages	121 070 759	137 960 000	122 802 064	121 070 759	137 960 000	122 802 064
Transferts aux entreprises	1 500	0	20 000	1 500	0	20 000
Transferts aux collectivités territoriales	334 215	0	576 038	334 215	0	576 038
Transferts aux autres collectivités	4 024 108	4 560 000	3 939 266	3 913 696	4 560 000	3 996 747
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 420	0	0	1 420	0	0
Prêts et avances	1 420	0	0	1 420	0	0
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>437 281 702</b>			<b>436 881 702</b>	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-8 049 820			-8 049 820	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-3 380 966			-2 390 560	
<b>Total*</b>	<b>389 992 084</b>	<b>425 850 916</b>	<b>415 247 422</b>	<b>390 897 235</b>	<b>426 441 322</b>	<b>413 928 723</b>

\* y.c. FdC et AdP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel	2 135 368		1 559 760	2 135 368		1 559 760
Autres natures de dépenses	267 322		125 809	267 322		125 809
<b>Total</b>	<b>2 402 690</b>		<b>1 685 569</b>	<b>2 402 690</b>		<b>1 685 569</b>

## RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/2024	1 559 760		1 559 760					
<b>Total</b>	<b>1 559 760</b>		<b>1 559 760</b>					

## ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2024		125 809		125 809				
<b>Total</b>		<b>125 809</b>		<b>125 809</b>				

## ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		770 105		770 787				
<b>Total</b>		<b>770 105</b>		<b>770 787</b>				

## ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/03/2024				967 724				
<b>Total</b>				<b>967 724</b>				

## DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024					8 042 299	3 450 752	8 042 299	3 450 752
<b>Total</b>					<b>8 042 299</b>	<b>3 450 752</b>	<b>8 042 299</b>	<b>3 450 752</b>

## DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024	78 456	1 100 000	78 456	1 100 000				
28/11/2024						143 086		143 086
<b>Total</b>	<b>78 456</b>	<b>1 100 000</b>	<b>78 456</b>	<b>1 100 000</b>		<b>143 086</b>		<b>143 086</b>

## DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
22/11/2024						360 000		360 000
06/12/2024	1 605 000		1 605 000					
<b>Total</b>	<b>1 605 000</b>		<b>1 605 000</b>			<b>360 000</b>		<b>360 000</b>

## LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024					3 250 737	1 423 042	3 250 737	1 401 042
<b>Total</b>					<b>3 250 737</b>	<b>1 423 042</b>	<b>3 250 737</b>	<b>1 401 042</b>

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>	<b>3 243 216</b>	<b>1 995 914</b>	<b>3 243 216</b>	<b>2 964 320</b>	<b>11 293 036</b>	<b>5 376 880</b>	<b>11 293 036</b>	<b>5 354 880</b>

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	207 374 042 195 812 819	42 546 747 44 129 007	249 920 789 239 941 826	207 374 042 195 812 819	42 146 747 42 808 079	249 520 789 238 620 898
02 – Accès des élèves français au réseau AEFE et à la langue française		120 500 000 107 610 000	120 500 000 107 610 000		120 500 000 107 610 000	120 500 000 107 610 000
03 – Instruction des demandes de visa	64 280 913 65 270 940	2 580 000 2 424 656	66 860 913 67 695 595	64 280 913 65 270 940	2 580 000 2 426 885	66 860 913 67 697 825
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>	<b>271 654 955</b>	<b>165 626 747</b>	<b>437 281 702</b>	<b>271 654 955</b>	<b>165 226 747</b>	<b>436 881 702</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-8 049 820	-3 380 966	-11 430 786	-8 049 820	-2 390 560	-10 440 380
Total des crédits ouverts	263 605 135	162 245 781	425 850 916	263 605 135	162 836 187	426 441 322
<b>Total des crédits consommés</b>	<b>261 083 759</b>	<b>154 163 663</b>	<b>415 247 422</b>	<b>261 083 759</b>	<b>152 844 964</b>	<b>413 928 723</b>
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 521 376	+8 082 118	+10 603 494	+2 521 376	+9 991 223	+12 512 599

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

#### PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	271 654 955	165 626 747	437 281 702	271 654 955	165 226 747	436 881 702
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>271 654 955</b>	<b>165 626 747</b>	<b>437 281 702</b>	<b>271 654 955</b>	<b>165 226 747</b>	<b>436 881 702</b>

#### MODIFICATIONS DE MAQUETTE

En 2024, la maquette n'a pas subi de modification sur le programme 151.

## JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

### Crédits de titre 2 :

Depuis la programmation initiale, le programme 151 a été minoré de -8 M€ de crédits de titre 2 en application du décret n° 2024-124 du 21 février 2024 portant annulation de crédits.

Par la voie du décret n° 2024-602 du 26 juin 2024 portant transfert de crédits, la dotation LFI 2024 du programme 151 a été abondée par un transfert de +78 k€ de crédits de titre 2 dont 20 k€ de CAS « Pensions » en provenance du programme 310 (Ministère de la Justice) au bénéfice du service de recouvrement des créances alimentaires.

En juillet 2024, des crédits d'attribution de produits ont été rattachés à hauteur de 1,6 M€ (arrêté du 29 juillet 2024 portant ouverture de crédits d'attributions de produits).

En cours d'exercice, un rééquilibrage entre programmes a induit un virement de crédits de titre 2 d'un montant de +1,6 M€ HCAS en provenance du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » (décret n° 2024-1173 du 6 décembre 2024 portant virement de crédits).

En fin de gestion 2024, le programme 151 a fait l'objet d'une annulation de -3,3 M€ HCAS (loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024).

### Crédits hors titre 2 :

En cours de gestion 2024, les crédits du programme ont été affectés par :

- une annulation de crédits de 3,45 M€ en AE et CP qui a porté sur la réserve de précaution ;
- des reports de crédits non consommés de 2023 sur 2024 à hauteur de 0,97 M€ en CP au titre des reports généraux et de 0,77 M€ en AE et en CP au titre des reports de fonds de concours ;
- deux transferts entrants à partir du programme 232 « Vie Politique » de 1,16 M€ en AE et en CP HT2 correspondant à la participation complémentaire du ministère de l'Intérieur au financement des élections européennes ;
- un transfert sortant de 0,2 M€ au profit du programme 156 ;
- un virement sortant de 0,36 M€ au profit du programme 185 ;
- un dégel de la réserve de précaution de 4,24 M€ en AE et en CP ;
- une annulation de crédits par la loi de fin de gestion 2024 pour 1,4 M€ en AE et CP HT2.

## ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

### Crédits de titre 2 :

L'attribution de produit n° 2-2-00475 a permis d'abonder les crédits du titre 2 du programme 151 d'un montant de 1,6 M€ correspondant aux recettes additionnelles des droits de visa (arrêté du 29 juillet 2024 portant ouverture de crédits d'attribution de produits).

### Crédits hors titre 2 :

Le programme 151 a bénéficié d'ouvertures de fonds de concours au titre de 2024 à hauteur de 0,13 M€ en AE et CP.

## RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	1 358 276	9 109 472	10 467 748	1 358 276	9 087 472	10 445 748
Surgels	8 042 299	0	8 042 299	8 042 299	0	8 042 299
Dégels	-8 042 299	-3 450 752	-11 493 051	-8 042 299	-3 450 752	-11 493 051
<b>Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)</b>	<b>1 358 276</b>	<b>5 658 720</b>	<b>7 016 996</b>	<b>1 358 276</b>	<b>5 636 720</b>	<b>6 994 996</b>

## Crédits de titre 2

Le dispositif de mise en réserve initiale 2024 a été constitué d'un gel de la réserve de précaution instituée selon le 4° bis de l'article 51 de la LOLF, calculée sur la base de 0.5 % et s'élevant à 1 358 276 €. En fin de gestion, la réserve de précaution portant sur les crédits de titre 2 du programme a été dégelée dans son intégralité.

En 2024, aucun mouvement de fongibilité asymétrique n'a impacté les crédits T2 du programme 151.

## Crédits hors titre 2 :

En cours de gestion, les crédits hors masse salariale du programme 151 ont été affectés par le décret d'annulation du 21 février 2024 (Décret n° 2024-124), à hauteur de 3,45 M€. L'intégralité de l'annulation a porté sur la réserve de précaution, constituée initialement de 9,1 M€ et dont les crédits ont été ramenés à 5,6 M€.

## EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	468,06	527,54	+2,00	466,18	-63,36
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	1 028,68	1 049,00	0,00	1 046,98	-2,02
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	80,46	101,46	0,00	97,49	-3,97
1105 – Agents de droit local	0,00	1 587,21	1 597,00	0,00	1 559,69	-37,31
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>3 164,41</b>	<b>3 275,00</b>	<b>+2,00</b>	<b>3 170,34</b>	<b>-106,66</b>

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	0,00	0,00	-0,04	-3,84	-15,90	+12,06
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	0,00	0,00	0,00	+18,30	+32,30	-14,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	0,00	0,00	0,00	+17,03	+12,39	+4,64
1105 – Agents de droit local	0,00	0,00	0,00	-27,52	+2,94	-30,46
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,04</b>	<b>+3,97</b>	<b>+31,73</b>	<b>-27,76</b>

Le plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères s'élève à 13 761 ETPT en LFI 2024, soit une évolution de +126 ETPT par rapport au plafond fixé en LFI 2023 (13 635 ETPT).

La consommation 2024 du plafond d'emploi ministériel s'élève à 13 683 ETPT, soit 99,43 % du plafond d'emploi autorisé.

Par catégorie LOLF, l'exécution 2024 par rapport au plafond LFI s'établit comme suit :

- catégorie G1 : la consommation se situe à 2 794 ETPT (contre 3 069 ETPT en LFI), soit 91,04 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G2 : la consommation se situe à 2 749 ETPT (contre 2 788 ETPT en LFI), soit 98,60 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G3 : la consommation se situe à 2 714 ETPT (contre 2 271 ETPT en LFI), soit 119,51 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G4 : la consommation se situe à 621 ETPT (contre 640 ETPT en LFI), soit 97,03 % du plafond d'emplois pour cette catégorie ;
- catégorie G5 : la consommation se situe à 4 805 ETPT (contre 4 993 ETPT en LFI), soit 96,23 % du plafond d'emplois pour cette catégorie.

Le programme 151 a bénéficié d'un transfert de gestion de +2 ETPT en provenance du ministère de la justice (recouvrement des créances alimentaires).

Les écarts entre la répartition initiale et l'exécution sur la catégorie G1 ont été compensés par un recours accru aux contractuels (catégorie G3). Il est noté que ces recrutements interviennent plus tard en gestion car ils sont mis en œuvre suite à l'impossibilité de recruter des titulaires tant en interne au MEAE que venant d'autres administrations.

La consommation du programme 151 s'établit au total à 3 170 ETPT pour une dotation de 3 275 ETPT (soit 96,79 %). L'approche par catégorie présentée supra concerne l'ensemble des programmes.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		<i>dont départs en retraite</i>			<i>dont primo recrutements</i>		Réalisation	Prévision PAP
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	128,97	49,00	8,52	124,58	0,00	7,20	-4,39	+8,00
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	226,20	0,00	7,37	251,26	0,00	8,60	+25,06	+11,00
1103 – CDD et volontaires internationaux	169,50	0,00	7,70	177,34	0,00	7,62	+7,84	+1,00
1105 – Agents de droit local	501,39	0,00	7,69	492,88	0,00	8,34	-8,51	0,00
<b>Total</b>	<b>1 026,06</b>	<b>49,00</b>		<b>1 046,06</b>	<b>0,00</b>		<b>+20,00</b>	<b>+20,00</b>

Le schéma d'emplois traduit la hausse du plafond ministériel du MEAE et s'élève à +165 ETP. Le schéma d'emplois du programme 151 s'élève à +20 ETP.

Le schéma d'emplois tous programmes confondus permet de répondre aux priorités fixées par le Président de la République au titre de l'agenda de transformation du ministère :

- Renforcer les capacités d'analyse politique, en centrale comme à l'étranger, avec un accent mis sur l'Asie et l'Afrique ainsi que sur le développement de notre capacité à suivre les enjeux globaux (à titre d'exemple, 5 postes ont été créés dans le réseau dans des pays à fort enjeux comme le Nigeria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Émirats arabes unis et l'Égypte) ;
- Développer les dispositifs de veille et de réponse en matière de communication stratégique, principalement en Afrique où les intérêts du ministère sont exposés à de virulentes campagnes de désinformation ;
- Renforcer la sécurité des moyens de communication comme des emprises du ministère compte tenu des risques auxquels les agents peuvent être confrontés ;
- Appuyer les services consulaires à l'étranger afin d'améliorer la qualité de service rendu aux Français à l'étranger, renforcer les services visas pour faire face aux fortes pressions en Afrique et en Asie et améliorer la capacité du ministère à lutter contre la fraude ;
- Poursuivre le développement des dispositifs d'influence au travers notamment des créations de poste dans le réseau culturel et de coopération en Afrique visant à porter l'agenda transformationnel voulu par le Président de la République ;
- Soutenir les plus petits postes (postes de présence diplomatique, antennes d'ambassade, postes consulaires d'influence) et les secrétariats généraux d'ambassade.

5 ETP ont par ailleurs été fléchés en soutien à la délégation à l'encadrement supérieur du ministère dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la haute fonction publique.

Enfin, 10 ETP ont été fléchés afin de réinternaliser des fonctions numériques actuellement confiées à des prestataires extérieurs afin de renforcer la maîtrise du système informatique et de communication du ministère.

## EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	536,00	466,18	0,00	0,00	-0,04	-3,84	-15,90	+12,06
Services à l'étranger	2 638,00	2 606,67	0,00	0,00	0,00	-9,21	+35,24	-44,45
Autres	101,00	97,49	0,00	0,00	0,00	+17,03	+12,39	+4,64
<b>Total</b>	<b>3 275,00</b>	<b>3 170,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,04</b>	<b>+3,98</b>	<b>+31,73</b>	<b>-27,75</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+8,00	471,61
Services à l'étranger	+11,00	2 616,13
Autres	+1,00	98,00
<b>Total</b>	<b>+20,00</b>	<b>3 185,74</b>

## REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	2 424,00	2 346,05
03 – Instruction des demandes de visa	851,00	824,29
<b>Total</b>	<b>3 275,00</b>	<b>3 170,34</b>
Transferts en gestion		+2,00

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la catégorie G3 s'élève à 1 879 ETP à l'étranger et à 923 ETP en administration centrale.

Les personnels relevant de la catégorie G3 « CDD et volontaires internationaux » entre administration centrale et services à l'étranger sont inscrits dans la rubrique « autres ».

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
2,00	0,00	0,00

Le Quai d'Orsay s'engage pour la jeunesse en recrutant des apprentis. L'augmentation des offres d'apprentissage à Paris et à Nantes s'inscrit dans la volonté du MEAE de faire découvrir aux jeunes Françaises et Français toute une palette de métiers. Il s'agit par ce biais d'offrir des contrats d'apprentissage aux étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap) et d'initier les jeunes aux métiers de la diplomatie.

Au 31 décembre 2024, le MEAE accueillait 2 apprentis sur le programme 151 pour un montant d'environ 30 k€.

## PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>205 412 086</b>	<b>222 881 278</b>	<b>213 994 643</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>43 752 156</b>	<b>47 389 031</b>	<b>45 979 229</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	29 381 425		30 591 109
– Civils (y.c. ATI)	29 381 425		30 591 109
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	14 370 731	47 389 031	15 388 120
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>1 204 609</b>	<b>1 384 646</b>	<b>1 109 887</b>
<b>Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)</b>	<b>250 368 851</b>	<b>271 654 955</b>	<b>261 083 759</b>
<b>Total titre 2 (hors CAS Pensions)</b>	<b>220 987 426</b>	<b>271 654 955</b>	<b>230 492 650</b>
FdC et AdP prévus en titre 2			

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale « Pensions » a été de 30,6 M€ pour les personnels civils (calculé sur la base d'un taux de 74,6 %).

Le montant des allocations de retour à l'emploi versées en 2024 est de 160 k€ pour 18 bénéficiaires.

## ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle d'exécution 2023 retraitée</b>	<b>220,80</b>
Exécution 2023 hors CAS Pensions	220,99
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	0,06
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,25
– GIPA	-0,03
– Indemnisation des jours de CET	-0,22
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>2,54</b>
EAP schéma d'emplois 2023	1,98
Schéma d'emplois 2024	0,56
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>2,14</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,83</b>
Rebasage de la GIPA	0,06
Variation du point de la fonction publique	0,77
Mesures bas salaires	
<b>GVT solde</b>	<b>2,56</b>
GVT positif	2,98
GVT négatif	-0,42
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA</b>	<b>1,78</b>
Indemnisation des jours de CET	0,22
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	1,56
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>-0,15</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-0,09
Autres variations	-0,06
<b>Total</b>	<b>230,49</b>

Le socle d'exécution 2023 hors CAS « Pensions » du programme 151 à hauteur de 220,80 M€ tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la GIPA et le compte épargne-temps à hauteur de -0,22 M€.

L'impact du schéma d'emplois est de +2,54 M€ dont +1,98 M€ correspondant à l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 et +560 k€ correspondant au schéma d'emplois 2024. Le montant des mesures catégorielles s'élève à +2,14 M€. Quant à l'impact de l'extension en année pleine de la revalorisation au 1<sup>er</sup> juillet 2023 du point d'indice sur les rémunérations, il est de +0,77 M€.

Au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008), 59 k€ ont été versés en 2024 à 137 bénéficiaires.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA » correspond au rebasage de 1,78 M€ au titre du compte épargne-temps (0,22 M€) et de rattachement de crédits par la voie de l'attribution de produits recettes de visas n° 2-2-00475 de 1,6 M€ .

Le GVT positif (ou effet de carrière) du programme 151 est évalué à 2,98 M€ (soit 1,29 % de la masse salariale hors CAS « Pensions »), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents. L'impact du GVT négatif (ou effet de noria) est valorisé à -0,42 M€ (-0,18 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 2,56 M€ (1,11 %).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » regroupe les autres facteurs explicatifs de variation de la masse salariale hors CAS, notamment les effets du change-prix sur la rémunération des personnels expatriés (-152 k€).

## COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1101 – Titulaires et CDI en administration centrale	49 253	49 751	50 249	26 989	27 262	27 535
1102 – Titulaires et CDI dans le réseau	147 401	148 890	150 379	31 553	31 872	32 191
1103 – CDD et volontaires internationaux	85 586	86 451	87 316	35 398	35 756	36 114
1105 – Agents de droit local	34 595	34 944	35 293	29 751	30 052	30 353

## MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						15 380	30 760
Relèvement des bas de grille		Tous	Tous	07-2023	6	15 380	30 760
Mesures statutaires						1 235 792	1 235 792
Fluidification des carrières		Tous	Tous	01-2024	12	36 609	36 609
3ème grade de secrétaire des affaires étrangères (SAE)		G1/G2	A	01-2024	12	4 626	4 626
Nomination dans les emplois supérieurs d'adjoints de chef de poste		G2	A	01-2024	12	722 532	722 532
5 points d'indice		G1/G2	Tous	01-2024	12	472 025	472 025
Mesures indemnitaires						884 204	884 204
JOP		G1/G3	Tous	01-2024	12	34 700	34 700
Revalorisation ADL		G5	Tous	01-2024	12	697 436	697 436
Barème de primes des DAC et emplois fonctionnels 2024		Tous	Tous	01-2024	12	50 000	50 000
Autres mesures (dont révision cartographie)		Tous	Tous	01-2024	12	41 087	41 087
Majorations familiales		Tous	Tous	01-2024	12	22 438	22 438
Revalorisation de la rémunération des vacataires 2024		G3	Tous	01-2024	12	18 000	18 000
IRE SCH		G1/G2	B	01-2024	12	20 543	20 543
<b>Total</b>						<b>2 135 376</b>	<b>2 150 756</b>

L'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles sur le périmètre ministériel a été exécutée à hauteur de 11,46 M€ et a permis de financer en 2024 les mesures suivantes :

- le plan de convergence de rémunération des CDD à l'étranger ;
- des mesures d'accompagnement à la mobilité ;
- un soutien en faveur des agents de droit local et des volontaires internationaux ;
- le coût lié à la revalorisation du groupe d'indemnité de résidence des secrétaires de chancellerie ;
- des mesures de valorisation de fluidification du déroulement des carrières et de révision de la cartographie ;
- le coût lié à la revalorisation des 5 points d'indice ;
- les compléments de rémunérations liés aux élections législatives et jeux olympiques et paralympiques 2024 ;
- le coût lié au 3<sup>e</sup> grade de SAE ;
- le coût lié à la nomination dans les emplois supérieurs d'adjoints au chef de la mission diplomatique.

## ■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale HT2 du MEAE impacte les crédits du programme 105.

### Dépenses pluriannuelles

#### SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) <b>162 245 781</b>	CP ouverts en 2024 * (P1) <b>162 836 187</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>154 163 663</b>	CP consommés en 2024 (P2) <b>152 844 964</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>1 101 285</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>8 082 118</b>	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>151 743 680</b>

#### RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) <b>1 117 380</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>1 117 380</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) <b>1 101 285</b>	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) <b>16 096</b>
AE engagées en 2024 (E2) <b>154 163 663</b>	–	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) <b>151 743 680</b>	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) <b>2 419 983</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024</b> (R6 = R4 + R5) <b>2 436 079</b>
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) <b>2 375 376</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) <b>60 703</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les restes à payer au 31/12/2024 se déclinent comme suit :

- *Charges à payer et dettes fournisseurs* : 1,2 M€ en CP liées à la mise en œuvre des projets de modernisation de l'administration consulaire;
- *Restes à payer* : 393 k€ qui relèvent de la mise en œuvre des projets de modernisation de l'administration consulaire.

## Justification par action

### ACTION

#### 01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger	207 374 042 195 812 819	42 546 747 44 129 007	<b>249 920 789</b> <b>239 941 826</b>	207 374 042 195 812 819	42 146 747 42 808 079	<b>249 520 789</b> <b>238 620 898</b>

### CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

### ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	207 374 042	195 812 819	207 374 042	195 812 819
Rémunérations d'activité	168 345 676	160 495 982	168 345 676	160 495 982
Cotisations et contributions sociales	37 920 382	34 484 422	37 920 382	34 484 422
Prestations sociales et allocations diverses	1 107 984	832 415	1 107 984	832 415
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	20 526 747	22 612 070	20 126 747	21 467 018
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	20 526 747	22 612 070	20 126 747	21 467 018
Titre 5 : Dépenses d'investissement		1 789 569		1 556 213
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		147 810		147 810
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 641 759		1 408 403
Titre 6 : Dépenses d'intervention	22 020 000	19 727 367	22 020 000	19 784 848
Transferts aux ménages	17 460 000	15 192 064	17 460 000	15 192 064
Transferts aux entreprises		20 000		20 000
Transferts aux collectivités territoriales		576 038		576 038
Transferts aux autres collectivités	4 560 000	3 939 266	4 560 000	3 996 747
<b>Total</b>	<b>249 920 789</b>	<b>239 941 826</b>	<b>249 520 789</b>	<b>238 620 898</b>

## **CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT**

### **PÔLE ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (AFE)**

*Dotation en LFI : 2,54 M€*

*Consommation AE : 2,29 M€*

*Consommation CP : 2,28 M€*

Les dépenses les plus importantes de l'AFE sont essentiellement liées aux indemnités et allocations d'assurance des élus. La répartition des dépenses 2024 s'est établie comme suit :

- **Indemnités forfaitaires des conseillers AFE : 0,3 M€ en AE et CP**

Les conseillers AFE perçoivent une indemnité forfaitaire destinée à couvrir leurs frais de séjour et déplacement lors de leur venue aux deux sessions annuelles de l'AFE. Ils peuvent aussi percevoir une allocation pour leur permettre de souscrire une assurance pour leur mandat. Ces indemnités sont fixées par le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires.

Fin 2024, un réajustement des indemnités des conseillers AFE a été opéré pour prendre en compte la hausse des coûts de transport. Bien que la dotation dédiée au paiement de ces forfaits ait été portée à 279 k€ (LFI après déduction de 5,5 M€ de réserve), les crédits ouverts en gestion 2024 se sont révélés insuffisants. Ceci s'explique en partie par le calendrier de programmation qui s'effectue en année N-1 alors que le réajustement n'était pas encore mis en œuvre. Des redéploiements de crédits ont été effectués au sein de la brique afin de permettre le versement des indemnités dues aux conseillers AFE.

- **Fonctionnement : 0,17 M€ en AE et 0,16 M€ en CP**

Le budget de fonctionnement de l'AFE intègre l'organisation de deux sessions annuelles à Paris pour les 90 conseillers à l'AFE (élus parmi les 442 conseillers des Français de l'étranger). Il couvre aussi l'hébergement du site internet de l'AFE et ses actualisations, le financement d'études sollicitées par les conseillers de l'AFE et des événements ponctuels relatifs à la représentation politique des Français de l'étranger. La sous-consommation sur cette ligne a permis de réabonder la ligne dédiée au versement des indemnités des conseillers AFE.

- **Indemnités des conseillers des Français de l'étranger : 1,82 M€ en AE et CP**

Les conseillers des Français de l'étranger reçoivent deux indemnités semestrielles fixées par décret n° 2014 - 144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires. Les textes prévoient également un remboursement en cas de dépassement des frais de déplacement dans l'exercice du mandat de conseiller consulaire, ainsi qu'une allocation d'assurance annuelle. La dotation, qui était stable depuis plusieurs années, a été augmentée en 2024 afin de prendre en compte le réajustement des indemnités des conseillers des Français de l'étranger. L'exécution est légèrement inférieure à la dotation initiale en LFI en raison de la minoration des indemnités des élus qui n'auraient pas assisté aux conseils consulaires ou par l'absence de demande de remboursement de l'allocation annuelle destinée à contribuer à la souscription d'une police d'assurance.

### **PÔLE SERVICE PUBLIC CONSULAIRE**

- **Fonctionnement de l'administration centrale**

*Dotation en LFI : 0,039 M€*

*Consommation AE : 0,020 M€*

*Consommation CP : 0,020 M€*

Ces dépenses recouvrent principalement les frais de représentation et de missions des services ainsi que les gratifications des stagiaires. La sous-consommation s'explique notamment par l'annulation de stages en 2024.

- **Service central de l'état civil (SCEC)**

*Dotation en LFI : 0,5 M€*

*Consommation AE : 0,48 M€*

*Consommation CP : 0,42 M€*

En 2024, les dépenses d'affranchissement représentent 76 % du budget du SCEC. La hausse annuelle des tarifs de La Poste a été absorbée par une baisse du volume des plis affranchis par le service (-7 %). Cette diminution est due aux bénéfices résiduels de la dématérialisation de la délivrance des actes d'état civil (Registre de l'état civil électronique) engagée en 2021 et dont le taux d'adhésion atteint désormais 94,5 %.

Le reste du budget est consacré à l'achat de fournitures pour les services. Si l'activité de ces derniers croît de manière structurelle avec l'augmentation du nombre d'actes d'état civil détenus par le SCEC (+180 000 actes/an), le budget alloué à ces achats est resté stable.

Enfin, si le renouvellement des marchés de traitement du courrier (mise sous pli et affranchissement) sur une durée de 4 ans a entraîné une hausse en AE par rapport à l'année précédente, il a permis une baisse des coûts annuels sur ces postes de dépense.

Ces éléments conjugués ont permis une stabilisation du budget de fonctionnement du SCEC à 420 k€ sur l'exercice 2024.

- **Achats de documents sécurisés et acheminement des passeports**

*Dotation en LFI : 0,78 M€*

*Consommation AE : 0,56 M€*

*Consommation CP : 0,76 M€*

- **Acheminement de titres sécurisés**

*Dotation en LFI : 0,22 M€*

*Consommation AE : 0,19 M€*

*Consommation CP : 0,19 M€*

Depuis juillet 2023, ces dépenses sont exécutées par Chronopost, actuel titulaire du marché passé dans le cadre d'un groupement de commandes conclu entre le MEAE et l'ANTS.

Chronopost assure ainsi l'acheminement des titres sécurisés, soit au service de la valise diplomatique en vue de leur transport vers les postes, soit directement aux 43 postes dont les volumes de délivrance sont importants, en vue d'optimiser les délais de livraison et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

La facturation 2024 s'élève à 190 k€ soit une augmentation de 22 % de la dépense par rapport à l'exécution 2023. Ceci s'explique par la nécessité, pour le prestataire, de mettre en place un nouveau format de colisage, plus réduit, afin de respecter les délais d'acheminement.

- **Achat de documents sécurisés**

*Dotation en LFI : 0,56 M€*

*Consommation AE : 0,37 M€*

*Consommation CP : 0,57 M€*

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le MEAE : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, feuillets sécurisés d'état civil, etc. Certains de ces documents font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie nationale, les autres étant produits par divers prestataires que le ministère s'attache à mettre en concurrence.

Ces crédits ont permis en grande majorité l'achat de livrets de famille, de feuillets et de papier sécurisé pour l'état civil. Bien que cette ligne subisse une hausse des coûts de production et d'achat de papier, la consommation en 2024 reste conforme aux objectifs de programmation.

L'existence d'un stock de documents sécurisés a permis de réduire le volume de commandes sur l'année 2024. Les marges dégagées ont été déployées au sein du programme au profit d'autres activités.

Le décalage en CP s'explique par l'exécution des commandes 2023 sur 2024 (paiement par report de CP en raison de la livraison tardive fin 2023).

- **Adoption internationale (T3)**

*Dotation en LFI : 0,10 M€*

*Consommation AE : 0,03 M€*

*Consommation CP : 0,03 M€*

Comme en 2023, la Mission de l'adoption internationale (MAI) a sollicité le Service social international (SSI, organisation non gouvernementale basée à Genève) pour une prestation de services (fourniture d'états de situation sur les pays d'origine de l'adoption internationale et de fiches pays sur la recherche des origines) pour un montant de 30 000 €. En outre, la MAI a mis en œuvre la recommandation n° 7 du rapport de la mission d'inspection interministérielle (IGAE, IGAS, IGJ) sur les pratiques illicites dans l'adoption internationale (publié en mars 2024), confirmée par l'avis conjoint du Conseil national de l'adoption (CNA) et du Conseil national de l'accès aux origines personnelles (CNAOP), en organisant conjointement avec l'École nationale de la magistrature la première formation destinée aux magistrats en charge du contentieux de l'adoption internationale. Un reliquat de crédits d'environ 70 000 euros, résultant notamment de l'absence d'invitation d'autorités centrales étrangères, a pu ainsi être redéployé vers d'autres activités au sein du programme 151.

- **Communication**

*Dotation en LFI : 0,18 M€*

*Consommation AE : 0,15 M€*

*Consommation CP : 0,11 M€*

En 2024, le budget dédié à la communication a été prioritairement utilisé pour assurer la diffusion d'informations concrètes sur les démarches consulaires (sur toutes les thématiques consulaires). La dotation a également permis l'actualisation des brochures et livrets, l'organisation et la participation à des conférences spécialisées sur la préparation à l'expatriation et, dans le cadre du 20e anniversaire de la signature sur le programme vacances-travail (PVT) en Australie, la participation au financement d'un documentaire partageant les expériences de jeunes partis effectuer un PVT dans ce pays.

L'information régulière des usagers dans les domaines relevant de l'action consulaire en faveur des Français, résidents ou de passage à l'étranger, passe également par une présence accrue sur les réseaux sociaux (France Consul@ire) et la mise en ligne de plusieurs webinaires sur la chaîne Youtube France Consulaire.

En outre, des partenariats conclus avec des médias spécialisés et destinés aux Français de l'étranger permettent de relayer significativement l'information consulaire.

La dotation a également permis de communiquer sur les élections législatives anticipées qui se sont tenues à l'été 2024.

Enfin, les crédits 2024 ont permis l'organisation, à Paris, des Journées du Réseau consulaire rassemblant l'ensemble des consules générales, consuls généraux et chefs et cheffes de section consulaire du réseau. Les crédits sont également utilisés pour des actions de communication internes, notamment à l'attention des nouveaux agents de la DFAE.

- **Entretien des cimetières civils français à l'étranger**

*Dotation en LFI : 0,12 M€*

*Consommation AE : 0,11 M€*

*Consommation CP : 0,11 M€*

L'Algérie et le Maroc sont les postes les plus demandeurs, particulièrement avec la fin en 2018 du plan d'action et de coopération relatif aux sépultures en Algérie, élaboré en 2003. Le MEAE suit avec attention la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Stora remis en 2021 au président de la République, qui concerne les questions mémorielles portant sur la colonisation et la guerre d'Algérie. Ce rapport recommande notamment d'encourager la préservation des cimetières européens en Algérie ainsi que les cimetières juifs. Ainsi, sur les 113 400 € de crédits accordés en LFI après réserve en 2024 au MEAE pour l'entretien des cimetières civils français, 70 % sont dédiés à l'Algérie et 30 % sont répartis dans le reste du réseau.

- **Agences consulaires**

*Dotation en LFI : 1,20 M€*

*Consommation AE : 0,81 M€*

*Consommation CP : 0,81 M€*

Le réseau est constitué de 523 agences consulaires réparties dans 105 pays.

Les dotations aux agences consulaires destinées à la prise en charge totale ou partielle de leurs dépenses incompressibles de fonctionnement (location de bureaux, services d'un ou d'une assistante, frais de déplacement dans le cadre de missions d'assistance à des Français de l'étranger), permettent d'assurer la bonne marche de ce réseau. Les crédits 2024 ont été consommés à hauteur de 0,81 M€ en raison notamment de la vacance de certaines agences dont les consuls honoraires sont en cours d'accréditation.

- **Lutte contre la fraude**

*Dotation en LFI : 0,04 M€*

*Consommation AE : 0,021 M€*

*Consommation CP : 0,020 M€*

La consommation des crédits liés à la lutte contre la fraude, bien qu'inférieure à la dotation accordée en LFI, est en augmentation régulière depuis plusieurs années, signe de l'implication croissante des postes sur ce sujet qui touche l'ensemble des secteurs de l'activité consulaire. La sous-consommation des crédits par rapport à la dotation s'explique par :

- Des abonnements à des plateformes de vérification non souscrits ;
- Des projets de convention avec des avocats qui ne se sont pas concrétisés ;
- Des acquisitions d'équipements ajournées ;
- Des vérifications d'actes d'état civil étrangers ou des enquêtes de proximité qui n'ont pas pu être menées en raison de facteurs imprévisibles dans les postes.

- **Service France consulaire**

*Dotation en LFI : 4,2 M€ en AE et 3,8 M€ en CP*

*Consommation AE : 3,04 M€*

*Consommation CP : 2,65 M€*

Fin 2024, le service France Consulaire couvrait 80 pays : 43 en Europe et 37 en Afrique et au Maghreb, représentant 97 postes consulaires et 1 024 000 Français inscrits au Registre des Français établis hors de France, soit 59 % du total mondial. Le service a poursuivi son déploiement en 2024, confirmant le succès du dispositif auprès des usagers (satisfaction > 90 %) et des postes du réseau consulaire (seuls 10 % des demandes leur sont renvoyées pour traitement local).

La sous-consommation des AE et CP s'explique en partie par :

- La surestimation du coût du déménagement de l'intégralité du plateau technique et des équipes à Nantes, initialement prévu au printemps 2024 qui n'a débuté qu'en septembre 2024 et s'achèvera en 2025 ;
- L'incertitude liée au nombre d'appels réellement générés chaque mois lors de l'intégration d'un nouveau pays à SFC (56 pays ont rejoint le service en 2024) ;
- Le changement apporté dans le mode opératoire pour joindre le SFC (location systématique d'une ligne locale à coût local pour les usagers européens remplacée progressivement sur le continent africain par le Web RTC, le Web Callback et un numéro France) ;
- Une surestimation de l'usage du call-back (rappel téléphonique aux frais du MEAE et à la demande de l'utilisateur).

- **Autres dépenses**

*Dotation en LFI : 0,04 M€*

*Consommation AE : 0,038 M€*

*Consommation CP : 0,032 M€*

Cette ligne a été impactée par le coût de contentieux d'état civil, de prestations intellectuelles ou de remboursements d'indus versés par les usagers au bureau des légalisations pour des formalités qui n'ont pas pu être réalisées.

### **PÔLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE**

- **Domaine des Français de l'étranger et infocentre et contrôle de gestion**

*Dotation en LFI : 2,86 M€*

*Consommation AE : 2,12 M€*

*Consommation CP : 1,78 M€*

- **Domaine Français de l'étranger**

*Dotation en LFI : 2,8 M€*

*Consommation AE : 2,04 M€*

*Consommation CP : 1,73 M€*

La DFAE a poursuivi les travaux de transformation de ses outils informatiques et de simplification de ses services aux usagers. Plusieurs projets s'inscrivent dans une temporalité pluriannuelle et la ventilation des 2,8 M€ accordés en LFI a évolué en cours d'année en fonction des contingences liées à la priorisation des projets, à la modernisation des outils et à la disponibilité des équipes de développement.

La sous-consommation budgétaire constatée en 2024 sur les projets de modernisation s'explique notamment par une forte contrainte sur les effectifs (postes vacants) au sein de la direction du numérique (DNUM) qui a conduit à devoir prioriser et replanifier certains projets initialement budgétés, notamment la modernisation de l'application Registre. Néanmoins, une partie des crédits non consommés sur l'enveloppe « domaine des Français de l'étranger » a permis de redéployer des moyens complémentaires au bénéfice du projet RECE.

Les dépenses 2024 de 1,73 M€ ont principalement porté sur :

- L'application RV CONSULAT (546 k€) pour l'achat de licences liées à la prise de rendez-vous des usagers dans les consulats et la mise en œuvre des évolutions dans l'application ;
- L'expérimentation de la dématérialisation des demandes de passeports au Canada et au Portugal (300 k€), lancée en 2024 afin de permettre aux usagers de ces 2 pays pilotes d'effectuer leur demande de renouvellement de passeport à distance. Un module spécifique de gestion de ces demandes a été créé dans l'application REGISTRE (registre des Français à l'étranger) et la participation financière de la DFAE au développement DILA de cette nouvelle démarche en ligne s'élève à 116 k€ ;
- L'adaptation de l'application ELECTIS, dédiée à la gestion des élections au ministère de l'Europe et des affaires étrangères, avec la finalisation au premier trimestre 2024 des travaux de développement pour garantir la tenue des élections européennes, les habituels travaux de maintien en conditions opérationnelles pour suivre les évolutions du REU (Répertoire électoral unique), des travaux d'homologations et d'audits pour garantir un haut niveau de sécurité sur l'application (237 k€) ;
- La délivrance des passeports d'urgence dans TES (application dédiée à la gestion des passeports et des cartes d'identité nationale) au premier semestre 2024, les travaux de modernisation technique liés à l'identité numérique, l'augmentation du parc de dispositifs de recueil et la modernisation des périphériques (264 k€) ;
- La modernisation de l'application REGISTRE avec diverses évolutions et notamment le lancement en 2024 du projet de refonte technique de cette application (87 k€) ;

Ces crédits ont également permis de financer la modernisation d'autres applications consulaires (intégration du module de gestion des recettes de chancellerie CAISSE au logiciel CROCUS permettant la centralisation de la gestion de la recette publique en poste, évolutions techniques et fonctionnelles de l'application CIRCE dédiée à la gestion des détenus à l'étranger afin notamment d'améliorer l'ergonomie et la recherche des dossiers).

Par ailleurs, dans le cadre de la dématérialisation du renouvellement passeport, un transfert en fin de gestion de 200 k€ a été effectué au profit du programme 156 au titre de la participation de la DFAE aux travaux de raccordement de la boutique Timbres menés par l'ANTS.

- **Infocentre**

*Dotation en LFI : 0,06 M€*

*Consommation en AE : 0,071 M€*

*Consommation en CP : 0,048 M€*

En matière d'aide au pilotage de l'activité des services consulaires, la DFAE continue d'enrichir l'infocentre OSCAR, outil permettant de consolider et d'agréger les données de gestion en vue de fournir des restitutions à l'administration centrale ainsi qu'aux postes, son adaptation étant nécessaire dès que l'outil ou la mission évolue. Ainsi, lors de l'année 2024, l'infocentre OSCAR a connu plusieurs évolutions. Parmi les plus importantes, on note cinq nouveaux traitements et neuf nouveaux indicateurs mis en place dont notamment le suivi de l'enquête de satisfaction des usagers « enquête Transparence » et les données de recettes visas. Par ailleurs, dans le cadre du projet d'expérimentation sur le renouvellement des passeports à distance, de nouveaux rapports spécifiques ont été mis en place pour garantir son évaluation.

- **Registre de l'état civil électronique (RECE)**

*Dotation en LFI : 0,90 M€*

*Consommation AE : 1,59 M*

*Consommation CP : 1,49 M€*

Le développement du RECE, projet prioritaire numérique ayant vocation à dématérialiser les actes d'état civil, à simplifier et enrichir l'offre de démarches aux usagers, s'est poursuivi en 2024.

Trois objectifs majeurs sont poursuivis à travers cette démarche de dématérialisation :

- modernisation en donnant à un acte d'état civil numérique la même valeur authentique qu'un acte papier signé de façon manuscrite par un officier d'état civil ;
- simplification des démarches des usagers (délais réduits, sans déplacement dans les consulats) ;
- réduction significative des coûts de production et de gestion des actes.

La première étape de dématérialisation de la délivrance d'extraits et copie d'actes, axée sur la simplification des démarches à l'usager et la réduction des coûts est d'ores et déjà pleinement opérationnelle. Ainsi les usagers demandent désormais un extrait ou une copie d'acte en ligne sur service-public.fr et le reçoivent au format numérique en retour sur leur espace documentaire personnel plus simplement et plus rapidement. Le taux d'adhésion à la dématérialisation reste élevé (94,5 %) et le délai d'obtention a été sensiblement réduit pour les usagers par rapport à la délivrance « courrier » (en moyenne 3,4 jours sur 2024 contre 5 jours (France) à 15 jours (étranger) avec le courrier).

Cette délivrance dématérialisée a permis de réduire les dépenses du service de 1,3 million par an (affranchissement, achat de papier sécurisé...) et de redéployer 11 ETP vers d'autres missions.

En 2024, le registre électronique d'état civil a été ouvert et les premiers actes intégralement dématérialisés et signés électroniquement ont été établis. Les premières mentions électroniques ont également pu être apposées en marge de ces actes.

Enfin, un guichet unique en ligne de demande d'information pour les usagers a été ouvert qui permet de renseigner nos compatriotes sur les démarches d'état civil.

En 2024, ce projet a initialement bénéficié de 900 k€ en LFI sur le programme 151, toutefois ce sont 1,5 M€ qui ont été consommés grâce aux marges dégagées sur d'autres lignes.

La sur-exécution du RECE s'explique notamment en raison d'un glissement de calendrier causé par de multiples facteurs en 2023 (nombreux changements au sein de l'équipe de développement ainsi que des développements complexes et coûteux de raccordement des SI entre ministères).

- **Vote par internet**

*Dotation en LFI : 0,75 M€*

*Consommation AE : 1,27 M€*

*Consommation CP : 0,69 M€*

En plus des modalités de vote classiques, le vote par internet est proposé aux Français de l'étranger depuis 2012, pour les élections législatives et les élections des conseillers des Français de l'étranger.

L'année 2024 a été marquée par la dissolution de l'Assemblée nationale ayant entraîné l'organisation d'élections législatives anticipées pour lesquelles le vote par internet a été largement plébiscité : 416 601 électeurs ont ainsi voté par internet au premier tour, soit 72,58 % des votants (contre 250.566 électeurs en 2022) et 459 539 au second tour, soit 77,65 % des votants. Pour chaque tour de scrutin, le vote par internet a ainsi représenté à lui seul une participation de 37,69 % des électeurs inscrits sur les listes électorales consulaires.

En 2024, un budget de 0,75 M€ en AE et en CP était prévu pour la mise en œuvre du nouveau marché de solution de vote par internet. L'annonce le 9 juin 2024 de la tenue d'élections législatives anticipées a nécessité un renforcement de la dotation en gestion 2024 à hauteur de 0,52 M€ en AE pour l'organisation des élections (tenue de l'élection, envoi des codes par SMS et courriels, renvoi des codes et assistance aux électeurs), des tests et des audits en juin 2024. Le nouveau marché de fourniture d'une solution de vote par internet notifié en août 2024 a connu des retards dans le cadre du projet faisant glisser l'exécution de cette prestation à 2025.

- **Autres projets informatiques**

*Dotation en LFI : 0,01 M€*

*Consommation AE : 0,003 M€*

*Consommation CP : 0,003 M€*

En 2024, les crédits de cette ligne ont servi à financer le coût de l'actualisation du fichier de gestion et de suivi des ressources humaines de la DFAE.

### **PÔLE ÉLECTIONS**

*Dotation en LFI : 6 M€*

*Consommation AE : 11,2 M€*

*Consommation CP : 11,2 M€*

En LFI 2024, un budget de 6 M€ Hors Titre 2 (dont 4,4 M€ de transfert en base du MI) était prévu pour l'organisation des élections européennes.

Les crédits effectivement consommés au 31 décembre 2024 pour l'activité élections du programme 151 s'élèvent à 11,2 M€ en AE et CP. Cette surconsommation est due :

- Au surcoût des élections européennes : les dépenses sont élevées à 6,5 M€ Hors Titre 2 et conformément à la clé de répartition des coûts, le MI a procédé à un transfert complémentaire en gestion de 1,1 M€ afin de rembourser au MEAE la part lui incombant. Ce surcoût s'explique par une combinaison effet prix / effet volume liée à l'augmentation importante des coûts d'organisation des élections européennes (forte inflation des prix de l'envoi postal de la propagande et du fret aérien pour l'acheminement du matériel électoral) ainsi qu'à l'accroissement du nombre d'électeurs inscrits par rapport aux précédentes élections européennes (+19 % d'inscrits entre 2019 et 2024).
- A l'organisation, dans des délais extrêmement contraints, des élections législatives anticipées les 30 juin et 7 juillet 2024 à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale. Cette dépense, non prévue en LFI, s'est élevée à 5,4 M€ Hors Titre 2 dont 1,17 M€ à la charge du MEAE et 4,23 M€ relevant de la quote-part du MI.

Le MI n'ayant finalement pas été en capacité de procéder au remboursement des dépenses lui incombant, le dégel partiel de la réserve de précaution a été effectué (4,23 M€).

### **CRÉDITS D'INVESTISSEMENT**

## **PÔLE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION CONSULAIRE**

### **Domaine des Français de l'étranger et infocentre et contrôle de gestion**

*Dotation en LFI : 2,86 M€*

*Consommation AE : 2,12 M€*

*Consommation CP : 1,78 M€*

Les commandes correspondant à la phase de réalisation de projets de modernisation et à la phase de maintenance évolutive sont passées en immobilisation pour un montant de 0,79 M€ en AE et 0,64 CP.

### **Registre de l'état civil électronique (RECE)**

*Dotation en LFI : 0,90 M€*

*Consommation AE : 1,59 M*

*Consommation CP : 1,49 M€*

Certaines commandes correspondant à la phase de réalisation du RECE (notamment relatives à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et au maintien en condition opérationnelle) sont passées en immobilisation pour un montant de 1 M€ en AE et 0,92 M€ en CP.

## **CRÉDITS D'INTERVENTION**

- **Adoption internationale**

*Dotation en LFI : 0,52 M€*

*Consommation AE : 0,34 M€*

*Consommation CP : 0,40 M€*

Les crédits d'intervention de la Mission de l'adoption internationale (MAI) poursuivent les objectifs suivants :

- Le soutien et l'amélioration du fonctionnement des opérateurs privés de l'adoption internationale dont la MAI assure le pilotage et le contrôle en application de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 et du cadre légal et réglementaire de l'adoption internationale fixé par le Code de l'action sociale et des familles ;
- L'accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines avec l'appui du Service Social International (SSI France), d'associations de personnes adoptées en France et d'organisations de la société civile dans les pays d'origine de l'adoption internationale ;
- Les recherches historiques sur les pratiques passées en matière d'adoption internationale ;
- Le soutien à des projets de coopération dans certains pays partenaires en appui à la promotion ou la mise en œuvre des principes de la Convention de La Haye du 29 mai 1993, à des politiques publiques ou des projets portés par la société civile dans le domaine de la protection de l'enfance.

En 2024, les crédits de subvention de la MAI ont permis de financer à hauteur de 158 k€ des projets présentés par des organismes actifs dans le domaine de l'adoption internationale en France : Fédération française des organismes autorisés pour l'adoption (FFOAA), Agence Française de l'Adoption et organismes autorisés pour l'adoption, associations de personnes adoptées, poursuite de la mise en œuvre du projet pilote RACINE d'accompagnement à la recherche des origines conduit par le Service social international (SSI-France) et assistance technique au profit des partenaires locaux du SSI dans les pays d'origine.

Ce soutien financier s'est accompagné d'un contrôle rigoureux de l'utilisation des fonds publics après remise des comptes rendus et justificatifs. La dépense a été atténuée en gestion 2024 à hauteur de 11 k€ : en effet, des subventions versées en 2023 ont été partiellement remboursées, les objectifs fixés n'ayant pas été totalement remplis.

Les crédits de coopération ont permis en 2024 de financer à hauteur de 237 k€ des projets mis en œuvre dans les pays d'origine par les ONG, partenaires du SSI visant, en priorité, à accompagner la recherche des origines. La MAI a également apporté son soutien au renforcement des capacités opérationnelles des acteurs locaux de la protection de l'enfance par le financement d'actions de formation en Côte d'Ivoire (diffusion et application en 2024 d'un manuel de procédures finalisé en novembre 2023) ainsi qu'à l'organisation, par le Bureau permanent de la

Conférence de La Haye, d'un atelier régional francophone au Togo (novembre 2024) sur la mise en œuvre effective de la Convention de La Haye sur l'adoption internationale (CLH 93).

- **Rapatriements et hospitalisations**

*Dotation en LFI : 1,3 M€*

*Consommation AE : 1,19 M€*

*Consommation CP : 1,16 M€*

Ce poste de dépense est par nature variable. Le nombre de rapatriements effectués en 2024 est à la baisse par rapport à 2023 (136 en 2024 - hors Vanuatu).

Parmi les ressortissants rapatriés, 27 l'ont été pour raison médicale (parmi eux 4 évacuations sanitaires urgentes) et 109 étaient en situation d'indigence. A ce titre, France Horizon, partenaire du MEAE, a accueilli 32 personnes. 29 compatriotes ont par ailleurs été aidés afin de pouvoir regagner le domicile de leurs proches en France et 48 ont été accueillis dans diverses structures (ASE, associations, etc.).

Le coût d'un rapatriement varie significativement en fonction de plusieurs paramètres (besoin d'accompagnement, de matériel médical, urgence, pays de provenance du rapatrié, fluctuation des tarifs aériens).

La recherche systématique de financements annexes (couverture par une assurance, solidarité de la famille et des proches, sociétés d'entraide et de bienfaisance, etc.) permet de limiter ces dépenses aux cas d'extrême nécessité. D'autre part, une démarche volontariste a été amorcée pour trouver des solutions d'accueil sur place pour les personnes n'ayant ni proche, ni point de chute en France.

Le budget annuel du pôle rapatriement comprend, comme en 2023, les évacuations sanitaires et frais de santé des Français du Vanuatu (compétences transférées du MSP au MEAE en 2022, sans amendement à la convention de 1982). Ces dépenses interviennent en remboursement des frais engagés par la collectivité de Nouvelle Calédonie. Cette année, la dépense totale s'est élevée à 576 k€ couvrant des dépenses de 2023 et celles du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

- **Subventions aux organismes d'aide**

*Dotation en LFI : 0,01 M€*

*Consommation AE : 0 €*

*Consommation CP : 0 €*

Aucune demande de subvention au profit des associations en France œuvrant en faveur de Français en difficulté à l'étranger n'a été formulée au titre de 2024. Les crédits non utilisés ont été redéployés au profit d'autres activités du programme 151.

- **Caisse des Français de l'Étranger (CFE)**

*Dotation en LFI : 0,38 M€*

*Consommation AE : 0,7 M€*

*Consommation CP : 0,7 M€*

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a instauré une aide à l'accès à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) : la catégorie dite « aidée » a ainsi pour objet de permettre à nos compatriotes expatriés les plus démunis de bénéficier de la protection sociale offerte par la CFE tout en s'acquittant d'une cotisation minorée. Ce dispositif est ouvert aux personnes disposant de revenus inférieurs ou égaux à la moitié du taux de base de la Sécurité Sociale.

Conformément à l'article 140 de la LFI pour 2011, l'État prend en charge une partie du coût des cotisations des Français de cette catégorie. En conséquence, le premier alinéa de l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale prévoit que le budget de ce dispositif est financé « par la Caisse des Français de l'étranger et par un concours de l'État ».

En 2024, 0,38 M€ ont été inscrits en LFI au titre de la catégorie aidée de la CFE. Grâce à des marges identifiées au sein du programme, une dotation complémentaire de 0,34 M€ a pu être attribuée portant la subvention totale à 0,70 M€.

Ce dispositif a représenté 2 173 contrats d'adhésion en 2024 couvrant 3 617 bénéficiaires pour un coût au titre des allègements de cotisation d'environ 4,9 M€.

- **Aide sociale**

Dotation en LFI : 16,16 M€

Consommation AE : 14,9 M€

Consommation CP : 14,9 M€

Pour l'exercice 2024, 15,27 M€ étaient disponibles pour les aides sociales directes après application de la réserve de précaution (5,5 %) sur les 16,16 M€ inscrits en LFI.

15,13 M€ de crédits d'aide sociale ont été délégués aux postes diplomatiques et consulaires après la tenue de la Commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger (CPPSFE) réunie en mars 2024 qui a validé des besoins à hauteur de 15,4 M€. Au cours de cette commission, après des années 2021, 2022 et 2023 marquées par des hausses de taux de base dans la plupart des pays, l'effort en direction des Français de l'étranger les plus démunis s'est poursuivi en maintenant les taux de base accordés en 2023 à la majorité des postes. A la suite de la CPPSFE, la disparition progressive du dispositif spécifique de la Prestation d'Assistance Consulaire (PAC) dans les pays de l'Union européenne (hors nouveaux États membres après 2004) et de l'AELE a été annoncée. En conséquence, les taux de base des pays concernés ont été réduits de 25 %. Le taux de base de Beyrouth a également été abaissé de 15 €.

En exécution, ce sont 14,9 M€ d'aides sociales directes qui ont bénéficié aux Français de l'étranger en difficulté. La différence entre les mesures validées après avis de la CPPSFE et les dépenses exécutées est due aux départs, aux décès ou encore à la sortie des allocataires du dispositif notamment du fait de la hausse de leurs revenus.

Par type d'aide, les dépenses 2024 ont été ventilées de la façon suivante :

	Bénéficiaires identifiés lors de la CPPSFE	Montants en M€ accordés en CPPSFE
Allocations de solidarité en faveur des personnes âgées (AS)	1 810	7
Allocations pour les personnes handicapées (adultes, enfants et aides complémentaires)	1 805	6,9
Allocations à durée déterminée (ADD)	33	0,06
Secours mensuels spécifiques enfants (SMSE) ou "aide à l'enfance en détresse"	536	0,7
Prestation d'assistance consulaire (PAC)	62	0,2
<b>TOTAL ALLOCATAIRES (prestations mensuelles)</b>	<b>4 246</b>	<b>14,9</b>
Aides ponctuelles (secours occasionnels et aides exceptionnelles)	/	0,5
<b>TOTAL aides sociales directes et ponctuelles en CPPSFE</b>	<b>4 246</b>	<b>15,4</b>

- **Organismes locaux d'entraide et de solidarité à l'étranger (OLES)**

Dotation en LFI : 1,4 M€

Consommation AE : 1,18 M€

Consommation CP : 1,18 M€

Partenaires importants de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger, les organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) jouent un rôle précieux et complémentaire de nos consulats. C'est à ce titre que leur sont octroyées des subventions.

Les crédits s'élevant à 1,4 M€ ouverts initialement en 2024 pour le soutien aux OLES ont permis d'allouer 1,18 M€ de subventions à 91 associations venant en aide aux Français.

Depuis 2020, les campagnes OLES sont également ouvertes à toute association œuvrant au soutien social de nos compatriotes à l'étranger.

- **Centres médico-sociaux (CMS)**

Dotation en LFI : 0,25 M€

Consommation AE : 0,21 M€

Consommation CP : 0,21 M€

Au total, 212 500 € ont été versés aux 10 CMS, sous forme de dotation de crédits ou de subventions, après étude de la situation budgétaire de ces organismes.

7 CMS ont bénéficié d'un appui financier en 2024 : Pékin, Tananarive, Moroni, gérés directement par le poste, et Bangui, N'Djamena, Ouagadougou et Yaoundé, gérés par une association de droit local.

Trois autres CMS, à l'équilibre, n'ont pas sollicité de subvention : Brazzaville, Conakry et Lomé. La fermeture du CMS de Bamako a été actée en 2023. La structure de Bujumbura (aujourd'hui l'infirmierie de l'école française) n'est plus considérée comme un CMS et ne peut donc plus bénéficier de subvention depuis 2024.

Les crédits ou subventions accordés ont notamment été employés à l'achat de petit matériel médical ou de médicaments et la réalisation d'investissements tels que l'acquisition d'équipements médicaux.

- **Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE)**

Dotation en LFI : 2 M€

Consommation AE : 1,62 M€

Consommation CP : 1,62 M€

Le STAFE, créé en 2018, repose sur l'attribution de subventions aux associations porteuses de projets dont l'objet est de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger.

En 2024, les crédits alloués à la campagne STAFE s'élevaient à 2 M€ en LFI. 278 demandes de subventions (contre 198 en 2023) ont été validées à hauteur de 1,66 M€ (contre 1,55 M€ en 2023) au cours de la réunion de la commission consultative du STAFE et 1,62 M€ ont été effectivement délégués.

Le reliquat disponible a permis de verser une subvention complémentaire à la Caisse des Français de l'Étranger en fin d'année.

## ACTION

### 02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française		120 500 000 107 610 000	120 500 000 107 610 000		120 500 000 107 610 000	120 500 000 107 610 000

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	120 500 000	107 610 000	120 500 000	107 610 000
Transferts aux ménages	120 500 000	107 610 000	120 500 000	107 610 000
<b>Total</b>	<b>120 500 000</b>	<b>107 610 000</b>	<b>120 500 000</b>	<b>107 610 000</b>

En 2024, 119,5 M€ ont été ouverts en LFI sur le programme 151 au titre de l'aide à la scolarité, soit 112,927 M€ disponibles après application de la réserve de précaution de 5,5 %.

L'année 2024 a été marquée par une sous-exécution importante de l'enveloppe des bourses scolaires : 105,2 M€ versés à l'AEFE contre une dotation portée à 118 M€ en LFI 2024. Cette sous consommation s'explique notamment par :

- Le sur-calibrage de l'enveloppe (118 M€), attribuée dans un contexte de fortes pressions à la hausse sur les bourses (dépréciation de l'euro, contexte inflationniste mondial, hausse des frais de scolarité, mesures de révisions du barème adoptées en réponse à la crise sanitaire) ;
- Le nombre de boursiers qui a poursuivi sa baisse en 2024 (22 074 boursiers en 2024, contre 23 790 en 2023 et 24 810 en 2022) alors que le nombre d'élèves français scolarisés dans le réseau reste lui stable sur la même période ;
- Une baisse de l'indice de parité de pouvoir d'achat (IPPA) dans plusieurs pays, en particulier en Afrique et en Asie.

Au total, ce sont 104,8 M€ qui ont pu être attribués en commission à l'occasion de la campagne de bourses 2024. 22 074 bourses scolaires ont ainsi été attribuées pour 24 647 demandes instruites. Les campagnes 2023/2024 du rythme nord et 2024 du rythme sud ont enregistré une baisse de 7,2 % du nombre de bénéficiaires.

La dotation de l'AEFE au titre de l'aide à la scolarité comprenait également 1,5 M€ en LFI pour l'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (AESH), soit 1,417 M€ après application de la réserve. Depuis septembre 2021, ce dispositif d'aide a été étendu à toutes les familles résidant à l'étranger dont un enfant (boursier ou non) en situation de handicap est inscrit dans un établissement du réseau, indépendamment des revenus des parents.

Afin de répondre au nombre plus élevé de demandes d'accompagnement d'élèves en situation de handicap en 2024, la dotation pour l'AESH a été portée à 2,41 M€ grâce au redéploiement de 992 500 € depuis l'enveloppe des bourses scolaires. Ce dispositif a bénéficié à 474 élèves en 2024.

**ACTION**

## 03 – Instruction des demandes de visa

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Instruction des demandes de visa	64 280 913	2 580 000	<b>66 860 913</b>	64 280 913	2 580 000	<b>66 860 913</b>
	65 270 940	2 424 656	<b>67 695 595</b>	65 270 940	2 426 885	<b>67 697 825</b>

## CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

## ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	64 280 913	65 270 940	64 280 913	65 270 940
Rémunérations d'activité	54 535 602	53 498 661	54 535 602	53 498 661
Cotisations et contributions sociales	9 468 649	11 494 807	9 468 649	11 494 807
Prestations sociales et allocations diverses	276 662	277 472	276 662	277 472
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 580 000	2 424 656	2 580 000	2 426 885
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 580 000	2 424 656	2 580 000	2 426 885
<b>Total</b>	<b>66 860 913</b>	<b>67 695 595</b>	<b>66 860 913</b>	<b>67 697 825</b>

- **Fond de concours**

Consommation AE : 0,12 M€

Consommation CP : 0,12 M€

Les crédits du fonds de concours « Remboursement par le Fonds européen pour les frontières extérieures des dépenses liées à la politique des visas » ont permis en 2023 la mise en œuvre de trois projets **pluriannuels** conduits par le MEAE depuis 2022 qui ont fait l'objet, en mars 2023, d'une décision de subvention par la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du MI, autorité de gestion, au titre du fonds européen « Instrument de Gestion des Frontières et des Visas » (IGFV, anciennement fonds FSI) :

- Missions d'audit et formation des agents des services des visas : en 2024, 9 missions à but d'audit et de formation ont été effectuées dans les postes, et un stage destiné à 15 agents visas de recrutement local a été organisé à Nantes, pour un montant total de 67 k€ ;
- Rénovation des services des visas dans les pays où la France agit en représentation d'autres États membres : 4 postes consulaires (Castries, Hô Chi Minh-Ville, Nouakchott et Skopje) ont réalisé des travaux d'aménagement/rénovation en 2024, pour un montant total de 30,5 k€ ;
- Cellule de lutte contre la fraude aux visas : un stage de lutte contre la fraude aux visas a été organisé en 2024 à Lognes au bénéfice de 15 agents visas, pour un montant de 22,5 k€.

- **Frais de contentieux de refus de visa**

Dotation en LFI : 2,58 M€

Consommation AE : 2,3 M€

Consommation CP : 2,3 M€

Depuis 2022, le programme 151 est chargé de la gestion des frais de justice induits par les contentieux suite à refus de visas. Il s'agit principalement des frais irrépétibles auxquels peut être condamné l'État en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

En 2024, afin de résorber le stock de dossiers et traiter le flux annuel de nouveaux dossiers, la dotation a été portée à 2,58 M€ à en LFI 2024, complétée en gestion par un remboursement de 1,69 M€ du ministère de l'Intérieur en atténuation de dépenses. Cette hausse de la capacité budgétaire, associée à un nouveau renforcement des moyens humains (recrutement de deux vacataires supplémentaires) a permis de réduire de façon significative le nombre de dossiers en stock : 1 590 dossiers étaient en instance de paiement fin décembre 2024 contre 2 599 fin décembre 2023.

*Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État*

## RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185)</b>	<b>106 350 000</b>	<b>106 350 000</b>	<b>120 500 000</b>	<b>120 500 000</b>	<b>107 610 000</b>	<b>107 610 000</b>
Transferts	105 750 000	105 750 000	120 500 000	120 500 000	107 610 000	107 610 000
Subventions d'investissement	600 000	600 000				
<b>Universités et assimilés (P150)</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>				
Transferts	1 500	1 500				
<b>Total</b>	<b>106 351 500</b>	<b>106 351 500</b>	<b>120 500 000</b>	<b>120 500 000</b>	<b>107 610 000</b>	<b>107 610 000</b>
Total des transferts	105 751 500	105 751 500	120 500 000	120 500 000	107 610 000	107 610 000
Total des subventions d'investissement	600 000	600 000				

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.